



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

PHARMAGEST

Plus de technologie pour plus d'humain



URD - DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

Exercice clos le 31 décembre 2021



Le Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 28 avril 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il peut être téléchargé sur le site <https://pharmagest.com/>

Le présent Document d'Enregistrement Universel est une reproduction de la version officielle du Document d'Enregistrement Universel qui a été établie au format XHTML et est disponible sur le site internet de l'AMF : amf-france.org.



SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE	6
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel	6
1.2. Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel	6
1.3. Attestations d'experts	6
1.4. Attestation de fidélité de reproduction des informations provenant de tiers	6
1.5. Attestation de dépôt	7
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	7
2.1. Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	7
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés	7
3. FACTEURS DE RISQUE	8
3.1. Facteurs de risque de l'émetteur	8
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	13
4.1. Raison sociale et nom commercial	13
4.2. Lieu et numéro d'enregistrement	13
4.3. Date de constitution et durée	13
4.4. Siège social, forme juridique et législation	13
5. APERCU DES ACTIVITÉS	14
5.1. Principales activités	14
5.2. Principaux marchés	30
5.3. Événements importants	36
5.4. Stratégie et objectifs	39
5.5. Brevets et licences	41
5.6. Position concurrentielle	41
5.7. Investissements	46
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	49
6.1. Description de LA COOPERATIVE WELCOOP, de ses filiales, et de la place que PHARMAGEST INTERACTIVE y occupe	49
6.2. Liste des filiales importantes du Groupe PHARMAGEST	50
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	53
7.1. Situation financière	53
7.2. Résultats d'exploitation	58
8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	59
8.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	59
8.2. Sources et montants des flux de trésorerie	59
8.3. Besoins et structure de financement	59
8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	60
8.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements futurs	60
9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	60
9.1. Description de l'environnement réglementaire	60



10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	61
10.1. Tendances récentes	61
10.2. Tendances sur les perspectives d'évolutions	61
11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	61
12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	62
12.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	62
12.2. Absence de conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale	66
13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	66
13.1. Montant des rémunérations	66
13.2. Montant des provisions	66
14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	67
14.1. Mandat des membres du Conseil d'Administration	67
14.2. Contrats de services	67
14.3. Comités spécialisés	67
14.4. Régime de gouvernement d'entreprise	67
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	67
15. SALARIÉS	68
15.1. Description des ressources humaines	68
15.2. Participation et stock-options	68
15.3. Contrats et accords	69
16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	70
16.1. Actionnaires non membres d'un organe d'administration ou de direction tenus à notification	70
16.2. Droits de vote	70
16.3. Contrôle	71
16.4. Accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle	71
17. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	72
17.1. Conventions et engagements réglementés	72
17.2. Autres opérations avec des apparentés	72
18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	73
18.1. Informations financières historiques	73
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	123
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	124
18.4. Informations financières pro forma	135
18.5. Politique en matière de dividendes	135
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrages	135
18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	135
19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	136
19.1. Capital social	136
19.2. Acte constitutif et statuts	138



20. CONTRATS IMPORTANTS	139
20.1. Contrats importants du Groupe	139
21. DOCUMENTS DISPONIBLES	140
21.1. Documents accessibles au public	140
21.2. Le rapport annuel de gestion	140
21.3. Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant, sur la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière figurant dans le rapport de gestion du Groupe (exercice clos le 31 décembre 2021)	182
21.4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	186
21.5. Projet du texte des résolutions	226
21.6. Calendrier des prochaines publications	231



1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel

Les personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel sont :

- Monsieur Dominique PAUTRAT
Directeur Général jusqu'au 22/04/2022 et Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE
- Monsieur Denis SUPPLISSON
Directeur Général à compter du 23/04/2022 et Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE
- Monsieur Jean-Yves SAMSON
Directeur Administratif et Financier du Groupe PHARMAGEST

Tous professionnellement domiciliés au siège statutaire de PHARMAGEST INTERACTIVE :

5 allée de Saint-Cloud
54600 VILLERS-LÈS-NANCY
Tél : 03 83 15 95 95

Le présent document fait également office de rapport annuel 2021. Il contient le rapport financier annuel tel que le prévoit l'article L. 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

1.2. Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en Rubrique 21.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général de PHARMAGEST INTERACTIVE

1.3. Attestations d'experts

Aucun rapport ou déclaration, attribué à une personne intervenant en qualité d'expert, ayant un intérêt important n'a été réalisé.

1.4. Attestation de fidélité de reproduction des informations provenant de tiers

Lorsque des informations proviennent de tiers, ces informations sont fidèlement reproduites, et pour autant que PHARMAGEST INTERACTIVE le sache et soit en mesure de le vérifier à partir des données publiées par ce tiers, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, en cas de reproduction d'informations provenant de tiers, PHARMAGEST INTERACTIVE précise ses sources d'informations.



1.5. Attestation de dépôt

Le présent Document d'Enregistrement Universel (URD) a été déposé le 28 avril 2022, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 qui se trouvent respectivement dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.20-0410 le 30 avril 2020 et le Document d'Enregistrement Universel 2020 déposé sous le n° D.21-0395 du 29 avril 2021.

Les informations figurant sur les sites internet mentionnés par les liens hypertextes :

- <https://pharmagest.com> (pages : 2, 7, 13, 138, 140, 201, 202, et 215),
- <https://www.middlenext.com> (pages : 7 et 186),
- <https://www.lacooperativewelcoop.com> (pages : 7 et 49),

ne font pas partie du prospectus. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux

BATT AUDIT

58 Boulevard d'Austrasie
54000 NANCY

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nancy,

Nommé le 30 mai 2002 et renouvelée le 29 juin 2020 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2025,

Représenté depuis 2018 par Madame Isabelle SAGOT.

DELOITTE & ASSOCIÉS

6 Place de la Pyramide
92908 PARIS - LA DÉFENSE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles,

Nommé le 27 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2022,

Représenté depuis 2021 par Madame Constance HAON.

2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés

Néant.



3. FACTEURS DE RISQUE

3.1. Facteurs de risque de l'émetteur

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir des effets défavorables significatifs sur ses activités, sa situation financière, ses résultats, ou sur sa capacité à atteindre ses objectifs.

La revue des risques consiste à évaluer la matérialité d'un risque donné par son niveau de gravité et son niveau de probabilité :

- Le niveau de gravité prend en compte différents critères tels que l'impact financier, les effets sur la continuité de l'activité, les conséquences sur l'image de marque, la santé ou la sécurité des clients, consommateurs et collaborateurs. L'échelle de gravité retenue par le Groupe PHARMAGEST est la suivante :
 - Non significatif,
 - Mineur,
 - Modéré,
 - Majeur,
 - Très significatif.
- Le niveau de probabilité intègre la vraisemblance d'apparition d'un risque. L'échelle de probabilité retenue par le Groupe PHARMAGEST est la suivante :
 - Rare,
 - Peu probable,
 - Possible,
 - Très probable,
 - Quasiment certain.

Les risques présentés sont des risques nets, c'est-à-dire des risques résiduels suite à la mise en place de mesures de prévention et d'actions correctives.

Les risques sont regroupés par catégories et sont présentés au sein de chaque catégorie dans un ordre décroissant selon leur importance. Les risques considérés comme les plus importants sont identifiés à l'aide d'un astérisque (*). Les catégories de risques ne sont pas hiérarchisées entre elles.

Le Groupe PHARMAGEST considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans les catégories ci-après :



Risques stratégiques du Groupe PHARMAGEST

Croissances externes (*)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risques liés aux difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe PHARMAGEST. Pour le Groupe PHARMAGEST les croissances externes, basées sur l'acquisition d'actifs présents dans d'autres entreprises, offrent un moyen rapide d'intégrer de nouvelles technologies, de nouvelles compétences et permettent un accès rapide à de nouveaux marchés. Ce type de croissances présente cependant un certain nombre de risques liés aux étapes : • en amont de la transaction (valorisation des actifs) et, • en aval (risques inhérents à l'étape d'intégration tels que ceux liés à l'harmonisation de l'organisation cible et/ou aux facteurs culturels).	Dans le cadre des croissances externes (à l'international ou non) le Groupe PHARMAGEST peut se faire accompagner par des cabinets externes pour l'identification des cibles et la validation des projets. En vue de son internationalisation croissante, le Groupe PHARMAGEST : • A mis en place, depuis 2017, une organisation duplicable au sein de ses Divisions, • Procède au renforcement des compétences linguistiques du top et du middle management, • Privilégie systématiquement une présence locale, avec la mise en place de Comités de Pilotage et d'outils de reporting. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui rendent compte directement à la Direction Générale.	• Gravité : Majeure • Probabilité : Possible Ce niveau de matérialité tient compte d'éventuels impacts financiers, organisationnels ainsi que du nombre de croissances externes réalisées au cours des derniers exercices.

Supervision des projets stratégiques

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risques liés à la coordination et l'optimisation des ressources allouées à des projets transverses impliquant plusieurs Divisions du Groupe. Les projets stratégiques impliquent notamment une orientation stratégique claire, une gestion effective des budgets, un management des ressources, la maîtrise des délais, tout en conservant des critères de qualité et de sécurité de haut niveau. En cas d'apparition, ce risque pourrait affecter le Groupe PHARMAGEST quant à sa capacité à déployer de nouvelles solutions innovantes.	Pour garantir la coordination des actions et une vision commune de sa stratégie du « Patient-Centré », le Groupe PHARMAGEST est doté d'une gouvernance projets composée de personnels spécifiquement formés à la gestion de projets. Ce risque est suivi par des Comités de Pilotages dédiés impliquant les membres de la Direction Générale.	• Gravité : Majeure • Probabilité : Possible Ce niveau de matérialité tient compte d'éventuels impacts budgétaires, organisationnels ainsi que du caractère stratégique des projets tels que la commercialisation de la Passerelle Numérique de Santé (PNS) ou le déploiement de solutions conformes au <i>Ségur de la Santé</i>.



Risques opérationnels inhérents aux activités du Groupe PHARMAGEST

Sécurité des données informatiques (systèmes d'information et réseaux) (*)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risques en lien avec la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, l'authentification et la non-répudiation des données. Les conséquences d'une atteinte à la sécurité des données informatiques sont multiples. Elles peuvent prendre la forme d'une paralysie des systèmes, d'un vol ou de la perte de données, de l'exposition à un chantage (ransomware...), de l'atteinte à la réputation, ou encore d'un préjudice commercial (vol de données sensibles en matière concurrentielle).	Le Groupe PHARMAGEST a mis en place trois architectures totalement cloisonnées : • une pour ses besoins internes, • une pour ses offres clients (activités de gestion), • une pour ses clients des services d'Hébergement de Données de Santé à caractère personnel. Chaque architecture dispose de moyens de sécurité avec des systèmes de firewalls éprouvés. Les services sont hébergés sur deux sites distants et sur des serveurs redondés. Le Groupe PHARMAGEST est doté d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de sauvegarde et d'archivage ainsi que d'un plan de reprise d'activité pour les services estimés les plus critiques. Ces risques sont suivis par la Direction Générale dans le cadre d'un Comité dédié à la cyber-sécurité.	• Gravité : Majeure • Probabilité : Possible Ce niveau de matérialité tient compte du risque réputationnel généré par d'éventuelles brèches de sécurité informatique ainsi que du nombre de tentatives de cyber-attaques constatées visant des sociétés de taille moyenne.

Risques sanitaires

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risque lié à une épidémie ou pandémie entraînant une diminution de l'activité du Groupe. À ces effets s'ajoutent les enjeux liés à la protection de la santé des collaborateurs ainsi que le maintien des activités pour ne pas fragiliser les professionnels de santé clients du Groupe et par extension leurs patients.	Le Groupe PHARMAGEST est doté d'un plan de continuité d'activité et d'un plan de reprise d'activité (PCA / PRA) permettant de préserver tout ou partie de ses ressources et de faire face à différents scénarii de crises. Ces risques sont suivis par la Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social et le cas échéant, font l'objet de cellules de crises dédiées.	• Gravité : Modérée • Probabilité : Très probable Ce niveau de matérialité tient compte d'une part du degré de maturité de l'entreprise et d'autre part de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Risques de pénuries ou de ruptures de stocks

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risque en lien avec l'approvisionnement de matériels informatiques incluant pour leurs fabrications des semi-conducteurs. Le Groupe PHARMAGEST pourrait être affecté par des ruptures de stocks, des augmentations tarifaires et un ralentissement d'une partie de ses activités.	En 2021, le Groupe PHARMAGEST a anticipé les éventuelles pénuries et a procédé à un stockage de ses références clés. Pour limiter les ruptures, les services Achats du Groupe communiquent régulièrement avec leurs fournisseurs historiques, et quand cela est nécessaire, diversifient les sources d'approvisionnement (ex. grossistes) et/ou substituent une référence par d'autres références équivalentes. Quand cela est possible, le Groupe adapte ses produits pour être moins dépendant des composants électroniques. Pour certaines de ses gammes, le Groupe PHARMAGEST promeut l'économie circulaire en réutilisant des composants provenant des gammes antérieures.	• Gravité : Modérée • Probabilité : Très probable Ce niveau de matérialité tient compte des conséquences sur les activités de vente de matériels du Groupe PHARMAGEST et du nombre de références exposées à des ruptures de stocks.



Risques Sociaux, Sociétaux et Environnementaux

L'analyse de ces risques se fait à l'appui de la Rubrique 21.2.2 - Déclaration de Performance Extra-Financière du présent Document d'Enregistrement Universel.

Effectivité du positionnement de « Citoyens de la Santé et du Bien-être » (*)

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Incohérence entre la stratégie du Groupe avec les produits / solutions commercialisés et ses comportements au quotidien. Ce risque aurait principalement des conséquences réputationnelles avec de potentiels impacts sur les différentes parties prenantes du Groupe PHARMAGEST (clients, collaborateurs, fournisseurs, institutionnels, etc.)	Par son positionnement de « Citoyens de la Santé et du Bien-être », le Groupe PHARMAGEST répond par ses solutions et produits à des enjeux sociétaux et environnementaux. La Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social est garante de ce positionnement.	- Gravité : Majeure - Probabilité : Peu probable Ce niveau de matérialité intègre le risque d'image pour l'entreprise et les actions initiées en matière de RSE.

Perte d'attractivité

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Augmentation du turnover et perte de compétences clés. La perte d'attractivité aurait pour effet de complexifier la gestion des ressources humaines (conditions de travail, climat social, organisation des services) et entraînerait une hausse des coûts financiers (perte de productivité, indemnités liées aux départs, recherche et embauche de nouveaux salariés, formation, phase d'intégration, ...).	Le Groupe PHARMAGEST a mis en place des mesures en vue d'attirer de nouveaux talents et de renforcer les compétences de ses collaborateurs. Il attache également une grande importance à être un employeur responsable. Ce risque est suivi par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.	- Gravité : Modérée - Probabilité : Possible Ce niveau de matérialité intègre le risque d'image pour l'entreprise et les actions initiées en matière de RSE.

Risques réglementaires et juridiques

Environnement économique – Risques indirects liés à des décisions gouvernementales

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Impacts liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe PHARMAGEST. Ce risque pourrait se traduire par le changement de loi ou de réglementation qui influencerait directement sur la rentabilité de son secteur d'activité (ex. libre commercialisation des produits de santé, perte de monopole des pharmaciens, etc.).	Le Groupe PHARMAGEST se prémunit de ce risque via sa forte capacité d'anticipation et la recherche permanente de solutions innovantes permettant aux professionnels de santé de faire face à un monde de la santé en permanente mutation. Le Groupe est par ailleurs présent dans les instances professionnelles clés, qui permettent d'assurer une veille active face à ces enjeux. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui sont en charge de la veille juridique et qui rendent compte directement à la Direction Générale.	- Gravité : Majeure - Probabilité : Possible Ce niveau de matérialité tient compte des impacts financiers au regard des potentielles évolutions réglementaires connues.

Agréments et certifications

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Risques liés à la non-obtention ou la perte d'agréments (HDS) ou de certifications (SESAM-Vitale, ISO 27001, NF 525, ISO 18295-1, Addendum). La perte d'agrément ou leur non-obtention impacterait la capacité de commercialiser certaines de ses solutions phares (ex. LGPI).	Selon les agréments et les certifications, le Groupe PHARMAGEST met en place des systèmes de management pour intégrer les exigences issues de ces référentiels normatifs et faire évoluer ses méthodes de travail. L'application des exigences normatives fait l'objet de contrôles internes et externes réguliers. L'obtention ou le renouvellement d'agréments et de certifications fait l'objet de suivis spécifiques auprès de la Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.	- Gravité : Majeure - Probabilité : Peu probable Ce niveau de matérialité prend en considération les typologies de solutions concernées par des agréments ou certifications au regard des mesures de préventions mises en œuvre.

Protection de la propriété intellectuelle

Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives	Matérialité
Protection de la propriété intellectuelle inadaptée aux marchés du Groupe PHARMAGEST. L'image du Groupe PHARMAGEST serait affectée en cas de contrefaçon de marques ou de brevets, de conflits autour de noms de domaines, ou encore de piratage de logiciels.	L'ensemble des marques, brevets et noms de domaines exploités par le Groupe PHARMAGEST et ses filiales est déposé en France et, pour un certain nombre d'entre eux, au niveau européen, voire international. Le Groupe PHARMAGEST procède régulièrement aux dépôts des sources des logiciels et de leurs nouvelles versions auprès de l'Agence de Protection des Programmes (APP).	- Gravité : Majeure - Probabilité : Peu probable Ce niveau de matérialité s'explique par la notoriété des principales solutions du Groupe au regard des protections déjà mises en œuvre.

Risques financiers

Bien que ne revêtant pas un caractère significatif, une estimation quantitative des risques financiers est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 – Note 6.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.



4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.1. Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale et le nom commercial de la société sont : PHARMAGEST INTERACTIVE.

En 2022, la dénomination sociale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE et du nom du Groupe PHARMAGEST évolueront pour devenir EQUASENS. Ces projets seront soumis au vote des actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 6 mai 2022.

4.2. Lieu et numéro d'enregistrement

PHARMAGEST INTERACTIVE est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro B 403 561 137 sous l'identifiant d'entité juridique (LEI) 96950066I7XVFGZI8L92. Son code NAF est le 62.02B.

4.3. Date de constitution et durée

PHARMAGEST INTERACTIVE a été constituée par acte établi sous seing privé en date du 25 janvier 1996, sous la dénomination « ROUSSEAU CPI », et ceci pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, soit jusqu'au 24 janvier 2095, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par Assemblée Générale Extraordinaire.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

4.4. Siège social, forme juridique et législation

Le siège social est situé 5 allée de Saint-Cloud à VILLERS-LÈS-NANCY (54600).

Tél. : 03 83 15 95 95

Site internet : <https://pharmagest.com>

PHARMAGEST INTERACTIVE est une société anonyme, fondée en France, soumise au droit français. Comme telle, les principaux textes qui lui sont applicables sont les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales et les textes subséquents.

Les informations présentées sur le site web de PHARMAGEST INTERACTIVE ne font pas partie du présent prospectus.



5. APERCU DES ACTIVITÉS

5.1. Principales activités

La présentation des activités s'appuie et complète la présentation des activités intégrée au rapport annuel de gestion figurant en Rubrique 21.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le Groupe PHARMAGEST est constitué de la société PHARMAGEST INTERACTIVE et de ses filiales. Le Groupe PHARMAGEST est leader de solutions informatiques de santé en Europe, au travers de solutions et services innovants à destination des professionnels de santé garantissant l'efficacité du système de santé et l'amélioration du parcours de soins des patients.

PHARMAGEST INTERACTIVE est détenue majoritairement par LA COOPERATIVE WELCOOP, coopérative de pharmaciens. Il résulte de cette spécificité que les clients de LA COOPERATIVE WELCOOP peuvent également détenir une participation au sein de cette société. Cette forte proximité avec la profession de pharmacien permet au Groupe PHARMAGEST d'avoir une très bonne compréhension de l'écosystème du pharmacien en particulier et de la santé en général, d'anticiper les évolutions des systèmes de santé et de développer les outils nécessaires pour accompagner ses clients et leurs patients.

5.1.1. Natures des opérations

Le Groupe PHARMAGEST met le patient au cœur de sa stratégie. Grâce à la complémentarité de ses activités, le Groupe PHARMAGEST offre un bouquet de services numériques de coordination pour faciliter la prise en charge du patient dans son parcours de soins.

En sa qualité d'éditeur de solutions informatiques, la nature des opérations effectuées par le Groupe PHARMAGEST vise à fluidifier le partage d'informations entre les différents logiciels métiers des professionnels de santé en ville et à l'hôpital. Dans ce cadre, ses opérations sont structurées autour de :

- L'édition de logiciels : conception, développement, maintenance et évolutions ;
- La diffusion de produits ou solutions : commercialisation directe par son propre réseau d'agences et de filiales ;
- L'intégration et la formation : intégration des matériels, logiciels, reprise et gestion des données, formation et assistance des utilisateurs ;
- La maintenance : suivi et entretien de l'environnement informatique de ses clients.

Les principaux facteurs clés de succès de ces activités sont donc une bonne compréhension de la création de valeurs pour ses clients, une R&D réactive et innovante, une forte présence territoriale et une chaîne logistique robuste, ainsi qu'un personnel formé et compétent.

Pour une lecture plus pertinente de l'ensemble de ses activités et de sa stratégie, le Groupe PHARMAGEST est organisé en Divisions, elles-mêmes structurées en différents Pôles métiers :

- La Division Solutions Pharmacie Europe composée des Pôles Pharmacie France, Belgique et Luxembourg, et Italie ;
- La Division Solutions e-Santé regroupant les Pôles Communication Digitale, Personnes Fragiles, Observance et e-Connect ;
- La Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux qui regroupe le Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, le Pôle Services de Soins Infirmiers et Hôpital À Domicile, le Pôle Hôpitaux et GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire), le Pôle MSP (Maisons de Santé Pluridisciplinaires) et Professions Libérales et le Pôle Télémédecine ;
- La Division Fintech, qui correspond aux activités de NANCEO.

À compter de 2022, la Division Medical Soft est créée pour les logiciels médicaux.

Division Solutions Pharmacie Europe

Leader sur le marché français, le Groupe PHARMAGEST est présent depuis 2007 en Belgique et au Luxembourg, et depuis 2018 en Italie.

Les équipes de développement en France, Belgique, Luxembourg, et Italie collaborent étroitement à l'adaptation des solutions satellites développées par le Groupe PHARMAGEST afin de proposer une offre complète aux pharmaciens français, belges, luxembourgeois et italiens. Parallèlement, les Pôles Belgique - Luxembourg et Italie procèdent à la commercialisation de produits et solutions destinés à leurs marchés.



Pôle Pharmacie France

Des solutions de gestion pour les pharmaciens et leurs groupements

- Le **LGPI Global Services®**, produit phare du Pôle Pharmacie France, est un Logiciel Métier d'Officine (LMO). Il peut être accompagné de solutions complémentaires et satellites qui proposent un ensemble de fonctionnalités nécessaires à la gestion des pharmacies. Le LGPI Global Services® (ou LGPI) permet de maîtriser les achats, d'optimiser la politique de prix, de piloter de façon efficace l'activité des officines. Au-delà de la gestion officinale, ce produit permet aux pharmaciens de s'adapter aux évolutions de leur profession et leur apporte des moyens efficaces pour conseiller leurs patients au comptoir et les accompagner en dehors de l'officine ;
- OffiCentral** : dans un contexte où les rapprochements stratégiques entre pharmaciens se multiplient, ce module permet la recherche de nouvelles sources de rentabilité, notamment l'optimisation de commandes groupées et l'harmonisation des politiques commerciales.

Des solutions pour sécuriser l'activité des pharmaciens

- OffiMSS** : Messagerie Sécurisée de Santé intégrée au logiciel LGPI, qui garantit la sécurité des échanges dématérialisés de données de santé entre professionnels de santé ;
- OffiSecure®** et **OffiSecure® Fibre** constituent un accès internet haut débit professionnel sécurisé, spécialement conçus pour les pharmacies, ainsi qu'un service professionnel de téléphonie illimitée et un service de secours 4G. Ces services assurent une sécurisation optimale des infrastructures informatiques locales des pharmacies. L'offre **DomiSecure** complète ces services en permettant au pharmacien de se connecter depuis son domicile au logiciel de gestion de son officine ;
- OffiProtect** est la solution professionnelle qui intègre un anti-virus, un anti-spam, un anti-spyware et qui assure des mises à jour automatiques et quotidiennes des postes informatiques de l'officine. La sécurité des données et des systèmes informatiques passe obligatoirement par la protection des postes informatiques grâce à un anti-virus puissant et adapté à l'activité de l'officine ;
- OffiPass** : solution de gestion des authentifications sans contact qui garantit une gestion rigoureuse des accès au logiciel LGPI Global Services®, la réduction des erreurs de saisie, la sécurisation des actes au comptoir et le respect de la confidentialité des données des patients ;
- OffiSeen®** : cette offre de vidéo protection intégrée au logiciel métier permet de lutter contre la démarque inconnue, grâce au marquage des vidéos liées aux événements initiés par le LGPI Global Services®, et optimise la sécurité en pharmacie garantissant un environnement plus serein pour l'équipe officinale et les patients ;
- OffiCash®** apporte rapidité, simplicité et sécurité à toutes les étapes de la gestion des espèces. La borne d'encaissement en circuit fermé génère une réduction des coûts (erreurs de caisse, faux billets, etc.), un gain de temps pour la patientèle et l'équipe officinale tout en bénéficiant d'une sécurité optimisée ;
- Offizy** : solution de paiement par carte bancaire en officine, Offizy permet grâce à sa connexion au LGPI Global Services® d'éviter des erreurs de saisie, de gagner du temps, d'optimiser le service auprès des patients et de s'adapter à divers modes de paiement par carte bancaire (paiement sans contact ou American Express®).

Des solutions pour développer l'activité de l'officine

- PHARMAGEST INTERACTIVE propose une offre de **Consulting** aux pharmaciens en vue de les accompagner dans l'évolution de leur métier et l'exploitation de tous les leviers de croissance. Pour ce faire, le Groupe s'est doté d'une équipe de consultants qui propose un accompagnement du pharmacien dans le cadre d'une démarche structurée : diagnostic de la situation de l'officine, plans d'actions, suivi et accompagnement, mesure des résultats ;
- L'offre Consulting est soutenue par une solution logicielle, **My Pilot®**, permettant d'analyser et de piloter une officine à l'aide de tableaux de bord et facilitant la mise en place de plans d'actions dans de nombreux domaines tels que la situation financière de l'officine, la rentabilité des produits par catégorie et par gamme, la politique de prix, la connaissance des clients ou encore l'animation du point de vente ;
- OffiLearning®** : solution e-learning destinée à l'équipe officinale favorisant un mode d'apprentissage simple, rapide, interactif, ludique et économique pour la gestion de l'officine, la transmission du savoir sur les pathologies légères et les pathologies lourdes.

Des solutions pour dynamiser la relation avec la patientèle

- OffiTag** : via sa technologie d'étiquettes électroniques e-paper, cette solution de gestion innovante de l'étiquetage permet la mise à jour en temps réel de l'ensemble des étiquettes de l'officine, la conformité aux obligations légales en matière d'affichage, l'optimisation du merchandising et une simplification de la gestion backoffice ;
- OffiTouch®** : le linéaire digital qui répond à la fois aux attentes de la patientèle de l'officine et à celles du pharmacien. Le patient peut ainsi, rapidement et en toute autonomie au sein de l'officine, bénéficier des meilleures offres, trouver plus facilement ses produits, être bien conseillé tout en vivant une expérience agréable. Pour le pharmacien, OffiTouch® est un véritable tremplin pour améliorer son attractivité et son image tout en accroissant ses ventes et en mesurant l'impact du



dispositif grâce à son intégration totale avec le LGPI Global Services® ;

- **OffiMédia® 2.0** : le média d'affichage dynamique qui relaie la stratégie prix, produits et services de la pharmacie au sein du point de vente. OffiMédia® 2.0 bénéficie d'une base de données média riche, actualisée quotidiennement, de plus de 30 000 images et vidéos produits HD qui permet une communication ciblée et personnalisée tout au long du parcours patient, avec un fort degré de personnalisation aux couleurs de l'officine ou de l'enseigne. Le média intégré au logiciel métier LGPI relaie les promotions en un clic depuis le LGPI, intègre des contextes déclencheurs spécifiques et affiche le total à payer.
- **OffiConnect®** : plateforme d'échanges entre les sites Internet de ventes en ligne des officines et le LGPI Global Services® qui permet l'intégration des ventes et la synchronisation des éléments marketing (prix, promotion, fidélité, ...) et logistiques entre les deux systèmes ;
- **Des systèmes d'automatisation** : placés au cœur de l'officine, ils optimisent l'espace au sein de la pharmacie et libèrent du temps à l'équipe officinale pour dispenser du conseil au patient ;
- **Programmes fidélité** qui permettent la gestion de cartes de fidélité patients auprès de groupements d'officine ;
- **OffiLocker®** : consigne connectée en officine, permettant à la patientèle et aux professionnels de santé de retirer certains produits commandés, 24/24h, en dehors des horaires d'ouverture de la pharmacie. Il s'agit d'un véritable gain de temps et d'autonomie pour le patient et d'une plus grande disponibilité pour les équipes officinales qui peuvent se recentrer sur le conseil aux patients.

Un panel de solutions pour renforcer l'accompagnement et le conseil au patient

Parce que le pharmacien dispose de nombreux atouts pour intervenir dans l'information et l'éducation des patients et que le périmètre de ses missions a évolué dans le cadre de la loi HPST, le Groupe PHARMAGEST développe des solutions destinées à l'épauler dans son rôle de conseil et de prévention auprès des patients :

- **LSO** : emblème de l'évolution du métier de pharmacien, le Logiciel de Suivi d'Observance (LSO) facilite l'accompagnement des patients dans leur parcours de soins par l'équipe officinale. Le LSO est un logiciel interconnecté et sécurisé possédant de nombreuses fonctionnalités comme l'enrichissement du dossier de suivi du patient, la détection de cas patients en cours de dispensation selon des critères prédéfinis, le suivi de constantes, l'intégration de supports multimédias ou encore la tenue d'un agenda partagé au sein de l'équipe officinale ;
- Intégration du **Dossier Pharmaceutique (DP)** et **Dossier Médical Partagé (DMP)** : des services institutionnels, confidentiels et hautement sécurisés qui regroupent les informations de santé d'un patient et qui favorisent la coordination, la qualité et la continuité des soins entre tous les professionnels de santé, en ville comme à l'hôpital ;
- **OffiTéléconsult®** : dédiée aux pharmacies, la solution OffiTéléconsult® simplifie la connexion des patients avec leur médecin, à l'officine et à domicile. OffiTéléconsult® est connecté à un réseau de plus de 500 médecins, installés dans toute la France. En proposant un service de téléconsultation médicale, le pharmacien confirme sa place de premier professionnel de santé de proximité et fidélise sa patientèle par de nouveaux services. Chaque patient pourra télé consulter à l'officine, en bénéficiant de l'accompagnement du pharmacien, ou télé consulter depuis son smartphone à domicile. Dans les deux cas, à l'issue de la téléconsultation, la pharmacie de référence sera associée et l'ordonnance pourra lui être transmise.

Des solutions pour sécuriser les données de santé à caractère personnel

La dématérialisation et les échanges de données entre professionnels de santé imposent d'organiser le dépôt et la conservation des données de santé dans des conditions de nature à garantir leur pérennité et leur confidentialité, de les mettre à la disposition des personnes autorisées selon des modalités définies par contrat, et de les restituer en fin de contrat. Les maîtres mots sont : intégrité, confidentialité, disponibilité des données et traçabilité des actions.

Doté de son propre **Datacenter**, le Groupe PHARMAGEST dispose depuis 2013 de l'**agrément HDS** (Hébergeur de Données de Santé) délivré par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé pour ce qui concerne l'hébergement d'applications avec accès direct par le patient à ses données. Ainsi, le Groupe PHARMAGEST propose son service, appelé **TELE100T®-APS** (Accès Patient Sécurisé), à ses clients professionnels de santé. Cette offre permet l'hébergement d'applications gérées et administrées par ses clients. Ces applications qui contiennent des données de santé à caractère personnel à des fins de suivi médical sont, grâce à cet agrément, directement accessibles par le patient.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du Décret n° 2018-137 du 26/02/2018, le Groupe dispose depuis 2019 de la certification ISO 27001 sur son périmètre HDS. Le Groupe PHARMAGEST a ainsi mis en œuvre un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) à savoir des règles contraignantes qui garantissent la prise en compte de la sécurité en termes de disponibilité, d'intégrité et de confidentialité des données, au travers d'une méthodologie complète et précise.

Une solution de financement des équipements

Le Groupe PHARMAGEST, via sa filiale HEALTHLEASE, propose aux pharmaciens un catalogue de services de financement de leurs équipements informatiques et/ou autres biens professionnels.



Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

En Belgique

PHARMAGEST BELGIUM propose des logiciels et des solutions informatiques innovantes qui anticipent les évolutions du marché de la santé, tant au niveau de la gestion de la patientèle qu'au niveau du management efficace de l'officine. Sa solution **ULTIMATE** est adaptée à toutes les officines et se décline dans les deux langues majoritaires du pays, le français et le néerlandais.

ULTIMATE constitue un outil performant permettant d'associer, dans un environnement ergonomique, l'optimisation de la gestion de l'officine et le renfort de l'accompagnement des patients. Il est la référence des Logiciels Métiers des Officines en Belgique néerlandophone et francophone, tant sur la partie gestion que sur ses fonctionnalités évoluées comme la Tarification à l'Unité (TàU, TUH, PMI). **ULTIMATE** et ses options OffiHome et OffiDistri permettent une gestion intégrale adaptée tant aux officines indépendantes qu'aux groupements de pharmacies.

Comptant également sur l'utilisation d'une technologie exclusive pour réaliser des statistiques performantes et des tableaux de bord intelligents sur l'ensemble des données-clés de l'officine, cette solution permet aux pharmaciens de renforcer leur pouvoir de décision et de négociation tout en appuyant leur rôle d'expert santé de référence auprès de leurs patients.

Les équipes du Groupe PHARMAGEST ne cessent de faire évoluer leurs logiciels en s'adaptant notamment aux évolutions du marché, aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants et toujours plus étendus des pharmaciens belges.

Par ailleurs, les équipes du développement France et Belgique collaborent étroitement à l'adaptation des logiciels aux solutions satellites élaborées par le Groupe PHARMAGEST (OffiCentral, OffiMédia® 2.0, FarmaMobile®, OffiSeen®, OffiCash®, OffiTouch®, OffiTag, etc.) et ce, afin de proposer une offre complète aux pharmaciens belges.

Au Luxembourg

PHARMAGEST LUXEMBOURG est présente sur le marché luxembourgeois avec **id.**, le Logiciel de Métier de l'Officine (LMO) qui permet aux pharmaciens luxembourgeois de gérer, en plus des fonctions classiques d'un Logiciel de Gestion d'Officine (LGO), les préparations magistrales, les commandes directes et la facturation des produits vétérinaires.

Pôle Pharmacie Italie

Grossistes et répartiteurs

PHARMAGEST ITALIA est historiquement spécialisée dans l'équipement informatique et les services aux grossistes-répartiteurs (achats, consulting, logistique, facturation, ventes et marketing). La société a notamment développé **FARMAClick**, un protocole de communication spécifique entre les officines et les grossistes-répartiteurs, devenu la norme pour l'ensemble des sociétés de logiciels présentes sur le marché en Italie. Le pays compte une cinquantaine de grossistes-répartiteurs et PHARMAGEST ITALIA équipe plus de 70% d'entre eux.

La solution modulaire **DIFARM** est dédiée à la gestion des grossistes-répartiteurs tant d'un point de vue opérationnel, via la réduction des coûts de gestion, l'accroissement de l'efficacité de la production et l'amélioration de la compétitivité, que d'un point de vue stratégique avec sa logique « processus métiers » visant à créer une relation étroite et privilégiée entre clients et fournisseurs.

Né de la rencontre entre la longue expérience du secteur de la distribution pharmaceutique et l'étude des stratégies des chaînes de magasins, **PHARE** est l'outil idéal pour la gestion du commerce de détail. La solution s'adresse à tous ceux qui souhaitent gérer de manière centralisée des groupes de pharmacies avec n'importe quel type d'agrégation : réseaux de distribution, réseaux de franchises, pharmacies propriétaires, consortiums, réseaux réels ou virtuels, groupes d'achats simples, etc.

Pharmacies

Afin de pouvoir être totalement intégré et d'assurer un service global, PHARMAGEST ITALIA a décidé de décliner son offre auprès des pharmaciens au travers d'un logiciel de gestion d'officine innovant : **id.** (anciennement SOPHIA). Ce Logiciel de Gestion d'Officine (LGO) permet l'intégration de l'officine dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Grâce à cette innovation, PHARMAGEST ITALIA crée une gamme de solutions totalement inédite en Italie et adaptée à la configuration spécifique du



marché transalpin, à titre d'exemples :

- **id.EASYQ** : solution spécifique de gestion des files d'attente intégrée à tous les outils utilisés lors des activités quotidiennes de la pharmacie. id.EASYQ permet de rationaliser les flux clients, en les dirigeant automatiquement vers le comptoir sélectionné, et d'optimiser les déplacements de personnel en surveillant les temps d'attente par tranche horaire ;
- **id.DESK** : conçu comme un tableau de bord informatif et interactif, id.DESK permet, grâce à la technologie Cloud, de consolider en temps réel les données clés d'un groupe de pharmacies en vue de l'optimisation de leur gestion. Les informations peuvent être consultées au bureau ou en mobilité ;
- **id.UP!** : application de suivi et de contrôle du logiciel de gestion id. en temps réel depuis un smartphone ;
- **Miaterapia** : application avec laquelle les patients peuvent envoyer gratuitement les ordonnances aux pharmacies. Nativement intégré dans le logiciel id., ce service peut être utilisé gratuitement par toutes les pharmacies en Italie.

En complément de ses principaux logiciels dédiés à la répartition et aux officines, PHARMAGEST ITALIA innove également en matière d'observance thérapeutique des patients (Multimeds), de systèmes de communication (Pharmaweb, TsGatePro) et de solutions e-commerce tout en adaptant des solutions issues du savoir-faire du Pôle Pharmacie France : OffiCentral, OffiTag, OffiTouch®, OffiCash®, OffiLocker®,...

Division Solutions e-Santé

De nouveaux métiers pour répondre aux enjeux de la santé de demain

L'amélioration de la santé des patients, de la pratique des soins et, de fait, la diminution des coûts afférents sont autant de défis que le Groupe PHARMAGEST a intégrés dans sa stratégie de développement.

Les objectifs de la Division Solutions e-Santé sont de concevoir et de déployer de nouveaux services et dispositifs et d'en mesurer les économies générées pour le système de soins.

Le Groupe PHARMAGEST propose des solutions destinées au grand public, à l'industrie pharmaceutique, aux groupements de pharmacies, aux pouvoirs publics et aux payeurs privés.

Pour atteindre ses objectifs, la Division Solutions e-Santé regroupe ses différentes activités en quatre Pôles.

Pôle Communication Digitale

Le Pôle Communication Digitale regroupe l'ensemble des solutions permettant d'accompagner le pharmacien dans ses conseils aux patients et notamment dans la formation et l'information de ses équipes officinales, l'encadrement de la délivrance par des conseils, la promotion de produits à l'officine, et la prise en charge des patients de l'officine à leur domicile.

Communication Digitale Grand Public

Le Groupe PHARMAGEST propose des solutions destinées au grand public, à l'industrie pharmaceutique, aux groupements de pharmacies, aux pouvoirs publics et payeurs privés.

À travers la mise en place **d'observatoires santé** ou **d'opérations de prévention et d'information**, le Groupe PHARMAGEST démontre son expertise en la matière ainsi que sa capacité à mobiliser les équipes officinales. En 2021, les pharmaciens équipés du LGPI Global Services® ont participé à plusieurs opérations d'informations sur : la détection des facteurs de risque de développer une forme de dépression, l'accompagnement des malades atteints de Parkinson, la prévention du diabète, l'accompagnement des femmes souffrant d'une endométriose, et la sensibilisation des personnes atteintes de psoriasis.

Communication Digitale Patients

Un défaut d'observance engendre des conséquences parfois irréversibles sur l'état de santé et la qualité de vie du patient. Par un accompagnement et des conseils dispensés au patient, il a été observé que le traitement était mieux respecté et que l'engagement du patient vis-à-vis de sa pathologie devenait plus fort. Le Groupe PHARMAGEST développe des services pour soutenir le pharmacien dans une démarche éducative du patient par le biais **d'entretiens pharmaceutiques, de fiches d'informations et de conseils profilées et évolutives**. Les laboratoires sont également passés d'un marketing produit à un marketing « Patient Centré ». Désormais, ce n'est plus vers le médicament que l'industrie pharmaceutique se tourne mais vers des solutions thérapeutiques personnalisées engendrant de nouvelles relations entre les professionnels de santé et le patient, des solutions créatrices de valeur autour de leurs médicaments innovants.



Marketing Relationnel Professionnel de Santé

Conscient du rôle incontournable du pharmacien dans le parcours de soins, les laboratoires pharmaceutiques intègrent l'officine dans leur stratégie promotionnelle et marketing. Le LGPI Global Services®, doté d'un portail d'informations, est un vecteur structurant, communicant et interactif par lequel le laboratoire peut mettre à disposition de tous les collaborateurs de l'officine des informations « métier » nécessaires au bon exercice de leur activité. Le laboratoire peut ainsi diffuser de l'information ciblée sur ses nouveautés « produits », sur les spécificités de ses médicaments, sur ses promotions et ses solutions d'accompagnement à destination des patients et des professionnels de santé.

La solution **OffiMédia® 2.0** de communication par l'écran sur le lieu de vente, complémentaire aux autres canaux de promotion, est un levier pour déclencher un acte d'achat, hors médicaments sous AMM (Autorisation de Mise sur le Marché), au moment le plus propice. Les officines se servent du fort potentiel des écrans pour moderniser leur image, dynamiser leur espace de vente et favoriser l'achat. Le Groupe PHARMAGEST propose également aux laboratoires de relayer leurs campagnes audiovisuelles institutionnelles ou de scénariser leurs produits pour capter l'attention des consommateurs.

Pôle Personnes Fragiles

Le Pôle Personnes Fragiles propose des solutions qui s'inscrivent tant dans un objectif de prévention, que dans une perspective d'accompagnement sur le long terme des aînés ou des personnes fragiles.

L'offre **NOVIAcare®** est une solution innovante et brevetée, composée d'une box et de capteurs aussi petits que discrets, qui veille sur la sécurité des personnes âgées à domicile. Facilement oubliés, ces capteurs sont disposés au domicile du senior, à des endroits stratégiques. Ils analysent en continu le comportement et l'activité de la personne âgée afin de transmettre les informations clés. Ainsi, la solution détecte toutes situations anormales ou imprévues (absence de mouvement, de changement de pièces, modification des temps passés...) et alerte une plateforme de téléassistance 24h/24, 7j/7 ou les proches via l'application mobile dédiée.

La solution **NOVIAcare®** est « Plug & Play ». Elle fonctionne sans connexion internet et s'installe sans travaux à domicile.

Pôle Observance

L'observance thérapeutique du patient est un enjeu capital dans la prise en charge des patients âgés ou atteints de maladies chroniques. C'est pourquoi la Division Solutions e-Santé, à travers la société CAREMEDS et ses filiales, développe des solutions de PDA (Préparation de Doses à Administrer) qui peuvent être adressées à l'ensemble des marchés européens :

- **Multimeds** : préparé en amont par le pharmacien, le pilulier Multimeds est un pilulier manuel utilisable de manière hebdomadaire ou mensuelle (7 ou 28 jours) et qui comporte des alvéoles détachables. Sur chaque pilulier est inscrit le nom du patient, le nom du médicament, la dose, le numéro de lot et la date de péremption ce qui permet une traçabilité totale. Ainsi, le pilulier Multimeds permet d'administrer le bon médicament, à la bonne dose, par la bonne voie, au bon moment et au bon patient ;
- **Automeds** : le robot reconditionneur compatible avec le pilulier Multimeds. Cette nouvelle technologie fiable et sécurisée permet de faciliter et d'augmenter la production de piluliers. Adapté à la fois pour les patients de ville et de collectivités, le robot Automeds favorise la sécurisation du circuit et le bon usage du médicament.

Pôle e-Connect

La Division Solutions e-Santé s'appuie sur le Pôle e-Connect qui conçoit, développe, industrialise, déploie et exploite des solutions innovantes pour d'une part, un suivi sécurisé des patients à leur lieu de demeure et d'autre part, l'optimisation de leur parcours de soins.

L'équipement des Professionnels de Santé

Les solutions KAPELSE visent à la dématérialisation et la sécurisation des actes administratifs, l'authentification forte requise pour l'accès à des télé-services et dossiers partagés, et le suivi du patient.

L'offre de KAPELSE pour l'équipement **des professionnels de santé** se décline en sept dispositifs :

- **KAP&CARE®** : une box e-Santé installée en pharmacie et dans les établissements de soins en borne libre-service qui permet notamment la mise à jour des cartes Vitale et la consultation des prix des médicaments. La **KAP&CARE®** est fournie



dans le cadre d'un contrat de service complet nommé Kap&Maj 2.0 ;

- **KAP&GO®** : un terminal nomade connecté ;
- **KAP&LINK®** : un terminal lecteur de cartes qui s'adresse à l'ensemble des professionnels de santé, utilisant une technologie innovante protégée par un brevet. Il permet la télétransmission, la mise à jour des cartes SESAM-Vitale, etc. ;
- **KAP&LINK2** : nouveau terminal lecteur de cartes à puces à contact et lecteur NFC, compatible entre autres avec e-Vitale. Il reprend toutes les qualités qui font le succès du **KAP&LINK®** en y ajoutant plus de connectivités et de services à l'instar du recueil de consentement patient sécurisé. Ses nouvelles caractéristiques physiques et design garantissent une amélioration de son intégration et de son utilisation. Il s'adresse à l'ensemble des pharmacies, des établissements de santé et des professionnels de santé en cabinet, des opticiens, etc. ;
- **eS-KAP-AD®** : un outil nomade connecté embarquant un logiciel et un moteur de facturation SESAM-Vitale permettant la création et la signature de feuilles de soins électroniques (FSE) au domicile du patient. L'**eS-KAP-AD®** s'adresse tout particulièrement aux auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, etc.), aux prescripteurs (médecins généralistes, spécialistes, etc.) ou encore aux sages-femmes ;
- **KAP-INSIDE** : nouveau terminal nomade. Véritable serveur sécurisé portable connecté, le KAP-INSIDE accompagne tous les projets de logiciels de dématérialisation des actes, de gestion et de dossier patient en mobilité. Il est compatible avec l'ensemble des systèmes d'exploitations dont iOS et Android. Avec ses capacités d'intégration de logiciel et/ou API, il garantit un fonctionnement optimal et l'accès à des informations, même en cas d'absence de réseau ;
- **TI-KAP** : nouvelle solution permettant d'accéder aux cartes contact et sans contact avec son antenne NFC intégrée.

Le KAP&LINK2, le KAP-INSIDE et le TI-KAP sont compatibles AppsVitale, solution dématérialisée de la carte Vitale sur Smartphone prévue en déploiement par l'Assurance Maladie à partir de 2023.

La télésanté

Cette notion regroupe la télésurveillance médicale, la téléassistance médicale et la téléassistance médico-sociale. En effet, KAPELSE propose des systèmes complets, simples et sécurisés pour le suivi à distance des patients ainsi que des dispositifs qui permettent la mise en application des fonctionnalités indispensables à l'observance du patient et à l'optimisation de son parcours de soins. Aussi, l'offre de KAPELSE pour le suivi des patients à leur lieu de demeure se décline en cinq dispositifs :

- **KAP&CARE®** : une box e-Santé conçue spécifiquement pour le suivi du patient à son lieu de vie, qui permet d'effectuer des opérations de télésurveillance et de téléassistance médicales tout en garantissant la sécurité des données traitées ainsi que l'authentification du patient. Une déclinaison de cette box complète la gamme afin de proposer une solution dédiée au suivi des patients dans les EHPAD ;
- **AUTHENTICATEUR** : un système d'authentification breveté des patients lors d'une prise de mesure à domicile ;
- **KAP'TEUR by KAPELSE®** : Un capteur universel breveté, intégrant plusieurs capteurs de présence, environnementaux et de mouvements. Doté d'une intelligence embarquée, il peut être utilisé sur de multiples profils adaptés à son emplacement et son usage. Le KAP'TEUR by KAPELSE® est intégré dans les offres NOVIACare® et CARELIB® ;
- **KAPWELLBOX®** : une nouvelle génération de box e-Santé encore plus performante, spécifiquement conçue pour améliorer le suivi, le coaching et la lutte contre l'isolement du patient à son lieu de demeure. La KAPWELLBOX® constitue la base de l'offre CARELIB® ;
- **KAP-INSIDE**.

Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux

La Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux est constituée de MALTA INFORMATIQUE et de ses filiales. Le périmètre couvert par la Division inclut les logiciels pour Hôpitaux, Hôpitaux À Domicile (HAD), Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD), Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), les Maisons et pôles de Santé Pluridisciplinaires (MSP). La Division équipe plus de 7 000 clients, soit environ 4 000 établissements et 3 000 professionnels de santé en maisons de santé en France et DOM-COM. Courant 2021, la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux a intégré le Pôle Télémédecine, historiquement rattaché à la Division Solutions e-Santé, et ce, dans le but de lui faire bénéficier de synergies avec ses différents Pôles.

La Division a réalisé en 2021 un important travail de refonte de ses marques produits : TITANLINK pour les EHPAD, HOSPILINK pour les hôpitaux, DOMILINK pour les établissements à domicile, MEDILINK pour les maisons et centres de santé, ETPLINK pour l'offre d'éducation thérapeutique.

La Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux dispose également d'un fort savoir-faire dans l'hébergement et l'infogérance de ses clients établissements (plus de 500 établissements et 3 000 professionnels de santé libéraux hébergés dans ses Datacenters agréés).

Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes en France

MALTA INFORMATIQUE édite des logiciels spécialisés dans le domaine des EHPAD, EHPA, Foyers Logements, Résidences Services, Accueils de jour et structures d'hébergement pour le secteur du handicap (Maisons d'Accueil Spécialisées - MAS et Foyers d'Accueil Médicalisés - FAM).

Les applications **TITAN** et **TITANLINK** modélisent, dans une seule et même base de données, l'ensemble des processus de prise en charge du résident : administratif, organisationnel, économique et médical.

Constitué de nombreuses briques applicatives comme la gestion administrative des résidents, l'intendance, la gestion de l'aide sociale, le dossier médical, le dossier de soins infirmiers, la prescription, mais aussi l'agenda, la messagerie interne, le planning du personnel, TITAN est un seul et même système qui peut être installé soit par module soit dans son ensemble de façon pleinement intégré. Cette suite logicielle permet d'apporter une réponse efficace et différenciatrice dans le cadre de l'évolution du secteur médico-social.

Aujourd'hui, grâce à une stratégie de très forte spécialisation, MALTA INFORMATIQUE est devenue un acteur clé du secteur des EHPAD. L'accélération de la croissance organique démontre à nouveau l'intérêt que le marché porte aux solutions TITAN.

Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes en Belgique

En 2020, MALTA INFORMATIQUE a initié une expansion en dehors du marché français avec la création de MALTA BELGIUM et le rachat des activités de l'éditeur de logiciels belge, CARE SOLUTIONS (ex. filiale d'ARMONEA, Groupe COLISEE). Le caractère multilingue de la solution TITANLINK facilite par ailleurs le développement à l'international.

MALTA BELGIUM développe une gamme comparable à MALTA INFORMATIQUE en France (gamme DFI DSI développée initialement par CARE SOLUTIONS) incluant notamment des modules de gestion de soins, facturation, mobilité sur tablette, liaison avec la pharmacie. La solution est totalement modulaire et permet donc un déploiement progressif.

Tout comme MALTA INFORMATIQUE en France, l'implication et le niveau d'excellence du service client permettent de garantir la satisfaction de ses utilisateurs.

MALTA BELGIUM est un acteur clé du marché belge avec plus de 830 établissements équipés, dont les principaux groupes présents sur un marché de 1 800 établissements.

Pôle Services de Soins Infirmiers et Hôpital À Domicile

DICSIT INFORMATIQUE, filiale de MALTA INFORMATIQUE, est leader en solutions informatiques pour les HAD (Hôpitaux À Domicile), les SSIAD (Services de Soins Infirmiers À Domicile) et les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination).

L'offre de DICSIT INFORMATIQUE se décline dans trois secteurs :

- Hospitalisation À Domicile (HAD) avec le logiciel **DOMILINK HAD** (anciennement anthADine) et l'outil de mobilité **mobiSOINS**. DOMILINK HAD est un logiciel complet permettant aux professionnels de gérer les soins et la facturation mais également de sécuriser le circuit du médicament. mobiSOINS offre une traçabilité complète de la prise en charge avec consultation, suivi et validation des actes au domicile des patients ;
- Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) avec le logiciel **microSOINS**. L'outil de mobilité mobiSOINS est également disponible et compatible. microSOINS répond à l'ensemble des besoins d'un SSIAD avec un dossier de soins complet (planifications, transmissions ciblées, validation des soins, projet de soins...), une GED, et des outils de pilotage de l'activité ;
- Centres Locaux d'Information et de Coordination pour les personnes âgées (CLIC) avec **logiCLIC**, le logiciel de référence pour les CLIC et les centres de coordinations gériatologiques.

D'autres outils viennent compléter cette gamme comme **MEMORialis**, logiciel d'accompagnement pour les équipes de suivi Alzheimer avec dossier de soins et suivi des séances.



Pôle Hôpitaux et GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire)

AXIGATE, filiale de MALTA INFORMATIQUE, développe un Système d'Information destiné aux Établissements de Santé (Hôpitaux, SSR, Établissements de psychiatrie) dont les principales composantes sont :

- La solution **HOSPILINK** (anciennement AXIGATE® REFLEX) permet d'assurer la totalité de la prise en charge d'un patient, en consultation, aux urgences, en hospitalisation, au bloc, ou en soins critiques (réanimation). Elle couvre les besoins de l'ensemble des professionnels de santé (médecin, chirurgien, soignant, pharmacien, secrétaire médicale) et est parfaitement interopérable avec les autres applications du Système d'Information Hospitalier (SIH). Le périmètre fonctionnel mis à disposition vise au suivi dans la durée du patient et comprend le dossier médical commun, le dossier de soins, le circuit du médicament, la bureautique médicale, les rendez-vous et la planification, le codage de l'activité, les indicateurs de qualité, etc.

La solution HOSPILINK est « full web » et garantit accessibilité, simplicité d'utilisation sur tous supports, souplesse de fonctionnement et évolutivité. C'est pourquoi elle intéresse principalement les Centres Hospitaliers Publics, en particulier les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT).

- **HOSPILINK DPI** : la nouvelle génération de Dossier Patient Informatisé (DPI) Web. Développée avec des framework de toute dernière technologie, HOSPILINK DPI offre toutes les fonctions d'un DPI et des modules de spécialités aboutis, tels que la gestion du bloc opératoire, la psychiatrie, la pédiatrie et des innovations fonctionnelles dans la gestion de l'agenda, l'interface bureautique ou l'éducation thérapeutique.
- **HOSPILINK WELCOME®** : la plateforme d'intégration, d'interopérabilité et de navigation du GHT. HOSPILINK WELCOME® constitue le socle du Système d'Information du GHT. HOSPILINK WELCOME® gère les identifiants uniques, manage le rapprochement des identités, offre une base patient unique pour le GHT (serveur documentaire et données structurées), coordonne les structures du GHT et les mouvements, et facilite l'intégration de GAP (Groupes d'Analyse des Pratiques) multiples. HOSPILINK WELCOME® permet à l'hôpital support du GHT d'accueillir ses établissements partenaires lors de la mise en place d'un Système d'Information (SI) convergent, afin de gérer les parcours de soins, l'accueil des patients et leur suivi au sein du territoire. Lors de la mise en œuvre du DPI complet, HOSPILINK WELCOME® constitue la plateforme des modules de la solution intégrée HOSPILINK. HOSPILINK WELCOME® est déclinée en trois modules : WELCOME IDENTITES, WELCOME PASS (passerelle numérique de santé), et WELCOME DOC (entrepôt et partage documentaire).
- **HOSPILINK LOOKUP®** : les technologies Big Data intégrées au DPI. Grâce à l'intégration d'une base no SQL, HOSPILINK LOOKUP® indexe automatiquement l'ensemble des données patient d'un établissement ou d'un GHT, favorise la recherche plein texte, instantanée sur toutes les données, structurées ou non (lettres, comptes rendus, ...) pour un patient donné, ou pour l'ensemble de la base, permet de bâtir des tableaux de bords dynamiques, pour tous les indicateurs de l'établissement. HOSPILINK LOOKUP® est déclinée en trois modules : MONITORING, TRACABILITE, et INDICATEURS.

Les technologies HOSPILINK WELCOME® et LOOKUP® permettent une navigation instantanée dans la base du GHT sous deux modes : la navigation temporelle « time line » et la navigation par interrogation « plein texte ».

Pôle MSP (Maisons de Santé Pluridisciplinaires) et Professions Libérales

Leader sur son marché, INTERNATIONAL CROSS TALK (ICT), filiale de MALTA INFORMATIQUE, édite et héberge des logiciels en ligne pour les maisons, centres et pôles de santé pluriprofessionnels (MSP) et les professions libérales de santé :

- La plateforme **MEDILINK** (anciennement CHORUS®), certifiée ISO HDS, permet de répondre aux besoins de tous les professionnels de santé de premiers recours exerçant seuls, en cabinet ou regroupés en structures pluridisciplinaires tels que les maisons, centres et pôles de santé ;
- Des solutions de télé secrétariat destinées aux professionnels de santé (**C'CALL**), à la prise de rendez-vous en ligne pour les patients (**DOCTO DISPO**) ou encore de rappel de rendez-vous par SMS aux patients (**C'CIEL**).

Pôle Télémédecine

Le Pôle Télémédecine est spécialisé dans les applications de télémédecine intégrant de l'Intelligence Artificielle (IA).

La solution **eNephro®** vise à sécuriser la prise en charge des patients atteints d'insuffisance rénale chronique à tous les stades de la maladie grâce à l'Intelligence Artificielle, améliorer l'état de santé ainsi que la qualité de vie du patient, et diminuer les coûts de prise en charge (hospitalisations et consultations non programmées). Depuis 2020, **eNephro®** a été complétée par un module pré-greffe qui permet la coordination et la gestion des dossiers pré-greffe entre les spécialistes transplantateurs, les néphrologues, les infirmiers référents et coordinateurs greffes fondé sur un partage d'informations concernant le malade et ses soignants.

ETPLINK (anciennement ETP-Pilot) est une application web permettant de simplifier la gestion et le partage des programmes d'Éducation Thérapeutique Patient (ETP) en facilitant le travail de coordination des structures confrontées à des exigences de



qualité de prise en charge (coordonner et évaluer leurs parcours ETP) et de productivité et de traçabilité (financement au forfait et/ou à l'acte).

Née en 2021, **HDJLINK** est une nouvelle solution exclusive destinée au suivi de l'hospitalisation de jour pour les centres hospitaliers, les cliniques et les SSR.

L'offre CARELIB® EHPAD est une solution inédite qui regroupe à la fois la gestion de l'appel malade par médaillon et une gestion d'alertes automatiques telles que chutes, levers nocturnes, intrusions de chambres, etc. Totalement intégrée à TITANLINK et aux modules pandaLAB Pro, cette solution assure une traçabilité très efficace des événements au sein de l'EHPAD.

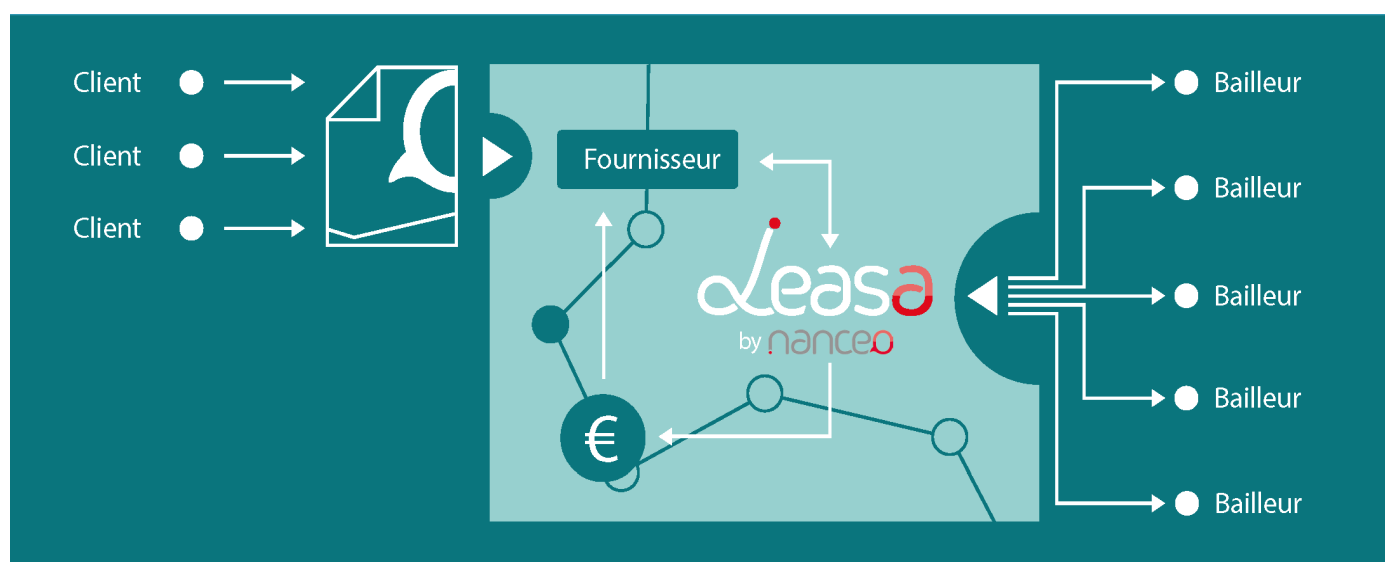
Division Fintech

NANCEO met en place des solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire. À ce titre, NANCEO s'adresse à toutes les entreprises qui vendent des produits et services sous forme de location, c'est-à-dire de loyers périodiques.

NANCEO a créé **Leasa by Nanceo**, une place de marché informatique full web, agissant comme un hub, qui permet :

- De déposer de façon agile et intuitive les demandes de financement par concessionnaires ou distributeurs ;
- De donner accès d'un « simple clic » aux principaux bailleurs-financeurs du marché ;
- De gérer de manière automatique l'ensemble des processus du financement des ventes ;
- De piloter son portefeuille de clients « locataires », de la mise en place du financement jusqu'à son terme ;
- De gérer ses encaissements et contrôler ses revenus de l'activité locative.

Pour ce faire, le partenaire (client) dépose une demande de financement sur un portail web unique qui se charge d'aller interroger les bailleurs spécialisés du marché pour obtenir un accord de financement. Le dialogue avec les bailleurs est instantané. La plateforme *Leasa by Nanceo* sélectionne et délivre l'accord unique le plus pertinent quel que soit le bailleur. La facturation est dirigée vers NANCEO qui en assure la gestion.



L'approche « multi-bailleurs » de la passerelle (cession possible à différents bailleurs) accroît sa capacité à accepter rapidement des demandes, favorise son indépendance vis-à-vis des bailleurs et développe sa résilience « au financement des ventes » c'est-à-dire le retrait ou la disparition du marché d'un ou plusieurs bailleurs.

L'ensemble du processus d'acquisition des demandes jusqu'à la cession du dossier au bailleur « cessionnaire » est géré par *Leasa by Nanceo*. Ce qui rend l'exécution simple et rapide accélérant le paiement du dossier auprès des concessionnaires.

À noter que NANCEO achète les équipements auprès des concessionnaires pour les mettre en location chez les clients finaux (« locataires ») mais concomitamment, revend ces équipements grevés d'un contrat de location au bailleur ayant accepté le risque client.

Les outils développés par NANCEO sont agiles et permettent de prendre en compte les besoins spécifiques des partenaires pour leur proposer des offres personnalisées.



L'offre de NANCEO couvre toute la palette du financement des ventes : elle va du simple partenariat, à un partenariat exclusif, jusqu'à la création d'une captive de financement. Ces trois modèles représentent des sources de profits complémentaires pour les partenaires du Groupe PHARMAGEST.

Division Medical Soft

L'acquisition de PROKOV EDITIONS en septembre 2021 permet au Groupe PHARMAGEST d'étendre son champ d'action aux logiciels médicaux et de créer à compter de 2022, une nouvelle division dénommée Medical Soft pour les logiciels médicaux.

Cette acquisition complète la galaxie de logiciels métiers dédiés aux professionnels de santé du Groupe PHARMAGEST en s'adressant désormais aux médecins libéraux généralistes ou spécialistes. Cette opération, qui renforce efficacement l'offre de services de la Passerelle Numérique de Santé (PNS) permet également au Groupe de créer des synergies entre tous les logiciels de son écosystème et d'ouvrir de nouveaux usages pour les professionnels de santé.

L'offre de la future Division Médical Soft est fondée sur les solutions de PROKOV EDITIONS, qui proposent des logiciels complémentaires, couvrant tous les besoins des médecins évoluant dans un environnement Apple. Tous ses logiciels sont agréés, certifiés et compatibles avec l'ensemble des services de l'Assurance Maladie :

- **MédiStory**, le logiciel phare de PROKOV EDITIONS, est une application pour suivre les dossiers médicaux patients. Il gère les consultations et prises de rendez-vous, les ordonnances, les comptes rendus et dispose d'une messagerie sécurisée. La 4^{ème} génération de ce logiciel a été commercialisée en 2020, version à la pointe de la technologie sur un marché où la majorité des outils informatiques médicaux est centrée sur la réglementation. MédiStory 4 répond déjà à la plupart des préconisations du *Sécur de la Santé 2020* et de *Ma Santé 2022* ;
- MédiStory tire sa pertinence de bases de connaissances. Il embarque ainsi la BCB Dexter et le dictionnaire SFMG pour les résultats de consultation. Tous les outils pour recueillir de l'information sont diffusés sur **EtherEgo**, adossés à un référentiel partagé par tous les utilisateurs de MédiStory ;
- PROKOV EDITIONS propose également un logiciel d'aide à la prescription, **ExpressVitale**, qui permet de lire la carte Vitale des patients, de facturer et de télétransmettre les feuilles de soins à l'Assurance Maladie via SESAM-Vitale ;
- L'offre est complétée de **VigiPaiement** et **VigiCompta** qui permettent aux professionnels de santé d'effectuer un suivi des paiements des différentes parties. Ces logiciels automatisent également le transfert de la facturation à la comptabilité du professionnel de santé.

Concrétisation du parcours de santé ville - hôpital : la Passerelle Numérique de Santé

Après plusieurs années de développement, le Groupe PHARMAGEST a initié la commercialisation de sa Passerelle Numérique de Santé (PNS) sous la marque pandaLAB HUB.

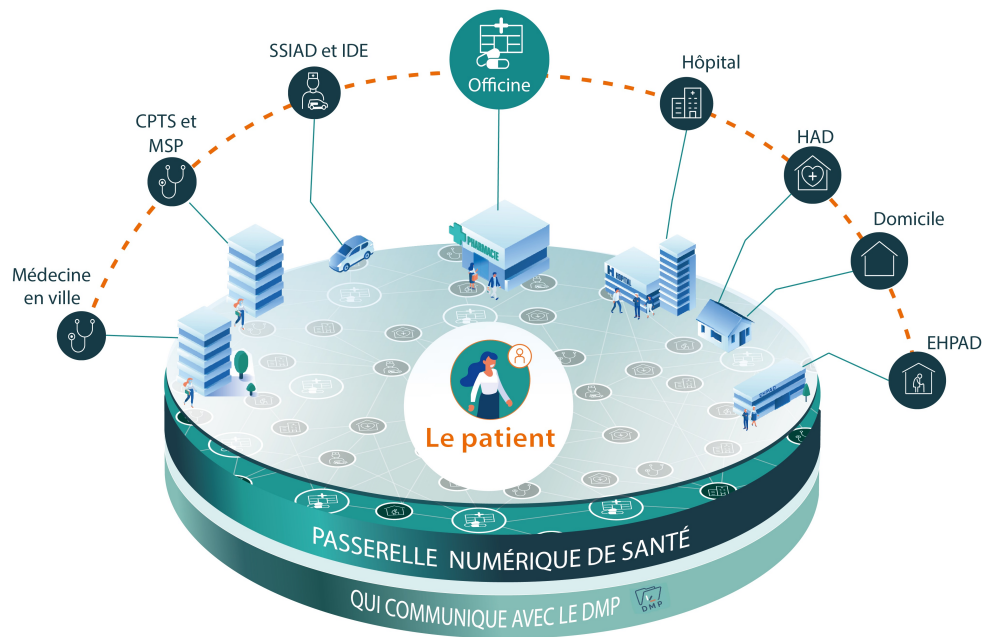
Cette passerelle est une synergie de volontés tournées vers un seul objectif : la coordination du parcours de santé Ville-Hôpital. La Passerelle Numérique de Santé offre en partage les flux d'informations de santé entre les hôpitaux, les établissements et professionnels de santé. Une innovation majeure destinée à se déployer plus largement sur tout le territoire, qui s'inscrit dans les politiques d'amélioration de la qualité de prise en charge des patients de leur domicile aux structures d'hébergement médico-sociales et sanitaires.

En développant les synergies entre les différentes filiales du Groupe, la Passerelle Numérique de Santé (PNS) s'est enrichie d'évolutions fonctionnelles et techniques utiles aux professionnels de santé (service Prise de RDV, e-Ordo PNS, liaison HAD en EHPAD, lien infirmière / pharmacie, lien médecin de ville / pharmacie) comme aux patients. De nouveaux services communiquent désormais avec la PNS à travers les logiciels du Groupe : le Dossier Médical Partagé, le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS), et le référentiel INS (Identité Nationale de Santé). Parallèlement, le Groupe poursuit la démonstration de cet écosystème applicatif au sein des ARS et des GHT et porte également cette offre chez les institutionnels et les partenaires (industriels, intégrateurs, groupements régionaux).

Grâce à son partenariat stratégique avec le Groupe ELSAN, PANDALAB accélère le déploiement en France de pandaLAB Pro, son outil de messagerie instantanée et sécurisée. La mise à disposition de pandaLAB Pro au sein des 120 établissements ELSAN conforte l'ambition du Groupe PHARMAGEST d'en faire l'outil incontournable au service de la communication entre tous les professionnels de santé, qu'ils soient en ville, en établissement médico-social ou à l'hôpital, dans l'Hexagone et en Europe.



En complément de l'offre initiale de PANDALAB aux professionnels de santé (messagerie instantanée et sécurisée pandaLAB Pro) qui est en phase d'intégration dans l'ensemble des logiciels de son écosystème, le Groupe PHARMAGEST s'est appuyé sur son expertise technique et fonctionnelle de l'interopérabilité pour développer pandaLAB HUB et favoriser le partage des informations et les synergies entre les applicatifs métiers, mais également renforcer le lien privilégié avec les patients. De nouveaux services leur sont aujourd'hui proposés via l'application pandaLAB Ma santé (prise de rendez-vous, envoi d'ordonnance, carnet de vaccination, armoire à pharmacie, ...).



5.1.2. Nouveaux produits et services

Division Solutions Pharmacie Europe

Pôle Pharmacie France

En 2021, les équipes de PHARMAGEST INTERACTIVE ont initié la commercialisation de nouveaux produits et services :

- **OffiMédia® 2.0** : la solution d'affichage dynamique qui relaie la stratégie prix, produits et services de l'officine. Grâce à sa base de données média riche et évolutive, son interface intuitive et réactive, ainsi que sa gamme d'affichages dynamiques (pour vitrines, linéaires, zones OTC et comptoirs), OffiMédia® 2.0 permet une communication ciblée et personnalisée tout au long du parcours patient ;
- **OffiSecure® Fibre** : la solution fibre dédiée aux officines qui s'inspire des besoins en officine pour proposer une connexion très haut débit spécialisée, jusqu'à 12 fois plus rapide que l'ADSL avec 3 fois moins de latence et ultra sécurisée, pour l'ensemble des échanges de données informatiques. Le système informatique de la pharmacie bénéficie du système de cybersécurité avancé pour naviguer en toute sécurité (firewalls, IPS, DNS filtrage web, etc.) ;
- **Module de sérialisation** intégré au LGPI, personnalisable et évolutif, il permet d'adapter le fonctionnement en tenant compte de l'organisation de la pharmacie, qui peut opter pour un processus d'enregistrement simple « à la réception » ou pour un processus perfectionné et multiple « à la réception, à la délivrance même mixte » ;
- **Étiquettes électroniques ASCA** : convergence dans le choix du fournisseur d'étiquettes électroniques entre ASCA et PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- **SAILFI** : nouvelle application de gestion des programmes de fidélités destinée aux groupements de pharmacies qui s'appuie sur l'Intelligence Artificielle ;
- **Service e-Ordo** : service d'échange sécurisé d'ordonnances dématérialisées entre l'EHPAD et la Pharmacie via la Passerelle Numérique de Santé.

Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

Les équipes de développement en France, Belgique et Luxembourg collaborent étroitement à l'adaptation des solutions satellites (OffiTouch®, OffiCash®, OffiCentral, OffiMédia®, OffiSeen®, OffiTag, ...) élaborées par le Groupe PHARMAGEST afin de pouvoir proposer une offre complète aux pharmaciens belges et luxembourgeois. En complément, le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg commercialise des produits et solutions destinées à ses marchés.

À titre d'exemples, le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg a procédé à la commercialisation des offres suivantes :

- L'adaptation de la gamme Multimeds au marché belge ;
- L'optimisation du service aux clients à travers la mise sur le marché de l'offre de consultance en pharmacie ;
- Le lancement sur le marché belge de l'offre OffiPass permettant l'authentification des opérateurs sur ULTIMATE via un badge ;
- La commercialisation de l'offre sécurité OffiProtect, la solution anti-virus professionnelle pour l'officine ;
- La dématérialisation des ordonnances conformément au projet RECIP-e.

En Belgique

Les équipes de PHARMAGEST BELGIUM ne cessent de faire évoluer la gamme de produits en s'adaptant notamment aux évolutions du marché, aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants des pharmaciens belges. Ainsi, pour exemple, les principales évolutions 2021 des logiciels en Belgique sont :

- La dématérialisation totale des ordonnances s'accompagnant d'une refonte du module de délivrance ;
- L'ajout de fonctionnalités permettant la gestion des tests antigéniques en officine ;
- L'amélioration des performances du logiciel en termes de rapidité d'exécution ;
- La gestion intégrée des paiements issus de l'application PAYCONIQ.

Au Luxembourg

Depuis 2017, les équipes de PHARMAGEST LUXEMBOURG et de PHARMAGEST INTERACTIVE ont mutualisé leurs efforts autour d'une nouvelle plateforme de santé européenne « Patient Centré ». Cette plateforme basée sur les dernières technologies web et sur l'Intelligence Artificielle a pour vocation de fournir au pharmacien des outils lui permettant d'apporter encore plus de services à son patient tout en optimisant la gestion de sa pharmacie. Dans le cadre de ce projet, les équipes de PHARMAGEST



LUXEMBOURG et de PHARMAGEST INTERACTIVE ont coopéré activement avec des pharmaciens-partenaires luxembourgeois afin de proposer une solution répondant parfaitement aux exigences actuelles et futures du métier de pharmacien d'officine.

Le logiciel **id.** a officiellement été commercialisé en 2021, s'accompagnant d'un changement graphique qui marque la rupture avec les solutions préexistantes et véhicule la vision du Groupe PHARMAGEST ainsi que le positionnement de ses solutions, dans la continuité de la baseline "Plus de Technologie pour plus d'Humain".

Pôle Pharmacie Italie

PHARMAGEST ITALIA a lancé en 2021 sa nouvelle marque de solutions produits : **id.** qui devient le logiciel de gestion au centre d'un écosystème de solutions technologiques dédiées aux officines. Le nom de chaque solution a le préfixe **id.**

En 2021, PHARMAGEST ITALIA a également travaillé à l'adaptation et au déploiement des solutions **id.LOCKER**, **id.TAG**, et **Multimeds** à destination des officines italiennes.

L'élargissement de l'offre commerciale est accompagné par la création de nouvelles agences qui complètent le maillage du territoire transalpin initié lors de l'intégration de la société SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA en 2019. Cette dynamique contribue au développement et au déploiement des produits européens du Groupe.

Par ailleurs, la mixité et la complémentarité des activités avec les pharmacies (indépendantes ou adhérentes à un groupement) et les grossistes-répartiteurs (dont l'offre commerciale est complétée depuis l'intégration d'ATHESIA) assurent à PHARMAGEST ITALIA la couverture de tous les besoins technologiques du marché pharmaceutique transalpin.

Division Solutions e-Santé

Pôle Communication Digitale

En 2021, le Pôle Communication Digitale a travaillé au renforcement de ses solutions actuelles et n'a pas procédé à la commercialisation de nouvelles solutions.

Pôle Personnes Fragiles

En 2021, le Pôle Personnes Fragiles a renforcé et spécialisé ses effectifs (marketing / communication / vente / ...) pour demeurer moteur sur le déploiement d'une offre technologique de pointe au service des personnes âgées à domicile et de leurs familles.

La signature en 2021 d'un premier contrat de distribution avec l'Allemagne, ou encore l'équipement de résidences seniors dans la région Île-de-France, confortent la pertinence et l'efficacité de NOVIACare® sur le marché du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes fragiles, en France comme en Europe.

Pôle Observance

En 2021, le Pôle Observance a consacré ses efforts au renforcement de ses solutions préexistantes ainsi qu'à l'accroissement de ses parts de marché au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.

Pôle e-Connect

En 2021, l'offre de KAPELSE s'agrandit avec le lancement de deux nouvelles solutions :

- **TI-KAP**, le lecteur fixe de carte Vitale conçu pour la lecture simultanée de carte Vitale et de carte CPS aux cabinets. Il permet aussi la lecture des modules sans contact NFC (compatible Appli Carte-vitale de l'Assurance Maladie) ;
- **KAP-INSIDE** qui a étendu son domaine d'utilisation en intégrant les moteurs de facturation, d'authentification et d'accès aux téléservices de l'Assurance Maladie, rendant ainsi possible aux éditeurs de proposer un logiciel complet sur smartphone, Android et iOS.



Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux

Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

En France

Programme ESMS Numérique

Dans le cadre du programme ESMS Numérique porté par la CNSA et les ARS, MALTA INFORMATIQUE, avec ses logiciels TITAN et TITANLINK, et DICSIT INFORMATIQUE avec son logiciel DOMILINK, ont été officiellement agréés pour répondre aux appels à projets dans les catégories suivantes :

- « Solution DUI en mode acquisition (On Premise-infrastructure de l'OG) à destination des ESMS PA » : fourniture, maintenance et déploiement d'une solution DUI en mode hébergé à destination des ESMS intervenant principalement dans le champ des Personnes Âgées.
- « Solution DUI en mode acquisition avec hébergement externalisé à destination des ESMS PA » : fourniture, maintenance et déploiement d'une solution DUI en mode hébergé à destination des ESMS intervenant principalement dans le champ des Personnes Âgées.
- « Solution DUI en mode acquisition à destination des ESMS PH » : fourniture, maintenance et déploiement d'une solution DUI en mode hébergé à destination des ESMS intervenant principalement dans le champ des Personnes en situation de Handicap.
- « Solution DUI en mode acquisition avec hébergement externalisé à destination des ESMS PH » : fourniture, maintenance et déploiement d'une solution DUI en mode hébergé à destination des ESMS intervenant principalement dans le champ des Personnes en situation de Handicap.
- « Solution DUI en mode acquisition avec hébergement externalisé à destination des ESMS AAD » : fourniture, maintenance et déploiement d'une solution DUI en mode SAAS à destination des ESMS intervenant principalement dans le champ de l'Aide et de Soins A Domicile.

Les synergies opérées depuis 2016 entre MALTA INFORMATIQUE et DICSIT INFORMATIQUE en faveur d'une prise en charge globale du parcours patient entre la ville et l'hôpital permettent de proposer, à l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux et aux professionnels du domicile, une offre adaptée aux enjeux des politiques de santé actuels dont le programme ESMS Numérique fait partie.

Nouvelle suite multi-environnement web, multilingue & App 100% sécurisée et 100% personnalisable : TITANLINK

Sur tablette, avec l'applicatif métier TITAN Nomade et sur ordinateur avec TITANLINK, les solutions proposées par MALTA INFORMATIQUE pour les EHPAD permettent de :

- S'informer et assurer un suivi de l'activité n'importe où et n'importe quand dans l'établissement (avec ou sans connexion web grâce au mode déconnecté sur tablette) en toute sécurité.
- Personnaliser son interface utilisateur pour une information / communication pertinente : tableaux de bord, suivi, alertes, ...
- Communiquer avec et entre professionnels de santé grâce à l'application de messagerie de santé instantanée, **pandaLAB Pro**, totalement intégrée et sécurisée.
- Une navigation fluide et intuitive avec un système multi-onglets limitant les clics et les scrolls.
- Une utilisation facile et rapide pour plus de temps au chevet des résidents et moins de temps devant les écrans.
- Une connexion avec d'autres applicatifs métiers : alimenter le DMP automatiquement, récupérer les résultats d'analyse biologique de manière structurée directement dans le logiciel, envoyer les prescriptions à la pharmacie, ...

En Belgique

L'année 2021 a été une année de consolidation et de forte croissance pour MALTA BELGIUM dans son développement en Belgique. Les principales évolutions ont concerné la mise à jour du module de soins des plaies et des changements législatifs importants pour la Flandre quant à la prise en charge des personnes âgées en établissement. La direction R&D de la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux a également finalisé l'adaptation et la traduction de TITANLINK au marché multilingue belge.

Pôle Services de Soins Infirmiers et Hôpital À Domicile

En 2021, la société DICSIT INFORMATIQUE a maintenu ses efforts pour déployer sa nouvelle solution mobiSOINS destinée aux patients et aux professionnels libéraux ainsi que son portail destiné aux professionnels de santé. Le triptyque logiciel métier



(**antHADine** ou **microSOINS**) associé à la mobilité (**mobiSOINS**) et au portail (**PORTAIL PS**) permet de proposer une solution qui couvre toute la problématique de prescription, de prise en charge et de suivi des patients à domicile.

La solution **DOMILINK** a été lancée sur ces marchés.

Pôle Hôpitaux et GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire)

En 2021, AXIGATE a consacré ses efforts au déploiement de ses nouvelles solutions :

- **REFLEX®**, la nouvelle génération de Dossier Patient Informatisé (DPI) Web Mobile ;
- **WELCOME®**, la plateforme d'intégration, d'interopérabilité et de navigation du GHT ;
- **LOOKUP®**, les technologies Big Data intégrées au DPI.

La marque **HOSPILINK** a été lancée sur ces marchés. La diversification vers le marché des hôpitaux psychiatriques et SSR a démarré avec la signature de 4 nouveaux établissements psychiatriques.

Pôle MSP (Maisons de Santé Pluridisciplinaires) et Professions Libérales

La téléconsultation sécurisée avec MEDILINK

Pour faire face à l'épidémie de COVID-19, ICT a mis en place une solution de téléconsultation ainsi qu'un module de paiement par carte bancaire permettant aux patients des médecins équipés de MEDILINK de bénéficier de séances de téléconsultations sur ordinateur, tablette ou smartphone.

pandaLAB Pro : la technologie mise au service des cadres de santé et du parcours patient

pandaLAB Pro est une plateforme multifonctionnelle e-Santé ultra-sécurisée qui a pour but d'accompagner les professionnels de santé dans leur quotidien et d'assurer une meilleure prise en charge des patients. De nombreuses fonctionnalités comme une messagerie instantanée entre professionnels de santé, la prescription d'ordonnances dans des modèles types ou bien le partage de photos et imageries font gagner un temps précieux aux personnels de santé et leurs interlocuteurs.

Adopté par plus de 5 000 utilisateurs, pandaLAB Pro est un outil clé en main, facile d'utilisation et adapté à tous les supports numériques.

Pôle Télémédecine

Le Pôle Télémédecine a déployé sa marque **ETPLINK**.

Division Fintech

La Division Fintech a maintenu le déploiement de sa solution mobile **Leasa by Nanceo** tout en renforçant ses fonctionnalités.

Division Medical Soft

Dans sa galaxie de logiciels métiers Santé dédiés aux professionnels de santé, l'acquisition de PROKOV EDITIONS permet au Groupe PHARMAGEST de compléter son offre et de renforcer sa position d'acteur incontournable du numérique en Santé. Ainsi, la fin d'exercice 2021 a permis au Groupe PHARMAGEST de concentrer ses efforts en vue du lancement commercial de la Division Medical Soft début 2022 qui sera portée par l'interopérabilité du logiciel **MédiStory** avec les autres logiciels du Groupe PHARMAGEST.



5.2. Principaux marchés

Ventilation du Chiffre d'Affaires en normes IFRS par type d'activité et par zone géographique

Divisions – En M€	2021		2020	
	Chiffre d'affaires	Part Groupe	Chiffre d'affaires	Part Groupe
Division Solutions Pharmacie Europe	142,90	74,01%	127,31	74,12%
• dont en France	130,77	67,73%	116,75	67,96%
• dont en Belgique et Luxembourg	2,60	1,35%	3,01	1,76%
• dont en Italie	9,53	4,94%	7,55	4,40%
Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux	27,99	14,50%	26,19	15,25%
• dont en France	24,94	12,92%	23,39	13,62%
• dont en Belgique	3,05	1,58%	2,80	1,63%
Division Solutions e-Santé	18,66	9,66%	16,44	9,57%
• dont en France	15,57	8,06%	13,56	7,90%
• dont en Irlande et Royaume-Uni	1,65	0,86%	1,57	0,91%
• dont en Allemagne	1,43	0,74%	1,31	0,76%
Division Fintech (France)	2,45	1,27%	1,81	1,06%
PROKOV EDITIONS (France) (société intégrée dans la future Division Medical Soft)	1,08	0,56%	/	/

Pour plus d'informations sur les principaux agrégats financiers par activité, se référer aux notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 – Note 7.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le marché de la pharmacie en France

Le système de santé français évolue en permanence pour faire face aux enjeux majeurs des années à venir tels que :

- L'allongement de la durée de la vie : les Français vivent plus vieux, avec une espérance de vie parmi les plus élevées d'Europe, qui appelle une prise en charge adaptée ;
- La progression des maladies chroniques : s'ils vivent de plus en plus longtemps, les Français souffrent davantage de maladies chroniques ;
- La persistance des inégalités de santé :
 - les inégalités sociales influent encore largement sur l'état de santé de la population,
 - l'apparition de déserts médicaux nécessitant le développement de nouveaux services à distance et pluridisciplinaires.

Ces enjeux conditionnent notamment le marché, le métier et les missions des pharmaciens.

Ainsi, le réseau officinal et son modèle économique poursuivent leur adaptation aux nouveaux modes de rémunérations : dispensation des médicaments remboursables intégrant une part d'honoraires, autorisation des e-pharmacies, rémunérations liées à la mise en place d'entretiens pharmaceutiques et au développement de services comme la création de Dossiers Médicaux Partagés (DMP), téléconsultation, vaccination et dépistage, etc. Autant d'opportunités de croissance grâce à l'élargissement des activités et des services proposés aux patients.

- **Recensement** : fin 2021, on dénombre près de 21 100 officines en France et dans les Départements d'Outre-Mer. (Source : SESAM-Vitale)
- **Chiffre d'affaires** : l'activité officinale (vente et prestations) est à la hausse de 6,36%. L'activité 2021 a été soutenue par le développement des services et plus particulièrement par les campagnes de vaccination et de dépistage. Les officines doivent cette amélioration de leur chiffre d'affaires, à la part des honoraires de dispensation (en progression de 2,21%), des honoraires à l'ordonnance (en hausse de 21,41%), ainsi que les autres prestations en hausse de 62,00%. (Source : CGP - Statistiques professionnelles de la Pharmacie)
- **Marge** : la rémunération des pharmaciens est constituée de la somme de la marge commerciale sur ventes, des honoraires de dispensation et autres prestations. La marge brute globale est en forte progression (8% par rapport à 2020). (Source : CGP - Statistiques professionnelles de la Pharmacie)
- **Perspectives de croissance** : les relais de croissance des pharmacies françaises résident d'une part, du côté des marchés des dispositifs médicaux, de la parapharmacie, ainsi que dans l'avènement de nouveaux services tels que la PDA, la



vaccination, les tests antigéniques et la téléconsultation en officine. D'autre part, la digitalisation des pratiques remet en cause les modèles existants et peut se révéler un formidable levier de croissance pour le pharmacien à même de réussir à prendre ce virage numérique.

Le marché de la pharmacie en Belgique et au Luxembourg

En Belgique

En 2021, on comptait près de 4 800 pharmacies ouvertes au public en Belgique, réparties à 54% en Flandre, 35% en Wallonie et 11% à Bruxelles. (Source : estimations PHARMAGEST BELGIUM)

Le pays dispose d'un réseau de pharmacies des plus denses d'Europe.

Compte tenu d'une « offre surabondante », un moratoire sur l'ouverture de nouvelles pharmacies a été imposé jusqu'à fin 2019. Ne pouvant intervenir qu'après l'obtention d'un accord délivré par le Conseil d'État, les créations de pharmacies n'ont pu contenir le nombre de fermetures et de fusions de commerces. Ainsi, le nombre de pharmacies recule progressivement. Par ailleurs, les pharmaciens belges subissent la concurrence de géants de la parapharmacie.

La crise sanitaire de la COVID-19 a précipité les fermetures d'officines ainsi que les cessions, reprises et rachats.

En Belgique, le marché de la pharmacie se compose d'officines indépendantes et de groupements de pharmacies. Les groupements, de taille variable (de 2 à plus de 300 officines), prennent de plus en plus d'ampleur dans le pays. Il apparaît qu'en 2021, environ 20% des officines appartenaient à un groupement. (Source : estimations PHARMAGEST BELGIUM). Cette tendance pourrait s'accroître dans les prochaines années, résultant de la stratégie de rachats exercée par des groupements de grande envergure.

La rémunération du pharmacien est composée d'un honoraire pour les activités liées aux soins pharmaceutiques pour 80% des revenus du pharmacien (75% d'honoraires de délivrance et 5% d'honoraires spécifiques) et d'une marge économique sur le produit pharmaceutique (20%). (Source : APB – Association Pharmaceutique Belge)

Contrairement à la France, l'installation d'officines dans les centres commerciaux est interdite en Belgique. Aussi, la Belgique n'impose pas que le propriétaire d'une pharmacie d'officine soit un pharmacien.

Au Luxembourg

Le marché des pharmacies luxembourgeoises dénombre 97 officines.

Ce marché est contraint par d'importantes barrières à l'entrée, ce qui limite la concurrence. Le nombre de pharmacies est strictement encadré par le Ministère de la Santé.

Une officine est gérée par un pharmacien titulaire qui exerce une profession libérale.

Il existe deux possibilités pour obtenir une concession de pharmacie :

- Soit le pharmacien pose sa candidature pour l'attribution d'une concession d'État. C'est le cas pour plus des 2/3 des pharmacies au Luxembourg. La candidature est classée sur une liste en fonction des années de travail effectuées, de l'ancienneté du diplôme et du nombre d'années d'études ;
- Soit le pharmacien achète une concession privée, ce qui exige des fonds importants.

(Source : Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois)

Le marché de la répartition et de la pharmacie en Italie

Le répartiteur pharmaceutique est l'intermédiaire entre les laboratoires et les pharmacies. C'est le maillon clé de la chaîne du médicament : il gère la grande majorité de l'approvisionnement des pharmacies ainsi que plusieurs dizaines de milliers de références de médicaments.

Le marché italien compte en 2021 plus de 19 300 officines dont 1 675 pharmacies communales financées par les pouvoirs publics. Avec l'ouverture du capital des pharmacies en Italie, le marché des réseaux officinaux s'organise en chaînes intégrées et / ou en réseaux d'indépendants. Ce processus devrait se poursuivre dans les années à venir dans la mesure où le développement des chaînes de pharmacies constitue l'un des axes stratégiques majeurs des groupes leaders de la distribution pharmaceutique en Europe.



Le marché de l'édition de logiciel à destination des pharmacies est dominé par deux acteurs qui représentent environ 70% de part de marché. Toutefois, du fait de la régionalisation du régime de santé italien, il existe une multitude de petits éditeurs locaux spécialisés pour répondre aux besoins des officines sur un territoire donné.

Le marché du Pôle Communication Digitale

L'activité de la Communication Digitale accompagne les professionnels de l'industrie pharmaceutique dans la construction de leur communication digitale à l'officine vers le pharmacien ou le patient, ce qui constitue une niche sur le marché de la publicité digitale.

Le Pôle Communication Digitale met également à disposition des plateformes interactives et des applications mobiles pour le suivi ou l'accompagnement du patient, des solutions visant à améliorer l'observance du patient.

La diversité de son offre confère au Pôle Communication Digitale la capacité de proposer des solutions sur-mesure à l'ensemble de ses partenaires.

Le Pôle Communication Digitale compte près de 80 laboratoires pharmaceutiques clients parmi près de 240 entreprises du médicament en France et travaille en partenariat avec plus d'une vingtaine d'associations patients.

Le marché du Pôle Personnes Fragiles

Les solutions du Pôle Personnes Fragiles se trouvent sur le segment de la téléassistance et de l'accompagnement grâce à l'intégration d'objets connectés et d'outils de type IoT (internet des objets).

Ce secteur, en progression depuis les années 2010, offre encore de réelles opportunités de croissance compte tenu des facteurs de soutien tels que le vieillissement de la population (près de 7 millions de seniors de plus de 75 ans en France en 2025 avec une projection de plus de 13 millions en 2070) et la politique volontariste des pouvoirs publics. (Source : INSEE)

Ce secteur d'activité attire de nombreux acteurs comme les bailleurs et les constructeurs de résidences autonomie (en France et en Europe) ou encore des acteurs majeurs du service à domicile. Ce marché se structure autour d'acteurs qui bénéficient à la fois de l'expertise dans la prise en charge de la dépendance, d'une présence en amont de la filière, ainsi que d'une surface financière suffisante pour racheter les acteurs mineurs et ainsi consolider le marché.

Le marché du Pôle Observance

Le marché de la PDA et des piluliers peut s'analyser selon le caractère connecté ou manuel des piluliers, selon les applications qu'ils ont en établissements sanitaires, en pharmacies ou à domicile et le nombre de prises médicamenteuses possibles (journalière, hebdomadaire et mensuelle).

La solution MultimedS est un pilulier manuel qui s'adresse aux établissements de santé qui peut être utilisé dans un format de 7 jours ou 28 jours, chaque capsule pouvant être étiquetée avec des informations sur le patient, les médicaments et le cycle de médicaments, ce qui permet de s'assurer d'administrer au bon patient, le bon médicament, à la bonne dose, sur la bonne voie, au bon moment.

Après l'âge de 65 ans, les risques d'être touché par des maladies chroniques augmentent. Les maladies chroniques entraînent une poly-médication, ce qui accroît le risque d'une mauvaise observance. Ainsi, l'évolution de ce marché peut s'anticiper au regard de la structure et du vieillissement de la population. Au cours de la période 2019-2100, la part des personnes âgées en Europe constituera une part grandissante de la population totale, les personnes de 65 ans et plus représentant 31 % de la population de l'Union Européenne en 2100, contre près de 20 % actuellement. (Source : Eurostat)

Le marché du Pôle e-Connect

Le Pôle e-Connect constitue l'axe industriel de la Division Solutions e-Santé en support des projets et solutions issus des Pôles Télémédecine ou Personnes Fragiles.

La traduction concrète de ces projets est double :

- L'aménagement de l'existant par l'adaptation du domicile des patients avec des aides techniques et des solutions de télésurveillance via la production de la NOVIACare® (solution « Plug & Play ») développée par NOVIATEK. L'objectif étant d'améliorer l'environnement des personnes fragiles et de favoriser la coordination des soins ;



- La réalisation d'une résidence senior équipée de solutions innovantes avec l'industrialisation des offres CARELIB® Domicile et CARELIB® EHPAD.

Ainsi, le Groupe PHARMAGEST étend son rayon d'actions dans la nouvelle filière industrielle qu'est la Silver Economie, dans laquelle il entend se positionner et jouer un rôle moteur.

Par ailleurs, les solutions proposées par KAPELSE s'adressent à un grand nombre de professionnels de santé en France (auxiliaires médicaux, professions médicales et pharmaceutiques) et plus particulièrement aux professionnels de santé libéraux réalisant des télétransmissions. Le GIE SESAM-Vitale en dénombrait près de 384 056 en décembre 2021. (Source : GIE SESAM Vitale)

Le marché des EHPAD et Accueils de jour en France

Le marché des EHPA, foyers logements, résidences services, EHPAD et Accueils de jour en France est composé de plus de 10 000 structures, dont 75% sont des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) ou Unités de Soins de Longue Durée (USLD) et 25% sont des établissements pour personnes non dépendantes.

Le marché est en progression constante compte tenu des besoins en places d'hébergement liés au vieillissement de la population française. La progression de l'offre de lits en EHPAD est principalement liée à la médicalisation de foyers-logements basculant ainsi en statut d'EHPAD. Les EHPAD proposent aujourd'hui environ 600 000 lits.

Les structures d'hébergement ont connu différentes réformes importantes depuis 2002-2003 avec l'apparition des premières conventions tripartites (EHPAD/DASS puis ARS/Conseil Général), puis la réintégration des dispositifs médicaux en 2008 dans leur budget de fonctionnement, sans compter l'intégration du médicament en cours d'expérimentation. Depuis 2016, les EHPAD contractualisent avec les ARS sous forme d'un nouveau contrat pluriannuel, le CPOM (le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), et produisent une nouvelle présentation budgétaire appelée « État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses » (EPRD).

Toutes ces évolutions amènent le marché à s'équiper de logiciels spécialisés et performants.

(Source : MALTA INFORMATIQUE)

Le marché des maisons de repos en Belgique

Les maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) sont des lieux où les personnes âgées résident en permanence. L'accueil est permanent pour les personnes de plus de 65 ans qui ne peuvent plus vivre seules à la maison. Ces soins permanents sont la solution de dernière instance, lorsque les soins à domicile ou les autres alternatives ne suffisent plus. Les personnes âgées sont aidées dans leurs tâches quotidiennes.

La Belgique compte près de 1 800 maisons de repos.

(Source : MALTA BELGIUM)

Le marché des solutions informatiques pour les professionnels de santé à domicile

Le marché des Hôpitaux À Domicile reste actif avec un nombre d'établissements stable (autour de 330) représentant une capacité de prise en charge importante qui s'établit à environ 116 000 patients.

Le nombre de Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) est proche de 2 000 et représente près de 112 000 places.

Dans un contexte de refonte des organisations de prise en charge, en particulier dans l'univers hospitalier, les structures qui interviennent au domicile bénéficient d'un transfert d'activité très favorable, impulsant la croissance des places et des structures.

Le marché des Systèmes d'Information de Santé en milieu hospitalier

Les hôpitaux vivent une mutation importante avec l'apparition des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). 135 GHT sont cartographiés pour permettre un nouveau mode de coopération entre structures hospitalières d'un même territoire.

Sur le plan des systèmes d'information, cela se traduit par une démarche de refonte basée sur un schéma directeur informatique porté par l'hôpital pivot et qui a pour objectif de converger les systèmes des différents hôpitaux. Les schémas directeurs ont été réalisés en 2017 pour un déploiement à horizon 2022.



Ces évolutions amènent un niveau exceptionnel d'opportunité pour les éditeurs de logiciels hospitaliers. Avec une offre très orientée multi-établissements et une qualité technologique majeure, AXIGATE peut répondre à des dossiers exigeants et volumétriques. AXIGATE est particulièrement bien positionnée sur ce type de besoin.

Le marché des Pôles de Santé

Pour répondre à la problématique de la désertification médicale en France, les maisons, centres et pôles de santé se développent partout sur le territoire (plus de 730 en France). Ces structures permettent le regroupement géographique et fonctionnel de professionnels de santé. Les pouvoirs publics ont récemment souhaité élargir encore davantage l'offre de soins sur le territoire, avec la création prochaine de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Ces communautés visent à faciliter la coordination des soins ambulatoires au bénéfice des patients et à améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé libéraux dans chaque territoire.

Le marché du Pôle Télémédecine

Les activités du Pôle Télémédecine peuvent être rattachées au secteur de la télémédecine et du télésoin incluant téléconsultations, télésurveillance médicale, télé expertise, télé radiologie, téléassistance médicale, régulation médicale, dispositifs et équipements médicaux connectés, etc.

En effet, les systèmes experts développés par le Groupe PHARMAGEST visent à prédire et suivre l'évolution de l'état de santé des patients et à améliorer la prise en charge des patients à domicile.

Les structures hospitalières recherchent des solutions clés en main pour la gestion de l'ensemble des pathologies chroniques auxquelles elles sont confrontées tout en ayant des exigences accrues en matière d'interopérabilité avec les systèmes d'informations préexistants. Rien que pour l'insuffisance rénale chronique, la France compte près de 100 000 patients dialysés et greffés. (Source : Agence de biomédecine)

Le marché des financements de biens en location pour le secteur tertiaire

Leasa by Nanceo s'adresse aux sociétés commercialisant des produits et services sous forme de location. Aussi, pratiquement tous les biens d'équipement peuvent faire l'objet d'un financement locatif sous forme de crédit-bail ou de location. Il suffit que le matériel soit d'un usage durable, identifiable et amortissable. Les équipements les plus couramment financés sont les véhicules automobiles, les matériels informatiques, les machines de construction et les équipements agricoles. NANCEO s'adresse particulièrement aux secteurs de la bureautique, l'informatique, la téléphonie, la sécurité, l'imprimerie, l'édition de logiciels ou encore de matériel médical, et ouvre en permanence ses services à d'autres domaines tels que l'économie d'énergie, l'imagerie, la GED (Gestion Électronique de Documents).

Le marché du financement des équipements pour l'entreprise est dominé par les banques. Sur le prêt bancaire, elles ont un monopole légal. Elles interviennent également, via leurs filiales spécialisées, sur les segments du crédit-bail et de la location où évolue un plus grand nombre d'acteurs, dont des constructeurs automobiles, des groupes informatiques, des conglomerats industriels mais aussi des acteurs indépendants comme NANCEO.

De nouveaux intervenants apparaissent en s'appuyant massivement sur les nouvelles technologies. Leur approche « disruptive » du financement ainsi que leur expertise technologique, notamment par la création de « place de marché », banalisent l'accès aux financements. Ces nouveaux opérateurs, regroupés sous le terme de « Fintech », bousculent les modes opératoires et accélèrent les processus.

NANCEO s'inscrit dans cette mouvance de flow business avec sa plateforme de financement qui agit typiquement comme une place de marché.

Le marché du financement de l'équipement des entreprises et des professionnels par les établissements spécialisés représentait en 2021 près de 36 milliards d'euros, en augmentation comparé aux 33 milliards d'euros de l'exercice précédent. (Source : Association Française des Sociétés Financières, Statistiques sur le financement de l'équipement des entreprises et des professionnels par les établissements spécialisés en 2021)

Le Groupe PHARMAGEST s'attend à une accélération de la digitalisation avec encore plus de simplification des démarches administratives : l'arrivée des contrats digitaux, l'émergence de la signature électronique (déjà présente sur le B to C), la gestion des parcs de contrats, les échanges de factures. L'industrie du financement des ventes est en évolution et pousse tous ses acteurs – banquiers, courtiers, industriels, start-up, consultants – à se moderniser, toujours dans l'idée de faciliter et d'accélérer le processus.



Le marché des logiciels médicaux

En décembre 2021, la France dénombre 110 955 médecins libéraux et mixtes. Ce marché se décompose en 53 512 médecins généralistes et 57 443 médecins spécialistes. (*Source : GIE SESAM Vitale*)

Historiquement, le marché des éditeurs de logiciels pour professionnels de santé en exercice libéral est spécialisé par type de profession (médecins, auxiliaires médicaux, laboratoires, pharmacies, etc.). Toutefois, le marché est de moins en moins cloisonné et pourrait évoluer vers une concentration des éditeurs du fait du rassemblement des professionnels de santé en maisons de santé et de l'importance de la réglementation et des certifications pour avoir le soutien de la puissance publique.



5.3. Événements importants

Historique

1996 : Création de la société ROUSSEAU CPI.

Création par Thierry CHAPUSOT, Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE. Ils développent le logiciel PHARMAGEST® et mettent en place un réseau de distribution sur la région du Grand-Est de la France. ROUSSEAU CPI devient alors PHARMAGEST INTERACTIVE.

1998 : Adossement capitalistique au répartiteur pharmaceutique CERP Lorraine.

PHARMAGEST INTERACTIVE effectue un rapprochement opérationnel avec la filiale informatique MIRABEL du répartiteur. La CERP Lorraine a fait évoluer sa dénomination sociale et est devenue GROUPE WELCOOP en 2008 puis LA COOPERATIVE WELCOOP en 2017.

2000 : Introduction en Bourse.

Le 20 octobre, PHARMAGEST INTERACTIVE s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

2003 : Leader sur le marché de l'informatique officinale.

Après une succession de croissances externes sur le territoire national, dont la plus importante est CIP, le Groupe PHARMAGEST devient le leader de l'informatique officinale en France.

2007 : Début du développement européen.

En septembre 2007, PHARMAGEST INTERACTIVE achète la société SABCO au Luxembourg et sa filiale ATS en Belgique (renommées respectivement PHARMAGEST LUXEMBOURG et PHARMAGEST BELGIUM en 2019).

2008 / 2009 : Nouveau savoir-faire informatique pour EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).

Le Groupe PHARMAGEST a ouvert son savoir-faire aux maisons de retraite médicalisées via une première acquisition stratégique, l'éditeur de logiciels MALTA INFORMATIQUE. Il renforce sa présence dans ce secteur avec l'acquisition du fonds de commerce de la société AZUR SOFTWARE en avril 2009.

2013 / 2014 : Création de la Division Solutions e-Santé.

- Prise de participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 95,29% au sein de DIATELIC (fusionnée en 2021) ;
- Création de KAPELSE, détenu à 70% par PHARMAGEST INTERACTIVE.

2015 : Création de la Division Fintech.

- Création de NANCEO qui a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire.

2016 : Évolutions de la Division Solutions e-Santé.

- PHARMAGEST INTERACTIVE et KAPELSE acquièrent conjointement de façon égalitaire 79,97% de NOVIA SEARCH et de sa filiale NOVIA SEARCH, spécialisées dans la conception de systèmes innovants pour l'aide aux personnes à besoins spécifiques (Alzheimer, personnes âgées vivant seules à domicile, personnes dépendantes ou en situation de handicap) ;
- Prise de participation (70%) de PHARMAGEST INTERACTIVE dans la société SAILENDRA qui a pour activité le conseil en systèmes et logiciels informatiques (fusionnée en 2021).

2016 / 2017 : Création de la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux.

- Acquisition par MALTA INFORMATIQUE de la société DICSIT INFORMATIQUE. Le Groupe PHARMAGEST accède ainsi à un domaine d'expertise complémentaire qu'est l'informatisation des HAD (Hôpitaux À Domicile), des SSIAD (Services de Soins Infirmiers À Domicile) et des réseaux CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées).
- Acquisition par MALTA INFORMATIQUE de la société AXIGATE spécialisée dans les nouvelles technologies et le secteur des Systèmes d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier. Le Groupe PHARMAGEST accède ainsi à un marché complémentaire à son marché historique : le secteur hospitalier.



2017 : Renforcement de la PDA en Europe.

- Prise de participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 51% de PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de MULTIMEDS, société irlandaise. Cette prise de participation est accompagnée d'une prise de participation à hauteur de 51,82%, dans le capital de CAREMEDS, société anglaise. Ces sociétés sont spécialisées dans le développement technologique d'applications innovantes dédiées à l'observance thérapeutique :
 - MULTIMEDS commercialise une solution PDA (Préparation des Doses à Administrer) manuelle avec un pilulier complet et innovant protégé par brevet ;
 - CAREMEDS développe une plateforme sur le cloud sécurisé de traçabilité du circuit du médicament par pilulier. Elle permet au pharmacien, en officine ou en EHPAD, de sécuriser et d'assurer une traçabilité au lot des médicaments préparés en piluliers.

2018 : Poursuite du développement européen.

- PHARMAGEST INTERACTIVE s'implante en Italie via la prise de participation majoritaire à hauteur de 79% du capital de MACROSOFT HOLDING, leader italien de l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie, qui commercialise également une nouvelle offre logicielle innovante destinée aux officines italiennes. Pour s'inscrire dans la stratégie du Groupe PHARMAGEST et proposer un écosystème global dédié au niveau européen, MACROSOFT HOLDING devient PHARMAGEST ITALIA, filiale de la Division Solutions Pharmacie Europe.

Événements récents (2019 – 2021)

2019 : Renforcements, simplifications et prises de participation.

- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CP INTERACTIVE à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO en PHARMAGEST LUXEMBOURG ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO SERVICES en PHARMAGEST BELGIUM ;
- Prise de participation minoritaire de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 13,89% dans le capital de la société EMBLEEMA ;
- Prise de participation minoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à hauteur de 49%, dans le capital de la société italienne PHARMATHEK. La société a pour activités la construction et la production de systèmes d'automatisation commerciaux et industriels gérés par ordinateurs ;
- Réalisation d'une fusion des sociétés INFARMA, INSERVICE, MACROSOFT, MACROSOFT BUILDING et TEKNEMA à la société PHARMAGEST ITALIA ;
- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST ITALIA à hauteur de 80%, dans le capital de la société italienne SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA. La société a pour activités l'édition de logiciel et la vente en gros de matériels informatiques et de logiciels ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions d'un minoritaire de PHARMAGEST ITALIA portant sa participation de 79% à 82,5% du capital ;
- Prise de participation majoritaire de la société MALTA INFORMATIQUE à hauteur de 70% dans le capital d'INTERNATIONAL CROSS TALK, société spécialisée dans l'édition et l'hébergement de logiciels en ligne pour les maisons, centres et pôles de santé pluri professionnels (MSP) et les professions libérales de santé ;
- Cette prise de participation est accompagnée de prises de participation à hauteur de 100% au capital de HAPPY HEALTH ORGANIZER et de SOPHIA SANTE, sociétés françaises ayant pour activités la préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau et le conseil en systèmes et logiciels informatiques ;
- Prise de participation de la société CAREMEDS à hauteur de 60% dans le capital d'I-MEDS, société allemande ayant pour activité la vente en gros et la distribution d'équipements et d'accessoires pour l'approvisionnement en médicaments des patients et des pharmacies ;
- Création de MALTA BELGIUM, société belge, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, ayant pour activité la programmation informatique dans le domaine des maisons de retraites.

2019 : Sorties du périmètre de consolidation et retraits de participation.

- Cession de la société INTECUM par PHARMAGEST INTERACTIVE à la société PHARMATHEK ;
- La société WELFINITY GROUP a été liquidée durant le second semestre 2019 ;
- La société DOMEDIC EUROPE a été liquidée durant le second semestre 2019.

**2020 : Renforcements, simplifications et prises de participation.**

- Achat par MALTA INFORMATIQUE des activités d'édition de logiciels pour maisons de repos et établissements spécialisés de la société belge CARE SOLUTIONS ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions d'un minoritaire de KAPELSE, portant sa participation à 75% ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des minoritaires de DIATELIC, portant sa participation à 100% ;
- Rachat par MALTA INFORMATIQUE des actions des minoritaires INTERNATIONAL CROSS TALK (ICT), portant sa participation à 100% ;
- Réalisation de Transmissions Universelles de Patrimoines des sociétés HAPPY HEALTH ORGANIZER et SOPHIA SANTE à la société INTERNATIONAL CROSS TALK (ICT) ;
- Prise de participation majoritaire de MALTA INFORMATIQUE à hauteur de 56,27% dans la société PANDALAB spécialisée dans la messagerie instantanée et sécurisée pour les professionnels de la santé ;
- Acquisition par PHARMAGEST INTERACTIVE de la société ASCA INFORMATIQUE, spécialisée dans l'étiquetage électronique en officine, et de sa filiale à 100% SEAA, spécialisée dans les équipements en matière de sécurité antivol et anti-intrusion ;
- Prise de participation de la société PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 29,20% dans le capital de BGM INFORMATIQUE, société française spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions de quatre actionnaires minoritaires de SILENDRA, portant sa participation à 84,63%.

2020 : Sorties du périmètre de consolidation et retraits de participation.

- Liquidation de la société UK PHARMA ;
- Cession de 30% des titres de NANCEO, sans perte de contrôle.

2021 : Renforcements, simplifications et prises de participation.

- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société DIATELIC à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des minoritaires de la société ADI portant sa participation à 100% ;
- Création de PHARMAGEST SERVIZI, société italienne, filiale à 100% de PHARMAGEST ITALIA, ayant pour activités le commerce de gros d'ordinateurs et de logiciels, le service informatique, le conseil en technologies informatiques et la réparation d'ordinateurs ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions d'un minoritaire de PHARMAGEST ITALIA portant sa participation de 82,5% à 86% ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des minoritaires de SILENDRA, portant sa participation à 100% ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des fondateurs de BGM INFORMATIQUE, complété par un apport partiel d'actif d'ADI vers BGM INFORMATIQUE portant sa participation globale (directe et indirecte) à 89,97% ;
- Acquisition par PHARMAGEST INTERACTIVE de PROKOV EDITIONS, société française spécialisée dans l'édition de logiciels applicatifs destinés aux médecins ;
- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société SILENDRA à la société PHARMAGEST INTERACTIVE.



5.4. Stratégie et objectifs

La stratégie de LA COOPERATIVE WELCOOP

LA COOPERATIVE WELCOOP a fait évoluer son modèle d'affaires, historiquement axé sur les produits et services qu'elle pouvait apporter aux coopérateurs pharmaciens d'officines en explorant différents métiers (maintien de malades à domicile, nouvelles technologies, médicaments génériques, import-export de médicaments, ...) et proposer une pluralité d'activités centrées autour du patient qui renforce les missions des pharmaciens en tant que coordinateurs de santé.

Ainsi, LA COOPERATIVE WELCOOP offre à travers ses filiales, de nombreuses solutions au service des pharmaciens, des professionnels de santé et des patients. Plus globalement, LA COOPERATIVE WELCOOP constitue un écosystème unique et original en France et en Europe qui agit sur trois niveaux : l'innovation technologique au service du patient, l'évolution du métier de pharmacien et des autres professionnels de santé et l'efficacité du système économique de santé.

À travers la diversité de ses métiers, LA COOPERATIVE WELCOOP estime qu'elle se doit de contribuer à apporter au patient une meilleure prise en charge, plus efficace dans son organisation et à des coûts maîtrisés.

Les défis de la Santé sont multiples : l'augmentation des dépenses de santé liée au vieillissement de la population, les déserts médicaux, l'automédication, l'e-Santé, la protection des données patients... Ils convergent tous pour une meilleure synergie entre les filières de santé. LA COOPERATIVE WELCOOP est au croisement de tous ces enjeux et pour la plupart, elle dispose déjà de réponses opérationnelles.

À cet effet, coopérateurs et collaborateurs de LA COOPERATIVE WELCOOP forment une communauté de « Citoyens de la Santé et du Bien-être », centrée autour du patient, qui a pour ambition d'être un acteur structurant du système de santé. Être « Citoyen de la Santé et du Bien-être » se traduit dans chaque projet initié par LA COOPERATIVE WELCOOP qui doit répondre positivement aux deux questions suivantes :

- Cela sera-t-il bénéfique pour le patient ?
- Cela rendra-t-il le système de santé plus efficace ?

En répondant favorablement à ces deux exigences, LA COOPERATIVE WELCOOP s'assure de la pérennité de son modèle économique et renforce les deux piliers de sa stratégie :

La démarche « Patient Centré »

LA COOPÉRATIVE WELCOOP développe une démarche centrée sur le patient qui s'appuie sur une relation de partenariat entre patients, aidants et professionnels de santé. Cette démarche vise à personnaliser les soins, à faire en sorte que le patient soit acteur de sa santé, et à garantir une continuité des soins dans le temps.

L'ambition de LA COOPERATIVE WELCOOP est de mettre le patient au cœur du système de santé :

- À travers les activités de la société D'MEDICA, spécialiste du maintien à domicile, et les activités de la Division Solutions e-Santé du Groupe PHARMAGEST, expert de la santé connectée, qui proposent de nombreux services et produits au bénéfice direct du patient ;
- En décloisonnant les différents professionnels de santé, en faisant évoluer leurs usages via l'interopérabilité de leurs logiciels métiers. C'est pourquoi LA COOPERATIVE WELCOOP, via ses filiales du Groupe PHARMAGEST, étend progressivement son savoir-faire au-delà de la pharmacie à travers sa Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux qui répond aux enjeux des établissements de santé (EHPAD, Hôpitaux, HAD, SSIAD et MSP) et auprès des médecins libéraux avec l'acquisition de la société PROKOV EDITIONS.

Les réseaux d'officines

LA COOPERATIVE WELCOOP est convaincue que le pharmacien est, de par sa proximité, son accessibilité et son expertise, le coordinateur de santé par excellence.

C'est sur ce fondement que LA COOPERATIVE WELCOOP se positionne comme le partenaire du pharmacien pour l'accompagner dans la mise en place de ses nouvelles missions tout en préservant son indépendance.



Ainsi, LA COOPERATIVE WELCOOP, au travers des activités de ses filiales, développe de nombreux produits et services de Front et Back office au bénéfice du pharmacien d'officine :

- Les enseignes de pharmacie WELLPHARMA et ANTON&WILLEM qui proposent des concepts et services différenciant au cœur des nouvelles missions du pharmacien ;
- Les médicaments génériques et d'OTC via CRISTERS, le seul laboratoire français de génériques contrôlé par des pharmaciens ;
- Les médicaments et dispositifs médicaux d'import de PHARMA LAB ;
- Les gammes de produits de santé et de bien-être du LABORATOIRE MARQUE VERTE, exclusives à la pharmacie.

Le Groupe PHARMAGEST : une stratégie au cœur de la démarche « Patient Centré »

Fer de lance de la stratégie « Patient Centré » de LA COOPERATIVE WELCOOP, le Groupe PHARMAGEST est convaincu que demain, tous les professionnels de santé devront être interconnectés et coordonnés autour du patient. Ainsi, le Groupe PHARMAGEST a fait le choix d'acquérir progressivement une expertise dans les métiers de l'informatique liés à la Santé et aux métiers spécialisés qui lui sont associés.

C'est parce que le Groupe PHARMAGEST croit en « Plus de Technologie pour plus d'Humain », qu'il développe des outils à forte valeur ajoutée destinés aux professionnels de santé pour qu'ils consacrent plus de temps aux patients et aux soins.

Cette stratégie d'innovation autour du patient permet au Groupe PHARMAGEST de se positionner comme un acteur structurant auprès de l'ensemble des professionnels de santé, de l'industrie pharmaceutique, des payeurs privés et des pouvoirs publics.

Le Groupe PHARMAGEST a donc pour objectifs de :

- Développer ses activités et nouer des partenariats pour renforcer sa présence tout au long du parcours de soins des patients en ville, à l'hôpital, au domicile ;
- Faire converger l'ensemble de ses produits et solutions dans le but de fluidifier et optimiser les systèmes de santé ;
- Donner aux patients la maîtrise de leurs données de santé sécurisées ;
- Soutenir la recherche médicale en accélérant la remontée de données anonymes et in fine, améliorer la santé des patients.

La stratégie du Groupe PHARMAGEST se traduit opérationnellement par le déploiement de la première Passerelle Numérique de Santé (PNS) dont l'objectif est de suivre le patient dans son parcours au travers des logiciels des professionnels de santé. Cette plateforme sera mise à disposition de l'ensemble des éditeurs pour qu'ensemble, ils puissent mutualiser leurs informations, rendre le système de santé efficace et permettre aux professionnels de santé de gagner du temps au bénéfice des patients.

Grâce aux savoir-faire de ses activités, le Groupe PHARMAGEST est en capacité de relier tous les lieux constitutifs de la chaîne de santé et par conséquent, d'améliorer la qualité de prise en charge des patients, de leur domicile aux structures d'hébergement médico-sociales et sanitaires, en passant par les différents professionnels de santé.

Pour atteindre ces objectifs, le Groupe PHARMAGEST devra toujours faire évoluer son expertise, développer sa proximité auprès de nouveaux professionnels de santé et dans de nouveaux pays, s'adapter et anticiper les évolutions des différents systèmes de santé des pays dans lesquels le Groupe est implanté, tout en conservant son optimisme quant à l'amélioration des systèmes de soins, véritable enjeu sociétal tant pour les patients, que pour les professionnels de santé, les établissements de santé et les États.

L'ensemble de la stratégie du Groupe PHARMAGEST peut se lire à l'appui du modèle d'affaires présenté dans la Déclaration de Performance Extra-Financière figurant en Rubrique 21.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.



5.5. Brevets et licences

En sa qualité d'éditeur de logiciels, le Groupe PHARMAGEST est particulièrement vigilant en matière de préservation de sa propriété intellectuelle et industrielle.

À ce titre, PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales détiennent les brevets, licences et marques des systèmes développés.

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ces risques qui sont présentés en Rubriques 3 et 21.2.1 – Section 2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le montant des frais de Recherche et Développement activés dans les comptes consolidés IFRS est présenté dans la Rubrique 18.1.6.6 - Note 3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.6. Position concurrentielle

Un des plus grands atouts du Groupe PHARMAGEST est son adossement à LA COOPERATIVE WELCOOP, coopérative de pharmaciens. Le modèle coopératif est un cercle vertueux qui a fait ses preuves : il permet de mutualiser les hommes, les moyens, les compétences, afin que chacun bénéficie de toutes les ressources mises à disposition de la coopérative. Cette forte proximité avec la profession de pharmacien permet au Groupe PHARMAGEST :

- D'avoir une très bonne compréhension de l'écosystème du pharmacien en particulier et de la santé en général ;
- D'anticiper les évolutions des systèmes de santé et de développer les outils nécessaires pour accompagner ses clients et leurs patients.

Sur le marché de la pharmacie en Europe

En France

Le marché français de l'informatique officinale compte trois principaux acteurs :

- Avec près de 8 600 pharmacies équipées de son logiciel phare, le LGPI Global Services®, soit 41% de parts de marché, PHARMAGEST INTERACTIVE est leader sur le marché de l'informatique officinale. Cette part de marché est stable par rapport à l'exercice précédent (41%) ;
- Le deuxième acteur significatif du marché est une société indépendante, EVERYS ;
- SMART-Rx, filiale du Groupe CEGEDIM, met plusieurs logiciels de gestion d'officine à disposition de ses clients au travers de ses offres ALLIANCE, LOGIPHAR, PERIPHAR et OPUS.

(Source : Estimations PHARMAGEST INTERACTIVE)

Les principaux atouts de PHARMAGEST INTERACTIVE résident dans :

- Une **offre globale** unique, basée sur l'application officine leader du marché, complétée par une suite de solutions métiers (paiement, merchandising, sécurité, e-commerce, pilotage, etc.) et orientée vers le service aux patients ;
- Une **innovation continue** dans les logiciels, les matériels et les services ;
- Un niveau de **qualité certifié** tant en matière de produits (certification NF 525), que de services (assistance selon les standards de l'ISO 18295-1) ou de conformité technique (certification HDS - Hébergeur de Données de Santé et ISO 27001) ;
- Une **véritable proximité** à l'échelle nationale, à travers son réseau de centres de compétences, en métropole et dans les DOM ;
- Une approche et une équipe « Grands Comptes » dédiées aux **groupements** ;
- Une **assistance de haut niveau**, bénéficiant d'une plage horaire unique 8h-20h, des compétences des experts du Groupe PHARMAGEST et d'un portail dédié 7j/7.

En Belgique

La société PHARMAGEST BELGIUM est présente sur l'ensemble du territoire belge et détient 11% de part de marché avec son logiciel ULTIMATE (comparée à 15% en 2020).

(Source : Estimations PHARMAGEST BELGIUM)



PHARMAGEST BELGIUM se positionne comme le partenaire des officines belges indépendantes ou faisant partie d'un groupement de pharmacies. PHARMAGEST BELGIUM commercialise des solutions informatiques qui anticipent les évolutions du marché de la santé. À l'écoute des pharmaciens et des acteurs de la profession, PHARMAGEST BELGIUM innove pour accompagner le pharmacien dans la gestion de son officine, l'épauler dans sa mission de conseil aux patients et l'aider dans son rôle de coordinateur de soins.

Les principaux concurrents de PHARMAGEST BELGIUM sont les sociétés CORILUS, FARMAD, NEXTPHARM et PHARMONY.

Au Luxembourg

En 2021, la part de marché de PHARMAGEST LUXEMBOURG dans le secteur de l'informatique officinale est de 4% (stable par rapport à 2020). Son principal concurrent est la société PROPHALUX.

(Source : Estimations PHARMAGEST LUXEMBOURG)

En Italie

Au regard des nouvelles activités du Groupe PHARMAGEST en Italie, la concurrence s'analyse sur le marché de la répartition et le marché de l'édition de logiciels de gestion d'officines.

Sur le marché de la répartition, PHARMAGEST ITALIA est partenaire de plus de 70% des grossistes-répartiteurs en Italie qui utilisent ses solutions informatiques. Cette part de marché a été consolidée par rapport à l'exercice précédent suite à l'acquisition d'une partie du fonds de commerce d'ATHESIA, qui édite des solutions destinées aux grossistes-répartiteurs. PHARMAGEST ITALIA est propriétaire de FARMAClick qui est devenu un standard de communication, utilisé par plus de 18 000 pharmacies (sur 19 331), représentant plus de 1 000 000 transactions par jour, et qui permet notamment la distribution de catalogues de prix (individualisés par pharmacie), la transmission de commandes, la consultation de la disponibilité des produits, la comparaison des prix de plusieurs fournisseurs, etc.

Sur le marché des logiciels de gestion officinale, PHARMAGEST ITALIA a le statut de nouvel entrant. Les efforts de PHARMAGEST ITALIA pour le déploiement de **id.**, conjugué avec la prise de participation majoritaire dans l'éditeur SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA avec son logiciel EASYPHARMA et la création de PHARMAGEST SERVIZI ont permis à fin 2021, d'équiper près de 900 pharmacies des solutions de PHARMAGEST ITALIA, soit approximativement 5 % de part de marché (contre 4% en 2020).

Les principaux acteurs de ce marché sont COMPUGROUP MEDICAL et PHARMASERVICE qui représentent à eux deux environ 70% du marché des éditeurs italiens.

(Source : Estimations PHARMAGEST ITALIA)

Sur le marché de l'e-Santé

Pôle Communication Digitale

Le Pôle Communication Digitale propose une offre globale unique. Ses solutions se trouvent sur des marchés dont les acteurs proviennent de différents domaines d'expertises (information grand public ou patients, études et observatoires, recrutement et formation des équipes officinales, inclusion patients dans des programmes de suivi, ...).

Les principaux concurrents sont les mêmes éditeurs de logiciels que ceux stipulés pour le marché de la pharmacie en France. Bien que d'autres LGO proposent des services similaires, ils ne sont pas considérés comme de la concurrence directe. Les solutions sont plutôt complémentaires de sorte qu'un laboratoire puisse s'adresser à l'ensemble des pharmacies en France.

Pôle Personnes Fragiles

La concurrence est complexe à définir car elle est composée :

- De sociétés start-up qui tentent de percer sur un marché où le fait d'être déjà reconnu par les professionnels de santé est un facteur clé de succès incontournable ;
- De fournisseurs de logiciels aux professionnels de santé qui se développent sur ce segment ;
- De filiales d'entreprises de premier plan (opérateurs de télécommunication, industriels pharmaceutiques, entreprises de télésurveillance, etc.).



Le Pôle Personnes Fragiles, en synergie avec la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux et D'MEDICA, filiale de LA COOPERATIVE WELCOOP, dispose de nombreux atouts :

- Une maîtrise complète des systèmes d'information pour répondre à la nécessité de coordonner de multiples acteurs, garantir l'efficacité opérationnelle et assurer la qualité et la sécurité des soins ;
- L'expertise sur l'ensemble du parcours de soins pour orienter les patients vers les meilleures solutions d'accueil ;
- Des équipes de professionnels au service du bien-être et de la santé des patients.

NOVIATEK et NOVIA SEARCH, à l'appui des expérimentations portées par l'ensemble du Groupe PHARMAGEST et de LA COOPERATIVE WELCOOP, se construisent progressivement une expérience et une légitimité qui permettront à terme d'adresser des solutions clés en main aux seniors et aux personnes en risque de perte d'autonomie.

Le marché des objets connectés de santé est un marché en plein essor avec une multitude d'acteurs tels que SENIORADOM ou TELEGRAFIK (Solution Otono-me).

Pôle Observance

En Europe, le nombre d'acteurs sur le marché de la préparation de doses à administrer (PDA) est important. Si, la solution MultimedS occupe une place de challenger, elle peut néanmoins profiter de son expérience dans le déploiement de cette solution en Allemagne (MultimedS représente 20% de parts de marché en Allemagne) ainsi qu'en Italie.

(Source : Estimations MULTIMEDS)

Pôle e-Connect

La force de KAPELSE réside dans sa capacité à proposer régulièrement des solutions adaptées aux besoins des professionnels de santé (ergonomie des produits, miniaturisation, etc.), et à leur mobilité croissante (infrastructure KAP&NETWORK).

KAPELSE équipe aujourd'hui plus de 215 000 professionnels de santé avec son lecteur de carte SESAM-Vitale soit 60% des parts de marché.

Les solutions KAPELSE permettent également un meilleur suivi des personnes à risque sujettes à des maladies chroniques ou encore en manque d'autonomie, à leur lieu de demeure, tout en répondant aux enjeux de la sécurisation des données.

À titre d'exemple, la box e-Santé de KAPELSE, KAPWELLBOX®, et les KAP'TEUR by KAPELSE®, ont été retenus dans le cadre du projet « 36 mois de plus », de la Région Grand-Est et cofinancés par l'Union Européenne. La KAPWELLBOX® permet la centralisation des données du patient et leur transfert sécurisé vers les systèmes de traitement de ses différents partenaires. Ses nombreuses fonctionnalités en font l'outil permettant un interfaçage performant et ergonomique entre le patient, les professionnels de santé, la famille et les aidants.

Sur le marché de l'informatique des Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux

Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

En France

MALTA INFORMATIQUE figure parmi les leaders du marché et détient près de 28% de part de marché des EHPAD (représentativité stable comparée à l'exercice 2020).

(Source : Estimations MALTA INFORMATIQUE)

Ses principaux concurrents sont TERANGA SOFTWARE, le Groupe BERGER LEVRAULT (avec ses solutions MAGNUS et PROGOR) et SOLWARE SANTE.

En Belgique

MALTA BELGIUM équipe plus de 650 maisons de repos soit près de 45% des maisons de retraites que compte le pays. En 2020, MALTA BELGIUM équipait 35% des maisons de repos en Belgique.

(Source : Estimations MALTA BELGIUM)

Son principal concurrent est la société CORILUS.



Pôle Services de Soins Infirmiers et Hôpitaux à Domicile

DICSIT INFORMATIQUE est éditeur de progiciels métiers à destination des services intervenant auprès des personnes fragiles à domicile : HAD (Hôpital À Domicile), SSIAD (Services de Soins Infirmiers À Domicile), SAD (Services d'Aide à Domicile), CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées), ESA (Équipes Spécialisées Alzheimer), CSI (Centre de Soins Infirmiers).

DICSIT INFORMATIQUE est un acteur majeur de son marché et compte plus de 900 clients en France métropolitaine et DOM-COM dont :

- Plus de 400 CLIC, premier du secteur avec 86 % de part de marché sans concurrent directement spécialisé ;
- 370 SSIAD et ESA, soit 15% de part de marché. Ce marché est dominé par les sociétés APOLOGIC et MEDISYS ;
- 160 HAD leader du marché avec environ 50% de part de marché. Les acteurs C2SI et ARCAN représentent 20 à 30% de part de marché chacun, et quelques petits acteurs équipent le reste du marché.

L'ensemble de ces parts de marché est similaire à 2020.

(Source : Estimations DICSIT INFORMATIQUE)

Pôle Hôpitaux et GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire)

AXIGATE est un acteur incontournable du secteur des Systèmes d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier avec plus de 50 hôpitaux équipés à ce jour, dont le deuxième CHU de France : l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille. Les solutions d'AXIGATE sont référencées par le groupe d'achat hospitalier UNI.HA, permettant à ses adhérents un accès simplifié à l'offre d'AXIGATE. En 2021, AXIGATE est retenue avec 6 autres éditeurs de logiciels santé par le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) dans son nouveau marché de Dossier Patient Informatisé de Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT). La part de marché d'AXIGATE est restée stable comparée à l'exercice précédent.

(Source : Estimations AXIGATE)

Pôle MSP (Maisons de Santé Pluridisciplinaires) et Professions Libérales

INTERNATIONAL CROSS TALK est leader sur le marché des logiciels en ligne pour les maisons, centres et pôles de santé pluriprofessionnels (MSP) et les professions libérales de santé. Cette société équipe, via le logiciel MEDILINK, 220 maisons de santé sur les 735 ayant signé l'Accord Conventionnel Interprofessionnel avec l'Assurance Maladie (soit 30 % des MSP équipées d'un logiciel ASIP V2). En comparaison, cette part de marché était de 23% en 2020.

(Source : Estimations INTERNATIONAL CROSS TALK)

Pôle Télémédecine

Les solutions proposées par le Pôle Télémédecine sont confrontées à deux catégories de concurrence :

- Les solutions développées en interne par les hôpitaux, structures de soins ou réseaux ;
- Les solutions développées par d'autres éditeurs de logiciels tels que TMM SOFTWARE, SANTELYS ou MAINCARE.

Actuellement challenger sur ce marché, le Pôle Télémédecine vise à se rapprocher d'associations de patients pour intégrer les GRADeS (Groupement Régionaux d'Appui au Développement de l'e-Santé) notamment via des programmes d'éducation thérapeutique.

De manière générale, la complémentarité des offres sanitaires et médico-sociales permet de proposer des Systèmes d'Information très complets et communicants. La Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux est le seul acteur du marché à proposer une offre aussi diversifiée, experte et communicante.

Sur le marché des financements de biens en location

La société NANCEO est un challenger sur le marché du financement des biens d'équipements professionnels en location. Ce marché est très largement dominé par les banques ou leurs filiales financières dédiées (crédit-bail ou location financière).

NANCEO intervient sur ce marché par une approche « vendeur » qui consiste à financer les ventes d'équipements professionnels de partenaires auprès de leurs clients et se concentre plus particulièrement sur le financement des biens à haute valeur technologique et à obsolescence rapide tels que la bureautique impression, la gestion documentaire, la téléphonie, la sécurité, le



matériel médical, etc. C'est en facilitant ces ventes que NANCEO accroît ses propres volumes.

L'atout majeur de NANCEO réside dans la simplification des échanges entre partenaires et bailleurs :

- Une seule demande de financement ;
- Un contrat unique quel que soit le bailleur cessionnaire ;
- Un traitement de la facturation simplifié ;
- Une gestion des contrats maîtrisée.

Son approche « multi-bailleurs » (cession à différents bailleurs possibles) accroît sa capacité à accepter rapidement des demandes, favorise l'indépendance vis-à-vis des bailleurs et développe sa résilience « au financement des ventes » c'est-à-dire le retrait ou la disparition du marché d'un ou plusieurs bailleurs.

(Source : Estimations NANCEO)

Sur le marché des logiciels médicaux

PROKOV EDITIONS équipe en logiciels 13 000 utilisateurs médecins libéraux, généralistes et spécialistes. PROKOV EDITIONS est leader de l'édition de logiciels médicaux sur Mac (l'environnement Apple est très utilisé par les médecins) mais également sur iPhone et iPad pour un travail en pleine mobilité, et 3^{ème} sur le marché français du logiciel de gestion du cabinet pour médecins en France.

Ses principaux concurrents sont :

- COMPUGROUP (qui détient Imagine Edition), leader du marché avec plus de 41% de part de marché,
- CEGEDIM qui représente 23% de parts de marché.

(Source : Estimations PROKOV EDITIONS)



5.7. Investissements

5.7.1. Investissements importants de la période

Investissements incorporels et corporels

Le tableau ci-après synthétise les investissements réalisés au cours des trois dernières années :

En K€	2021	2020	2019
Investissements incorporels	25 050	27 207	14 173
<i>Dont écarts d'acquisitions</i>	<i>19 025</i>	<i>16 276</i>	<i>5 420</i>
Investissements corporels	4 399	8 743	8 256
TOTAL	29 449	35 950	22 429

L'essentiel des investissements incorporels du Groupe PHARMAGEST est dédié à la R&D (Recherche et Développement) et l'innovation. Ceci permet aux sociétés du Groupe d'être novatrices dans de nombreux projets pour l'ensemble des Divisions.

Les investissements corporels concernent principalement les acquisitions en renouvellement d'infrastructures et en renforcement de la sécurité desdites infrastructures.

Le Groupe PHARMAGEST finance ses acquisitions courantes et de renouvellement sur ses fonds propres.

Investissements financiers (2019 - 2021)

Le Groupe PHARMAGEST procède généralement à des croissances externes opportunistes sur un modèle d'acquisition en bloc, en cohérence avec sa stratégie « Patient Centré ». Les opérations de croissance du Groupe PHARMAGEST lors des trois dernières années ont été les suivantes :

Prises de participation initiales :

- Janvier 2019 : Prise de participation minoritaire à hauteur de 13,89% de la société PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital d'EMBLEEMA, société américaine, au capital de 4 015 307 \$;
- Juin 2019 : Prise de participation minoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à hauteur de 49%, dans le capital de la société italienne PHARMATHEK au capital de 20 000 € ;
- Octobre 2019 : Prises de participation majoritaires :
 - de la société PHARMAGEST ITALIA, à hauteur de 80%, dans le capital de la société italienne SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA au capital de 10 000 €.
 - de la société MALTA INFORMATIQUE à hauteur de 70% dans le capital d'INTERNATIONAL CROSS TALK, au capital de 300 000 €.
 - de la société MALTA INFORMATIQUE à hauteur de 100% du capital de HAPPY HEALTH ORGANIZER et de SOPHIA SANTE de 5 000 € de capital chacune.
- Novembre 2019 : Prise de participation de la société CAREMEDS à hauteur de 60% dans le capital d'I-MEDS, société allemande, au capital de 25 000 € ;
- Décembre 2019 / Janvier 2020 : Création par MALTA INFORMATIQUE de MALTA BELGIUM au capital de 61 500 € et achat des activités d'édition de logiciels pour maisons de repos et établissements spécialisés de la société belge CARE SOLUTIONS ;
- Avril 2020 : Prise de participation majoritaire de MALTA INFORMATIQUE à hauteur de 56,27% dans le capital de PANDALAB, au capital de 2 121 € ;
- Juin 2020 : 100% dans le capital d'ASCA INFORMATIQUE, société française au capital de 15 000 €. ASCA INFORMATIQUE détient à 100% SEAA, société française, au capital de 20 000 € ;
- Juin 2020 : Prise de participation minoritaire à hauteur de 29,20% dans le capital de BGM INFORMATIQUE, au capital de 60 000 € ;
- Janvier 2021 : Création par PHARMAGEST ITALIA de PHARMAGEST SERVIZI, société italienne, au capital de 10 000 €, ayant pour activités le commerce de gros d'ordinateurs et de logiciels, le service informatique, le conseil en technologies informatiques et la réparation d'ordinateurs ;
- Septembre 2021 : 100% dans le capital de PROKOV EDITIONS, au capital de 500 000 €.



Renforcements de participation :

- Décembre 2019 : Acquisition de titres complémentaires de PHARMAGEST ITALIA faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 79% à 82,50% du capital ;
- Février 2020 : Acquisition de titres complémentaires de KAPELSE faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 70% à 75% du capital ;
- Juin 2020 : Acquisition de titres complémentaires de DIATELIC faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 95,29% à 100% du capital ;
- Juin 2020 : Acquisition de titres complémentaires d'INTERNATIONAL CROSS TALK (ICT) faisant passer la participation de MALTA INFORMATIQUE de 70% à 100% du capital ;
- Juillet 2020 : Acquisition de titres complémentaires de SAILENDRA faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 75,09% à 84,63% du capital ;
- Février 2021 : Acquisition de titres complémentaires d'ADI faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 50% à 100% du capital ;
- Avril 2021 : Acquisition de titres complémentaires de PHARMAGEST ITALIA faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 82,50% à 86% du capital ;
- Juin et septembre 2021 : Acquisition de titres complémentaires de SAILENDRA faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 84,63% à 100% du capital ;
- Septembre 2021 : Acquisition de titres complémentaires de BGM INFORMATIQUE faisant passer la participation (directe et indirecte) de PHARMAGEST INTERACTIVE de 29,20% à 89,97% du capital.

Financement des investissements passés

Les modes de financement des investissements passés (2019-2021), hors entrées de périmètre et IFRS 16, ont été les suivants :

Nature des investissements (en K€)	Fonds Propres			Dettes		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
R&D	5 714	7 982	7 833	0	0	0
Croissances externes	1 559	529	5 134	24 300	19 000	8 984
Autres	2 098	8 337	2 809	2 610	3 355	6 366
TOTAL	9 371	16 848	15 776	26 910	22 355	15 350

5.7.2. Investissements importants en cours

Les investissements en cours concernent principalement des coûts R&D liés à l'innovation pouvant être engagés tant en interne que par appel à des partenaires expérimentés dans des domaines nécessitant une expertise métier spécifique.

Le Groupe PHARMAGEST poursuit ses investissements dans le cadre :

- De certifications comme Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel ;
- Du développement de ses filiales en France ou à l'étranger dans leurs domaines respectifs ;
- De la rénovation du site de Quéven afin d'en améliorer la performance énergétique ;
- De variations de périmètre stipulées à la Rubrique 21.2.1 - Section 1.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST maintient sa démarche de croissance externe en étudiant des pistes internationales, mais également en France, en donnant une priorité aux services innovants et domaines technologiques liés à la Santé.

Ces investissements se font sur l'appréciation de la Direction du Groupe PHARMAGEST soit sur la base des fonds propres du Groupe soit sur financements externes selon les opportunités de marché.

Aucun autre engagement d'investissement ferme n'a été donné par la Direction du Groupe PHARMAGEST au jour du dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel.



5.7.3. Informations sur les coentreprises

Le Groupe PHARMAGEST consolide par mise en équivalence les sociétés suivantes :

- PHARMATHEK, société de droit italien, dans laquelle le Groupe possède une participation de 49% du capital. PHARMATHEK est spécialisée dans le développement, la fabrication et l'installation de robots adaptés à toutes les pharmacies sur les territoires français, italien, espagnol, ...
- GROUPE DOMEDIC, société de droit canadien, dans laquelle le Groupe possède une participation de 28,32% du capital. Le GROUPE DOMEDIC est spécialisé dans la conception de produits technologiques favorisant l'observance des traitements médicamenteux.

Le Groupe PHARMAGEST estime toutefois que ces éléments ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats.

Au regard de la faible participation du Groupe (13,89%) au capital de la société EMBLEEMA et de l'absence de participation du Groupe à la gestion de l'entité, le Groupe considère ne pas avoir d'influence notable sur EMBLEEMA. L'entité n'est pas consolidée.

Pour plus d'informations sur les coentreprises, se référer à la Rubrique 18.1.5.5 - Note 15.5 et à la Rubrique 18.1.6.6 - Note 2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

5.7.4. Immobilisations corporelles et environnement

Les différents sites du Groupe PHARMAGEST ne sont pas particulièrement exposés à des problématiques environnementales (cf. la Déclaration de Performance Extra-Financière figurant en Rubrique 21.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel).



6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.1. Description de LA COOPERATIVE WELCOOP, de ses filiales, et de la place que PHARMAGEST INTERACTIVE y occupe

Au 31 décembre 2021, MARQUE VERTE SANTE est actionnaire de référence avec une participation de 60,51% dans le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE. LA COOPERATIVE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE, détient de manière directe 6,12% du capital de PHARMAGEST INTERACTIVE.

LA COOPERATIVE WELCOOP rassemble une diversité de métiers qui ont en commun un objectif : œuvrer pour la santé et le bien-être du patient. Grâce à ses filiales, LA COOPERATIVE WELCOOP propose des solutions s'adressant à tous les professionnels de santé dans de nombreux environnements (officine, EHPAD, hôpital, HAD, SSIAD, CPTS, MPS, etc.).

Le pharmacien, par sa proximité, reste le meilleur coordinateur de santé. Coopérative de pharmaciens depuis 1935, LA COOPERATIVE WELCOOP œuvre dans l'intérêt de la profession pour l'accompagner dans son exercice quotidien et ses nouvelles missions. Au nom de cette vision d'innovation et de différenciation, ses filiales offrent une vaste gamme de solutions au bénéfice de l'officine.

LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales offrent des produits et services exclusifs en pharmacie :

- Des médicaments génériques et d'OTC ;
- Une offre de médicaments princeps européens conformes aux exigences françaises et autorisés par l'ANSM ;
- Du matériel médical et les services de maintien à domicile adaptés aux besoins du patient ;
- Une large gamme de produits sans substance indésirable exclusifs à la vente en officine.

La société PHARMAGEST INTERACTIVE, leader en solutions technologiques pour l'officine, contribue de façon importante à cet accompagnement en proposant des solutions informatiques innovantes en réponse à l'évolution du métier. Grâce à un traitement des données en toute sécurité, celles-ci renforcent le rôle du pharmacien en tant que coordinateur au centre de l'écosystème de santé.

Pour mutualiser les moyens, avoir de meilleures conditions d'achat et se démarquer sur un marché de plus en plus concurrentiel, LA COOPERATIVE WELCOOP a développé quatre réseaux qui proposent des concepts différenciant :

- LA COOPERATIVE WELCOOP, détenue à 100 % par des pharmaciens, compte plus de 4 000 sociétaires et fait converger l'innovation technologique, l'évolution du métier de pharmacien et augmente l'efficacité du système économique de santé ;
- Un groupement de pharmaciens (OBJECTIF PHARMA) qui donne accès à une centrale d'achat, à des formations et un accompagnement au quotidien ;
- Ainsi que deux enseignes de pharmacies (WELPHARMA et ANTON & WILLEM).

La population est amenée à consulter régulièrement de nombreux professionnels de santé dans des lieux différents : à la pharmacie, à l'hôpital, en EHPAD, chez le médecin et même à domicile. Parmi les solutions de LA COOPERATIVE WELCOOP et de ses filiales, se trouvent des logiciels et des systèmes de gestion pour le pilotage de tous les actes réalisés en établissement de santé. La coordination des données de santé du patient entre tous les professionnels permet un suivi optimisé et sécurisé de la prise en charge du patient.

PHARMAGEST INTERACTIVE est certifiée Hébergeur de Données de Santé (HDS) et ISO 27001 ce qui garantit la sécurisation des données du patient. La centralisation et la coordination des données ainsi que leur sécurisation permettent un meilleur accompagnement du patient. Ainsi, l'observance et le traitement des pathologies sont améliorés, favorisant une meilleure santé et des économies pour le système de santé pour être plus efficace.

Avec l'ensemble de ses structures, LA COOPERATIVE WELCOOP continue à déployer sa stratégie au rang international tout en proposant la première passerelle numérique de santé.

LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales sont principalement présentes en France et en Europe.

Le siège social de MARQUE VERTE SANTE est situé au 5 allée de Saint-Cloud, 54600 VILLERS-LÈS-NANCY.

Pour plus d'informations sur LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales : <https://www.lacooperativewelcoop.com>



6.2. Liste des filiales importantes du Groupe PHARMAGEST

Un organigramme du Groupe PHARMAGEST est présenté dans le rapport de gestion figurant à la Rubrique 21.2.1 – Section 1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le pourcentage des droits de vote détenus par PHARMAGEST INTERACTIVE dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.

Périmètre au 31 décembre 2021

Dans le Groupe PHARMAGEST, 28 sociétés sont consolidées par intégration globale, y compris PHARMAGEST INTERACTIVE :

ADI, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 387 882 038. La société est distributeur sur la région Ile-de-France exclusivement des produits de PHARMAGEST INTERACTIVE.

ASCA INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 434 023 867. La société a pour activité l'édition de logiciels système et de réseau.

AXIGATE, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 490 301 991. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs destinés au secteur hospitalier.

BGM INFORMATIQUE, société française, filiale à 40,12% de PHARMAGEST INTERACTIVE et 49,85% d'ADI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 390 097 624. La société a pour activité le commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels.

CAREMEDS, société anglaise, filiale à 51,82% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au « Companies House » de CARDIFF sous le numéro 07 990 372. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

DICSIT INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 400 504 387. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

EHLS, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 333 434 157. La société est une centrale d'achats de matériel informatique.

HDM, société de droit mauricien, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une « Private Company limited by shares », immatriculée sous le numéro 076077 CI/GBL, dont le siège social est situé à PORT LOUIS (Ile Maurice). La société a pour objet la réalisation de prestations informatiques.

HEALTHLEASE, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 522 381 441. La société a pour objet principalement la location longue durée de matériels ou tout autre actif mobilier.

HUOBREGA (SCI), société française, filiale à 100% d'EHLS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 330 201 575. La société est propriétaire des locaux situés ZAC du Mourillon à QUEVEN.

I-MEDS, société allemande, filiale à 60% de CAREMEDS, immatriculée au « Handelsregister des Amtsgerichts » de WÜRZBURG sous le numéro HRB 12 473. La société a pour activités la vente en gros et la distribution d'équipements et d'accessoires pour l'approvisionnement en médicaments des patients et des pharmacies.

INTERNATIONAL CROSS TALK, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 479 913 832. La société est spécialisée dans l'édition et l'hébergement de logiciels en ligne pour les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et les professions libérales de santé.

KAPELSE, société française, filiale à 75% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 790 359 079. La société a pour activité la conception de dispositifs de santé innovants.



MALTA INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 444 587 356. La société a pour activités l'étude, la conception et la commercialisation de tous logiciels informatiques destinés aux EHPAD ainsi que de tous produits s'y rattachant.

MALTA BELGIUM, société belge, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Tribunal de l'Entreprise de LIÈGE, sous le numéro 0739 865 421. La société a pour activité la programmation informatique.

MULTIMEDS, société irlandaise, filiale à 51% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au « Companies Registration Office » de DUBLIN sous le numéro 533 817. La société a pour activité la commercialisation de piluliers manuels.

NANCEO, société française, filiale à 70% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 809 217 748. La société a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire.

NOVIA SEARCH, société française, filiale à 100% de NOVIATEK, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de THIONVILLE sous le numéro 791 200 918. La société a des activités d'ingénierie et d'études techniques.

NOVIATEK, société de droit luxembourgeois, filiale à 39,98% de PHARMAGEST INTERACTIVE et 39,98% de KAPELSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 186 323. La société a pour objet la conception et la fabrication de produits électroniques.

PANDALAB, société française, filiale à 56,27% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 820 708 055. La société a pour activité la programmation informatique.

PHARMAGEST BELGIUM, société de droit belge, filiale à 100% de PHARMAGEST LUXEMBOURG, immatriculée au Tribunal de l'Entreprise de BRUXELLES sous le numéro 0476 626 524. La société a pour objet, entre autres, le commerce et la vente de matériels informatiques et de logiciels.

PHARMAGEST ITALIA, société de droit italien, filiale à 86% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 033. La société a pour activités l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et la commercialisation d'offres logicielles à destination des officines italiennes.

PHARMAGEST LUXEMBOURG, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 15.220. La société a pour objet le commerce d'installation en informatique et les différents services à rendre à la clientèle dans le domaine de l'informatique.

PHARMAGEST SERVIZI, société de droit italien, filiale à 100% de PHARMAGEST ITALIA immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de BOLOGNE sous le numéro BO 555 755. La société a pour activités le commerce de gros d'ordinateurs et de logiciels, les services informatiques et le conseil en technologies informatiques.

PROKOV EDITIONS, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 342 190 618. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

SEAA, société française, filiale à 100% d'ASCA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 827 621 103. La société a pour activité le commerce de gros (commerce interentreprises) de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication.

SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA, société italienne, filiale à 80% de PHARMAGEST ITALIA, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de BENEVENT sous le numéro BN 120 094. La société a pour activité l'édition de logiciel et la vente en gros de matériels informatiques et de logiciels.

et 2 sociétés par mise en équivalence :

GROUPE DOMEDIC, société de droit canadien, filiale à 28,32% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUÉBEC sous le numéro 659696-7. La société a pour objet le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux.

PHARMATHEK, société italienne, filiale à 49% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de VERONE sous le numéro VR 358 537. La société a pour activités l'élaboration et la production de systèmes d'automatisation commerciaux et industriels gérés par ordinateur.

L'ensemble de ces sociétés est intégré au périmètre présenté dans les comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Autres participations au 31 décembre 2021

EMBLEEMA, société américaine, filiale à 13,89% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au « Division of Corporations » de l'État du DELAWARE sous le numéro 6743178. La société développe une plateforme digitale s'appuyant sur la technologie Blockchain destinée au partage des données de santé.

Le Groupe PHARMAGEST considère ne pas avoir d'influence notable sur EMBLEEMA, du fait de sa faible participation au capital de la société et de son absence d'intervention dans la gestion de l'entité. L'entité n'est pas consolidée.

Variations de périmètre depuis le 31 décembre 2021

Depuis la fin de l'exercice comptable, le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société ADI à la société PHARMAGEST INTERACTIVE.



7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les différentes informations communiquées s’observent à l’appui des données et explications figurant dans :

- La Rubrique 18.1.6 - Comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST du présent Document d’Enregistrement Universel ;
- La Rubrique 21.2.1 - Partie 1 du rapport de gestion intégré au présent Document d’Enregistrement Universel.

7.1. Situation financière

7.1.1. Analyse de la situation financière

Grâce à sa position unique d’acteur structurant de la Santé, à la diversité de ses activités, à la récurrence de son chiffre d’affaires et à la poursuite de ses investissements, tant de croissance externe que de R&D, le Groupe PHARMAGEST a fait la preuve de sa capacité d’adaptation et de sa résilience.

Les activités du Groupe PHARMAGEST n’ont pas connu de changements importants par rapport aux exercices comptables précédents.

Les principaux agrégats du bilan ont évolué de la façon suivante :

Principaux agrégats du bilan – En K€	2021	2020	Variation
Actifs non courants	207 696	184 904	12,33 %
Actifs courants	122 254	110 873	10,26 %
Capitaux propres	165 236	148 953	10,93 %
Passifs non courants	70 651	65 458	7,93 %
Passifs courants	94 063	81 366	15,60 %

L’augmentation des actifs non courants s’explique notamment par l’accroissement net des écarts d’acquisitions (+ 18 141 K€), des immobilisations incorporelles (+ 2 848 K€), et des actifs financiers non courants (+ 2 315 K€).

Les variations des actifs courants trouvent leurs origines dans les variations des postes « Clients et comptes rattachés » (+ 5 586 K€), « Autres créances » (+ 2 186 K€) et « Stocks et encours » (+2 097 K€).

Les variations des passifs non courants sont issues des variations des dettes financières à long terme (+ 8 375 K€) et des autres dettes à long terme (- 4 004 K€).

La progression des passifs courants provient de l’augmentation de la part à moins d’un an des dettes financières (+ 3 872 K€), l’augmentation des dettes fournisseurs (+ 2 055 K€) et des autres dettes à court terme (+ 4 958 K€).

L’ensemble de ces données s’analyse au regard des différentes croissances externes opérées par le Groupe PHARMAGEST au cours de l’exercice 2021.

7.1.2. Tendances futures

7.1.2.1. Évolution future probable des activités de l’émetteur

Le Groupe PHARMAGEST maintient sa politique en matière de croissances externes, à savoir l’étude de pistes de développement en France et à l’international, selon les axes de développement suivants :

- Les services et les technologies qu’il pourrait proposer à ses clients pharmaciens afin de les aider à remplir pleinement leurs nouvelles missions de conseil ;
- Les domaines technologiques lui permettant de développer de nouveaux produits ou services propres à améliorer la rentabilité des pharmacies et/ou l’efficacité des systèmes de santé ;
- Le renforcement de sa politique « Patient Centré » pour fluidifier le parcours de soins et apporter de la transversalité entre les professionnels de santé.



En 2022, le Groupe PHARMAGEST propose de changer son nom pour devenir le Groupe EQUASENS.

Initialement orienté vers l'édition de logiciels de gestion pour les pharmaciens, le Groupe PHARMAGEST est aujourd'hui un acteur structurant du monde de la Santé en Europe qui adresse ses solutions logicielles à l'ensemble des professionnels de santé (les pharmaciens, les médecins libéraux, les hôpitaux, les structures de HAD, les maisons de retraite, les maisons de santé) à la ville comme à l'hôpital.

À travers ce nouveau nom, le Groupe consacre l'interopérabilité de ses solutions proposées entre les patients et les professionnels et établissements de santé et renforce son positionnement autour de sa stratégie « Patient Centré » initiée depuis plus de 10 ans :

- EQUA renvoie à équation, aux racines scientifiques et technologiques de ses expertises,
- SENS fait échos au sens de sa mission et donne de la perspective à ses travaux : apporter la bonne information, au bon soignant, au bon moment pour le bon patient.

Cette évolution de marque se trouvera ainsi en parfaite harmonie avec sa baseline « Plus de technologie pour plus d'humain » et permet de porter le Groupe dans ses nouvelles ambitions, notamment à l'international.

Au projet de changement de nom du Groupe est associé le projet de changement de dénomination sociale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE ainsi que le changement de dénomination des Divisions :

- la Division Solutions Pharmacie Europe conserve la marque PHARMAGEST,
- la Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux devient AXIGATE LINK,
- les appareils santé sont regroupés sous la Division E-CONNECT,
- la branche financement demeure la Division FINTECH,
- une nouvelle Division est créée pour les logiciels médicaux : MEDICAL SOFT.

Perspectives du Groupe PHARMAGEST

Le *Ségur de la Santé* a été un moment historique pour le système de santé français alors que ce dernier était confronté à une crise épidémique d'ampleur inédite. L'ensemble des acteurs – professionnels de santé, patients, institutionnels – s'est réuni autour d'une même table afin d'identifier les principales pistes de modernisation et d'accélération de la transformation du système de santé. Au terme de cette concertation, le Gouvernement s'est engagé à transformer en profondeur le système de santé français, en se fixant quatre priorités :

- transformer les métiers et revaloriser les soignants ;
- définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins ;
- simplifier les organisations et le quotidien des équipes médico-soignantes ;
- fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

Les premiers engagements du *Ségur de la Santé* mis en œuvre portent sur la revalorisation des soignants, soit plus de 1,5 million de professionnels des établissements de santé et des EHPAD. Mais au-delà de cette reconnaissance des soignants, un investissement est nécessaire pour massivement moderniser le système de santé, dans les territoires, dans le médico-social, et dans le numérique en santé. Les engagements du *Ségur de la Santé* intéressent l'ensemble des acteurs du système de santé : les hôpitaux, la médecine de ville, la pharmacie, le secteur médico-social, les EHPAD.

Le *Ségur de la Santé* prévoit 19 milliards d'euros d'investissement, dont 6 milliards issus du plan France Relance avec le parti pris d'une déconcentration des enveloppes et de la définition de la stratégie, pour être au plus près des besoins de santé des territoires. Ainsi les ARS ont élaboré leur stratégie régionale des investissements, donnant de la visibilité aux projets qui seront réalisés dans leurs territoires sur la période 2021-2029 grâce au Ségur. Les territoires sont au centre de l'analyse des besoins de santé et des projets proposés. Les projets visent à apporter une réponse globale aux priorités de santé de ces territoires, à la fois sur le champ sanitaire, médico-social, et de la santé mentale.

La mise en œuvre des financements de ce programme gouvernemental devrait permettre d'accélérer le déploiement des solutions logicielles de l'écosystème du Groupe PHARMAGEST et conforter la vision du Groupe PHARMAGEST quant à la nécessité de décloisonner les différents professionnels de santé et de susciter le partage de données dématérialisées et sécurisées à travers la Passerelle Numérique de Santé. C'est en accélérant les liens entre les différentes activités du Groupe que professionnels de santé et patients bénéficieront d'un système de santé efficient.

Enfin, en 2022, le Groupe PHARMAGEST poursuivra ses travaux sur la Cyber Sécurité tout à la fois pour garantir la protection de l'ensemble des données collectées et partagées au travers de ses solutions logicielles, et pour accompagner ses clients à se protéger et mieux se préparer aux défis de demain. Le Groupe prévoit de renforcer sa stratégie d'innovation en la matière dans les prochains mois.



Perspectives de la Division PHARMAGEST (anciennement Solutions Pharmacie Europe)

Pôle Pharmacie France

Grâce à ses modèles d'affaires éprouvés ainsi qu'au dynamisme de ses équipes, le Pôle Pharmacie France devrait maintenir un bon niveau de performance par le biais d'une croissance organique et d'améliorations fonctionnelles et réglementaires de ses solutions. À titre d'exemples :

- le Groupe accompagnera ses clients dans la révolution numérique impulsée par le *Ségur de la Santé* ;
- le Groupe procèdera à la commercialisation de son nouveau logiciel métier **id.** sur le marché français. **id.** est bien plus qu'un logiciel métier, c'est un écosystème complet, innovant et connecté aux patients, à l'équipe et au réseau de l'officine qui intègre de nouvelles fonctionnalités exclusives tout en conservant le meilleur du LGPI.

Le Pôle Pharmacie France procèdera en 2022 au déploiement de nouvelles offres qui devraient constituer des leviers de croissance. À titre d'exemples le Pôle compte intensifier l'usage, pour les professionnels de santé, de la Passerelle Numérique de Santé, de la solution e-Ordo, ou encore de la solution pandaLAB Pro, véritables vecteurs de valeurs ajoutées. Pour renforcer les liens entre les pharmaciens et leurs patients, le Pôle Pharmacie France entend promouvoir l'usage de pandaLAB Pro.

Le Pôle Pharmacie France, a d'ores et déjà procédé à deux évolutions organisationnelles :

- D'une part, le regroupement des activités d'étiquettes électroniques au sein de la société ASCA INFORMATIQUE ;
- D'autre part, le rapprochement des entités historiques présentes en Ile-de-France (ADI, BGM et agence de Rungis).

comme vecteurs de synergies commerciales et d'optimisations au bénéfice de ses clients.

Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

Le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg compte poursuivre sa progression sur la totalité des territoires belge et luxembourgeois en maintenant ses efforts commerciaux vers les groupements de pharmacies et les pharmaciens indépendants.

Les nouvelles solutions développées et en cours de développement lui octroieront un avantage concurrentiel certain : elles seront basées sur des technologies de dernière génération et répondront aux exigences des évolutions commerciales et réglementaires du secteur.

Les principales évolutions attendues en 2022 sont, pour la Belgique, outre les fonctionnalités réglementaires, l'optimisation de modules préexistants dans le Logiciel Métier d'Officine ULTIMATE selon les nouvelles exigences du marché belge.

Concernant le Luxembourg, la commercialisation du logiciel **id.** sera initiée en 2022, après l'optimisation du module de commande existant et la création d'un outil de suivi de statistiques intégré.

Pôle Pharmacie Italie

Le Pôle Pharmacie Italie poursuivra le développement de ses activités Pharmacies - Grossistes-Répartiteurs, l'élargissement du maillage de ses agences sur le territoire transalpin, et l'enrichissement de son offre de solutions fonctionnelles et techniques à vocation européenne ou spécifiques au marché italien. Désormais, PHARMAGEST ITALIA se fixe de nouvelles perspectives : tant sur la partie Pharmacies, en investissant près de 9 M€ sur 5 ans avec l'ambition de faire de **id.** le 3^{ème} logiciel du marché italien avec 20% de parts de marché, que sur la partie grossistes-répartiteurs en optimisant les actifs d'ATHESIA récemment acquis.

Le Pôle Pharmacie Italie pourra compter sur la mutualisation des savoir-faire et l'internationalisation des produits du Groupe pour soutenir son développement.

Pôle Communication Digitale

Le Pôle Communication Digitale en intégrant la Division PHARMAGEST compte maintenir son activité grâce aux solutions de communications digitales déployées par le Groupe et procéder à la commercialisation de nouveaux services :

- SMS Conseils, pour aider les patients à mieux vivre leurs traitements, ainsi qu'une nouvelle offre visant à améliorer l'observance des patients ;
- Baromètre et observatoires marchés pour mesurer l'évolution des ventes de biosimilaires sur le territoire, des actes de vaccinations à l'officine.



Perspectives de la Division E-CONNECT

Pôle Personnes Fragiles

Le Pôle Personnes Fragiles renforce la commercialisation B2B et B2B2C de sa solution **NOVIAcare®**. Ainsi, en plus de l'offre historique intégrant un service de téléassistance 24h/24 et 7j/7, **NOVIAcare®** commercialisera en 2022 une offre « grand public », touchant ainsi près de 4 millions de personnes aidant un proche âgé à domicile.

Pôle Observance

Le Pôle Observance compte accroître sa présence sur la totalité des territoires sur lesquels le Groupe est implanté en bénéficiant de synergies avec les différents Pôles et Divisions du Groupe.

Pôle e-Connect

Les principales perspectives du Pôle e-Connect consistent à :

- Lancer une nouvelle gamme de produits connectés à destination des professionnels de santé ;
- Déployer de nouvelles solutions de télésanté développées en 2021 ;
- Maintenir le niveau de croissance du précédent exercice ;
- Adresser de nouveaux marchés tant professionnels de santé que e-Santé à l'international.

Perspectives de la Division AXIGATE LINK (anciennement Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux)

Par ses différentes solutions, la Division AXIGATE LINK s'inscrit totalement dans les objectifs de simplification des organisations et du quotidien des équipes de santé portés par l'État. Aussi, la Division devrait bénéficier pleinement des évolutions induites par le *Séjour de la Santé*.

Le Pôle Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes maintiendra sa croissance en 2022 avec la commercialisation de **TITANLINK**, qui remplacera progressivement les solutions historiques sur l'ensemble des clients en France (2 300) et en Belgique (860), ainsi que la conquête de nouveaux marchés à l'international. Le Pôle entend étendre son offre de produits et services avec l'intégration de matériels, de solutions en cybersécurité et d'Hébergement de Données de Santé (HDS).

Le Pôle Services de Soins Infirmiers et Hôpital à Domicile prolongera son succès en HAD, grâce à la pertinence fonctionnelle de sa nouvelle offre : **DOMILINK** qui se décline pour les HAD et les SSIAD. Le Pôle compte également proposer à ses clients une nouvelle offre en matière de cybersécurité.

Le Pôle Hôpitaux et GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire) poursuivra sa stratégie de commercialisation de son offre **HOSPILINK** auprès des hôpitaux et Groupements Hospitaliers de Territoire. Sa diversification vers les établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) ainsi que les établissements de psychiatrie permettront d'accéder à de nouveaux clients.

La création de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) constitue pour le Pôle MSP et Professions Libérales une réelle opportunité de croissance sur le marché. Ces communautés visent à faciliter la coordination des soins ambulatoires au bénéfice des patients et à améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé libéraux dans chaque territoire. Chaque CPTS a vocation à réunir des professionnels de premier et de deuxième recours (médecins généralistes et d'autres spécialités, infirmières, etc.) et, le cas échéant, des acteurs médico-sociaux ou sociaux, qui interviendront ensemble pour fluidifier le parcours de soins des patients. Pour 2022, le Pôle s'attend à des synergies entre :

- le déploiement de sa solution **MEDILINK** destinée aux maisons de santé,
- les solutions du Pôle e-Connect,
- la commercialisation de la solution **INFILINK**, développée à 100% par les équipes R&D de la Division, cette solution a été élaborée en étroite collaboration avec des Infirmières Libérales pour recueillir et satisfaire leurs besoins. Cette application dédiée 100% mobile les sécurisera dans la gestion de leur activité quotidienne et leur permettra de créer du lien avec leur patientèle. L'intégration de la messagerie instantanée pandaLAB Pro leur permettra de rester connectées avec leurs collègues, médecins et pharmaciens.

Les solutions de **PANDALAB** constituent également un fort relais de croissance. En effet, les services de messagerie instantanée s'adressent à l'ensemble des acteurs de la santé pour professionnaliser leur métier. Ses fonctionnalités multiples sont

faciles d'utilisation et accélèrent la prise en charge des patients, pour des résultats rapides et concrets au quotidien. La stratégie d'implémentation des briques fonctionnelles de PANDALAB au sein de l'ensemble des logiciels du Groupe PHARMAGEST accélérera le développement massif des usages.

Le Pôle Télémédecine compte accélérer le déploiement de sa solution **ETPLINK** en raison des évolutions réglementaires qui démocratisent l'éducation thérapeutique mais également par le renforcement de son offre avec des fonctionnalités de suivi des patients (accès patient, application et visio) pour permettre la continuité des parcours de soin.

Grâce aux synergies au sein de la Division, le Pôle compte également amplifier la commercialisation de la solution eNephro **Pré-greffe**, afin d'optimiser le parcours pré-greffe des insuffisants rénaux chroniques, d'améliorer l'accès à la transplantation rénale et de faciliter le travail des équipes.

Portée par la réussite de son expansion en Belgique initiée en 2020 avec MALTA BELGIUM, MALTA INFORMATIQUE prévoit de reprendre les fondements solides de CAREMEDS et de transformer le modèle de ses activités (distribution de système piluliers d'administration de médicaments) vers l'édition de logiciel. En implémentant TITANLINK dans la base installée de CAREMEDS, MALTA INFORMATIQUE pourra proposer une offre étendue aux maisons de retraite (environ 11 000 établissements) du Royaume-Uni. CAREMEDS deviendra prochainement MALTA UK.

Perspectives de la Division FINTECH

La Division FINTECH dispose d'un modèle fondé sur une place de marché multi bailleurs (banques) dans le domaine de la location. Sa vocation est d'être l'outil de gestion et de financement des ventes de ses partenaires tant en termes d'équipements que de logiciels. La Division Fintech est présente au-delà du secteur de la santé en France et à l'international.

Afin d'accélérer son développement commercial, la Division FINTECH a renforcé son réseau indirect de distribution de sa plateforme **Leasa by Nanceo** et créé **Nanceo-Channel**. Il s'agit d'un réseau d'entreprises implantées localement avec une activité commerciale déjà existante dans le financement des ventes et qui souhaite utiliser les prestations de NANCEO et notamment sa place de marché **Leasa by Nanceo**. Ce canal devrait permettre à la Division de diversifier ses marchés.

L'année 2022 sera marquée par le lancement de plusieurs nouveaux produits et par le renforcement des équipes commerciales et marketing.

Sur le plan international, la Division FINTECH souhaite profiter de sa synergie avec certains de ses partenaires (vendeurs d'équipement ou bailleurs, banques) pour les accompagner dans leurs implantations étrangères. À noter que la plateforme **Leasa by Nanceo** a déjà été traduite en anglais et formatée pour répondre à un usage hors France avec pour objectif en 2022 d'être implantée sur le marché italien.

La Division FINTECH a la conviction que le succès d'un programme de financement des ventes s'appuie sur une expérience digitale positive pour les clients et les collaborateurs de ses partenaires : il est de son rôle de comprendre et de s'adapter aux processus de ses partenaires pour fournir une expérience unique, sur-mesure et dénuée de points de frictions. Ses équipes commerciales et R&D travaillent main dans la main pour construire des partenariats innovants 100% intégrés aux systèmes d'informations. L'ambition de la Division est que **Leasa by Nanceo** devienne à horizon 2023 la solution de référence du financement des ventes multi-produits.

Perspectives de la Division MEDICAL SOFT

L'année 2022 verra apparaître une cinquième Division au sein du Groupe PHARMAGEST. Portée par les activités de PROKOV EDITIONS, la Division concentrera les logiciels médicaux, ce qui complètera les offres portées par les Divisions et Pôles existants et en particulier avec le Pôle MSP et Professions Libérales au sein de la Division AXIGATE LINK. Le *Sécur de la Santé* constitue pour la solution MédiStory une belle opportunité d'accroissement de parts de marché.

7.1.2.2. Activités en matière de recherche et de développement

La politique de Recherche et Développement (R&D) appliquée par le Groupe PHARMAGEST vise à concevoir des logiciels et des solutions satellites innovants, proposer de nouveaux produits, maintenir et faire évoluer les solutions existantes et répondre à des besoins de développements internes.



Cette politique est au cœur de l'activité du Groupe PHARMAGEST et est sous-tendue par la connaissance des besoins et des attentes de ses clients, qui se traduisent par :

- Une adaptation permanente des outils et un accompagnement des utilisateurs ;
- Une prise en compte de la complexité des métiers et process.

La R&D du Groupe PHARMAGEST repose sur les synergies entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ses différentes filiales.

En vue d'accompagner sa stratégie d'intégration de nouveaux savoir-faire et de nouveaux pays, de s'adapter à temps aux changements dans son environnement, de s'ajuster aux imprévus et de faire converger les énergies vers les bénéficiaires de ses solutions, le Groupe PHARMAGEST a mis en place une organisation agile, européenne, multi-professionnels de santé, duplicable, homogène et extensible.

7.2. Résultats d'exploitation

Le résultat du Groupe PHARMAGEST n'a pas été significativement impacté par les conséquences de la crise sanitaire survenue dès mars 2020 et qui s'est poursuivie sur l'exercice 2021. La non-réalisation de chiffre d'affaires s'est trouvée compensée par des annulations d'événements professionnels majeurs et des économies de coûts réalisées notamment par le télétravail qui a entraîné moins de déplacements.

Les principaux agrégats du compte de résultat ont évolué de la façon suivante :

Principaux agrégats du compte de résultat – En K€	2021	2020	Variation
Total produit d'exploitation	193 069	171 754	12,41%
Total charge d'exploitation	-142 620	-125 105	14,00%
Résultat opérationnel courant	50 449	46 649	8,15%
Résultat net de l'exercice	41 150	32 666	25,97%

L'évolution du produit d'exploitation est en lien direct avec l'augmentation du niveau de chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2020 (+ 21 315 K€). Les principaux postes de charges en évolution sont : les achats consommés (+ 4 651 K€) et les charges de personnel (+ 7 828 K€).

7.2.1. Facteurs ayant une influence sur le résultat

Les principaux facteurs ayant une influence sur les revenus d'exploitation sont les niveaux de ventes réalisés sur :

- Les ventes de matériels qui passent notamment par le renouvellement régulier du parc informatique installé chez les clients ;
- Les ventes de licences logicielles ;
- Les prestations de maintenance matérielle ou logicielle ;
- Les ventes de financement.

Toutefois, la multiplication des typologies de clientèles ainsi que la diversification géographique des activités du Groupe PHARMAGEST permettent de réduire son exposition sur l'évolution de tout ou partie de ces facteurs sur un marché donné.

7.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires ou produit

En 2021, le Groupe PHARMAGEST n'a pas constaté de changements importants dans la structure de son chiffre d'affaires net ou dans ses produits nets.



8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

8.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur

Les données relatives aux capitaux du Groupe PHARMAGEST sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est composé de 15 174 125 actions pour lesquelles un droit de vote est attaché à chaque action. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice 2021.

Les réserves part de Groupe s'élèvent à 116 851 K€ dont 14 094 K€ de prime d'émission, (23) K€ d'écart de conversion, 310 K€ de réserve légale et 102 470 K€ d'autres réserves.

8.2. Sources et montants des flux de trésorerie

Les données relatives aux flux de trésorerie du Groupe PHARMAGEST sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Principaux postes du tableau de flux de trésorerie – En K€	2021	2020	Variation
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation	37 182	27 601	34,71 %
• <i>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation</i>	47 515	47 208	0,65%
• <i>Investissements d'exploitation</i>	-10 334	-19 607	-47,29 %
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers	-25 859	-19 529	32,41 %
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	-20 119	-13 645	47,45 %
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	10 322	17 803	-42,02 %
Incidence des écarts de conversion / instruments financiers et autres produits et charges financières	64	-34	-288,24 %
Variation de la trésorerie nette	1 590	12 196	-86,96 %

Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 37 182 K€ en augmentation de 34,71% par rapport à celui de 2020, en raison de l'évolution de la capacité d'autofinancement compensée par la variation du besoin en fonds de roulement entre les deux périodes et la variation des investissements d'exploitation.

La variation de la trésorerie issue des investissements financiers est liée aux incidences des acquisitions de titres consolidés nettes de trésorerie.

La variation de la trésorerie issue des opérations en capital est à mettre au regard des dividendes versés par PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales courant 2021 au titre de l'exercice 2020 et de rachats de ses propres actions pour un montant de 5 156 K€.

La variation de la trésorerie issue des opérations de financement provient essentiellement des flux d'encaissement et de remboursement d'emprunts et dettes financières, ainsi que des opérations de placements financiers.

En 2021, la trésorerie nette s'accroît de 1 590 K€.

8.3. Besoins et structure de financement

La politique de financement et de gestion de la trésorerie du Groupe PHARMAGEST s'attache à faire correspondre les diverses sources de financement avec les flux de capitaux. En effet, comme toutes les entreprises, le Groupe PHARMAGEST a des obligations à court et à long terme relativement à ses flux de trésorerie. Cette politique vise à garantir l'accès aux liquidités dont le Groupe a besoin pour répondre à ses obligations.

Les obligations à court terme comprennent les dépenses d'exploitation quotidiennes. Pour ce type de flux, la politique du Groupe PHARMAGEST est de recourir à ses lignes de crédits (découverts bancaires) négociées auprès des différents établissements bancaires partenaires du Groupe.



Les obligations à long terme incluent habituellement les projets à moyen ou long terme. Pour ce type d'opérations, le Groupe PHARMAGEST privilégie le recours aux emprunts à long terme, principalement à taux fixes. Le Groupe PHARMAGEST est particulièrement attentif au niveau des covenants qui peuvent être sollicités par les établissements bancaires.

Les données et explications relatives :

- au risque de liquidité du Groupe PHARMAGEST sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 - Note 6.6.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.
- aux dettes financières du Groupe PHARMAGEST, ainsi que leurs échéances, sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 - Note 6.4 du présent Document d'Enregistrement Universel. Il est précisé que les emprunts auprès des établissements de crédit, au titre de 2021 et pour l'exercice à venir, ne sont pas soumis à covenants bancaires.

8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux

Le Groupe PHARMAGEST n'est pas concerné par d'éventuelles restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, ses opérations.

8.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements futurs

Le financement des investissements incorporels (principalement constitués de produits de R&D), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et du paiement du dividende sera assuré par la génération de trésorerie issue des opérations d'exploitation.

Les investissements corporels et financiers significatifs feront l'objet d'étude d'opportunité d'engagements financiers auprès des banques partenaires du Groupe PHARMAGEST.

9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

9.1. Description de l'environnement réglementaire

Le Groupe PHARMAGEST n'est pas, à sa connaissance, particulièrement exposé à des mesures de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, ses activités.

Le Groupe PHARMAGEST apporte néanmoins une vigilance particulière aux évolutions des réglementations nationales et européennes en lien avec son activité sectorielle et notamment celles relatives au Droit de la Santé ou tout autre texte juridique qui pourrait affecter le Groupe PHARMAGEST directement par son application, ou indirectement au travers de son application à ses clients.

À cet effet, le Groupe PHARMAGEST s'assure que ses solutions respectent les lois en vigueur, les obligations professionnelles, les règles déontologiques de ses clients et ne permettent pas de les contourner. À titre d'exemples :

- Le LGPI Global Services® est tenu d'être certifié ou agréé pour les enjeux en lien avec le SESAM-Vitale, le dossier pharmaceutique ou les modalités d'encaissements (NF 525) ;
- L'Hébergement de Données de Santé pose comme prérequis l'obtention d'une certification ISO 27001 avant une certification par l'ASIP Santé.

Par ailleurs, l'environnement réglementaire pouvant diverger d'un pays à l'autre, les solutions du Groupe PHARMAGEST sont adaptées pour satisfaire à la législation de chaque pays.

Comme toute société commerciale, le Groupe PHARMAGEST s'inscrit également dans un environnement juridique en lien avec le droit des affaires (essentiellement B to B), la protection de la propriété intellectuelle, la protection des données (RGPD), le droit du travail, etc.

Pour toute information en lien avec les risques réglementaires et juridiques, se référer à la Rubrique 3 – Facteurs de risque et la Rubrique 18.6 – Procédures judiciaires et arbitrage.



10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

10.1. Tendances récentes

Crise sanitaire

Dans le contexte de reprise épidémique liée au COVID-19, le Groupe PHARMAGEST continue d'assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs et de ses clients professionnels de santé. Dans le cadre de son plan de prévention et de continuité d'activité (PCA) déployé par la Direction :

- les consignes sont régulièrement adaptées et renforcées suivant les instructions des pouvoirs publics et instances nationales ;
- le Groupe PHARMAGEST maintient ses dispositifs informatiques permettant notamment le déploiement d'accès distants sécurisés et la mise en place de solutions de réunions virtuelles.

À ce stade, le Groupe PHARMAGEST ne constate pas de conséquences significatives sur son chiffre d'affaires, sa rentabilité ou d'autres éléments tels que le niveau de production, les commandes, les stocks ainsi que les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice et la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel.

En cas de résurgence des mesures sanitaires, le Groupe PHARMAGEST pourrait, le cas échéant, constater un ralentissement de sa performance financière.

Néanmoins, le modèle économique du Groupe PHARMAGEST demeure résilient. La récurrence de son chiffre d'affaires (64%) et de sa marge brute (66%), son excellente structure bilancielle ainsi que la diversité de ses activités liées à la santé sont autant d'atouts majeurs qui doivent logiquement permettre de limiter l'impact de cette crise sanitaire sur la croissance du chiffre d'affaires et des marges.

Matières premières et conflit ukrainien

Le Groupe PHARMAGEST reste vigilant aux tensions observées sur le marché des matières premières. Celles-ci pourraient mener à :

- des pénuries de composants entrant dans la composition de matériels informatiques (semi-conducteurs). Les fabricants d'ordinateurs ayant du mal à s'approvisionner en puces électroniques, leur production pourrait être exposée à des ralentissements et par conséquent allonger les délais d'approvisionnement et générer des hausses tarifaires ;
- une hausse des coûts de l'énergie (gaz et pétrole) ayant des impacts notamment sur les transports et finalement une tendance inflationniste sur l'ensemble des produits et services.

Le Groupe PHARMAGEST tiendra le marché informé de toute évolution notable de ces tendances sur son activité.

10.2. Tendances sur les perspectives d'évolutions

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas connaissance d'autre tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement qui serait raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur ses perspectives d'évolutions pour l'exercice en cours.

11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Comme pour les exercices antérieurs, PHARMAGEST INTERACTIVE n'inclut pas de prévisions ou d'estimations de bénéfice dans son Document d'Enregistrement Universel.

12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

12.1. Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2021

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i>	31 décembre 2025
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Directeur Général Administrateur</i>	31 décembre 2025 (DG) 31 décembre 2026 (Adm.)
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2025 (DGD) 31 décembre 2026 (Adm.)
Monsieur Grégoire DE ROTALIER <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2025 (DGD et Adm.)
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2025
Madame Marie-Louise LIGER <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2026
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	31 décembre 2025
Madame Anne LHOTE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2022
Madame Sophie MAYEUX <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2023
Madame Céline GRIS <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2022
Madame Émilie LECOMTE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2022
LA COOPERATIVE WELCOOP <i>Représentée par Monsieur Hugues MOREAUX, Administrateur</i>	31 décembre 2025

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

L'ensemble des membres des organes d'Administration et de Direction sont domiciliés professionnellement au 5 allée de Saint-Cloud, 54600 VILLERS-LÈS-NANCY.

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas connaissance de l'existence de liens familiaux entre les mandataires sociaux.

Renseignements personnels concernant les organes d'Administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale

Une information détaillée sur les parcours professionnels des Administrateurs est disponible en Rubrique 21.4 - Section 2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Liste des mandats exercés au cours des 5 dernières années

Seuls les mandats externes au Groupe PHARMAGEST ou au sein de ses filiales non détenues en totalité sont présentés ci-après.

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social figure dans la Rubrique 21.4 -Section 2.5 du présent Document Universel d'Enregistrement.

Monsieur Thierry CHAPUSOT

- **Mandats et fonctions en cours**
 - PHARMAGEST INTERACTIVE (société cotée) : Président du Conseil d'Administration
 - LA COOPERATIVE WELCOOP : Président du Directoire
 - MARQUE VERTE SANTE : Président du Directoire
 - LABORATOIRE MARQUE VERTE : Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur
 - SOCIÉTÉ CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH : Gérant
 - SARL DUVAL DE VITRIMONT : Gérant
 - SCI JAMERAI : Gérant
 - OBJECTIF PHARMA : Président du Directoire
 - PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES – PAT (société cotée) : Administrateur
 - D'MEDICA : Administrateur
 - HAMPIAUX : Président
 - SCI ZOZIME : Gérant
 - SCI BROTHER&SISTERS : Gérant
 - DOMAINE CHAPUSOT : Gérant
- **Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années**
 - DEVELOPPEMENT PROMOTION CRISTERS : Président jusqu'au 11/04/2018
 - PHARMAGEST ITALIA (société italienne) : Membre du Conseil d'Administration jusqu'au 17/10/2018
 - DOMEDIC EUROPE : Administrateur jusqu'au 19/06/2019
 - WELFINITY GROUP (société luxembourgeoise) : Administrateur jusqu'au 22/07/2019
 - GROUPE DOMEDIC (société canadienne) : Administrateur jusqu'au 25/03/2020
 - SCI CERP IMMO 2 : Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, Gérante jusqu'au 29/12/2020
 - HENRI POINCARÉ (SA d'économie mixte) : Administrateur représentant le comité des actionnaires minoritaires jusqu'au 28/06/2021

Monsieur Dominique PAUTRAT

- **Mandats et fonctions en cours**
 - PHARMAGEST INTERACTIVE : Directeur Général, Administrateur
 - GROUPE DOMEDIC (société canadienne) : Administrateur
 - KAPELSE : Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE
 - PHARMAGEST ITALIA (société italienne) : Membre du Conseil d'Administration
 - LA COOPERATIVE WELCOOP : Membre du Directoire
 - MARQUE VERTE SANTE : Membre du Directoire
 - LABORATOIRE MARQUE VERTE : Président du Conseil d'Administration
 - SCI MESSIRE JACQUES : Gérant
 - SC CHANOINE JACOB : Gérant
- **Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années**
 - DOMEDIC EUROPE : Président du Conseil d'Administration jusqu'au 19/06/2019
 - WELFINITY GROUP (société luxembourgeoise) : Administrateur Délégué jusqu'au 22/07/2019

Monsieur Denis SUPPLISSON

- **Mandats et fonctions en cours**
 - PHARMAGEST INTERACTIVE : Directeur Général Délégué Administrateur
 - CAREMEDS (société anglaise) : Directeur
 - MULTIMEDS (société irlandaise) : Directeur
 - PHARMAGEST ITALIA (société italienne) : Président du Conseil d'Administration
 - SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA (société italienne) : Président du Conseil d'Administration

- **Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années**
 - DOMEDIC EUROPE : Directeur Général Administrateur jusqu'au 19/06/2019 puis liquidateur jusqu'au 30/12/2019

Monsieur Grégoire DE ROTALIER

- **Mandats et fonctions en cours**
 - PHARMAGEST INTERACTIVE : Directeur Général Délégué Administrateur
 - CAREMEDS (société anglaise) : Directeur
 - MULTIMEDS (société irlandaise) : Directeur
 - PANDALAB : Président du comité stratégique
 - SCI DE ROTALIER : Gérant
 - SCI DES AUGUSTINES : Gérant
 - SCI CHAUMET : Gérant
- **Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années**
 - Néant

Monsieur Daniel ANTOINE

- **Mandats et fonctions en cours**
 - PHARMAGEST INTERACTIVE : Administrateur
 - LA COOPERATIVE WELCOOP : Vice-Président du Conseil de Surveillance
 - MARQUE VERTE SANTE : Représentant le Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP
 - INVESTIPHARM FRANCE : Administrateur
 - SCI JADD : Gérant
- **Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années**
 - OBJECTIF PHARMA : Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 09/06/2021

Madame Marie-Louise LIGER

- **Mandats et fonctions en cours**
 - PHARMAGEST INTERACTIVE : Administrateur indépendant
- **Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années**
 - Néant

Monsieur François JACQUEL

- **Mandats et fonctions en cours**
 - PHARMAGEST INTERACTIVE : Administrateur
 - LA COOPERATIVE WELCOOP : Membre du Conseil de Surveillance
 - MARQUE VERTE SANTE : Membre du Conseil de Surveillance
 - SELARL FRANCOIS JACQUEL : Gérant
 - SCI LA CRAPAUDINE : Gérant
- **Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années**
 - Néant

Madame Anne LHOTE

- **Mandats et fonctions en cours**
 - PHARMAGEST INTERACTIVE : Administrateur
 - LA COOPERATIVE WELCOOP : Membre du Directoire
 - MARQUE VERTE SANTE : Membre du Directoire
 - INVESTIPHARM FRANCE : Présidente du Conseil d'Administration
 - D'MEDICA : Administrateur
 - INVESTIPHARM BELGIUM (société belge) : Administrateur Délégué
 - OBJECTIF PHARMA : Membre du Directoire
 - PHARMALAB INTERNATIONAL (Hong Kong) : Directeur

- **Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années**

- AUXI EXPORT (société belge) : Gérante jusqu'au 28/02/2017
- ESPAFARMED (société espagnole) : Administrateur jusqu'au 02/05/2017
- ITAFARM (société italienne) : Administrateur jusqu'au 26/03/2019
- ALPHA REPARTITION (société belge) : Administrateur Délégué jusqu'au 24/12/2020
- SOFAREX (société belge) : Administrateur Délégué jusqu'au 29/09/2021
- ALPHA FINANCE REPARTITION (société belge) : Administrateur Délégué jusqu'au 31/12/2021

Madame Sophie MAYEUX

- **Mandats et fonctions en cours**

- PHARMAGEST INTERACTIVE : Administrateur indépendant

- **Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années**

- Néant

Madame Céline GRIS

- **Mandats et fonctions en cours**

- PHARMAGEST INTERACTIVE : Administrateur indépendant
- GRIS DECOUPAGE : Représentant le Président, GRIS GROUP
- GRIS GROUP : Présidente
- ESKARCEL : Gérante
- SODEL : Administrateur indépendant

- **Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années**

- GRIS INVEST INDUSTRIES – G 21 : Directeur Général jusqu'au 31/03/2018
- GRIS DECOUPAGE : Présidente jusqu'au 30/06/2021

Madame Émilie LECOMTE

- **Mandats et fonctions en cours**

- PHARMAGEST INTERACTIVE : Administrateur
- LA COOPERATIVE WELCOOP : Membre du Conseil de Surveillance
- OBJECTIF PHARMA : Membre du Conseil de Surveillance
- PHARMACIE LECOMTE-DALLA COSTA : Gérante
- SARL LECOMTE-DALLA COSTA : Gérante
- SELARL AMMONITES : Associée Investisseur
- SCI LEDCMEGE : Gérante
- SCI FAMICAVI : Gérante

- **Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années**

- Néant

Monsieur Hugues MOREAUX

- **Mandats et fonctions en cours**

- PHARMAGEST INTERACTIVE : Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP
- LA COOPERATIVE WELCOOP : Président du Conseil de Surveillance
- MARQUE VERTE SANTE : Président du Conseil de Surveillance
- D'MEDICA : Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP
- OBJECTIF PHARMA : Membre du Conseil de Surveillance
- LABORATOIRE MARQUE VERTE : Administrateur
- INVESTIPHARM FRANCE : Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP
- SCI DU FRONTON : Gérant

- **Mandats et fonctions échus au cours des cinq dernières années**

- SNC MOREAUX DUCASSOU : Gérant jusqu'au 30/11/2017



Expertises des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de membres détenant une connaissance du secteur d'activité, des compétences métiers spécifiques, une expérience technique et/ou des compétences en gestion, en matière sociale et dans les domaines financiers.

Absence de condamnations des membres du Conseil d'Administration

À la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, aucun des mandataires sociaux ou des directeurs généraux n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement de l'entreprise sous administration judiciaire, au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une déchéance par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur.

12.2. Absence de conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale

À la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE et à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe aucun conflit d'intérêts même potentiel à l'égard de PHARMAGEST INTERACTIVE entre les devoirs des mandataires sociaux et directeurs généraux, et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE :

- Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration a été nommé en cette qualité ou en tant que Directeur Général.
- Aucune restriction n'a été acceptée par les membres des organes d'administration et de direction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'ils détiennent.

13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

13.1. Montant des rémunérations

Les rémunérations versées par PHARMAGEST INTERACTIVE et les modalités de détermination de ces rémunérations sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les rémunérations versées par MARQUE VERTE SANTE et LA COOPERATIVE WELCOOP sont également indiquées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

13.2. Montant des provisions

Le montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1. Mandat des membres du Conseil d'Administration

L'ensemble des informations sur les mandats d'Administrateurs, et notamment leurs dates d'expiration, est repris dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté en Rubrique 21.4 - Section 2.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

14.2. Contrats de services

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas connaissance de contrats de services liant les membres d'organes d'administration ou de direction à PHARMAGEST INTERACTIVE ou à l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

14.3. Comités spécialisés

Comité d'Audit

En 2021, le Comité d'Audit était constitué ainsi :

- Madame Marie-Louise LIGER, Administrateur Indépendant ;
- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur.

Madame Marie-Louise LIGER a été nommée Présidente du Comité d'Audit à compter du 1^{er} juillet 2015 et reconduite en 2021.

Les modalités de fonctionnement du Comité d'Audit sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 – Section 3.6.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Comité des Rémunérations

Au titre de l'exercice 2021, il n'existe aucun Comité des Rémunérations.

Le Comité d'Audit verra sa compétence élargie en 2022 pour intégrer les missions d'un Comité de Rémunération.

Comité Stratégique et RSE

Au titre de l'exercice 2021, il n'existe aucun Comité Stratégique et RSE.

Un Comité Stratégique et RSE sera créé en 2022.

14.4. Régime de gouvernement d'entreprise

Depuis 2010, PHARMAGEST INTERACTIVE suit le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise comme code de référence de la société, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

PHARMAGEST INTERACTIVE applique l'essentiel des recommandations prévues par le code MiddleNext. Seules les recommandations R13 (mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil) et R21 (stock-options et attributions gratuites d'actions) ont fait l'objet d'adaptations au regard des spécificités du Groupe PHARMAGEST.

Les nouvelles recommandations issues de la version 2021 du code MiddleNext devraient être déployées en 2022 si elles n'étaient pas déjà appliquées auparavant.

Les modalités d'application de ces recommandations ou les raisons de leurs adaptations sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 21.4 – Sections 1 à 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise

Il n'y a pas de décisions prises par les organes d'administration et de direction ou par l'Assemblée Générale pouvant entraîner des incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise.



15. SALARIÉS

15.1. Description des ressources humaines

La description des ressources humaines et de l'environnement social figure dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) en Rubrique 21.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le nombre de salariés, leur répartition par types d'activités ou par zones géographiques n'a pas significativement évolué entre la fin de l'exercice et l'émission du présent Document d'Enregistrement Universel.

15.2. Participation et stock-options

Participation au capital

Les salariés ne possèdent pas plus de 3% du capital social dans le cadre de l'épargne salariale.

Stock-options

Un plan de stock-options a été mis en place à la date du 5 décembre 2014. Les bénéficiaires peuvent exercer leurs options depuis le 5 décembre 2018. Les mandataires sociaux et membres du Comité de Direction Financier et Social ont été exclus dudit plan de stock-options.

Un nouveau plan de stock-options a été mis en place à effet du 4 décembre 2020, au bénéfice de trois dirigeants mandataires sociaux à savoir Messieurs PAUTRAT Dominique, SUPPLISSON Denis et DE ROTALIER Grégoire. Options donnant droit à l'acquisition d'actions existantes de la Société provenant de rachats d'actions effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 a décidé :

- qu'ils bénéficieront chacun de QUINZE MILLE (15 000) options d'achat d'actions de la Société ;
- que l'acquisition définitive des options d'achat consenties ne pourra intervenir qu'après une période de 4 ans à compter de la date d'attribution et que la durée de validité des options ne pourra excéder une période de 8 ans à compter de leur attribution ;
- que le prix à payer lors de l'exercice des options d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties, conformément aux dispositions prévues par :
 - l'article L. 225-177 du Code de commerce ;
 - l'article L. 225-179 du Code de commerce.

Les modalités de ce plan sont présentées dans la Rubrique 21.4 - Section 4.5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Capital social détenu directement et indirectement par les membres du Conseil d'Administration

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale	Fonctions	Nombre d'actions au 31/03/2022
Monsieur Thierry CHAPUSOT ⁽¹⁾	Président du Conseil d'Administration	5 000
Monsieur Dominique PAUTRAT	Directeur Général Administrateur	23 925
Monsieur Denis SUPPLISSON	Directeur Général Délégué Administrateur	10
Monsieur Grégoire DE ROTALIER	Directeur Général Délégué Administrateur	10
Monsieur Daniel ANTOINE	Administrateur	500
Madame Marie-Louise LIGER	Administrateur Indépendant	132
Monsieur François JACQUEL	Administrateur	400
Madame Anne LHOTE	Administrateur	550
Madame Sophie MAYEUX	Administrateur Indépendant	25
Madame Céline GRIS	Administrateur Indépendant	20
Madame Émilie LECOMTE	Administrateur	14
LA COOPERATIVE WELCOOP	Représentée par M. Hugues MOREAUX, Administrateur	10 111 855

⁽¹⁾ Par courrier reçu par l'AMF le 19/02/2021, la SC DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH, détenue principalement par M. Thierry CHAPUSOT, a cédé l'intégralité de ses actions.

15.3. Contrats et accords

Contrat d'intéressement

Un accord d'intéressement au périmètre de l'Unité Économique et Sociale (UES) PHARMAGEST a été signé en 2017 et renouvelé en 2021.

Des accords d'intéressement au sein du périmètre de la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux ont été signés en 2019 (MALTA INFORMATIQUE, DICSIT INFORMATIQUE) et 2020 (AXIGATE).

Pour l'exercice 2021, le Groupe PHARMAGEST a comptabilisé une charge de 1 968 231 € pour 1 717 127 € en 2020.

Contrat de participation

Conformément aux articles L. 442-1 et suivants du Code de travail visant les entreprises employant habituellement au moins cinquante salariés, les entreprises du Groupe PHARMAGEST concernées sont tenues de faire participer leurs personnels aux résultats de l'entreprise.

Dans ce cadre légal, des accords de participation et des Plans d'Épargne Entreprise (PEE) ont été signés :

- Pour l'UES PHARMAGEST (accord du 29 juin 2009)
Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise) « Perspective Monétaire », « Perspective Obli MT A », « Social Active Tempéré Solidaire », « Perspective Certitude », « Stratégie Tempéré International », « Stratégie Équilibre International », « Perspective Conviction Monde A », « Stratégie Flexigestion 50 – 100 », gérés, conformément au Règlement Intérieur desdits Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM, 12 rue Gaillon, 75002 PARIS, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice CIC-EST.
- Pour MALTA INFORMATIQUE (accord du 28 février 2019)
Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise) « Perspective Monétaire », « Perspective Obli MT A », « Social Active Tempéré Solidaire », « Perspective Certitude », « Perspective Actions Europe A », gérés, conformément au Règlement Intérieur desdits Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM, 12 rue Gaillon, 75002 PARIS, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice CIC-EST.

Pour 2021, la société PHARMAGEST INTERACTIVE a opté pour la réduction d'impôts sur les sociétés dans le cadre de l'article L. 238 du CGI. Afin de conserver une neutralité de cette option pour la détermination de la participation au sein de l'UES PHARMAGEST, il a été décidé d'un supplément exceptionnel de participation au titre de l'année 2021. La société MALTA INFORMATIQUE s'est inscrite dans une démarche similaire.

Ainsi, en 2021, le Groupe PHARMAGEST a comptabilisé une charge de 2 866 845 € pour 2 657 834 € en 2020.



16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1. Actionnaires non membres d'un organe d'administration ou de direction tenus à notification

La société MARQUE VERTE SANTE détient 60,51% du capital de PHARMAGEST INTERACTIVE et est elle-même détenue à 98,07% par LA COOPERATIVE WELCOOP (cf. Organigramme présenté en Rubrique 21.2.1 – Section 1 du présent Document d'Enregistrement Universel).

LA COOPERATIVE WELCOOP est une coopérative sous la forme d'une organisation de sociétaires fondée sur le principe de la coopération. Elle a pour objectif de servir au mieux les intérêts économiques de ses participants (sociétaires ou adhérents). À la clôture de l'exercice 2021, LA COOPERATIVE WELCOOP comptait parmi ses sociétaires, 3 096 associés personnes morales et 1 359 associés personnes physiques.

À la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun autre actionnaire non membre d'un organe d'administration ou de direction détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

PHARMAGEST INTERACTIVE a eu connaissance d'un mouvement significatif au cours de l'exercice. En date du 19 février 2021, la Société Civile DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH a déclaré à l'AMF avoir franchi en baisse le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

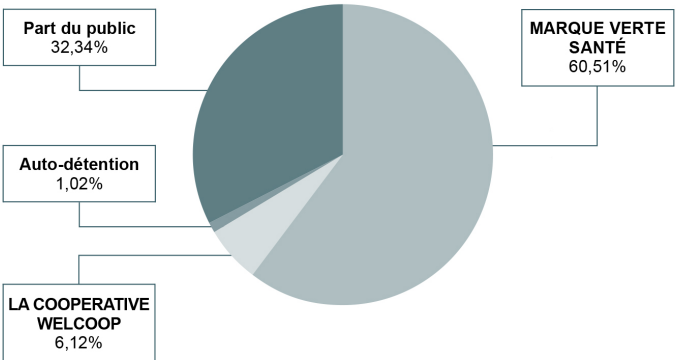
16.2. Droits de vote

Conformément aux statuts, il n'existe qu'une seule catégorie d'actions. À chaque action est rattaché un droit de vote. L'évolution des droits de votes sur les trois derniers exercices est la suivante :

Droits de vote au 31 décembre 2021

Actionnaire	Nombre d'actions détenues au 31/12/2021	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 595	60,51%	9 182 595	9 182 595	61,14%
LA COOPERATIVE WELCOOP	929 260	6,12%	929 260	929 260	6,19%
Sous-total Groupe WELCOOP	10 111 855	66,64%	10 111 855	10 111 855	67,32%
Auto-détention	154 408	1,02%	154 408	0	0,00%
Part du public	4 907 862	32,34%	4 907 862	4 907 862	32,68%
TOTAL	15 174 125	100%	15 174 125	15 019 717	100%

Répartition du capital au 31/12/2021 :





Droits de vote au 31 décembre 2020

Actionnaire	Nombre d'actions détenues au 31/12/2020	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 595	60,51%	9 182 595	9 182 595	60,94%
LA COOPERATIVE WELCOOP	929 260	6,12%	929 260	929 260	6,17%
Sous-total Groupe WELCOOP	10 111 855	66,64%	10 111 855	10 111 855	67,10%
Fondateur dirigeant*	777 200	5,12%	777 200	777 200	5,16%
Auto-détention	105 161	0,69%	105 161	0	0,00%
Part du public	4 179 909	27,55%	4 179 909	4 179 909	27,74%
TOTAL	15 174 125	100%	15 174 125	15 068 964	100%

* Monsieur Thierry CHAPUSOT (SC DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH et actions propres).

Droits de vote au 31 décembre 2019

Actionnaire	Nombre d'actions détenues au 31/12/2019	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 595	60,51%	9 182 595	9 182 595	61,11%
LA COOPERATIVE WELCOOP	929 260	6,12%	929 260	929 260	6,18%
Sous-total Groupe WELCOOP	10 111 855	66,64%	10 111 855	10 111 855	67,30%
Fondateur dirigeant*	777 200	5,12%	777 200	777 200	5,17%
Fondateur non dirigeant	407 950	2,69%	407 950	407 950	2,72%
Auto-détention	148 810	0,98%	148 810	0	0,00%
Part du public	3 728 310	24,57%	3 728 310	3 728 310	24,81%
TOTAL	15 174 125	100%	15 174 125	15 025 315	100%

* Monsieur Thierry CHAPUSOT (SC DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH et actions propres).

16.3. Contrôle

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est détenu directement et indirectement à 66,64% par LA COOPERATIVE WELCOOP.

Le représentant de LA COOPERATIVE WELCOOP au Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE apporte toutes les diligences et compétences à ce que soient respectées les différentes orientations économiques et juridiques de PHARMAGEST INTERACTIVE en harmonie avec la politique générale de LA COOPERATIVE WELCOOP.

La présence d'Administrateurs Indépendants et la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général permettent de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

16.4. Accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle

PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas connaissance de l'existence d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.



17. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

17.1. Conventions et engagements réglementés

L'ensemble des informations relatives aux conventions et engagements réglementés est disponible dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes en Rubrique 18.3.2 du présent Document d'Enregistrement Universel. Les principales opérations avec des apparentés sont présentées ci-après :

Avec la société MARQUE VERTE SANTE

Nature et objet : Avance financière

Le Conseil d'Administration, réuni le 26 mars 2021, a autorisé PHARMAGEST INTERACTIVE à consentir à la société MARQUE VERTE SANTÉ une avance financière de 10 millions d'euros.

Modalités :

MARQUE VERTE SANTÉ s'engage fermement à rembourser l'avance, totalement ou partiellement, sur simple demande de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

L'avance est rémunérée au taux minimum garanti de 0,5%, les intérêts étant calculés trimestriellement et payables au comptant à réception. Le taux peut être revu à la hausse en fonction de l'évolution des taux du marché.

Le Conseil d'Administration du 26 mars 2021 a autorisé la signature de cette convention d'avance financière de 10 millions d'euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Le Conseil d'Administration du 26 mars 2021 a motivé l'intérêt de la société PHARMAGEST INTERACTIVE par le niveau de rémunération de cette avance qui reste avantageux au regard de la rémunération accordée par les établissements de crédit aux placements de trésorerie sans risque et de l'engagement ferme de MARQUE VERTE SANTÉ de rembourser, totalement ou partiellement, l'avance financière sur simple demande de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

17.2. Autres opérations avec des apparentés

Avec les sociétés du Groupe WELCOOP

Le Groupe PHARMAGEST est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de LA COOPERATIVE WELCOOP (54600 VILLERS-LÈS-NANCY).

La nature des relations avec LA COOPERATIVE WELCOOP et sa filiale MARQUE VERTE SANTE sont principalement des facturations de :

- Management fees qui intègrent : l'assistance stratégique, l'assistance marketing et communication, l'assistance administrative, comptable et fiscale, l'assistance ressources humaines, et l'assistance informatique. Les prestations sont facturées au coût de revient majoré d'une marge de 3% ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs.

À ce titre, le Groupe PHARMAGEST a comptabilisé 633 K€ de produits d'exploitation et 1 673 K€ de charges d'exploitation avec LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales.

Le détail des flux financiers entre le Groupe PHARMAGEST et les parties liées est présenté en Rubrique 18.1.6.6 - Note 12 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel.



Avec les sociétés du Groupe PHARMAGEST

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

Le détail des flux financiers entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales est présenté en Rubrique 18.1.5.5 - Note 15.2 des annexes sur les comptes sociaux (éléments concernant les entreprises liées) du présent Document d'Enregistrement Universel.

18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

18.1. Informations financières historiques

18.1.1. Informations financières historiques auditées

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 qui se trouvent respectivement dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.20-0410 le 30 avril 2020 et le Document d'Enregistrement Universel 2020 déposé sous le n° D.21-0395 du 29 avril 2021.

18.1.2. Changement de date de référence comptable

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas modifié sa date de référence comptable durant la période pour laquelle des informations financières historiques sont exigées. Les informations financières historiques auditées couvrent une période de 36 mois. La période de référence des comptes sociaux et consolidés s'établit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

18.1.3. Normes comptables

Les normes comptables françaises, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE, ont été utilisées pour l'établissement des comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE. Pour plus d'informations, se référer à la Rubrique 18.1.5.5 - Note « Règles et Méthodes comptables » du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les informations financières consolidées du Groupe PHARMAGEST ont été établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) no 1606/2002. Pour plus d'informations, se référer à la Rubrique 18.1.6.6 - Note 1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

18.1.4. Changement de référentiel comptable

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas fait évoluer et ne prévoit pas de faire évoluer significativement son référentiel comptable.



18.1.5. Comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE

18.1.5.1. Bilan

Bilan Actif - En K€	Notes	31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	1.4/5	26 749	4 788	21 960	18 120
Immobilisations corporelles	1.4/5	23 783	10 066	13 717	14 233
Immobilisations financières	2.3/4	93 947	2 572	91 375	60 351
Total		144 478	17 426	127 053	92 704
Actif circulant					
Stocks et en-cours	3	2 073	213	1 860	1 730
Clients et comptes rattachés	4 et 5	14 815	223	14 593	13 940
Autres créances	4 et 5	13 838	0	13 838	8 775
Valeurs mobilières de placement	6.1	77 658	0	77 658	71 585
Disponibilités	6.1	4 400	0	4 400	4 703
Total		112 785	436	112 349	100 734
Charges constatées d'avance	4	1 561	0	1 561	1 700
Écarts de conversion actif		0	0	0	0
TOTAL ACTIF		258 824	17 861	240 963	195 137

Bilan Passif - En K€	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres			
Capital	7	3 035	3 035
Réserves et report à nouveau		83 208	79 103
Subventions d'investissement		0	0
Résultat de l'exercice		27 665	18 092
Total		113 908	100 230
Provisions pour risques et charges	8	5 632	5 183
Dettes			
Emprunts et dettes financières	9.1	92 572	61 665
Fournisseurs et comptes rattachés	9.1	9 908	9 758
Autres dettes	9.1	18 654	18 016
Total		121 135	89 439
Produits constatés d'avance	9.1/3	288	286
TOTAL PASSIF		240 963	195 137



18.1.5.2. Compte de résultat

En K€	Notes	2021	2020
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net	10	108 631	103 202
Subventions d'exploitation	11	173	25
Productions immobilisées	11	0	0
Reprises sur provisions et amortissements	11	841	764
Transferts de charges	11	3 193	3 339
Autres produits d'exploitation	11	2 658	2 298
Total		115 496	109 628
Charges d'exploitation			
Achats consommés		24 330	23 398
Achats et charges externes		16 152	16 043
Impôts et taxes		2 021	2 382
Charges de personnel	12.1	45 000	42 019
Dotations aux amortissements		2 260	1 768
Dotations aux provisions		1 258	1 352
Autres charges d'exploitation		115	110
Total		91 137	87 072
Résultat d'exploitation		24 359	22 556
Produits financiers courants		11 144	5 894
Charges financières courantes		2 024	2 425
Résultat financier		9 120	3 469
Résultat courant		33 479	26 025
Produits exceptionnels	13	65	598
Charges exceptionnelles	13	492	475
Résultat exceptionnel		-427	123
Impôt sur les résultats	14.1	3 024	5 961
Participation des salariés		2 363	2 094
Résultat net		27 665	18 092

18.1.5.3. Tableau de variations des capitaux propres

En K€	Valeur au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2021
Capital	3 035	0	0	3 035
Prime d'émission	13 207	0	0	13 207
Prime de fusion	9	0	0	9
Réserves légales	309	0	0	309
Autres réserves	6 502	0	0	6 502
Résultat	18 092	25 141	18 092	25 141
<i>Dividendes</i>	0	14 269	14 269	0
Report à nouveau	58 847	3 823	0	62 670
Subventions équipement	22	224	0	246
Subventions équipement crédit	-22	-32	0	-54
Amortissements dérogatoires	229	90	0	319
TOTAL	100 230	43 515	32 361	111 384



18.1.5.4. Tableau de flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie – En K€	31/12/2021	31/12/2020
I. Opérations d'exploitation et hors exploitation courantes		
Résultat net	27 665	18 092
Dotations aux amortissements et provisions	3 446	4 971
Reprises des amortissements et provisions	-685	-716
Plus et moins-values de cession	1 638	33
Subventions virées au résultat	-32	-4
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	32 032	22 376
Variation des frais financiers	-1	-1
Variation nette exploitation	-287	1 587
Variation nette hors exploitation	4 581	1 145
Variation du besoin en fonds de roulement	4 293	2 732
Flux net de trésorerie généré par l'activité	36 326	25 108
II. Opérations d'investissement		
Décaissement / acquisition immobilisations incorporelles	-53	-770
Décaissement / acquisition immobilisations corporelles	-1 082	-5 251
Encaissement / cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	31
Subventions d'investissement encaissées	0	0
Investissements d'exploitation	-1 102	-5 990
Décaissement / acquisition immobilisations financières	-77	-9
Encaissement / cession immobilisations financières	23	300
Trésorerie nette / acquisitions & cessions de filiales	-31 681	-18 117
Investissements financiers	-31 735	-17 826
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-32 837	-23 816
III. Opérations en capital		
Augmentation de capital PHARMAGEST INTERACTIVE	0	0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Dividendes versés par PHARMAGEST INTERACTIVE	-14 269	-13 548
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	-14 269	-13 548
IV. Opérations de financement		
Émission ou souscription d'emprunts et dettes financières	24 300	13 072
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-7 588	-5 546
Variation des autres fonds propres	-128	0
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	16 584	7 526
Disponibilités	5 770	-4 972
Concours bancaires	-33	-241
Variation de la trésorerie nette	5 803	-4 731

Tableau de bouclage - En K€	2021	2020
Valeurs mobilières de placements	77 658	71 586
Comptes bancaires - Actif	4 400	4 702
Comptes bancaires - Passif	-3	-35
TOTAL	82 055	76 253



18.1.5.5. Notes annexes aux comptes sociaux

Total du bilan avant répartition : 240 963 K€. Résultat net : 27 665 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 mars 2022.

Faits caractéristiques :

- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société DIATELIC à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des minoritaires de la société ADI portant sa participation à 100% ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions d'un minoritaire de PHARMAGEST ITALIA portant sa participation de 82,5% à 86% ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des minoritaires de SAILENDRA, portant sa participation à 100% ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des fondateurs de BGM INFORMATIQUE, complété par un apport partiel d'actif d'ADI vers BGM INFORMATIQUE portant sa participation globale (directe et indirecte) à 89,97% ;
- Acquisition par PHARMAGEST INTERACTIVE de PROKOV EDITIONS, société française spécialisée dans l'édition de logiciels applicatifs destinés aux médecins ;
- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société SAILENDRA à la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

Règles et méthodes comptables :

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le PCG 2014 (Plan Comptable Général) adopté par l'Autorité des Normes Comptables, l'ANC, le 5 juin 2014 et approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

NOTE 1. - Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1. Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

PHARMAGEST INTERACTIVE n'active pas, dans ses comptes sociaux, les frais de Recherche et Développement selon l'option prévue par l'article R. 123-186 du Code de commerce et l'article 311-2.2 du PCG (Plan Comptable Général). Elle a donc opté pour la comptabilisation en charges de ces frais.

Le total des frais concernant les équipes de développement, y compris les tests, la maintenance et la formation, représente 8 700 K€ pour l'exercice 2021, dont 733 K€ de sous-traitance.

1.2. Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels acquis : 1 à 5 ans ;
- Constructions : 15 à 30 ans ;
- Agencements et aménagements des constructions : 8 à 30 ans ;
- Installations techniques, matériels et outillages : 5 ans ;



- Installations générales : 5 à 10 ans ;
- Matériels de transport : 1 à 5 ans ;
- Matériels et mobiliers de bureau et informatiques : 3 à 10 ans.

1.3. Évaluation des actifs non amortissables

Lors de l'identification d'un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable des fonds de commerce et autres éléments incorporels de même nature est estimée sur la base des DCF (Discounted Cash-Flow) futurs sur chaque branche d'activité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4. Mouvements de l'exercice

Valeurs brutes - En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	21 339	5 717	307	26 749
Immobilisations corporelles	22 762	1 222	204	23 782
Terrains	423	0	0	423
Agencement des constructions	13 651	559	33	14 178
Matériel et outillage	35	41	0	76
Installations générales	547	17	41	523
Matériel de transport	316	5	70	251
Matériel et mobilier de bureau	7 693	535	11	8 217
Immobilisations en cours	49	65	49	65
Autres immobilisations corporelles	49	0	0	49
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	44 101	6 939	511	50 531

Le fonds commercial (hors droits au bail) s'établit à 17 016 K€ et comprend :

- Les éléments achetés : 5 464 K€
- Les éléments réévalués : 0 K€
- Les éléments reçus en apport : 1 704 K€
- Le mali de confusion : 9 847 K€

1.5. Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements et provisions – En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Amortissements sur immobilisations incorporelles	3 197	1 570	0	4 768
Provisions sur immobilisations incorporelles	21	0	0	21
Total amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	3 219	1 570	0	4 789
Amortissements sur immobilisations corporelles :				
• Agencement des constructions	2 613	681	33	3 261
• Matériel et outillage	14	17	0	32
• Installations générales	478	14	39	453
• Matériel de transport	182	61	70	173
• Matériel et mobilier de bureau	5 242	915	10	6 147
Total amortissements et provisions sur immobilisations corporelles	8 529	1 688	152	10 066
Total amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	11 748	3 258	152	14 855



NOTE 2. - Immobilisations financières

2.1. Évaluation des immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais accessoires.

2.2. Dépréciation des immobilisations financières

Les titres de participation ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation en fin d'exercice.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres, évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés tenant compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales, et de l'endettement net.

Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3. Les mouvements de l'exercice

Valeurs brutes - En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Titres de participation (détail ci-après)	62 606	31 682	1 020	93 268
Créances sur participations	0	363	0	363
Dépôts et cautionnements	315	24	23	316
Total Immobilisations financières	62 922	32 069	1 043	93 947

Détail des titres de participation :

Sociétés - En K€	Montant brut des titres	Pourcentage de détention
ADI	4 689	100,00%
ASCA INFORMATIQUE	16 000	100,00%
BGM INFORMATIQUE	1 718	40,12%
CAREMEDS	1 214	51,82%
GROUPE DOMEDIC	1 389	28,32%
EHLS	4 690	100,00%
EMBLEEMA	2 650	13,89%
HDM	30	100,00%
HEALTHLEASE	1 407	100,00%
KAPELSE	2 160	75,00%
MALTA INFORMATIQUE	186	100,00%
MULTIMEDS	510	51,00%
NANCEO	700	70,00%
NOVIATEK	100	39,98%
PHARMAGEST ITALIA	20 080	86,00%
PHARMAGEST LUXEMBOURG	3 490	100,00%
PHARMATHEK	7 140	49,00%
PROKOV EDITIONS	25 114	100,00%
TOTAL	93 267	

Pour plus d'informations sur les titres de participation et les filiales du Groupe PHARMAGEST, se référer au tableau des filiales et participation en Note 15.5 des comptes sociaux.



2.4. Amortissements et provisions sur titres et autres immobilisations financières

Amortissements et provisions – En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Amortissements immobilisations financières	0	0	0	0
Provisions immobilisations financières	2 571	1	0	2 572
Total amortissements et provisions sur immobilisations financières	2 571	1	0	2 572

Les tests de dépréciation ont amené à constater une dépréciation complémentaire sur les titres de PHARMAGEST LUXEMBOURG pour un montant de 640 K€.

NOTE 3. - Stocks de marchandises

3.1. Évaluation des stocks

À chaque fin de période, un inventaire physique du stock de marchandises est effectué et contrôlé par rapport à l'inventaire permanent :

- le stock de matériels sérialisés est évalué selon le principe du coût individuel ;
- le stock de matériels réparables non sérialisés de faible valeur est valorisé au coût unitaire moyen pondéré.

En K€	31/12/2021			31/12/2020
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matériels sérialisés	1 813	67	1 746	1 575
Matériels non sérialisés	260	146	114	156
Matières premières	0	0	0	0
TOTAL	2 073	213	1 860	1 730

3.2. Dépréciation des stocks

Les matériels sérialisés font l'objet d'une dépréciation dès lors que le matériel a plus de six mois d'ancienneté par rapport à sa date d'acquisition par la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

Les matériels réparables non sérialisés sont dépréciés en fonction des délais de rotation du stock.

En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions sur stocks	206	30	24	213

NOTE 4. - Créances d'exploitation

4.1. Évaluation des créances d'exploitation

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

En K€	31/12/2021			31/12/2020
	Montant brut	À - 1 an	À + 1 an	Montant brut
Clients et comptes rattachés	14 815	14 815	0	14 163
Autres créances	13 838	13 838	0	8 775
Charges constatées d'avance	1 561	1 431	130	1 700



4.2. Dépréciation des créances d'exploitation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Toutes les créances ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non-recouvrement individuel avéré en association avec les règles suivantes :

- Créances < 180 jours : Provision N/S
- Créances entre 180 et 360 jours : Provision de 50%
- Créances > 360 jours : Provision de 100%

En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Provisions sur créances	223	132	132	223

Il est précisé que toute créance faisant l'objet d'une procédure collective et/ou d'une procédure au fond fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

NOTE 5. - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Produits à recevoir - En K€	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations financières	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	49	63
Clients et comptes rattachés	2 016	1 970
Autres créances	254	464
Disponibilités	0	0

NOTE 6. - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

6.1. Tableau des valeurs mobilières de placement et des disponibilités

Valeurs brutes - En K€	31/12/2021	31/12/2020
Actions propres - Contrat de liquidité ⁽¹⁾	8 383	3 006
Actions propres - Plans de stock-options ⁽¹⁾	575	796
Contrat de capitalisation ⁽²⁾	68 700	67 985
Sous-total VMP	77 658	71 786
Disponibilités	4 400	4 703
TOTAL	82 058	76 489

⁽¹⁾ Évaluation faite au prix moyen pondéré.

⁽²⁾ Au titre de 2020, une dépréciation a été constatée pour un montant total de 201 K€.

6.2. Actions propres

Ce poste comporte un total de 154 408 actions propres dont :

- 33 233 actions propres au prix moyen de 19,89 € détenues dans le cadre du plan de stock-options mis en place par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2014 ;
- 121 175 détenues dans le cadre du contrat de liquidité géré par la société GILBERT DUPONT et des contrats de rachat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale.



6.3. Contrat de liquidité

Les mouvements concernant le contrat de liquidité, détenu à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE, ont été pour l'année 2021 les suivants :

- Achats : 90 196 actions au prix moyen de 97,24 € ;
- Ventes : 90 305 actions au prix moyen de 97,60 €.

Il n'y a pas eu de mouvement concernant les actions achetées dans le cadre du plan de stock-options.

6.4. Contrat de capitalisation

Ce contrat d'investissement est composé pour 47% d'Unités de Comptes (UC) en placement d'OPCI (Organisme de Placement Collectif Immobilier) et 53% de Fonds Euros souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT (Obligations Assimilables du Trésor) assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. Le rendement pour le contrat fonds euros a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.

En complément, un contrat de capitalisation auprès de Natixis regroupe deux types de placements, un en fonds euros classique et un second composé d'UC adossées à un compte à terme.

NOTE 7. - Capital Social

	Nombre	Valeur nominale en €
Titres début d'exercice	15 174 125	0,20
Titres émis	0	/
Titres remboursés ou annulés	0	/
Titres fin d'exercice	15 174 125	0,20

Une action est égale à un droit de vote.

NOTE 8. - Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/2020	Dotation	Reprise provision utilisée	Variation périmètre / Autre	Valeur au 31/12/2021
Provisions pour litiges	67	305	81	0	291
Provisions pour risques	742	562	603	0	701
Provisions pour I.D.R.	4 373	228	0	40	4 641
Provisions pour perte de change	0	0	0	0	0
TOTAL	5 183	1 094	685	40	5 632
Provisions d'exploitation	5 183	1 094	685	40	5 632
Provisions financières	0	0	0	0	0
Provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0

8.1. Provisions pour risques

Les provisions pour risques sont constituées principalement de :

- Provisions liées aux contrats de maintenance spécifique des matériels à l'activité Pharmacie pour 414 K€ ;
- Provisions liées à la commercialisation des licences LGPI Global Services® pour lesquelles la maintenance des logiciels est gratuite jusqu'à 30 mois. Elle correspond au coût de l'assistance logicielle sur cette période soit 287 K€.



Passifs éventuels

À la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine.

Aspects environnementaux

L'activité principale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE est l'édition de logiciels. Compte tenu de cette activité, PHARMAGEST INTERACTIVE n'exploite aucune installation classée à risques et n'a pas d'impact environnemental spécifique. Elle n'est donc pas concernée de façon significative par les risques environnementaux dans la mesure où elle recycle auprès de sa filiale EHLS l'ensemble des matériels repris.

L'analyse des risques industriels et environnementaux auxquels le Groupe PHARMAGEST serait exposé se trouve dans la Rubrique 21.2.1 – Section 2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

8.2. Provisions pour départ en retraite

La provision pour indemnité de départ en retraite s'élève à 4 641 K€. Elle est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
- Âge de départ à la retraite : 60 - 67 ans ;
- Turn-over : selon les tranches d'âge ;
- Taux d'actualisation : 0,98% ;
Le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10+ à la date de clôture de l'exercice.
- Progression des salaires : 1,60% ;
- Prise en compte d'un aléa viager.

PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé en 2003 d'externaliser partiellement son risque concernant les indemnités de départ en retraite. Le montant de la provision représente le solde du risque (engagement brut diminué des actifs de couverture qui s'élèvent à 1 015 K€ au 31/12/2021).

Les tests de variation et de sensibilité se trouvent dans la Rubrique 18.1.6.6 – Note 11.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Stock-options

La société PHARMAGEST INTERACTIVE ne constate pas de provision pour stock-options. En effet, les actions auto-détenues autres que celles dédiées au contrat d'animation couvrent les besoins résiduels des plans en cours. Le prix d'achat unitaire moyen pondéré demeurant inférieur au prix d'exercice pondéré des levées d'options. De ce fait, la société PHARMAGEST INTERACTIVE estime raisonnablement ne pas avoir à constater de provision à ce titre. Pour plus d'informations, se référer à la Rubrique 18.1.6.6 – Note 10.2.2 des comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel.



NOTE 9. - Dettes

9.1. Tableau de l'état des dettes

En K€	31/12/2021				31/12/2020
	Montant brut	À - 1 an	À + 1 an	À + 5 ans	Montant brut
Établissements de crédit ⁽¹⁾	1	1	0	0	35
Dettes financières diverses	50 578	10 061	33 934	6 583	33 840
Avances et acomptes, avoirs	546	546	0	0	422
Dettes fournisseurs	9 718	9 718	0	0	9 758
Dettes fiscales et sociales	15 230	15 230	0	0	14 465
Groupe et associés ⁽²⁾	41 993	41 993	0	0	27 791
Autres dettes	3 044	3 044	0	0	3 129
Produits constatés d'avance	288	288	0	0	286
TOTAL	121 399	80 882	33 934	6 583	89 725

⁽¹⁾ Montant des comptes bancaires créditeurs.

⁽²⁾ PHARMAGEST INTERACTIVE a mis en place une gestion centralisée de trésorerie avec ses principales banques pour une optimisation de ses flux.

PHARMAGEST n'a aucune dette représentée par des effets de commerce.

9.2. Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Charges à payer - En K€	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et dettes établissements de crédit	4	6
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Fournisseurs	1 978	2 324
Dettes fiscales et sociales	11 463	11 151
Autres dettes	123	129

9.3. Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance liés à l'exploitation normale de l'entreprise. Ils portent essentiellement sur les formations facturées aux clients au 31 décembre 2021 mais non encore dispensées intégralement à cette date. Leur montant est passé de 286 K€ en 2020 à 288 K€ en 2021.

NOTE 10. - Chiffre d'Affaires

Ventilation du chiffre d'affaires - En K€	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires configurations	62 247	58 291
Chiffre d'affaires maintenance et prestations	33 545	33 188
Chiffre d'affaires prestations formations / nouveaux produits	10 500	9 702
Chiffre d'affaires autres prestations dont communication	2 339	2 021
TOTAL	108 631	103 202
Chiffre d'affaires réalisé en France	106 410	100 862
Exportations et livraisons intracommunautaires	2 221	2 340



NOTE 11. - Autres produits d'exploitation

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Subventions	173	25
Productions immobilisées	0	0
Reprises amortissements et provisions	841	764
Transferts de charges ⁽¹⁾	3 193	3 339
Autres produits	2 658	2 298
TOTAL	6 865	6 425

⁽¹⁾ Les transferts de charges concernent :

- La refacturation des frais de personnel aux autres sociétés des Groupes WELCOOP et PHARMAGEST pour 1 092 K€ ;
- La refacturation de prestations de services aux autres sociétés des Groupes WELCOOP et PHARMAGEST pour 1 291 K€ ;
- Le remboursement de dépenses à caractère social (y compris les frais véhicules) pour 634 K€ ;
- Le remboursement de dépenses structurelles pour 176 K€.

NOTE 12. - Charges de personnel

12.1. Répartition des charges de personnel

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements	30 345	28 456
Charges sociales	11 992	11 397
Autres charges de personnel	2 662	2 165
TOTAL	44 999	42 019

12.2. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues au cours de l'année 2021 par les membres des organes d'administration (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) se sont élevées à 1 006 K€. Les sommes perçues incluent PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées.

Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 pour les dirigeants s'est élevé à 74 K€.

Aucune avance ni aucun crédit n'a été accordé aux membres des organes de direction par PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées.

Par ailleurs, la provision pour indemnités de départ en retraite intègre un montant de 246 K€ concernant les membres des organes de direction.

12.3. Effectifs

Effectifs physiques au 31/12/2021	Personnel salarié	Personnel mis à disposition ⁽¹⁾
Cadres	365	0
Agents de Maîtrise / Techniciens Supérieurs	31	0
Employés	383	0
TOTAL	779	0

⁽¹⁾ La mise à disposition de personnel est au profit de PHARMAGEST INTERACTIVE.



NOTE 13. - Résultats exceptionnels

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels	65	598
Sur opérations de gestion	0	0
Valeurs nettes des cessions	33	338
Dotations de provisions	0	0
Autres produits exceptionnels	32	260
Charges exceptionnelles	492	475
Sur opérations de gestion	241	0
Valeurs nettes des cessions	2	384
Dotations de provisions	91	91
Autres charges exceptionnelles	158	0

NOTE 14. - Impôts

14.1. Ventilation de l'impôt sur les sociétés de PHARMAGEST INTERACTIVE

En K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	33 478	-3 832	29 646
Résultat exceptionnel	-427	113	-314
Participation salariés	-2 362	568	-1 794
Crédit d'impôt	0	152	152
Contribution sociale	0	-78	-78
Contribution sur dividendes	0	0	0
Régularisation IS N-1	0	54	54
Intégration fiscale	0	0	0
Résultat comptable	30 689	-3 024	27 665

14.2. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires (en K€)

Résultat de l'exercice	27 665
Impôts sur les résultats	3 024
Résultat avant impôts	30 689
Variation des provisions réglementées ⁽¹⁾	-91
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	30 598

⁽¹⁾ Amortissement dérogatoire sur frais d'acquisitions.



14.3. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature - En K€	31/12/2020		Variations		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	0	2 221	2 221	2 507	0	2 507
<i>Participation des salariés</i>	<i>0</i>	<i>2 080</i>	<i>2 080</i>	<i>2 369</i>	<i>0</i>	<i>2 369</i>
<i>Contribution Sociale de Solidarité</i>	<i>0</i>	<i>141</i>	<i>141</i>	<i>138</i>	<i>0</i>	<i>138</i>
<i>Provisions non déductibles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Provisions pour indemnité de départ en retraite	0	4 373	0	268	0	4 641
TOTAL	0	6 594	2 221	2 775	0	7 148

En K€	Montant	Impôts
Accroissements :		
Provisions réglementées	0	0
Subventions à réintégrer au résultat	192	51
Allègements :		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	2 507	664
Provisions pour indemnité de départ en retraite	4 641	1 230
Total des déficits d'exploitation reportables	0	0
Total des amortissements différés	0	0
Total des moins-values à long terme	0	0

NOTE 15. - Autres informations

15.1. Identité de la société mère consolidant les comptes de PHARMAGEST INTERACTIVE

LA COOPERATIVE WELCOOP – 5 allée de Saint-Cloud – 54600 VILLERS-LÈS-NANCY (SIREN : 754 801 348).

15.2. Éléments concernant les entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales ne pratiquent pas l'escompte de leurs créances commerciales.

15.3. Engagements hors bilan

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0
Créances cédées non échues	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	0	0
Avals, cautions et garanties données	0	0
Autres engagements donnés (TTC)	7 858	9 464
TOTAL	7 858	9 464

Les engagements financiers hors bilan ne concernent pas les dirigeants, les sociétés filiales, les sociétés dans lesquelles PHARMAGEST INTERACTIVE détient une participation et les autres entreprises liées.



Obligations contractuelles - En K€	Total TTC	Paiements dus par période		
		À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans
Dettes à long terme	0	0	0	0
Crédit-bail	0	0	0	0
Contrats de location simple	1 398	862	536	0
Contrats de location immobilière	6 460	1 247	3 681	1 531
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
TOTAL	7 858	2 109	4 217	1 531

Autres engagements commerciaux - En K€	Total TTC	Montant des engagements par période		
		À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans
Lignes de crédit	Néant			
Lettres de crédit	Néant			
Garanties	Néant			
Obligations de rachat	Néant			
Autres engagements commerciaux	Néant			
TOTAL	Néant			

À la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2021 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

15.4. Événements postérieurs à la clôture

- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société ADI à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Réalisation d'un apport partiel d'actif de l'activité étiquettes électroniques OffiTag de PHARMAGEST INTERACTIVE à sa filiale ASCA INFORMATIQUE ;
- Changement de Direction Générale : sur la proposition de Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration du 25 mars 2022 a voté et adopté les nominations suivantes. Dominique PAUTRAT, démissionnaire de ses fonctions de Directeur Général du Groupe PHARMAGEST pour prendre la Présidence du Directoire de LA COOPÉRATIVE WELCOOP (maison-mère du Groupe PHARMAGEST) est remplacé, à compter du 23 avril 2022, par Denis SUPPLISSON, actuel Directeur Général Délégué et Directeur de la Division Solutions Pharmacie Europe. Monsieur Grégoire DE ROTALIER conserve son mandat de Directeur Général Délégué ;
- Projet de changement de nom du Groupe PHARMAGEST pour devenir EQUASENS. À ce projet de changement de nom du Groupe est associé le projet de changement de dénomination sociale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE ainsi que le changement de dénomination des Divisions :
 - la Division Solutions Pharmacie Europe conserve la marque PHARMAGEST,
 - la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux devient AXIGATE LINK,
 - les appareils santé sont regroupés sous la Division E-CONNECT,
 - la branche financement demeure la Division FINTECH,
 - une nouvelle Division est créée pour les logiciels médicaux : MEDICAL SOFT.

Ces projets seront soumis au vote des actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2022.



15.5. Tableau des filiales et participations

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés - En K€	Capital	Capitaux propres (autres que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication									
<i>A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)</i>									
ADI 4 rue René Razel Le Diamant 91400 SACLAY	48	351	100,00%	4 689			6 183	1 069	676
ASCA INFORMATIQUE 16 rue des quilles 77700 CHESSY	15	975	100,00%	16 000			15 473	3 235	1 550
BGM INFORMATIQUE 16 rue des quilles 77700 CHESSY	119	65	40,12%	1 718			1 141	147	50
CAREMEDS Unit 5 Brickfield Trading Estate, Brickfield Lane, Chandlers Ford, EASTLEIGH (Angleterre)	1	1 232	51,82%	1 214			1 483	528	88
EHLS 5 allée de Saint-Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	144	4 809	100,00%	4 690	1 151		28 690	1 163	1 119
HDM ⁽¹⁾ 33 Edith Cavell Street PORT LOUIS (Ile Maurice)	30	100	100,00%	30			310	38	40
HEALTHLEASE 1 bis rue de Havre 75008 PARIS	1 000	1 016	100,00%	1 407			46 652	2 007	1 890
KAPELSE 5 allée de Saint-Cloud 54600 VILLERS-LÈS-NANCY	1 000	12 449	75,00%	2 160			14 600	5 397	1 500
MALTA INFORMATIQUE 9 rue de Montgolfier 33700 MERIGNAC	200	15 013	100,00%	186			11 047	3 233	3 000
MULTIMEDS 1C Quinsboro Rd, BRAY, Co. Wicklow (Irlande)	1	413	51,00%	510			1 235	333	76
NANCEO 1 bis rue de Havre 75008 PARIS	1 000	905	70,00%	700			27 540	264	
PHARMAGEST ITALIA 26 Strada Cluentina 62100 MACERATA (Italie)	1 000	12 951	86,00%	20 080			8 673	758	203
PHARMAGEST LUXEMBOURG 51, Op Zaemer L-4959 BASCHARAGE (Luxembourg)	39	1 097	100,00%	919	114		22	-52	



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés - En K€	Capital	Capitaux propres (autres que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication									
PROKOV EDITIONS 98 bis rue Saint Nicolas 54000 NANCY	500	4 909	100,00%	25 114			3 514	1 670	
<i>B. Participation (10 à 50 % du capital détenu par la société)</i>									
GROUPE DOMEDIC 102-3236 chemin St-Louis - QUÉBEC (QC) G1W 1S2 (Canada)	3 879	- 4 880	28,32%	1 389	43		398	-770	
EMBLEEMA 16 Pearl St, Ste 110, Metuchen, NEW JERSEY 08840-1847 (États-Unis d'Amérique)	/	- 3 179	13,89%	2 650	363		1 077	167	
NOVIATEK 51, Op Zaemer L-4959 BASCHARAGE (Luxembourg)	250	- 364	39,98%	100	834		0	- 149	
PHARMATHEK 43 via Enrico Fermi 37136 VERONA (Italie)	39	7 875	49,00 %	7 140			13 239	171	
<i>A. Filiales non reprises au paragraphe 1 :</i>									
a) Filiales françaises (ensemble)									
b) Filiales étrangères (ensemble)									
<i>B. Participations non reprises au paragraphe 1 :</i>									
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)									
TOTAL	9 265	55 737	/	90 696	2 505	0	181 277	19 209	10 192

⁽¹⁾ Produits d'exploitation.

18.1.6. États financiers consolidés du Groupe PHARMAGEST (normes IFRS)

18.1.6.1. Bilan normes IFRS

État de la situation financière - Actif - En K€	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	3.4.1/2	39 476	36 628
Écarts d'acquisition	3.4.1/2	83 693	65 552
Immobilisations corporelles	4.1/2	27 661	27 456
Actifs financiers non courants	6.1	46 816	44 501
Titres mis en équivalence	2.1.2	7 671	8 431
Impôt différé actif	9.2.2	2 379	2 337
Total actifs non courants		207 696	184 904
Actifs courants			
Stocks et en-cours	7.5	8 874	6 777
Clients et comptes rattachés	7.4	37 353	31 767
Autres créances	7.4	11 233	9 047
Actifs financiers courants	6.2	29 982	29 651
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.3	34 812	33 630
Total actifs courants		122 254	110 873
TOTAL		329 950	295 777

État de la situation financière - Capitaux propres et Passif - En K€	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres			
Capital		3 035	3 035
Réserves consolidées		116 851	109 508
Résultat de l'exercice		39 119	30 714
Capitaux propres part du groupe		159 005	143 257
Réserves intérêts minoritaires		4 199	3 745
Résultat intérêts minoritaires		2 031	1 951
Intérêts minoritaires		6 230	5 696
Total des capitaux propres (ensemble consolidé)	10	165 236	148 953
Passifs non courants			
Provisions à long terme	11.1	5 536	5 264
Dettes financières à long terme	6.4	63 385	55 010
Impôt différé passif	9.2.2	1 406	855
Autres dettes à long terme	7.6	325	4 329
Total des passifs non courants		70 651	65 458
Passifs courants			
Provisions à court terme	11.1	724	252
Part à moins d'un an des dettes financières	6.4	20 676	16 804
Dettes fournisseurs	7.6	16 269	14 214
Impôt exigible	7.6	2 128	787
Autres dettes à court terme	7.6	54 266	49 309
Total des passifs courants		94 063	81 366
TOTAL		329 950	295 777



18.1.6.2. Compte de résultat consolidé normes IFRS

Compte de résultat - En K€	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	7.1	193 069	171 754
Autres produits de l'activité		0	0
Sous total produits d'exploitation		193 069	171 754
Achats consommés		-36 888	-32 237
Charges de personnel		-68 682	-60 854
Achats et charges externes		-22 365	-20 212
Impôts et taxes		-2 938	-3 479
Dotations aux amortissements	7.7	-11 328	-9 015
Dotations aux provisions	7.7	-959	-126
Autres produits et charges		541	819
Sous total charges d'exploitation		-142 620	-125 105
Résultat opérationnel courant		50 449	46 649
Autres produits opérationnels		0	0
Autres charges opérationnelles		-184	-515
Résultat opérationnel		50 265	46 134
Produits de trésorerie et équivalents	6.5	921	1 340
Coût de l'endettement financier brut	6.5	-589	-571
Coût de l'endettement financier net		332	769
Autres produits et charges financières	6.5	1 253	-959
Charge d'impôt		-10 621	-13 397
Badwill		0	0
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-79	119
Résultat net des activités poursuivies		41 150	32 666
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Résultat net de l'exercice		41 150	32 666
Résultat part du groupe		39 119	30 714
Résultat part des intérêts minoritaires		2 031	1 951
Résultat (part du groupe) de base par action	10.4	2,60	2,04
Résultat (part du groupe) dilué par action	10.4	2,58	2,02

18.1.6.3. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - En K€	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	41 150	32 666
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
Écart de conversion	71	-54
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Impôts liés	0	0
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Réévaluation des immobilisations	0	0
Réévaluation/écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	162	-176
Charge stock-options sur période	352	26
Impôts liés	-41	44
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	544	-159
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	41 695	32 506
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe	39 608	30 581
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires	2 087	1 925
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - de base par action	2,78	2,16
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - dilué par action	2,75	2,14



18.1.6.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés normes IFRS

Tableau des flux de trésorerie - En K€	31/12/2021	31/12/2020
I. Opérations et investissements d'exploitation		
Résultat opérationnel	50 265	46 134
Dotations nettes aux amortissements et provisions, hors éléments fiscaux et financiers	11 911	9 167
Autres charges calculées, hors éléments financiers	352	26
Plus ou moins-value de cessions d'actifs immobilisés	14	156
Autres retraitements	0	0
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	62 542	55 483
Coût de la dette financière brute, intérêts versés	-589	-571
Impôts payés	-11 950	-12 887
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	50 003	42 025
Variation des stocks	-2 095	-702
Variation des créances clients	-5 478	4 458
Variation des fournisseurs	1 817	-1 215
Variation des autres créances et dettes	3 269	2 644
Variation du besoin en fonds de roulement	-2 488	5 184
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	47 516	47 209
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-10 422	-19 674
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	179	18
Dépôts de garantie et autres flux d'investissements d'exploitation	-91	49
Investissements d'exploitation	-10 334	-19 607
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation	37 182	27 601
II. Investissements financiers		
Acquisitions d'investissements financiers	0	0
Cessions d'investissements financiers	0	0
Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés ⁽¹⁾	-25 859	-19 529
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers	-25 859	-19 529
III. Opérations en capital		
Augmentation de capital PHARMAGEST INTERACTIVE	0	0
Augmentation de capital des filiales souscrites par les minoritaires	0	0
Acquisitions d'actions PHARMAGEST INTERACTIVE (actions propres)	-5 156	0
Cessions d'actions PHARMAGEST INTERACTIVE (actions propres)	0	856
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Dividendes versés par PHARMAGEST INTERACTIVE	-14 269	-13 549
Dividendes versés par les filiales consolidées aux minoritaires	-693	-952
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	0	0
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	-20 119	-13 645
IV. Opérations de financement		
Émission ou souscription d'emprunts et dettes financières	26 910	22 155
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-15 243	-11 564
Acquisitions de placements financiers (titres disponibles à la vente/autres actifs financiers)	-2 267	0
Cessions de placements financiers (titres disponibles à la vente/autres actifs financiers)	0	5 872
Produits de trésorerie et équivalents, intérêts reçus	921	1 340
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	10 322	17 803
V. Incidence des écarts de conversion/instruments financiers et autres produits/charges financières	64	-34
Variation de la trésorerie nette	1 590	12 197
Disponibilités à l'ouverture	33 630	21 366
Concours bancaires à l'ouverture	411	344
Disponibilités à la clôture	34 812	33 630
Concours bancaires à la clôture	4	411
Variation de la trésorerie nette	1 590	12 197

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2021, la ligne « Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés » comprend à hauteur de 6 202 K€, la trésorerie apportée par les acquisitions / les cessions réalisées sur l'exercice (les investissements et cessions sont ainsi présentés en net de la trésorerie récupérée), y compris augmentation de capital.



18.1.6.5. Tableau de variation des capitaux propres normes IFRS

Tableau de variation des capitaux propres - En K€	Part du Groupe					Capitaux propres - Part des minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Réserves et résultats consolidés	Titres auto- détenus	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Capitaux propres		
Capitaux propres au 31/12/2019	3 035	130 086	-4 657	-851	127 613	4 299	131 912
Changement de méthodes comptables	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 01/01/2020	3 035	130 086	-4 657	-851	127 613	4 299	131 912
Opération sur capital	0	0	0	0	0	0	0
Paiements fondés sur des actions	0	0	0	0	0	0	0
Opérations sur titres auto-détenus	0	0	856	0	856	0	856
Dividendes	0	-13 549	0	0	-13 549	-528	-14 077
Résultat net de l'exercice	0	30 714	0	0	30 714	1 951	32 666
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-133	-133	-26	-159
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	30 714	0	-133	30 581	1 925	32 506
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre	0	-2 243	0	0	-2 243	0	-2 243
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 31/12/2020	3 035	145 008	-3 802	-984	143 257	5 696	148 953
Changement de méthodes comptables	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 01/01/2021	3 035	145 008	-3 802	-984	143 257	5 696	148 953
Opération sur capital	0	0	0	0	0	0	0
Paiements fondés sur des actions	0	0	0	0	0	0	0
Opérations sur titres auto-détenus	0	0	-5 156	0	-5 156	0	-5 156
Dividendes	0	-14 269	0	0	-14 269	-692	-14 962
Résultat net de l'exercice	0	39 119	0	0	39 119	2 031	41 150
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	489	489	56	544
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	39 119	0	489	39 608	2 087	41 695
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre	0	-4 434	0	0	-4 434	-861	-5 294
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux propres au 31/12/2021	3 035	165 424	-8 958	-496	159 005	6 230	165 236



18.1.6.6. Notes annexes aux comptes consolidés

Les comptes se caractérisent par un état de situation financière représentant un total bilan de 329 950 K€ et un résultat net global de 41 150 K€.

NOTE 1. - Principes comptables

1.1. Textes appliqués

1.1.1. Évolution du référentiel comptable en 2021

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021 du Groupe PHARMAGEST sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) et interprétations de l'IFRIC telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne (publication au JOUE – Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables suivis par le Groupe PHARMAGEST sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers du Groupe PHARMAGEST au 31 décembre 2020 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes devenus obligatoires pour l'exercice 2021 :

- **Les amendements à IFRS 4** concernant les contrats d'assurance ;
- **Les amendements IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16** en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence ;
- **Les amendements à IFRS 16** relatifs aux allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021.

Le Groupe n'est pas concerné par les nouvelles normes ou amendements de normes publiés et applicables au 1^{er} janvier 2021.

1.1.2. Normes, amendements et interprétations dont l'application entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022

Les normes applicables au Groupe PHARMAGEST, à compter du 1^{er} janvier 2022, sont les suivantes :

- **Les amendements à IAS 16** relative aux produits générés avant l'utilisation prévue ;
- **Les amendements à IFRS 3** concernant la mise à jour du cadre conceptuel ;
- **Les amendements à IAS 37** et les coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire ;
- **Processus annuel d'amélioration des normes cycle 2018-2020.**

Ces textes n'ont pas donné lieu à application anticipée au 31 décembre 2021 comme autorisé par les textes.

L'application de ces normes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST.

1.1.3. Autres évolutions normatives et normes d'application postérieures au 1^{er} janvier 2022

En 2021, les groupes de travail mis en place par le Groupe PHARMAGEST se poursuivront pour appréhender et évaluer les impacts de l'application des normes suivantes :

- **IFRS 17 et amendements** relatifs aux contrats d'assurance ;
- **Les amendements à IFRS 10 et IAS 28** sur les ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le Groupe et les entités mises en équivalence ;
- **Les amendements à IAS 1** et la présentation des états financiers - classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- **Les amendements à IAS 8** sur la définition des estimations comptables ;
- **Les amendements à IAS 12** concernant l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction.



1.2. Présentation des états financiers

1.2.1. Compte de résultat

Le Groupe PHARMAGEST a pour activités principales le développement de solutions logicielles innovantes destinées aux professionnels de santé et leurs patients ainsi que la distribution « clé en main » de ces solutions informatiques. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel du Groupe PHARMAGEST. Il s'agit en particulier des dépréciations de marques et écarts d'acquisition et autres produits et charges opérationnels. Il s'agit également, s'ils sont significatifs et non récurrents, des effets de variations de périmètre, des plus ou moins-values de cessions d'actifs immobilisés, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courant susceptible d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

1.2.2. Tableau de variation de trésorerie

La variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est déterminée sur la base du résultat opérationnel, qui est ajusté des transactions n'ayant aucun effet sur la trésorerie.

À noter que les avances reçues et remboursables dans le cadre de projets de Recherche et Développement sont présentées dans l'agrégat « Autres créances et autres dettes » au sein de la variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation.

1.3. Base d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui peuvent être comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe PHARMAGEST pour l'établissement des états financiers portent sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, en ce compris les frais de développement et les écarts d'acquisition comme indiqué en Note 5 des comptes consolidés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe PHARMAGEST révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe PHARMAGEST a fait usage d'appréciation pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

NOTE 2. - Périmètre de consolidation

2.1. Principes et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont les suivantes :

Intégration globale

Concerne les sociétés dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST est exposé ou a droit à des rendements variables et dans lesquelles il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir décisionnaire (politiques financières et opérationnelles) détenu sur ces dernières.

Toutes les transactions et positions inter-sociétés du Groupe PHARMAGEST sont éliminées en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.



Mise en équivalence

S'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%. Selon cette méthode, le Groupe PHARMAGEST enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

L'exercice social de toutes les sociétés du périmètre de consolidation coïncide avec l'année civile sauf pour les créations et acquisitions sur l'exercice. Les bilans et comptes de résultat des sociétés du Groupe PHARMAGEST utilisés sont ceux disponibles à date et clos au 31 décembre 2021.

2.1.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Siège social	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTERACTIVE	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	
ADI	Saclay (91)	100	100
ASCA INFORMATIQUE	Chessy (77)	100	100
AXIGATE	Paris (75)	100	100
BGM INFORMATIQUE	Chessy (77)	89,97	89,97
CAREMEDS	Eastleigh (Angleterre)	51,82	51,82
DICSIT INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
HDM	Port Louis (Ile Maurice)	100	100
HEALTHLEASE	Paris (75)	100	100
I-MEDS	Schwarzach am Main (Allemagne)	60	31,09
INTERNATIONAL CROSS TALK	Aubière (63)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	75	75
MALTA BELGIUM	Charleroi (Belgique)	100	100
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MULTIMEDS	Wicklow (Irlande)	51	51
NANCEO	Paris (75)	70	70
NOVIA SEARCH	Villers-lès-Nancy (54)	100	67,97
NOVIATEK	Bascharage (Luxembourg)	79,97	67,97
PANDALAB	Nancy (54)	56,27	56,27
PHARMAGEST BELGIUM	Gosselies (Belgique)	100	100
PHARMAGEST ITALIA	Macerata (Italie)	86	86
PHARMAGEST LUXEMBOURG	Bascharage (Luxembourg)	100	100
PHARMAGEST SERVIZI	Bologne (Italie)	100	100
PROKOV EDITIONS	Nancy (54)	100	100
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100	100
SEAA	Chessy (77)	100	100
SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA	San Marco dei Cavoti (Italie)	80	66

2.1.2. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Siège social	% contrôle	% intérêt
GROUPE DOMEDIC	Québec (Canada)	28,32	28,32
PHARMATHEK	Vérone (Italie)	49,00	49,00



GROUPE DOMEDIC (société canadienne) a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes aux prises avec des problèmes de santé nécessitant un traitement médical régulier. GROUPE DOMEDIC développe ainsi des produits pour accompagner les personnes conscientes de l'importance pour leur bonne santé d'un suivi rigoureux de leurs traitements médicaux.

La situation financière au 31 décembre 2021 présente une perte de 1 142 KCAD avec une situation nette négative de 2 582 KCAD.

Le Groupe PHARMAGEST considère qu'il ne dispose que d'une influence notable.

PHARMATHEK (société italienne) est spécialisée dans la conception, le développement et l'installation de systèmes automatisés pour pharmacies. La situation financière au 31 décembre 2021 présente un bénéfice de 279 K€ avec une situation nette positive de 7 667 K€.

Le Groupe PHARMAGEST considère qu'il ne dispose que d'une influence notable. En effet, les règles de gouvernance précisent que les décisions relatives aux opérations courantes sont prises à la majorité simple (i.e. possible sans l'accord des Administrateurs PHARMAGEST), en particulier le Président est choisi à la majorité simple. PHARMAGEST INTERACTIVE ne dispose d'un droit de veto que sur les décisions stratégiques.

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2020	Augmen-tation	Diminution	Reclasse-ment	Écart de change	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2021
Titres mis en équivalence ⁽¹⁾	8 431	147	-226		-24	-657	7 671

⁽¹⁾ Les titres mis en équivalence sont calculés sur la base des capitaux propres retraités et tiennent aussi compte des écarts d'acquisition.

En K€	Capitaux propres	Capitaux propres retraités	Quote-part Groupe	Écart d'acquisition net	Mise en équivalence
GROUPE DOMEDIC	-1 794	-1 606	-458	603	145
PHARMATHEK	7 667	7 667	3 758	3 769	7 527
TOTAL					7 671

2.1.3. Intérêts minoritaires

En application de la norme IFRS 12, le Groupe PHARMAGEST tient à indiquer que les filiales avec des intérêts minoritaires ne sont pas significatives par rapport aux agrégats financiers du Groupe PHARMAGEST et leurs informations financières ne sont, par conséquent, pas présentées dans l'annexe des comptes du Groupe PHARMAGEST.

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas identifié de restrictions importantes sur les intérêts détenus dans ses filiales.

2.1.4. Sociétés non consolidées

Il est précisé l'absence d'entité ad hoc au sein du Groupe PHARMAGEST.



2.2. Évolutions du périmètre de consolidation

2.2.1. Variations de périmètre au cours de l'exercice

- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société DIATELIC à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des minoritaires de la société ADI portant sa participation à 100% ;
- Création de PHARMAGEST SERVIZI, société italienne, filiale à 100% de PHARMAGEST ITALIA, ayant pour activités le commerce de gros d'ordinateurs et de logiciels, le service informatique, le conseil en technologies informatiques et la réparation d'ordinateurs ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions d'un minoritaire de PHARMAGEST ITALIA portant sa participation de 82,5% à 86% ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des minoritaires de SAILENDRA, portant sa participation à 100% ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des fondateurs de BGM INFORMATIQUE, complété par un apport partiel d'actif d'ADI vers BGM INFORMATIQUE portant sa participation globale (directe et indirecte) à 89,97% ;
- Acquisition par PHARMAGEST INTERACTIVE de PROKOV EDITIONS, société française spécialisée dans l'édition de logiciels applicatifs destinés aux médecins ;
- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société SAILENDRA à la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

2.2.2. Variations de périmètre au cours de l'année précédente

- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions d'un minoritaire KAPELSE, portant sa participation à 75% ;
- Achat par MALTA INFORMATIQUE des activités d'édition de logiciels pour maisons de repos et établissements spécialisés de la société belge CARE SOLUTIONS ;
- Prise de participation majoritaire de MALTA INFORMATIQUE à hauteur de 56,27% dans la société PANDALAB spécialisée dans la messagerie instantanée et sécurisée pour les professionnels de la santé ;
- Acquisition par PHARMAGEST INTERACTIVE de 100% d'ASCA INFORMATIQUE spécialisée dans le secteur d'activité de l'édition de logiciels système et de réseau. ASCA INFORMATIQUE détient 100% du capital de SEAA, spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des minoritaires DIATELIC, portant sa participation à 100% ;
- Rachat par MALTA INFORMATIQUE des actions des minoritaires INTERNATIONAL CROSS TALK (ICT), portant sa participation à 100% ;
- Liquidation de la société UK PHARMA ;
- Prise de participation minoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à hauteur de 29,20% dans le capital de BGM INFORMATIQUE spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels ;
- Fusion absorption des sociétés HAPPY HEALTH ORGANIZER et SOPHIA SANTE par la société INTERNATIONAL CROSS TALK (ICT) ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions de quatre actionnaires minoritaires de SAILENDRA, portant sa participation à 84,63% ;
- Cession de 30% des titres de NANCEO, sans perte de contrôle.

Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

NOTE 3. - Immobilisations incorporelles

3.1. Écarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

L'ajustement des valeurs d'actif et passif est effectué dans les 12 mois à compter de la date d'acquisition.

La différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe PHARMAGEST dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écarts d'acquisition.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe PHARMAGEST dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en charges opérationnelles.

La norme IFRS 3 révisée introduit l'obligation de prendre en compte dans le coût du prix payé la juste valeur des paiements conditionnels.

La prise de contrôle par acquisitions successives d'une société donne lieu à la réévaluation à la juste valeur des actions détenues avant la prise de contrôle et à l'enregistrement en résultat du changement de valeur.

À compter du 1^{er} janvier 2010, en application d'IAS 27 révisée, les transactions (significatives) avec les minoritaires, postérieures à la prise de contrôle, n'affectent que les capitaux propres.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais ils font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Note 5.1 des comptes consolidés.

Lorsqu'ils sont non significatifs, les écarts d'acquisition négatifs sont repris automatiquement en résultat opérationnel.

3.2. Frais de Recherche et Développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de Recherche et Développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée ;
- Le Groupe PHARMAGEST a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée. Ainsi, lorsqu'un module nouveau est développé sur un logiciel existant, ses coûts de développement sont portés à l'actif pour autant qu'ils permettent d'accéder à une clientèle non couverte jusqu'à présent ou de répondre à un nouveau besoin ;
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Se référer à la Note 3.4.1 des comptes consolidés pour la valorisation au 31 décembre 2021.

Les frais de développement activés sont amortis sur la durée d'utilité estimée des projets concernés et font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les frais de développement en cours (non encore amortis) font l'objet de tests de dépréciation en fin d'exercice.

Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Note 5.2 des comptes consolidés.

3.3. Autres immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable et contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.



Immobilisations incorporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Relations clientèles	En fonction des caractéristiques des contrats	Linéaire
Logiciels acquis	1 à 5 ans	Linéaire

3.4. Valeur des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

3.4.1. Valeurs brutes des immobilisations incorporelles

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2021
Frais de développement ⁽¹⁾	57 718	5 714	-185	607	4 871	0	68 726
Relations clientèles ⁽²⁾	1 493	0	0	0	0	0	1 493
Autres immobilisations incorporelles	12 329	311	-97	-913	1 038	21	12 688
Écarts d'acquisition	66 066	19 025	-883	0	0	0	84 208
TOTAL	137 606	25 050	-1 165	-306 ⁽³⁾	5 909	21	167 115

⁽¹⁾ Dont 2 178 K€ de frais de développement en cours non amortis au 31/12/2021.

⁽²⁾ Constatation d'une relation clientèle suite à l'acquisition de PHARMAGEST LUXEMBOURG.

⁽³⁾ Créance sur participation d'EMBLEEMA en attente réallocation.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés est comptabilisé en écarts d'acquisition et alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie pour lesquelles les bénéfices ou synergies de l'acquisition sont attendus.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) renvoie au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupes d'UGT qui correspondent aux activités du Groupe.

Détail de la valeur comptable des écarts d'acquisition par UGT (en K€) :

Division Solutions Pharmacie Europe			Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux	Division Solutions e-Santé	Total Groupe PHARMAGEST
Pôle Pharmacie France	Pôle Pharmacie Belux	Pôle Pharmacie Italie			
57 867	2 164	9 491	12 408	2 278	84 208

3.4.2. Amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles

Postes du Bilan – En K€	Valeur au 31/12/2020	Dotation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Écart de change	Valeur au 31/12/2021
Frais de développement	27 599	5 615	-134	453	2 512	2	36 046
Relations clientèles	1 493	0	0	0	0	0	1 493
Autres incorporels	5 821	379	0	-453	136	9	5 892
Écart d'acquisition ⁽¹⁾	515	0	0	0	0	0	515
TOTAL	35 428	5 994	-134	0	2 648	11	43 946

⁽¹⁾ Concerne une dépréciation de 515 K€ de l'écart d'acquisition du Pôle Pharmacie Belux.

Les frais de développement ne sont pas dépréciés sur la base des tests de perte de valeur réalisés en 2021.



NOTE 4. - Immobilisations corporelles

4.1. Évaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe PHARMAGEST, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe PHARMAGEST n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement de l'acquisition et de la construction d'installations encourus pendant la période de construction sont constatés en charges de la période.

Les subventions perçues au titre de biens amortissables sont amorties au rythme desdites immobilisations et présentées en autres dettes.

Postes du Bilan – En K€	Valeur brute au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Changement d'estimation	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2021
Terrains	585	0	0	0	0	0	0	585
Constructions	7 899	1 158	-33	0	125	0	0	9 149
Constructions - Leasing	905	0	0	0	0	0	0	905
Constructions - IFRS 16	10 950	1 222	0	0	498	803	0	13 473
Matériel	2 173	0	0	0	0	0	0	2 173
Véhicules - IFRS 16	3 623	751	0	-23	0	107	0	4 458
Autres immobilisations corporelles	22 118	1 268	-482	-20	630	-13	8	23 509
TOTAL	48 253	4 399	-515	-43	1 253	897	8	54 252

4.2. Amortissements

En application de l'approche par composants, le Groupe PHARMAGEST utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les principaux modes et durées d'amortissement retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	15 à 30 ans	Linéaire
Agencements	8 à 30 ans	Linéaire
Installations générales	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

En K€	Valeur brute au 31/12/2020	Dotation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Changement d'évaluation	Écart de change	Valeur brute au 31/12/2021
Immobilisations corporelles	16 219	2 497	-504	-32	571	0	6	18 757
Immobilisations corporelles - IFRS 16	4 578	2 841	0	16	195	203		7 833
TOTAL	20 797	5 338	-504	-16	766	203	6	26 590



4.3. Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe PHARMAGEST utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16, le Groupe PHARMAGEST a :

- Appliqué la méthode de transition rétrospective simplifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraitement des périodes comparatives ;
- Utilisé les mesures de simplification suivantes prévues par la norme dans ses dispositions transitoires :
 - exclusion des contrats que le Groupe n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4 ;
 - exclusion des contrats de location qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la date de première application ;
 - application des deux exemptions à la norme relative aux contrats de courte durée et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Durée : les durées retenues sont celles pour lesquelles le contrat a été signé, soit 3 ans pour les véhicules et généralement 9 ans pour les biens immobiliers ;
- Taux d'actualisation : pour les véhicules, le Groupe PHARMAGEST retient le taux du contrat communiqué par le bailleur. Pour les biens immobiliers, le Groupe retient le taux d'endettement marginal du Groupe.

Les impacts sur les comptes annuels sont :

- Sur le résultat opérationnel, une diminution des charges de location de 3 060 K€ compensée par une augmentation des dotations aux amortissements de 2 841 K€ ;
- Sur le résultat financier, une augmentation des charges financières de 132 K€ ;
- À l'actif, des droits d'utilisation pour les véhicules et les biens immobiliers ont été comptabilisés pour respectivement 1 473 K€ et 8 624 K€ nets de dotations ;
- Au passif, une dette de location de 10 125 K€ ;
- Un effet favorable sur le cash-flow net des activités opérationnelles, contrebalancé par une dégradation du cash-flow net des activités de financement (au titre du remboursement en capital de la dette de location).

NOTE 5. - Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs non financiers

5.1. Tests de dépréciation sur écarts d'acquisition et actifs incorporels

La norme IAS 36 impose de tester les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée (marques) au moins une fois par an et à chaque indice de perte de valeur, et les autres actifs à long terme à durée de vie définie lorsqu'il existe un indice montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur.

Un indice de perte de valeur peut être :

- Une diminution importante de la valeur de marché de l'actif ;
- Un changement dans l'environnement technologique, économique ou juridique.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La juste valeur se définit comme étant le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou du groupe d'actifs testé. La méthode des cash-flows futurs a été utilisée en l'absence de comparabilité des informations issues des marchés.

En cas de perte de valeur d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels ».



Le goodwill est alloué / testé au plus bas niveau de groupe d'UGT auquel il est suivi et ce niveau ne doit pas être plus élevé que les secteurs opérationnels du Groupe PHARMAGEST.

Ainsi, l'ensemble des actifs incorporels non amortissables et ne générant pas de cash-flow indépendant et les écarts d'acquisitions sont affectés à chaque UGT (se référer à la Note 3.4 des comptes consolidés) dans le cadre de ces tests de dépréciation.

La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par le Discounted Cash-Flow (DCF) attendu pour les années 2021 à 2024 selon les perspectives de business élaborées par le Groupe selon sa stratégie de développement dans son environnement concurrentiel.

Le taux d'actualisation pris comme référence est celui utilisé par les analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité. Le taux d'actualisation de référence est appliqué sur les activités matures tandis qu'il est ajusté sur les activités en développement afin d'intégrer la notion de prime de risque associée.

La valeur actuelle est déterminée par sommation d'une part, sur la valeur actualisée par UGT des DCF de la période explicite de 2022 à 2025 et d'autre part, de la valeur terminale qui correspond à la valeur de l'actif économique estimée à la dernière année de l'horizon explicite. Cette valeur terminale est mesurée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie disponibles normatifs projetés dès la fin de la période explicite et se poursuivant jusqu'à l'infini par UGT sur base de la dernière année de la période explicite. Le taux de croissance à l'infini est appliqué à l'infini selon notre perception de l'évolution du marché.

Hypothèses retenues

	Division Solutions Pharmacie Europe			Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux	Division Solutions e-Santé
	Pôle Pharmacie France	Pôle Pharmacie Belux	Pôle Pharmacie Italie		
Taux d'actualisation	5,31%	8,86%	6,66%	7,16%	9,27%
Taux de croissance à l'infini	1,8%	2,4%	2,4%	2,3%	2,6%

Analyse de la sensibilité

La sensibilité des tests a été mesurée autour des paramètres suivants dans les différentes UGT :

- Évolution du taux d'actualisation de +/- 0,5 point de base ;
- Évolution du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point de base ;
- Évolution des hypothèses retenues par la Direction dans son Business Plan à 5 ans fixées à -15% et -30%.

	Test de sensibilité	Valeur des actifs en base 100
Évolution du taux d'actualisation	-0,5 point	114,3
	+0,5 point	88,9
Évolution du taux de croissance à l'infini	-0,5 point	90,1
	+0,5 point	112,8
Prévisions du Business Plan à 5 ans	-15%	85
	-30%	70

La base 100 est définie comme la valeur recouvrable des actifs testés par UGT.

L'analyse de sensibilité aux paramètres ci-avant précisés n'a pas fait apparaître d'éléments actualisés générant une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

La nature du modèle économique du Groupe PHARMAGEST lui offre une forte résilience grâce à la récurrence de son chiffre d'affaires (64%) dans le domaine de la santé.



5.2. Tests de dépréciation des frais de développement

La norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs » requiert la réalisation et documentation de tests de dépréciation par projet :

- En cas d'indice de perte de valeur pour les frais de développement en cours d'amortissement ;
- Annuellement pour les frais de développement non encore mis en service.

L'estimation de la valeur recouvrable des projets est réalisée en application de la méthode des Discounted Cash-Flows. Une évaluation de la durée de vie de chaque projet est effectuée afin de tenir compte du marché concerné. Le Groupe PHARMAGEST n'a pas détecté d'indices de pertes de valeurs.

Les tests mis en œuvre n'ont pas conduit à déprécier la valeur des projets.

NOTE 6. - Financement et instruments financiers

6.1. Actifs financiers non courants

Valeurs brutes des actifs financiers non courants :

Valeurs brutes - En K€	Valeur au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2021
Dépôts, cautionnements et prêts ⁽¹⁾	714	38	-28	0	6	730
Placements ⁽²⁾	41 138	1 935	0	0	0	43 073
Autres créances long terme	0	57	0	306	0	363
Autres participations	2 650	0	0	0	0	2 650
TOTAL	44 501	2 030	-28	306	6	46 816

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2021, les dépôts et cautionnements reçus des filiales WELCOOP ayant leur adresse au Campus PHARMAGEST sont de 57 K€.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2021, le solde des placements s'analyse de la façon suivante :

- Contrat de capitalisation en unités de compte : 27 448 K€ ;
- Placements en assurance-vie : 3 494 K€ ;
- Contrat Natixis regroupant deux types de placements, un premier en fonds euros et un second composé d'UC adossées à un compte à terme : 12 131 K€.

À la clôture, les placements sont valorisés à la juste valeur (valeur de rachat).

6.2. Actifs financiers courants

Les gains et pertes latents par rapport au prix d'acquisition des placements, dont le support est en fonds euros, sont systématiquement comptabilisés en résultat jusqu'à la date de cession.

Valeurs nettes - En K€	31/12/2021	Dont variation de périmètre	31/12/2020
Contrat de capitalisation ⁽¹⁾	29 982	0	29 651
Autres actifs financiers	0	0	0
TOTAL	29 982	0	29 651

⁽¹⁾ Contrat d'investissement avec Fonds Euros souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. La juste valeur du contrat correspond à la valeur liquidative à tout instant, soit la valeur comptable. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.

6.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.



Valeurs brutes - En K€	31/12/2021	Dont variation de périmètre	31/12/2020
SICAV / Comptes à terme	11 667	0	6 939
Disponibilités	23 145	6 202	26 691
TOTAL	34 812	6 202	33 630

6.4. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission éventuels, dans la mesure où ils sont incrémentaux et directement rattachables, sont le cas échéant amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

La méthode d'évaluation retenue est la valeur plancher actualisée des indices de révisions contractuels.

En K€	31/12/2021				Dont change- ment d' estimation	Dont variation de périmètre	31/12/2020
	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans			Montant brut
Découverts bancaires	4	4	0	0	0	0	411
Emprunts auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	63 998	14 410	42 707	6 882	0	0	51 264
Cautions ⁽²⁾	2 224	0	2 224	0	0	0	2 235
Dettes options de ventes sur minoritaires ^{(3) (4) (5)}	7 603	3 580	4 023	0	0	0	7 687
Dettes Crédit-Bail	107	41	66	0	0	0	174
Dettes IFRS 16	10 125	2 641	5 714	1 770	783	297	10 000
Emprunts / dettes financières	0	0	0	0	0	0	43
TOTAL	84 061	20 676	54 734	8 652	783	297	71 814

⁽¹⁾ Les emprunts ne sont pas soumis à covenants bancaires et sont exclusivement à taux fixes.

⁽²⁾ Ces passifs non courants sont constitués de cautions reçues dans le cadre du service de mise à jour SESAM-Vitale, service dont la durée est de 36 mois reconductible tacitement.

⁽³⁾ Les actionnaires minoritaires des entités CAREMEDS et MULTIMEDS disposent d'une option de vente à PHARMAGEST INTERACTIVE à échéance 6 ans à compter de la prise de participation majoritaire du Groupe PHARMAGEST.

⁽⁴⁾ Les actionnaires minoritaires de PHARMAGEST ITALIA disposent d'une option de vente à PHARMAGEST INTERACTIVE à échéance 5 ans à compter de la prise de participation majoritaire du Groupe PHARMAGEST.

⁽⁵⁾ Les actionnaires minoritaires de SVEMU disposent d'une option de vente à PHARMAGEST INTERACTIVE à échéance 5 ans à compter de la prise de participation majoritaire du Groupe PHARMAGEST.

Analyse des emprunts auprès d'établissements de crédit par échéance et par nature de taux :

Échéances - En K€	Taux fixe	Taux variable	Total
À - 1 an	14 410	0	14 410
De 1 à 5 ans	42 707	0	42 707
À + 5 ans	6 882	0	6 882
TOTAL	63 998	0	63 998



6.5. Résultat financier

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Produits de trésorerie ⁽¹⁾	921	1 340
Coût de l'endettement brut ⁽²⁾	-589	-571
Gains et pertes sur écarts de changes ⁽³⁾	-12	118
Autres produits et charges financiers ⁽⁴⁾	1 265	-1 077

⁽¹⁾ Les produits de trésorerie sont constitués des revenus des valeurs mobilières de placement.

⁽²⁾ Le coût de l'endettement brut est principalement constitué de la charge d'intérêts sur emprunts.

⁽³⁾ Les gains et pertes sur écarts de change sont principalement liés aux produits structurés en USD.

⁽⁴⁾ Les autres produits et charges financiers intègrent les ajustements de juste valeur des placements financiers, ce compris pour les exercices antérieurs.

6.6. Gestion et contrôle des risques financiers

6.6.1. Risque de liquidité

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances pour les 12 mois à venir.

Au 31 décembre 2021, le Groupe PHARMAGEST dispose de différents niveaux de liquidité selon les horizons temporels ci-après :

- À très court terme, le Groupe PHARMAGEST bénéficie d'une trésorerie disponible de 34,8 M€ ainsi que d'autorisations de lignes de découvert non utilisées pour un montant de 29 M€ ;
- À court terme, le Groupe PHARMAGEST peut recourir aux fonds euros d'une valeur de 30 M€ ;
- Afin de faire face à des besoins complémentaires à moyen terme, le Groupe PHARMAGEST peut s'appuyer sur ses placements financiers non courants (se référer à la Note 6.1 des comptes consolidés) d'un montant de 43,1 M€.

Ainsi, la position nette de liquidité disponible du Groupe PHARMAGEST est de l'ordre de 136,9 M€ ce qui permet de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes afin de financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, mais également de faire face à tout événement exceptionnel.

Les différentes échéances des emprunts financiers sont présentées en Note 6.4 des comptes consolidés.

Les différentes sources de financement utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont les découverts bancaires et les emprunts à moyen et long terme.

Le Groupe PHARMAGEST s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif.

Par ailleurs, la gestion du risque de liquidité au sein du Groupe PHARMAGEST a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

Ainsi, l'analyse faite par le Groupe PHARMAGEST sur son risque de liquidité lui permet d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.



6.6.2. Risque de marché

Risque de taux

L'exposition du Groupe PHARMAGEST au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (sensibilité à la hausse des taux).

Analyse de la dette financière brute par échéance, nature et niveau de taux :

En K€	Taux fixe				Taux variable
	Valeur comptable	Inférieur à 2%	Entre 2% et 4%	Plus de 4%	
2022	14 410	14 410	0	0	0
2023	14 210	14 210	0	0	0
2024	13 085	13 085	0	0	0
2025	9 029	9 029	0	0	0
2026	6 383	6 383	0	0	0
Au-delà	6 882	6 882	0	0	0
TOTAL	63 998	63 998	0	0	0

Risque de change

Dans son activité, le Groupe PHARMAGEST est très peu exposé au risque de change dans la mesure où la très grande majorité de ses achats et ventes est réalisée en euro.

Risque sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe PHARMAGEST ayant fait le choix pour un support en unités de compte afin d'améliorer le rendement de sa trésorerie disponible, le Groupe PHARMAGEST s'estime peu exposé à cette nature de risque.

Néanmoins, une attention particulière est portée sur la situation financière de la société AXA, gestionnaire du contrat de capitalisation.

6.6.3. Risque de crédit / contrepartie

Sur la base d'analyse de risque de contrepartie régulièrement actualisée, les créances sur les principaux débiteurs, représentés par les différents leasers actifs auprès des pharmaciens, ne font pas l'objet de dépréciation significative (retards de paiement très majoritairement inférieurs à 2 mois). La part des facturations financées par les leasers représente 28% du chiffre d'affaires dont l'essentiel est réalisé par les leasers en relation régulière avec HEALTHLEASE et NANCEO.

Les créances clients qui ne sont pas dépréciées sur base individuelle au 31 décembre 2021 ont été analysées. Un règlement a été reçu après la clôture pour la majorité d'entre elles (se référer à la Note 7.4 des comptes consolidés).

6.6.4. Risque lié aux effets du changement climatique

Au regard de ses activités, le Groupe PHARMAGEST n'est pas spécifiquement exposé aux risques liés aux effets du changement climatique.



6.7. Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles ⁽¹⁾	6 924	9 303
Créances cédées non échues	0	0
Autres engagements financiers donnés	0	0
TOTAL	6 924	9 303

⁽¹⁾ L'intégralité des nantissements a été donnée à la souscription d'emprunts bancaires. Le montant indiqué correspond au solde des emprunts concernés au 31 décembre 2021.

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus (hors lignes de crédit reçues et non utilisées pour 29 M€) pouvant avoir un impact financier significatif lié au financement du Groupe PHARMAGEST.

À la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2021 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 7. - Données opérationnelles

7.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST comprend essentiellement les revenus liés aux activités suivantes :

- Ventes de configurations et de matériels,
- Maintenance et vente de bases de données,
- Prestations de formations et nouveaux produits,
- Autres prestations.

Le produit des ventes de configurations et de matériels est enregistré quand le contrôle des biens est transféré à l'acquéreur.

Les prestations de maintenance sont enregistrées linéairement sur la durée des contrats.

Les prestations de formations et nouveaux produits sont constatés au moment de la prestation et de la cession du droit d'usage.

Les autres prestations sont enregistrées au moment de la réalisation de la prestation.

Chiffres d'affaires nets :

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de configurations et de matériels	90 880	76 494
Maintenance et vente de bases de données	66 595	64 270
Prestations formations et nouveaux produits	33 255	28 969
Autres prestations	2 339	2 021
TOTAL	193 069	171 754

7.2. Information sectorielle

Les activités du Groupe PHARMAGEST sont regroupées au sein de Divisions :

- **Division Solutions Pharmacie Europe** : Correspond essentiellement au secteur de l'informatique officinale.
- **Division Solutions e-Santé** : Combinaison du secteur de l'innovation de technologies d'infrastructures pour l'e-Santé, dont les applications liées au télé-suivi médical, et du secteur offrant des prestations aux industries pharmaceutiques.
- **Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux** : Correspond au secteur de l'informatique pour les professionnels de santé intervenant aux domiciles des patients ou en structures d'hébergement médico-sociales et sanitaires.
- **Division Fintech** : Correspond au secteur des solutions de financement de biens en location pour le secteur tertiaire de NANCEO.

Ces Divisions sont des regroupements de services, pôles, agences et entités juridiques ayant une activité commune.



31/12/2021 - En K€	Divisions			Total
	Pharmacie Europe	ESMS ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	
Chiffre d'affaires	142 895	27 986	22 187	193 069
	74%	15%	11%	
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-7 041	-1 680	-2 607	-11 328
	62%	15%	23%	
Résultat opérationnel courant	33 132	9 955	7 362	50 449
	66%	20%	14%	
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	23,19%	35,57%	33,18%	26,14%

⁽¹⁾ Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux.
⁽²⁾ La rubrique « Autres » correspond aux Divisions Solutions e-Santé et Fintech.

31/12/2020 - En K€	Divisions			Total
	Pharmacie Europe	ESMS ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	
Chiffre d'affaires	127 310	26 193	18 251	171 754
	74%	15%	11%	
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-5 701	-1 522	-1 792	-9 015
	63%	17%	20%	
Résultat opérationnel courant	30 053	9 724	6 872	46 648
	64%	21%	15%	
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	23,61%	37,12%	37,65%	27,16%

⁽¹⁾ Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux.
⁽²⁾ La rubrique « Autres » correspond aux Divisions Solutions e-Santé et Fintech.

Les données par activités sont issues du reporting interne établi suivant le référentiel des comptes consolidés aux normes françaises, complétées des reclassements et retraitements liés aux normes IFRS.

7.3. Saisonnalité de l'activité

Il n'existe pas de caractère saisonnier ou cyclique significatif des activités.

7.4. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

En K€	31/12/2021			Dont variation de périmètre	31/12/2020
	Montant net	À - 1 an	À + 1 an		Montant net
Clients ⁽¹⁾	37 353	37 353	0	421	31 767
Autres créances	11 234	11 234	0	326	9 047
TOTAL	48 587	48 587	0	747	40 814

⁽¹⁾ Toutes les créances constituant la balance âgée consolidée ci-dessous ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non-recouvrement individuel avéré en association avec les règles suivantes :

- Créances < 180 jours : Provision N/S
- Créances entre 180 et 360 jours : Provision de 50%
- Créances > 360 jours : Provision de 100%

Ainsi, la provision constituée fin 2021 est de 597 K€ contre 594 K€ fin 2020.

Le solde clients se décompose ainsi par tranche (en K€) :

Montant net	Non échu	<60 jours	60<X<180 jours	> 180 jours
37 353	18 142	16 598	2 107	506

Compte tenu du fait que les créances sont des créances à court terme, et en l'absence d'évolution significative de la qualité des contreparties, la juste valeur des créances est proche de leur valeur comptable.

En K€	31/12/2020	Entrée de périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2021
Provision pour dépréciation de comptes clients	594	0	341	-338	0	597

7.5. Stocks

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition : le matériel sérialisé est évalué selon le principe du coût individuel et le matériel réparable non sérialisé, de faible valeur, est valorisé au coût unitaire moyen pondéré.

À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas de leur coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

En K€	31/12/2021			Dont variation de périmètre	31/12/2020
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		Montant net
Composants	0	0	0	0	0
Matériel	5 774	-471	5 302	0	3 986
Fournitures	1 829	-14	1 815	0	1 706
Pièces service après-vente	1 992	-236	1 757	0	1 085
En-cours	0	0	0	0	0
TOTAL	9 594	-720	8 874	0	6 777

7.6. Dettes fournisseurs et autres dettes

En K€	31/12/2021				Dont variation de périmètre	31/12/2020
	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + 5 ans		Montant brut
Dettes fournisseurs	16 269	16 269	0	0	2 014	14 214
Autres dettes et impôt exigible	56 719	56 394	325	0	1 732	54 424
TOTAL	72 988	72 663	325	0	3 746	68 638

7.7. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements	11 328	9 015
Provisions sur actifs immobilisés	0	0
Provisions sur actif circulant	147	-301
Provisions pour risques et charges	812	428
TOTAL	12 287	9 142

Les reprises de provisions sont présentées en déduction des dotations.

7.8. Autres produits et charges opérationnels

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Dépréciation écarts d'acquisitions ⁽¹⁾	0	515
Honoraires Calcul IP BOX	184	0
TOTAL	184	515

⁽¹⁾ Dépréciation de l'écart d'acquisition Pôle Pharmacie Belux.

7.9. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Obligation contractuelle en matière de crédit-bail	0	0
Obligation contractuelle de location simple mobilière ⁽¹⁾	18	17
Obligation contractuelle de location simple immobilière ⁽¹⁾	0	0
Obligation d'achats irrécouvrables	0	0
Autres obligations contractuelles	0	0
Engagements donnés liés au développement de l'activité	0	0
Engagements fiscaux	0	0
TOTAL	18	17

⁽¹⁾ Valeurs exprimées en TTC correspondant à des loyers à échoir.

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus pouvant avoir un impact financier significatif lié aux activités opérationnelles du Groupe.

À la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2021 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 8. - Charges et avantages du personnel

8.1. Effectif et masse salariale

L'effectif du Groupe PHARMAGEST est de 1 204 salariés (1 190 salariés en Équivalent Temps Plein – ETP).

Les charges de personnel se composent principalement des salaires bruts, des charges sociales et des contributions assises sur les salaires pour 65 815 K€ et de la participation pour 2 867 K€.

8.2. Avantages au personnel

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régimes dans lesquels le Groupe PHARMAGEST s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe PHARMAGEST n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetée et prend en compte les charges sociales y afférentes.

Le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10+ à la date de clôture de l'exercice (0,98%).

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et les actifs affectés à leur couverture. Conformément aux amendements de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres.

Se référer à la Note 11 des comptes consolidés pour l'engagement à la clôture.



8.3. Stock-options

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions.

Les options sont évaluées par le Groupe PHARMAGEST, par référence à la valeur des instruments de capitaux propres attribués, à la date d'octroi en utilisant un modèle mathématique. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Les plans de stock-options, depuis le 16 octobre 2007, sont soumis à une contribution patronale, recouvrée par les URSSAF. Le taux de cette contribution est fixé à 30% pour les options consenties et les attributions effectuées à compter du 11 juillet 2012.

Le Groupe PHARMAGEST a, conformément aux textes en vigueur, décidé de retenir pour assiette la juste valeur des options au sens d'IFRS 2.

8.3.1. Plan de stock-options sur l'exercice 2014

Informations sur les options d'achat d'actions	Informations
Date du Conseil d'Administration	05/12/2014
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	239 780
<i>Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :</i>	
• Les mandataires sociaux / Administrateurs / Membres du Comité de Direction Financier et Social	0
• Dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires	25 000
Point de départ d'exercice des options	05/12/2018
Date d'expiration	04/12/2022
Prix de souscription	20,11 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2021	162 277
Nombre d'actions perdues au 31/12/2021	40 000
Options d'achat d'actions restantes	37 503

8.3.1.1. Bénéficiaires

Bénéficiaire de ce plan les salariés des sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE, EHLS, et MALTA INFORMATIQUE, à l'exception des membres du Comité de Direction Financier et Social de PHARMAGEST INTERACTIVE, des dirigeants mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE et des filiales, sous réserve que ces bénéficiaires répondent aux critères suivants :

- Être inscrit aux effectifs le 5 décembre 2014 ;
- Avoir 2 ans d'ancienneté au 5 décembre 2014 ;
- Être en Contrat à Durée Indéterminée au 5 décembre 2014.

8.3.1.2. Information sur les rémunérations sur base d'actions

Les options ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'évaluation des options :

- Maturité : 6 ans
- Volatilité ⁽¹⁾ : 20,00%
- Taux sans risque : 0,45%
- Dividendes attendus : 2,61%
- Turn-over : 5,00%
- Juste valeur de l'option ⁽²⁾ : 12,83 €

⁽¹⁾ Estimée à partir de la volatilité historique sur la base du cours de l'action de PHARMAGEST INTERACTIVE.

⁽²⁾ Évaluation effectuée en 2014, soit avant la division par cinq du nominal.

Cette contribution a fait l'objet d'une provision dans les comptes 2014 du Groupe PHARMAGEST (exercice de rattachement).



Le montant global de la charge de rémunération s'élève à 500 K€ amortie sur la période d'acquisition des droits de décembre 2014 à décembre 2018.

8.3.2. Plan de stock-options sur l'exercice 2020

Informations sur les options d'achat d'actions	Informations
Date du Conseil d'Administration	04/12/2020
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	45 000
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	
• Les mandataires sociaux / Administrateurs / Membres du Comité de Direction Financier et Social	45 000
• Dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires	0
Point de départ d'exercice des options	04/12/2024
Date d'expiration	03/12/2028
Prix de souscription	74,46 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2021	0
Nombre d'actions perdues au 31/12/2021	0
Options d'achat d'actions restantes	45 000

8.3.2.1. Bénéficiaires

Bénéficient de ce plan Messieurs PAUTRAT Dominique, SUPPLISSON Denis et DE ROTALIER Grégoire, dirigeants mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE et des filiales. Options donnant droit à l'acquisition d'actions existantes de la Société provenant de rachats d'actions effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 a décidé :

- qu'ils bénéficieront chacun de QUINZE MILLE (15 000) options d'achat d'actions de la Société ;
- que l'acquisition définitive des options d'achat consenties ne pourra intervenir qu'après une période de 4 ans à compter de la date d'attribution et que la durée de validité des options ne pourra excéder une période de 8 ans à compter de leur attribution ;
- que le prix à payer lors de l'exercice des options d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties, conformément aux dispositions prévues par :
 - l'article L. 225-177 du Code de commerce ;
 - l'article L. 225-179 du Code de commerce.

8.3.2.2. Information sur les rémunérations sur base d'actions

Les options ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'évaluation des options :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| • Maturité : 6 ans | • Dividendes attendus : 1,18% |
| • Volatilité ⁽¹⁾ : 29,1% | • Turn-over : 0,00% |
| • Taux sans risque : - 0,58% | • Juste valeur de l'option : 131,28 € |

⁽¹⁾ Estimée à partir de la volatilité historique sur la base du cours de l'action de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Au titre du plan de stock-options sur l'exercice 2020, une charge de rémunération de 352 K€ a été comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.



8.4. Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues au cours de l'année 2021 par les membres des organes d'administration (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) se sont élevées à 1 006 K€. Les sommes perçues incluent PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées.

Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 pour les dirigeants s'est élevé à 74 K€.

Aucune avance ni aucun crédit n'a été accordé aux membres des organes de direction par PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées.

Par ailleurs, la provision pour indemnités de départ en retraite intègre un montant de 246 K€ concernant les membres des organes de direction.

NOTE 9. - Impôts sur les résultats

9.1. Impôts sur les résultats

Le Groupe PHARMAGEST calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

9.1.1. Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Le Groupe PHARMAGEST considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) égale à 1,5% de la valeur ajoutée produite, présente les mêmes caractéristiques que le calcul de la cotisation minimale de la Taxe Professionnelle (TP), également plafonnée sur cette base (valeur ajoutée). Ainsi, la CVAE est comptabilisée au compte de résultat selon l'affectation identique à l'ancienne TP et ne génère de ce fait pas d'impôt différé passif (cf. communiqué du Conseil National de la Comptabilité, devenu Autorité des Normes Comptables, en date du 14 janvier 2010).

9.1.2. Charge d'impôt

Elle s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2021
Impôt courant	10 490
Contribution sur dividendes	0
Impôt différé	131
TOTAL	10 621

9.2. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Ils sont évalués sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Le Groupe PHARMAGEST a retenu un taux de 25% pour le calcul de ses impôts différés, taux qui correspond au taux applicable le plus probable au moment du recouvrement de l'impôt.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, de déficits fiscaux et de crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

9.2.1. Réconciliation entre impôt théorique et impôt réel

En K€	31/12/2021
Résultat net	41 150
Résultat des sociétés mises en équivalence	79
Résultat net des sociétés intégrées	41 229
Impôt sur les résultats	10 621
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	51 849
Charge d'impôt théorique au taux légal d'impôt sur les sociétés (26,5%)	13 740
Différences permanentes	226
Différence de taux	126
Déficits non activés	180
Société mise en équivalence	-21
Imputation pertes reportables	-511
Impact IP Box	-3 121
Charge d'impôt effective	10 621
Taux effectif d'imposition	20,48%

9.2.2. Impôts différés actifs et passifs

L'analyse des variations des impôts différés actifs et passifs est présentée dans le tableau ci-dessous :

En K€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total impôts différés nets
Au 31 décembre 2020	2 337	-855	1 483
Variations impactant l'année 2021	42	-551	-509
Au 31 décembre 2021	2 379	-1 406	974

Les impôts différés sont comptabilisés en situation nette par société.

Les principaux actifs et passifs d'impôts différés sont les suivants :

En K€	31/12/2020	Variation	Variation périmètre	31/12/2021
Effet des reports déficitaires ⁽¹⁾	634	-247	0	387
Effet fiscal des différences temporaires liées aux :				
Provisions pour retraites	1 316	97	-11	1 402
Dettes sociales	661	55	0	716
Dettes fiscales	5	4	0	8
Retraitement marge en stock	47	-7	0	40
Autres différences temporaires	19	-168	58	-91
Retraitement réévaluation	0	0	0	0
Retraitement revenus	-81	12	0	-69
Activation R&D	-4 250	59	-589	-4781
Leasing	-43	-5	0	-48
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	3 176	66	168	3 410
Total différences temporaires	850	112	-374	587
Impôts différés actifs (passifs) bruts	1 483	-135	-374	975
Provision	0	0	0	0
Impôts différés actifs (passifs) nets	1 483	-135	-374	975

⁽¹⁾ Les déficits fiscaux activés concernent principalement l'ensemble des pertes fiscales des sociétés PHARMAGEST BELGIUM et INTERNATIONAL CROSS TALK. La décision d'activation de ces déficits est basée sur des perspectives d'utilisation dans un horizon à court / moyen terme.

⁽²⁾ Impact IFRS 15.



Le Groupe PHARMAGEST a décidé de ne pas activer les déficits de sa filiale NOVIA SEARCH pour un montant de déficit de 113 K€ soit un total d'impôt différé actif de 28 K€.

NOTE 10. - Capitaux propres et résultat par action

10.1. Capital social et réserves

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est composé de 15 174 125 actions d'une valeur nominale de 0,20€. Il n'existe qu'une catégorie d'action pour laquelle à chaque action est attaché un droit de vote. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice.

Les réserves part Groupe du Groupe PHARMAGEST s'élèvent à 116 851 K€ dont 14 094 K€ de prime d'émission, (23) K€ d'écart de conversion, 310 K€ de réserve légale et 102 470 K€ d'autres réserves.

10.2. Actions propres détenues par PHARMAGEST INTERACTIVE

Le poste comporte 154 408 actions PHARMAGEST INTERACTIVE détenues par la société à 100%.

La valeur boursière de l'action PHARMAGEST INTERACTIVE au 31 décembre 2021 s'établit à 94,00 €.

10.2.1. Contrat de liquidité

Le contrat d'animation du cours est détenu à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE et GILBERT DUPONT en assure la gestion.

Caractéristiques du contrat :

- Les interventions de l'animateur ont pour seul objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché ;
- Le contrat ne prévoit pas de titres ou disponibilités réservés au fonctionnement du contrat. Néanmoins, lorsque le solde espèces ou titres porté au crédit du contrat de liquidité apparaît insuffisant pour lui permettre d'assurer la continuité de ses interventions au titre du contrat, l'animateur se concerte avec l'émetteur pour déterminer les moyens d'y remédier ;
- Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction et peut être résilié par l'émetteur sans préavis (avec un préavis de 30 jours si c'est à l'initiative de l'animateur) ;
- Les achats réalisés sont encadrés par l'autorisation annuelle de l'Assemblée Générale sur le programme de rachat.

Pour l'année 2021, les mouvements sur le contrat de liquidité ont été les suivants :

- Achats : 90 196 actions au prix moyen de 97,24 € ;
- Ventes : 90 305 actions au prix moyen de 97,60 €.

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

Au 31 décembre 2021, les moyens figurant au compte de liquidité étaient de 1 590 actions et le solde en espèces du compte de liquidité était de 279 K€.

10.2.2. Programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité)

En 2014, PHARMAGEST INTERACTIVE a acquis 39 102 actions au prix moyen de 99,45 € soit après division du nominal, 195 510 actions au prix moyen de 19,89 €. Ce volume d'achat est à mettre en lien avec le plan de stock-options mis en place sur la même année (se référer à la Note 8.3.1 des comptes consolidés).

PHARMAGEST INTERACTIVE a acquis :

- En 2017, un complément de 27 251 actions au prix moyen de 39,46 € ;
- En 2018, un complément de 7 964 actions au prix moyen de 49,89 € ;
- En 2019, un complément de 24 141 actions au prix moyen de 55,80 € ;
- Aucun achat en 2020 et 2021.



10.3. Dividendes

Le dividende payé en 2021 sur les résultats de 2020 s'élève à 14 269 K€, soit 0,95 € par action.

Une distribution de dividendes aux actionnaires hors groupe à hauteur de 500 K€ a été prise en compte dans la situation annuelle de KAPELSE, de 33 K€ dans la situation de PHARMAGEST ITALIA, et de respectivement 82 K€ et 74 K€ pour CAREMEDS et MULTIMEDS.

La proposition de dividende qui sera faite à la prochaine Assemblée Générale Annuelle est de 1,05 € par action.

10.4. Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe PHARMAGEST de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation.

Résultat par action – Part du groupe	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net de l'exercice (en €)	39 119 252	30 714 387
Nombre d'actions	15 174 125	15 174 125
Nombre d'actions autocontrôle	154 408	105 161
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	15 019 717	15 068 964
Résultat de base par action (en €)	2,60	2,04
Nombre restant de stock-options	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	15 174 125	15 174 125
Résultat dilué par action (en €)	2,58	2,02

NOTE 11. - Provisions et passifs éventuels

11.1. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe PHARMAGEST, résultant d'événements passés, qui devrait se traduire pour le Groupe PHARMAGEST par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

Provisions pour risques et charges :

En K€	Valeur au 31/12/2020	Dotation	Reprise (provision utilisée)*	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2021
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	252	473	-112	0	0	0	612
Provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour I.D.R. ⁽²⁾	5 264	336	-45	0	0	92	5 647
Provisions pour risques des titres mis en équivalence	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	5 515	809	-157	0	0	92	6 259

* Les reprises (provisions utilisées) sont présentées en déduction des dotations au même titre que les reprises pour provisions devenues sans objet.

⁽¹⁾ Provisions pour litiges sociaux en cours : 520 K€. Provisions pour litiges clients en cours : 92 K€.

⁽²⁾ Provisions pour I.D.R (Indemnité de Départ en Retraite) : 5 647 K€.

La norme IAS 19 prévoit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement et non selon le taux de rendement attendu.



L'impact du calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement (et non selon le taux de rendement attendu) a été identifié comme non significatif et donc non retraité au titre de l'exercice 2021 comme sur les périodes précédentes.

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Engagement début période	6 613	5 967
Coût des services rendus	405	397
Charge financière	21	46
Entrée de périmètre	92	27
Coût des services passés et changement de méthode		0
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-) générés sur l'exercice	-308	176
Engagement réel fin période	6 822	6 613
Juste valeur des actifs début de période	1 348	1 334
Rendement attendu des actifs	13	15
Cotisations	0	0
Prestations servies	-187	0
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-)	0	0
Juste valeur des actifs fin de période	1 175	1 348
Provision début de période	5 264	4 633
Provision fin de période	5 647	5 264

Les fonds placés comportent une garantie pour le capital avec un minimum de rentabilité garantie correspondant à 60% du TME (Taux Moyen d'Emprunt d'Etat).

La provision pour indemnité de départ en retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
- Age de départ à la retraite : 60 - 67 ans ;
- Turn-over : selon les tranches d'âge ;
- Taux d'actualisation 0,98% ;
Le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10+ à la date de clôture de l'exercice.
- Progression des salaires : 1,6% ;
- Prise en compte d'un aléa viager.

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une évaluation de la sensibilité de la provision pour indemnité de départ en retraite à l'évolution du taux d'actualisation et du taux d'évolution des salaires. Ainsi, une variation de +/- 0,5 point du taux d'actualisation ou du taux d'évolution des salaires entraînerait une évolution comme suit :

	Variation	Impact Provision IDR
Taux d'actualisation	+ 0,5 point	-5,8%
	- 0,5 point	6,4%
Taux d'évolution des salaires	+ 0,5 point	6,5%
	- 0,5 point	-6%

L'impact de la charge financière dans le coût des services ainsi que les rendements attendus des actifs sont présentés en éléments financiers.



11.2. Passifs éventuels

À la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe PHARMAGEST.

NOTE 12. - Transactions avec les parties liées

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas réalisé d'opérations significatives à des conditions anormales de marché avec les parties liées. Aucune garantie n'a été donnée ou reçue dans le cadre de transactions avec les parties liées.

12.1. Nature des relations avec les sociétés mises en équivalence

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs	25	0
Compte courant	43	43
Charges d'exploitation de la période	0	0
Créances clients	74	27
Produits d'exploitation de la période	0	0

12.2. Nature des relations avec les autres sociétés de LA COOPERATIVE WELCOOP

Le Groupe PHARMAGEST est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de LA COOPERATIVE WELCOOP (54600 - VILLERS-LÈS-NANCY).

La nature des relations avec LA COOPERATIVE WELCOOP et sa filiale MARQUE VERTE SANTE sont principalement des facturations de :

- Management fees qui intègrent : l'assistance stratégique, l'assistance marketing et communication, l'assistance administrative, comptable et fiscale, l'assistance ressources humaines, et l'assistance informatique. Les prestations sont facturées au coût de revient majoré d'une marge de 3% ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs.

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs	749	584
Autres dettes	0	0
Charges d'exploitation de la période	1 673	1 383
Avance compte courant	6 000	0
Créances clients	451	650
Produits d'exploitation de la période	633	615
Produits financiers	21	0

NOTE 13. - Liens entre informations financières et extra-financières

Au titre de 2021, le Groupe PHARMAGEST n'a pas pris d'engagements climatiques spécifiques.

Le Groupe PHARMAGEST, sous l'impulsion de LA COOPERATIVE WELCOOP et avec l'assistance d'un cabinet spécialisé, a initié fin 2021, pour un démarrage des groupes de travail sur début 2022, la construction d'une démarche RSE pour chaque activité du Groupe afin de décliner, pour ces dernières, un modèle d'affaires, des enjeux et une grille de matérialité permettant de définir des objectifs propres (et indicateurs clés) en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.



Cette démarche favorisera la pertinence et l'engagement des différentes parties prenantes au regard de la diversité des activités du Groupe. Ces travaux devraient être finalisés fin 2022.

L'ensemble des enjeux et objectifs extra-financiers est identifié dans la Rubrique 21.2.2 - Déclaration de Performance Extra-Financière du présent Document Universel d'Enregistrement.

NOTE 14. - Autres informations

14.1.1. Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes

Montant en K€	Cabinet BATT AUDIT		Cabinet DELOITTE & ASSOCIÉS	
	2021	2020	2021	2020
Certification des comptes	91	75	48	48
• Émetteur	44	42	48	48
• Filiales	47	33	0	0
Autres services	0	0	0	0
• Émetteur	0	0	0	0
• Filiales	0	0	0	0
TOTAL	91	75	48	48

NOTE 15. - Événements postérieurs à la clôture

- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société ADI à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Réalisation d'un apport partiel d'actif de l'activité étiquettes électroniques OffiTag de PHARMAGEST INTERACTIVE à sa filiale ASCA INFORMATIQUE ;
- Changement de Direction Générale : sur la proposition de Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration du 25 mars 2022 a voté et adopté les nominations suivantes. Dominique PAUTRAT, démissionnaire de ses fonctions de Directeur Général du Groupe PHARMAGEST pour prendre la Présidence du Directoire de LA COOPÉRATIVE WELCOOP (maison-mère du Groupe PHARMAGEST) est remplacé, à compter du 23 avril 2022, par Denis SUPPLISSON, actuel Directeur Général Délégué et Directeur de la Division Solutions Pharmacie Europe. Monsieur Grégoire DE ROTALIER conserve son mandat de Directeur Général Délégué ;
- Projet de changement de nom du Groupe PHARMAGEST pour devenir EQUASENS. À ce projet de changement de nom du Groupe est associé le projet de changement de dénomination sociale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE ainsi que le changement de dénomination des Divisions :
 - la Division Solutions Pharmacie Europe conserve la marque PHARMAGEST,
 - la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux devient AXIGATE LINK,
 - les appareils santé sont regroupés sous la Division E-CONNECT,
 - la branche financement demeure la Division FINTECH,
 - une nouvelle Division est créée pour les logiciels médicaux : MEDICAL SOFT.

Ces projets seront soumis au vote des actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2022.

18.1.7. Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées correspond à l'exercice 2021, clos au 31 décembre 2021.

18.2. Informations financières intermédiaires et autres

18.2.1. Informations trimestrielles ou semestrielles

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.



18.3. Audit des informations financières annuelles historiques

18.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et comptes consolidés

18.3.1.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2021)

À l'assemblée générale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PHARMAGEST INTERACTIVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation de la société PHARMAGEST INTERACTIVE représentent une valeur nette comptable de 90.696 K€ (soit 38% du total bilan). Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes sociaux, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme détaillé dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes sociaux, la valeur d'utilité est appréciée chaque exercice à partir des flux de trésorerie actualisés tenant compte des perspectives de chaque filiale et de l'endettement net.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres, fondée notamment sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations et requiert l'exercice du jugement de la direction. Aussi, la concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat d'exploitation.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité des titres déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode et des hypothèses d'évaluation. A cet effet, nos travaux ont consisté à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées, établies par leurs directions opérationnelles et validées par le conseil d'administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes, et plus précisément le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie et leur cohérence avec les projections de la Direction du groupe, la cohérence du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés et du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus établis par les principaux acteurs ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés, et d'en évaluer la fiabilité ;
- vérifier l'ajustement lié au montant de l'endettement net ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes 2 et 15.5 de l'annexe aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.



Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PHARMAGEST INTERACTIVE par l'assemblée générale du 27 juin 2017 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 mai 2002 pour Batt Audit.

Au 31 décembre 2021, Deloitte & Associés était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et Batt Audit dans la 20^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nancy, le 28 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Batt Audit
Isabelle SAGOT

Deloitte & Associés
Constance HAON



18.3.1.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2021)

À l'assemblée générale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PHARMAGEST INTERACTIVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des frais de développement

Comme précisé dans les notes 3.2 et 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles sur la base des frais encourus, pour une valeur brute de 68.726 Keuros (dont 2.178 Keuros en cours) et une valeur nette d'amortissement de 32.680 Keuros au 31 décembre 2021, dès lors que les conditions suivantes sont réunies : le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ; la faisabilité technique du projet est démontrée ; le Groupe PHARMAGEST a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ; il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ; les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.



Les notes 1.3 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés précisent que l'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs incorporels constitue une estimation significative réalisée par le groupe, en application de la méthode de valorisation des « Discounted Cash Flows ». Le test de dépréciation est réalisé annuellement pour les frais de développement non encore mis en service, comme indiqué dans la note 5.2 de l'annexe.

Nous avons considéré l'évaluation des projets de développement activés comme un point clé de l'audit car les perspectives évoquées ci-dessus et les analyses qui en découlent sont par nature dépendantes d'hypothèses, estimations et appréciations de la part du management.

Dans le cadre de notre mission, nous avons notamment :

- pris connaissance, sur la base d'entretien avec la direction de la R&D, des perspectives d'utilisation commerciale des différents projets dont les coûts de développement ont été activés et non encore mis en service ;
- vérifié la cohérence des flux de trésorerie prévisionnels avec les hypothèses retenues dans le cadre de la construction budgétaire et validées par le conseil d'administration ;
- vérifié en particulier la cohérence des projections de trésorerie utilisées lors de la réalisation des tests de dépréciation des développements de l'exercice précédent avec les flux de trésorerie réels sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- évalué le bien-fondé des taux d'actualisation et de croissance à l'infini utilisés dans les calculs de valeurs recouvrables de ces actifs incorporels, par comparaison avec des données de marché observables dans le secteur d'activité de la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 3.2, 3.4 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation des écarts d'acquisition

Dans le cadre de son développement, le Groupe PHARMAGEST a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition, figurant pour un montant brut de 84.208 Keuros au bilan 31 décembre 2021, comme précisé dans les notes 3.1 et 3.4.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Les tests de dépréciation réalisés par la société à la clôture 2020 avaient conduit à constater une dépréciation de 515 Keuros, telle que présentée dans la note 3.4.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces écarts d'acquisition, qui correspondent à l'écart entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis, ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT pour lesquels les bénéfices ou synergies de l'acquisition sont attendus, comme indiqué dans les notes 3.4.1 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Une dépréciation d'actif est comptabilisée, comme précisé dans la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés, lorsque la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition est inférieure à leur valeur nette comptable. Ainsi, toute évolution défavorable des rendements attendus des UGT ou groupes d'UGT auxquelles des écarts d'acquisition ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel les UGT ou groupes d'UGT opèrent, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation, soit annuellement à l'issue du test obligatoire, soit en cours d'exercice en cas d'indice de perte de valeur. Une telle évolution implique d'apprécier à nouveau la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur, ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés précise par ailleurs que la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs la composant, ces derniers étant issus des projections de la Direction du groupe. La détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur l'utilisation d'estimations par la direction (note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés), s'agissant notamment des hypothèses prévisionnelles, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société au référentiel IFRS et avons pris connaissance du système de contrôle interne afférent. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- la correcte allocation des écarts d'acquisition aux UGT et l'exhaustivité des valeurs d'actifs à tester ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent les UGT, et leur cohérence avec les projections de la Direction du groupe, en comparant notamment les prévisions de trésorerie faites pour l'année écoulée aux réalisations effectives ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et le consensus établi par les principaux acteurs ;



- la cohérence des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés, en vérifiant d'une part que le taux de référence des analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité correspond au taux retenu sur les activités matures, et d'autre part que ce taux est ajusté sur les activités en développement afin d'intégrer la notion de prime de risque associée ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 3.4.1, 3.4.2 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PHARMAGEST INTERACTIVE par l'assemblée générale du 27 juin 2017 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 mai 2002 pour Batt Audit.

Au 31 décembre 2021, Deloitte & Associés était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et Batt Audit dans la 20^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nancy, le 28 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Batt Audit
Isabelle SAGOT

Deloitte & Associés
Constance HAON

18.3.2. Autres informations ayant fait l'objet d'un contrôle des commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

À l'assemblée générale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société MARQUE VERTE SANTE

Avance financière

Personnes concernées

- Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du conseil d'administration de PHARMAGEST INTERACTIVE et Président du directoire de MARQUE VERTE SANTÉ ;
- Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur général administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE et membre du directoire de MARQUE VERTE SANTÉ ;
- Madame Anne LHOTE, administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE et membre du directoire de MARQUE VERTE SANTÉ ;
- Monsieur Daniel ANTOINE, administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE et représentant permanent de LA COOPÉRATIVE WELCOOP au sein du conseil de surveillance de MARQUE VERTE SANTÉ ;
- Monsieur Hugues MOREAUX, représentant l'administrateur LA COOPÉRATIVE WELCOOP au sein du conseil d'administration de PHARMAGEST INTERACTIVE et Président du conseil de surveillance de MARQUE VERTE SANTÉ.

Nature et objet

Le Conseil d'Administration, réuni le 26 mars 2021, a autorisé PHARMAGEST INTERACTIVE à consentir à la société MARQUE VERTE SANTÉ une avance financière de 10 millions d'euros.

Modalités

MARQUE VERTE SANTÉ s'engage fermement à rembourser l'avance, totalement ou partiellement, sur simple demande de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

L'avance est rémunérée au taux minimum garanti de 0,5%, les intérêts étant calculés trimestriellement et payables au comptant à réception. Le taux peut être revu à la hausse en fonction de l'évolution des taux du marché.

Le Conseil d'Administration du 26 mars 2021 a autorisé la signature de cette convention d'avance financière de 10 millions d'euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Le Conseil d'Administration du 26 mars 2021 a motivé l'intérêt de la société PHARMAGEST INTERACTIVE par le niveau de rémunération de cette avance qui reste avantageux au regard de la rémunération accordée par les établissements de crédit



aux placements de trésorerie sans risque et de l'engagement ferme de MARQUE VERTE SANTÉ de rembourser, totalement ou partiellement, l'avance financière sur simple demande de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

Décision du Conseil suite à examen

Le Conseil d'Administration, réuni le 03 décembre 2021, constatant que les conditions d'exécution de la convention d'avance financière restent exécutées dans le respect de la décision du Conseil et l'intérêt de la Société demeurant, a approuvé la poursuite de la convention.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec Monsieur Denis SUPPLISSON

Avenant au contrat de travail de Monsieur Denis SUPPLISSON

Personnes concernées

- Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur général administrateur depuis le 23 avril 2022, antérieurement Directeur général délégué

Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2022, a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Denis SUPPLISSON qui prendra les fonctions de Directeur du Développement à compter du 1er mai 2022 ; sa rémunération fixe annuelle brute est portée à 198 000 € et la part variable annuelle de sa rémunération à 60 000 € bruts.

Modalités

Les critères de performances sont liés :

- à concurrence de 85 % (sur la base du référentiel constitué du reporting interne aux normes 99.02) :
En fonction de l'objectif budgété sur le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) du Groupe PHARMAGEST (pouvant évoluer en fonction du taux d'atteinte de l'objectif de RCAI), et sur un objectif lié aux concrétisations de dossiers de croissances externes sur le périmètre du Groupe PHARMAGEST ;
- et, à concurrence de 15 % :
En fonction de l'atteinte de l'objectif d'analyse de la politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise et de ses filiales et à la mise en oeuvre de toutes mesures correctives pour veiller à l'équilibre femmes hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise et ses filiales, dans les services R&D et Formateurs et Consultants du Groupe PHARMAGEST.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec Messieurs Dominique PAUTRAT, Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER

Attribution d'options d'achat d'actions PHARMAGEST INTERACTIVE

Personnes concernées

- Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur général administrateur de Pharmagest Interactive
- Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur général délégué administrateur de Pharmagest Interactive
- Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur général délégué administrateur de Pharmagest Interactive

Nature et objet

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 de la société Pharmagest Interactive a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un plan d'options d'achat d'actions permettant l'attribution au Directeur Général et aux deux Directeurs Généraux Délégués d'options d'achat d'actions de la Société Pharmagest Interactive.



Le Conseil d'Administration du 4 décembre 2020 a ainsi attribué 15 000 options d'achat d'actions de la Société Pharmagest Interactive, à :

- Monsieur Dominique PAUTRAT, entré dans le Groupe en 1988,
- Monsieur Denis SUPPLISSON, entré dans le Groupe en 1991,
- Monsieur Grégoire de ROTALIER, entré dans le Groupe en 1994.

Modalités

Le prix d'exercice de l'option, fixé par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce, ressort à 74,46 euros par action.

Le Plan a une durée de 8 ans qui court à compter du 4 décembre 2020 et la levée des options ne pourra intervenir qu'à l'issue de la période d'acquisition d'une durée de quatre ans.

L'exercice des options est réservé aux bénéficiaires qui, au jour de l'exercice de la levée de l'option, auront conservé, sans interruption, leur qualité de mandataire social de la société, de ses filiales ou des sociétés contrôlant directement ou indirectement Pharmagest Interactive.

Les bénéficiaires ont l'obligation de conserver 10 % des actions issues des levées d'options d'achat d'actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Décision du Conseil suite à examen

Le Conseil d'Administration du 03 décembre 2021 a constaté que la convention susdite s'est poursuivie en 2021 en respect des décisions prises. Puis, l'intérêt de la société demeurant, le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la poursuite de la convention d'attribution d'options d'achats d'actions.

Nancy, le 28 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Batt Audit
Isabelle SAGOT

Deloitte & Associés
Constance HAON



18.3.3. Informations financières non auditées de l'émetteur

L'ensemble des informations financières figurant dans le présent Document Universel d'Enregistrement est issu des états financiers audités.

18.4. Informations financières pro forma

18.4.1. Informations financières retraitées

Compte tenu de l'impact non significatif des variations de périmètre ou de la mise en application de nouvelles normes, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

18.5. Politique en matière de dividendes

18.5.1. Politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas de politique formalisée en matière de distribution de dividendes. PHARMAGEST INTERACTIVE procède à une rétribution de ses actionnaires en liquidités.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2022 de PHARMAGEST INTERACTIVE de se prononcer sur l'attribution d'un dividende de 1,05 € par action.

18.5.2. Montant du dividende par action

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2018	0,85 €	0,85 €	0,85 €
31/12/2019	0,90 €	0,90 €	0,90 €
31/12/2020	0,95 €	0,95 €	0,95 €

18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrages

18.6.1. Procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrages

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas connaissance de procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrages au cours des 12 derniers mois qui pourraient avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

Sans remettre en cause les éléments mentionnés ci-dessus, le Groupe PHARMAGEST communique, à titre d'information, le total des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2021 qui s'élève à 6 259 K€ et inclut :

La provision pour indemnité de départ en retraite	5 647 K€
Les provisions pour litiges	612 K€

18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

18.7.1. Changement significatif de la situation financière du Groupe survenu depuis la fin du dernier exercice

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas constaté de changement significatif de sa situation financière depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

19.1. Capital social

19.1.1. Capital souscrit

Au 31 décembre 2021, le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE s'élève à la somme de 3 034 825 € et n'a pas évolué sur la période couverte par les informations financières historiques.

Il est divisé en 15 174 125 actions entièrement libérées de 0,20 € chacune, toutes de même catégorie.

La part flottante des actions de PHARMAGEST INTERACTIVE s'établit à 4 907 862 actions au 31 décembre 2021 contre 4 179 909 actions au 31 décembre 2020.

Aucun capital n'a été libéré durant la période couverte par les informations financières historiques.

19.1.2. Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

19.1.3. Actions détenues par l'émetteur lui-même, en son nom ou ses filiales

Le solde des actions auto-détenues au 31 décembre 2021 est présenté en Rubrique 18.1.6.6 - Note 10.2 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel. Le nominal des actions auto-détenues est de 0,20 €.

19.1.4. Valeurs mobilières

Il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

19.1.5. Droits d'acquisition et obligations attachés au capital souscrit

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Les statuts ne soumettent pas les modifications du capital à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales.

Au 31 décembre 2021, en l'absence de décision par les actionnaires d'augmentation de capital, il est constaté l'absence de délégations financières votées ou en vigueur.

19.1.6. Options et accords conditionnels ou inconditionnels

Outre les plans de stock-options au bénéfice des salariés et des trois dirigeants mandataires sociaux, il n'existe aucune option sur le capital ou accord conditionnel ou inconditionnel de placer le capital sous options.

L'ensemble des modalités relatives à ces plans de stock-options est présenté dans les notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 18.1.6.6 – Note 8.3 du présent Document d'Enregistrement Universel.



19.1.7. Historique du capital

Les actions de PHARMAGEST INTERACTIVE se négocient sur Euronext Paris™. Le code ISIN est FR 0012882389.

Conformément à la Règle 6902/1 du Livre 1^{er} des Règles de Marchés, EURONEXT Paris publie chaque année la liste des valeurs qui changent de compartiments de capitalisation. Ainsi, suivant l'avis n° PAR_20210125_01985_EUR d'EURONEXT Paris en date du 25 janvier 2021, les titres de PHARMAGEST INTERACTIVE ont été transférés sur le compartiment A en raison d'une hausse de la capitalisation boursière au 31 décembre 2020 à 1,426 milliards d'euros (le titre cotait à 94,00 € en clôture de Bourse). Il est rappelé que le compartiment A regroupe les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière supérieure à 1 milliard d'euros.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital social depuis l'introduction en Bourse.

Évolution du cours depuis avril 2021

Mois	Cours le plus bas (en €)	Cours le plus haut (en €)	Volume des titres échangés	Montant (en €)
Avril 2021	95,40	103,60	242 272	24 121 275
Mai 2021	88,50	99,80	287 281	26 438 171
Juin 2021	87,20	96,40	272 397	25 232 612
Juillet 2021	88,50	95,10	142 634	13 215 750
Août 2021	91,30	96,50	195 737	18 485 994
Septembre 2021	92,60	102,20	189 358	18 435 233
Octobre 2021	91,30	98,70	135 461	12 938 021
Novembre 2021	82,80	103,00	240 558	22 315 802
Décembre 2021	83,30	94,70	149 756	13 076 509
Janvier 2022	76,40	94,80	156 385	13 243 188
Février 2022	67,60	83,20	157 076	11 968 150
Mars 2022	67,00	86,60	168 128	13 052 583

(Source : GILBERT DUPONT)

Nantissements

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.



19.2. Acte constitutif et statuts

L'ensemble des actes constitutifs et statuts est disponible dans la rubrique gouvernance d'entreprise du site internet de PHARMAGEST INTERACTIVE : <https://pharmagest.com>

19.2.1. Objet social

PHARMAGEST INTERACTIVE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de NANCY sous le numéro 403 561 137 depuis le 25 janvier 1996.

L'objet social de PHARMAGEST INTERACTIVE (article 2 des statuts) est le suivant :

- Achat, vente, représentation de tous matériels bureautiques et informatiques ; études de toutes organisations techniques en vue de l'application de ce matériel aux entreprises industrielles, commerciales, administratives, publiques ou privées ;
- L'aide et la formation à la gestion, principalement dans le cadre de techniques bureautiques et informatiques, la recherche dans l'élaboration de concepts et le développement de logiciels ;
- La prise de tous intérêts et participations par apports, souscriptions, achat d'actions, de parts, d'obligations et de tous droits sociaux et toutes autres modalités juridiques dans toutes sociétés ou entreprises proches particulièrement du domaine industriel, commercial et tertiaire ;
- La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations, en vue de diriger et de contrôler l'activité des sociétés, d'assurer la gestion financière et le maintien du contrôle d'un groupe de sociétés et ce, par création ou reprise de sociétés nouvelles, fusion et autres modalités juridiques relevant du droit des sociétés ;
- Les prestations d'ordre financier et administratif, de contrôle de gestion et de bureau d'études ;
- Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

19.2.2. Catégories d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions (article 7 des statuts). À chaque action est attaché un droit de vote.

19.2.3. Disposition des statuts pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Article 9 des statuts - Augmentation, réduction, amortissement du capital

(...) Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément (...).

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit mais, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction de capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme.

À défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut décider l'amortissement du capital en application des articles L. 225-198 et suivants du Code de commerce.

Article 10 des statuts - Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Aux termes de la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2015, il a été décidé de ne pas conférer de droit de vote double tel qu'institué par la loi 2014-384 du 29 mars 2014 aux titulaires d'actions visées à l'article L. 225-123, alinéa 3 du Code de commerce.

Chaque action de la Société donne droit en Assemblée Générale à une seule voix.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Article 24 des statuts - Paiement des dividendes - Acomptes

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les Commissaires aux Comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur les dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

20. CONTRATS IMPORTANTS

20.1. Contrats importants du Groupe

PHARMAGEST INTERACTIVE ne dispose pas de contrats importants conférant à un membre quelconque du Groupe PHARMAGEST une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date du dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel, outre les emprunts bancaires avec nantissements ou covenants précisés en Rubrique 18.1.6.6 – Note 6.4 des comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les informations relatives aux contrats conclus avec les apparentés sont disponibles en Rubrique 17 du présent Document d'Enregistrement Universel.



21. DOCUMENTS DISPONIBLES

21.1. Documents accessibles au public

Le Groupe PHARMAGEST atteste que les documents suivants (ou une copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés sur son site Internet (<https://pharmagest.com>) :

- Actes constitutifs et statuts de PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande du Groupe PHARMAGEST, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'Enregistrement Universel ;
- Les informations financières historiques de PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document d'Enregistrement Universel.

21.2. Le rapport annuel de gestion

21.2.1. Le rapport de gestion

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT-CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DE GESTION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2022

Chers Actionnaires,

L'Assemblée Générale a été réunie ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesdits comptes ayant été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 25 mars 2022.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées et l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais légaux et ont été mis en ligne sur le site Internet de la Société dès le 21^{ème} jour avant l'Assemblée.

1. Situation et activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé

1.1. Présentation du Groupe PHARMAGEST

1.1.1. Méthode de présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont établis en normes IFRS et les comptes sociaux en normes françaises.



1.1.2. Sociétés consolidées par intégration globale

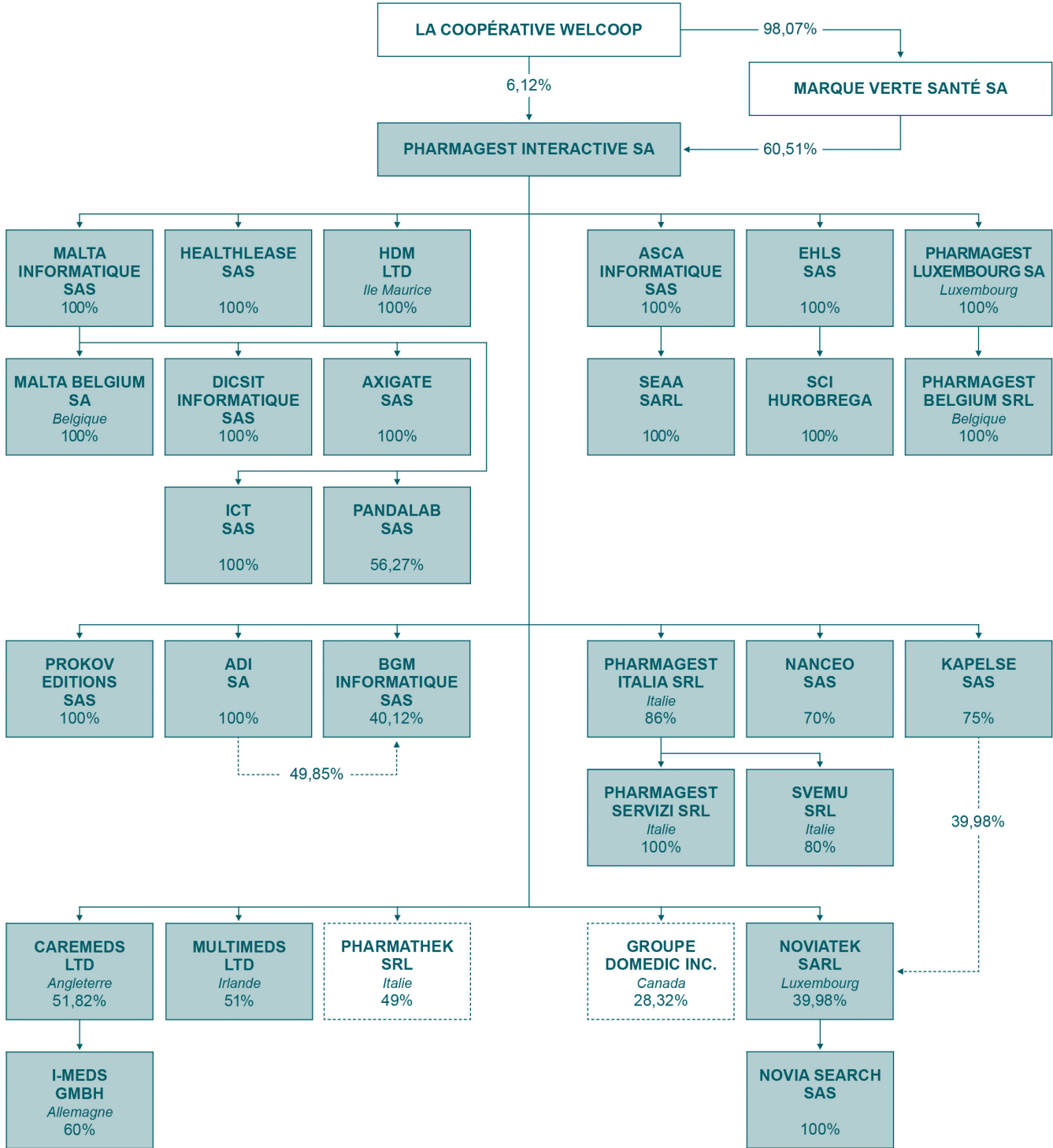
Société	Siège social	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTERACTIVE	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	
ADI	Saclay (91)	100	100
ASCA INFORMATIQUE	Chessy (77)	100	100
AXIGATE	Paris (75)	100	100
BGM INFORMATIQUE	Chessy (77)	89,97	89,97
CAREMEDS	Eastleigh (Angleterre)	51,82	51,82
DICSIT INFORMATIQUE	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
HDM	Port Louis (Ile Maurice)	100	100
HEALTHLEASE	Paris (75)	100	100
I-MEDS	Schwarzach am Main (Allemagne)	60	31,09
INTERNATIONAL CROSS TALK	Aubière (63)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	75	75
MALTA BELGIUM	Charleroi (Belgique)	100	100
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MULTIMEDS	Wicklow (Irlande)	51	51
NANCEO	Paris (75)	70	70
NOVIA SEARCH	Villers-lès-Nancy (54)	100	67,97
NOVIATEK	Bascharage (Luxembourg)	79,97	67,97
PANDALAB	Nancy (54)	56,27	56,27
PHARMAGEST BELGIUM	Gosselies (Belgique)	100	100
PHARMAGEST ITALIA	Macerata (Italie)	86	86
PHARMAGEST LUXEMBOURG	Bascharage (Luxembourg)	100	100
PHARMAGEST SERVIZI	Bologne (Italie)	100	100
PROKOV EDITIONS	Nancy (54)	100	100
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100	100
SEAA	Chessy (77)	100	100
SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA	San Marco dei Cavoti (Italie)	80	66

1.1.3. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Siège social	% contrôle	% intérêt
GROUPE DOMEDIC	Québec (Canada)	28,32	28,32
PHARMATHEK	Vérone (Italie)	49,00	49,00

1.1.4. Organigramme du Groupe PHARMAGEST

À la date de clôture de l'exercice social (31 décembre 2021), l'organigramme du Groupe PHARMAGEST se présente comme suit :



Fond blanc : Sociétés mères ;
Fond gris : Sociétés consolidées par intégration globale ;
Fond blanc cadre pointillés : Sociétés consolidées par mise en équivalence.

Le pourcentage des droits de vote détenus par PHARMAGEST INTERACTIVE dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.

1.1.5. Variations de périmètre au cours de l'exercice 2021

- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société DIATELIC à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des minoritaires de la société ADI portant sa participation à 100% ;
- Création de PHARMAGEST SERVIZI, société italienne, filiale à 100% de PHARMAGEST ITALIA, ayant pour activités le commerce de gros d'ordinateurs et de logiciels, le service informatique, le conseil en technologies informatiques et la réparation d'ordinateurs ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions d'un minoritaire de PHARMAGEST ITALIA portant sa participation de 82,5% à 86% ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des minoritaires de SAILENDRA, portant sa participation à 100% ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des fondateurs de BGM INFORMATIQUE, complété par un apport partiel d'actif d'ADI vers BGM INFORMATIQUE portant sa participation globale (directe et indirecte) à 89,97% ;
- Acquisition par PHARMAGEST INTERACTIVE de PROKOV EDITIONS, société française spécialisée dans l'édition de logiciels applicatifs destinés aux médecins ;
- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société SAILENDRA à la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma au niveau des comptes consolidés.

1.2. Activités du Groupe PHARMAGEST

1.2.1. Présentation des activités du Groupe PHARMAGEST en 2021

Description des Activités du Groupe PHARMAGEST

Le Groupe PHARMAGEST a pour activité principale le développement de solutions logicielles innovantes destinées aux professionnels de santé et leurs patients ainsi que la distribution « clé en main » de ces solutions informatiques.

- **Division Solutions Pharmacie Europe :**
 - Distribution de logiciels de gestion d'officines et leurs offres annexes ;
 - Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
 - Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
 - Sauvegardes des données.
- **Division Solutions e-Santé :**
 - Commercialisation de solutions de communication digitale destinées aux laboratoires pour l'accompagnement du pharmacien dans ses nouvelles missions au plus proche des patients ;
 - Un système de télésurveillance médicale pour la prévention des aggravations de l'état de santé des patients chroniques traités à domicile et en perte d'autonomie ;
 - Des sauvegardes de données et hébergement d'applications permettant un accès direct par le patient ;
 - Des solutions permettant un suivi de l'observance des traitements par des malades chroniques ou personnes âgées ;
 - Des solutions pour un suivi sécurisé des patients à leur lieu de demeure et l'optimisation de leur parcours de soins.
- **Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux :**
 - Distribution de logiciels de gestion nouvelle génération auprès des professionnels de santé des établissements pour personnes âgées dépendantes, soins infirmiers à domicile, hôpitaux et professions libérales ;
 - Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
 - Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
 - Messagerie instantanée.
- **Division Fintech :**
 - Mise à disposition d'une plateforme de financement permettant de faciliter le pilotage multi-bailleurs.

À compter de 2022, une nouvelle Division est créée au sein du Groupe PHARMAGEST. À l'instar des activités de PROKOV EDITIONS, la **Division Medical Soft** concentrera les logiciels médicaux ce qui complètera les offres portées par les autres Divisions du Groupe.

1.2.2. Analyse de l'évolution des affaires

Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS)

Les activités et les résultats du Groupe PHARMAGEST, des filiales et des sociétés qu'il contrôle.

Valeurs - En K€	2021	2020	Variation
Ventes configurations et de matériels	90 880	76 494	18,81%
Maintenance et vente base de données	66 595	64 270	3,62%
Prestations formations et nouveaux produits	33 255	28 969	14,80%
Autres prestations	2 339	2 021	15,73%
Total chiffre d'affaires	193 069	171 754	12,41%
Résultat opérationnel courant	50 449	46 649	8,15%
Résultat net des activités poursuivies	41 150	32 666	25,97%
Résultat net	41 150	32 666	25,97%
Résultat net part du groupe	39 119	30 714	27,36%
Résultat (part du Groupe) de base par action (en €)	2,60	2,04	27,78%

En normes IFRS, le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2021 est en augmentation de 12,41% par rapport à l'année précédente. La marge brute commerciale s'établit à 156 181 K€ contre 139 517 K€ en 2020.

La maintenance matérielle et logicielle et le renouvellement du parc installé sous contrat représentent environ 61% du chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST. Ces activités sont des indicateurs significatifs des revenus annuels.

Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, impôts et taxes) s'élèvent à 93 985 K€. Elles sont en augmentation de 11,17% par rapport à l'année 2020, situation qui s'explique principalement par la hausse des frais de personnel (+12,86% dû essentiellement à la hausse des effectifs sur la période), les variations de périmètres et la diminution du poste « Impôts et taxes » en lien avec la baisse de la CVAE dans le cadre de la loi de finances 2021.

Le résultat opérationnel courant se traduit par un bénéfice de 50 449 K€, en hausse de 8,15% par rapport au résultat opérationnel dégagé au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif à 1 586 K€ avec 921 K€ de produits financiers, 589 K€ de charges financières et 1 253 K€ d'autres produits et charges financiers dont 1 031 K€ liés à la mise à la juste valeur des placements financiers.

Le résultat net consolidé s'élève à 41 150 K€ dont 39 119 K€ part du groupe et 2 031 K€ part des intérêts minoritaires. La progression du résultat net part du Groupe PHARMAGEST s'établit à 27,36%.

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe PHARMAGEST a augmenté ses disponibilités courantes nettes de 1 590 K€ après rachat de titres auto-détenus pour 5 156 K€, avec un flux généré au niveau des flux de trésorerie des opérations d'exploitation de 47 516 K€ (en normes IFRS).

La structure financière du Groupe PHARMAGEST est très solide. À la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 159 005 K€ (quote-part du Groupe) contre 143 257 K€ au 31 décembre 2020. Le dégagement net (c'est-à-dire les titres disponibles à la vente, les autres actifs financiers courants, la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les concours courts et longs termes) s'élève à 27 549 K€. La trésorerie nette des dettes financières court terme est de 44 118 K€.



PHARMAGEST INTERACTIVE (comptes sociaux)

Valeurs - En K€	2021	2020	Variation
Ventes configurations et de matériels	62 370	58 291	7,00%
Maintenance et vente base de données	33 545	33 188	1,08%
Prestations formations et nouveaux produits	10 376	9 702	6,95%
Autres prestations	2 339	2 021	15,73%
Total chiffre d'affaires	108 631	103 202	5,26%
Résultat d'exploitation	24 359	22 556	7,99%
Résultat net	27 665	18 092	52,91%

Les principales filiales (comptes sociaux)

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat courant avant impôts	Résultat net
HEALTHLEASE	46 652	2 729	2 732	2 007
EHLS	28 690	1 443	1 658	1 163
ASCA INFORMATIQUE	15 473	4 432	4 434	3 235
KAPELSE	14 600	7 111	7 114	5 397
MALTA INFORMATIQUE	11 047	4 861	4 917	3 653

Succursales

Le Groupe PHARMAGEST exploite ses activités sur 48 sites. PHARMAGEST INTERACTIVE exploite quant à elle ses activités sur son établissement principal à VILLERS-LÈS-NANCY et sur 25 sites secondaires.

Activités en matière de Recherche et Développement

Le département Recherche et Développement pour l'ensemble du Groupe PHARMAGEST représente près de 220 personnes.

Conformément à la norme IAS 38, nous avons procédé à l'identification des projets de développement respectant l'ensemble des critères nécessaires à l'activation des dépenses au bilan. En 2021, le montant total immobilisé en vertu de cette norme pour les projets apportant à terme des produits futurs (ventes et services aux clients) est de :

- 3 233 K€ activés dans les comptes sociaux des sociétés AXIGATE, KAPELSE, NANCEO, NOVIA TEK, PANDALAB et ICT ;
- 2 296 K€ retraités selon la norme IAS 38 dans les sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE, CAREMEDS, DICSIT INFORMATIQUE, MALTA INFORMATIQUE, PHARMAGEST ITALIA, MALTA BELGIUM et PROKOV EDITIONS.

Les faits marquants de l'exercice

Lancement d'un service de RDV de vaccination COVID

Le Groupe PHARMAGEST a anticipé dès le mois de février l'accord ministériel qui autorise les pharmaciens à vacciner. Le Groupe a ainsi mis à disposition pour les pharmaciens de pandaLAB agenda, un service gratuit et intégré au LGPI pour gérer les prises de RDV de vaccination COVID.

Parallèlement, pour les patients, le Groupe a déployé l'application pandaLAB Ma santé, une application gratuite de prise de RDV de vaccination en pharmacie, disponible sur iPhone et smartphone Android depuis le 1^{er} mars 2021.



Renforcement du réseau de distribution en Ile-De-France

Le Groupe PHARMAGEST devient l'unique actionnaire d'ADI (Applications et Développements Informatiques), dont il détenait déjà 50% du capital. Cette opération permet au Groupe de prendre le contrôle de son distributeur historique en Ile-de-France depuis plus de 30 ans.

Le Groupe PHARMAGEST a également procédé au rachat des actions des fondateurs de BGM INFORMATIQUE et effectué un apport partiel d'actif de sa filiale ADI portant sa participation directe et indirecte (via ADI) à hauteur de 89,97%.

À la suite de ces opérations de croissance externe afin de rationaliser, harmoniser et optimiser la représentation commerciale de PHARMAGEST INTERACTIVE, et au vu des performances de BGM INFORMATIQUE dans la commercialisation des logiciels et matériels de PHARMAGEST INTERACTIVE, il a été décidé de confier à BGM INFORMATIQUE, à compter du 1^{er} janvier 2022, le mandat exclusif de suivre la clientèle installée d'ADI (900 clients environ).

Partenariat stratégique entre ELSAN et le Groupe PHARMAGEST pour développer les relations avec les professionnels de santé en ville grâce à la messagerie instantanée de santé pandaLAB Pro

ELSAN, groupe leader de l'hospitalisation privée en France qui accueille 2 millions de patients par an au sein de ses 120 établissements de santé, et le Groupe PHARMAGEST, actionnaire majoritaire de PANDALAB, mettent en œuvre un partenariat stratégique afin de fluidifier les relations et la communication de ses professionnels de santé avec ceux situés en ville.

PANDALAB met sa messagerie instantanée sécurisée de santé, pandaLAB Pro, à disposition des 120 établissements ELSAN. Ce partenariat stratégique permet à PANDALAB d'accélérer son déploiement en France et de conforter l'ambition de la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux, de faire de pandaLAB Pro l'outil incontournable au service de la communication entre tous les professionnels de santé, qu'ils soient en ville, en établissement médico-social ou à l'hôpital, dans l'Hexagone et en Europe.

Afin de sceller ce partenariat, ELSAN rentre au capital de la start-up en tant qu'actionnaire minoritaire aux côtés des fondateurs et du Groupe PHARMAGEST, actionnaire de référence à 56,27 % par sa filiale MALTA INFORMATIQUE.

PROKOV EDITIONS : le Groupe PHARMAGEST étend son champ d'action aux logiciels médicaux

Le Groupe PHARMAGEST élargit son champ d'action aux médecins libéraux généralistes et spécialistes via l'acquisition de 100% du capital de l'éditeur français PROKOV EDITIONS.

Spécialiste de l'édition de logiciels médecins en France, PROKOV EDITIONS équipe 13 000 utilisateurs médecins libéraux généralistes et spécialistes ce qui le place leader sur le segment de l'édition de logiciels médicaux sur Mac, iPhone et iPad, et 3^{ème} sur le marché français du logiciel médical en France.

Dans sa galaxie de logiciels métiers de Santé dédiés aux professionnels de santé, l'acquisition de PROKOV EDITIONS permet au Groupe PHARMAGEST de compléter son offre et de renforcer sa position d'acteur incontournable du numérique en Santé. Conforme à la stratégie d'efficience du parcours patient adoptée par le Groupe depuis plusieurs années, cette opération complète efficacement l'offre de services de sa Passerelle Numérique de Santé (PNS). Elle lui permettra de créer des synergies entre tous les logiciels de son écosystème et d'ouvrir des facilités d'utilisation sans précédent pour les professionnels de santé. L'intégration de cette nouvelle brique métier se concrétise par la création, dès 2022, d'une Division qui regroupera tous les logiciels métiers dédiés aux logiciels médicaux.

Nouvelle direction générale

Le Groupe PHARMAGEST annonce que Dominique PAUTRAT quittera ses fonctions de Directeur Général du Groupe PHARMAGEST pour prendre la Présidence du Directoire de La Coopérative WELCOOP, maison-mère du Groupe PHARMAGEST, à compter du 22 avril 2022. Il conservera son mandat d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE. Le Président du Conseil d'Administration, Thierry CHAPUSOT, a exposé au Conseil d'Administration, réuni le 3 décembre 2021, les projets de nominations suivantes :

- Denis SUPPLISSON, actuel Directeur Général Délégué et Directeur de la Division Solutions Pharmacie Europe, pour prendre la fonction de Directeur Général du Groupe PHARMAGEST, en remplacement de Dominique PAUTRAT, à compter du 22 avril 2022 ;
- Jean-Michel MONIN, actuel Directeur du Pôle Pharmacie France, pour prendre la suite de Denis SUPPLISSON à la direction de la Division Solutions Pharmacie Europe à compter du 1^{er} mai 2022 ;
- Damien VALICON a rejoint le Groupe PHARMAGEST le 10 janvier 2022 pour prendre la suite de Jean-Michel MONIN au poste de Directeur du Pôle Pharmacie France.



1.2.3. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues (en €)

	Article D. 441-4, I , 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				88
Montant total des factures concernées (TTC)	135 586	3 702	6 540	0	145 828
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,22%	0,01%	0,01%	0%	0,24%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	Non applicable				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	31				
Montant total des factures exclues (TTC)	231 106				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

Factures émises (en €)

	Article D. 441-4, I , 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				7 449
Montant total des factures concernées (TTC)	3 386 112	844 427	198 499	407 511	4 836 549
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	Non applicable				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	2,61%	0,65%	0,15%	0,31%	3,73%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	901				
Montant total des factures exclues (TTC)	147 620				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal) – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

1.2.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Audit - En €	BATT AUDIT				DELOITTE & ASSOCIÉS			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Commissariat aux Comptes								
• PHARMAGEST INTERACTIVE	44 000	42 000	48%	56%	48 000	48 000	100%	100%
• Filiales intégrées	47 400	32 650	52%	44%	0	0	0%	0%
Missions accessoires	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	91 400	74 650	100%	100%	48 000	48 000	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Technologies de l'information	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit)	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	91 400	74 650	100%	100%	48 000	48 000	100%	100%

1.3. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les principaux événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2021 sont :

- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société ADI à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Réalisation d'un apport partiel d'actif de l'activité étiquettes électroniques OffiTag de PHARMAGEST INTERACTIVE à sa filiale ASCA INFORMATIQUE ;
- Changement de Direction Générale : sur la proposition de Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration du 25 mars 2022 a voté et adopté les nominations suivantes. Dominique PAUTRAT, démissionnaire de ses fonctions de Directeur Général du Groupe PHARMAGEST pour prendre la Présidence du Directoire de LA COOPÉRATIVE WELCOOP (maison-mère du Groupe PHARMAGEST) est remplacé, à compter du 23 avril 2022, par Denis SUPPLISSON, actuel Directeur Général Délégué et Directeur de la Division Solutions Pharmacie Europe. Monsieur Grégoire DE ROTALIER conserve son mandat de Directeur Général Délégué ;
- Projet de changement de nom du Groupe PHARMAGEST pour devenir EQUASENS. À ce projet de changement de nom du Groupe est associé le projet de changement de dénomination sociale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE ainsi que le changement de dénomination des Divisions :
 - la Division Solutions Pharmacie Europe conserve la marque PHARMAGEST,
 - la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux devient AXIGATE LINK,
 - les appareils santé sont regroupés sous la Division E-CONNECT,
 - la branche financement demeure la Division FINTECH,
 - une nouvelle Division est créée pour les logiciels médicaux : MEDICAL SOFT.

Ces projets seront soumis au vote des actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2022.

1.4. Perspectives et orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration

Le Groupe PHARMAGEST a maintenu en 2021 sa stratégie « Patient Centré » visant à améliorer la prise en charge du patient, en intervenant tout au long de son parcours de soins (de son domicile aux structures d'hébergement médico-sociales et sanitaires) et en assurant une meilleure coordination entre les professionnels de santé pour une meilleure efficience du système de santé.

Cette innovation de services s'inscrit dans les politiques d'amélioration de la qualité de prise en charge des patients, lesquelles sont communes et intéressent tous les pays européens.

Ceci s'est notamment traduit par :

- Le déploiement de la Passerelle Numérique de Santé e-Ordo qui permet l'échange sécurisé d'ordonnances dématérialisées entre les EHPAD équipés de TITAN et les pharmacies équipées du LGPI ;
- Le développement d'un agenda pour la vaccination COVID en officine, proposé gratuitement pour toute l'année 2021.

En 2022, le Groupe PHARMAGEST continuera de déployer sa stratégie « Patient Centré » tout en veillant à renforcer le pharmacien dans ses missions de coordinateur de santé. À titre d'exemples, il est possible de citer :

- Les offres commerciales relatives au *Ségur de la Santé* qui visent au partage des données médicales afin d'améliorer la recherche scientifique et la prise en charge des patients, tout en assurant une protection optimale et sécurisée de ces données.
- La commercialisation de nouvelles solutions innovantes à destination de professionnels de santé tant en matière de gestion que de cyber-sécurité.

Historiquement axé sur l'offre de solutions IT à destination des professionnels de santé, le Groupe PHARMAGEST et ses collaborateurs déclinent les ambitions et les valeurs de leur actionnaire de référence LA COOPERATIVE WELCOOP. En qualité de « Citoyen de la Santé et du Bien-être », en centrant sa stratégie autour du patient et en devenant un acteur structurant du système de santé, le Groupe PHARMAGEST contribue à apporter au patient une meilleure prise en charge, plus efficace dans son organisation et à des coûts maîtrisés.

Chaque nouveau projet initié par le Groupe PHARMAGEST répond positivement aux deux questions suivantes :

- Cela sera-t-il bénéfique pour le patient ?
- Cela rendra-t-il le système de santé plus efficient ?

Le Groupe PHARMAGEST travaille à la mise en œuvre d'un écosystème global de santé permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- Déployer la première plateforme européenne de santé sur le Cloud, permettant le partage des informations de santé entre les professionnels grâce à des services numériques sécurisés et interopérables, et donc améliorer la prise en charge du patient de façon sûre et efficace. Grâce à ses logiciels Pharmacies, HAD, EHPAD, SSIAD, MSP et CPTS, Hôpitaux et GHT, à ses logiciels médicaux et à son expérience en Intelligence Artificielle, le Groupe PHARMAGEST dispose d'un savoir-faire et d'une expertise unique pour intégrer ces informations au cœur des logiciels métiers de tous les professionnels de santé ;
- Sécuriser le patient ou la personne âgée à son domicile et contribuer à améliorer l'observance de son traitement. Les solutions du Groupe PHARMAGEST soutiennent les efforts du patient et diminuent les coûts liés à la non-observance. Actuellement, un patient est pris en charge lorsqu'il entre dans l'univers du Professionnel de Santé (cabinet médical, pharmacie, etc.) mais se retrouve livré à lui-même lorsqu'il retourne à son domicile. Il en va de même pour la personne âgée non dépendante. Le Groupe PHARMAGEST développe des solutions pour apporter de l'aide à ces personnes fragiles à leur domicile et pour leur permettre d'y rester plus longtemps en toute autonomie. Ces solutions peuvent être technologiques comme, par exemple, la NOVIACare® ou la CARELIB® mais peuvent également prendre la forme de services avec des audits à domicile réalisés par D'MEDICA, société sœur de PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Renforcer les réseaux de pharmacies en synergie avec les autres filiales de LA COOPERATIVE WELCOOP. En effet, c'est en organisant la fluidité de l'information patient dans les différentes étapes de sa vie dans son parcours de soins que le Groupe PHARMAGEST est en mesure de mettre au service du pharmacien une technologie capable de lui apporter une meilleure connaissance de son patient.

Le développement des nouvelles technologies et du numérique dans le domaine de la santé bouleverse complètement le système de soins et son économie. Le Groupe PHARMAGEST a de longue date anticipé ces bouleversements en comprenant que l'enjeu de la santé connectée résidait non seulement dans la récupération par le patient du contrôle de ses données médicales mais également dans le traitement informatique de ces données collectées pour réaliser des analyses, anticiper l'évolution de son état de santé grâce à l'Intelligence Artificielle, et enfin contribuer à la recherche médicale.

C'est en pérennisant cette stratégie d'anticipation et d'innovation dans les domaines de l'IT santé que le Groupe PHARMAGEST, grâce à ses investissements et à l'acquisition d'un savoir-faire global unique, demeurera un acteur structurant capable de répondre aux nouveaux enjeux de l'efficacité des systèmes de santé en France et en Europe, tout en garantissant la qualité de prise en charge du patient au cœur de ces systèmes de santé.

2. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée – Contrôle interne

2.1. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

2.1.1. Principes de la gestion des risques et du contrôle interne

Informations privilégiées

Les risques auxquels le Groupe PHARMAGEST est soumis sont par essence des points de vulnérabilité éventuels. Ils entrent par nature dans le champ des informations privilégiées. En application de l'article 223-2 alinéa II du règlement général de l'AMF, les émetteurs sont considérés légitimes à différer la publication d'informations privilégiées sous réserve d'être en mesure d'en assurer la confidentialité. Aussi, le Groupe PHARMAGEST veille à un juste équilibre entre la correcte information du marché et des investisseurs et l'atteinte éventuelle de ses intérêts légitimes par la divulgation de certaines informations sensibles.

Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sont applicables à l'ensemble des sociétés du Groupe PHARMAGEST. Ainsi, des contrôles de cohérence et interventions ponctuelles sont réalisés sur les filiales contrôlées par PHARMAGEST INTERACTIVE ou toute autre société intégrée par mise en équivalence selon les directives de la Direction du Groupe PHARMAGEST.

Au regard du Groupe PHARMAGEST, la prise de risque ne comporte pas de dimension anxiogène, mais traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer ses activités dans un environnement intrinsèquement soumis à aléas.

Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les contextes interne et externe à l'entreprise peuvent être amenés à évoluer. Ainsi, la communication sur les risques donne une vision de ces derniers à un instant donné. Les informations communiquées dans le présent rapport ne prétendent pas être exhaustives. À ce titre, elles ne couvrent pas l'ensemble des risques auquel la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe PHARMAGEST et visent à ce que les risques soient correctement appréhendés. Comme tout système de contrôle, ils ne peuvent cependant fournir qu'une garantie raisonnable que ces risques soient éliminés.

Objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

Dispositif	Objectifs
Gestion des risques	• Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ; • Sécuriser la prise de décisions et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ; • Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ; • Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.
Contrôle interne	• Assurer le respect de la conformité aux lois et règlements ; • Faire appliquer et respecter les instructions et orientations fixées par la Direction Générale ; • Veiller au bon fonctionnement des processus internes du Groupe PHARMAGEST, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; • Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation des sociétés du Groupe PHARMAGEST.



2.1.2. Gouvernance de la gestion des risques et du contrôle interne

Mode d'implication de la gouvernance

Le dispositif de gouvernance mis en place au sein du Groupe PHARMAGEST pour assurer le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne est le suivant :

Missions	Acteurs
Identification / gestion des risques	• L'Audit Interne ; • Le Contrôle de Gestion ; • Les Responsables Opérationnels selon leurs domaines de compétences ; • Les Comités de Direction des différentes activités et les Comités de Pilotage fonctionnant en mode projet ; • Le Comité de Direction Financier et Social.
Supervision du management des risques	• La Direction Administrative et Financière.
Revue des risques	• Le Comité d'Audit ; • La Direction Générale ; • Le Conseil d'Administration.

Systèmes de contrôle interne et gestion des risques

Le Groupe PHARMAGEST est doté d'un service dédié au contrôle interne dont les principales activités sont l'élaboration de la cartographie des risques et la mise en place d'un référentiel interne. Ce service répond à la Direction Générale du Groupe PHARMAGEST.

Cartographie des risques

Le processus de gestion des risques s'articule autour d'une identification des risques auprès de chaque direction opérationnelle et fonctionnelle qui aboutit à l'élaboration de cartographies des risques. L'Audit Interne procède à une cartographie des risques a minima tous les trois ans ; toutefois, une actualisation peut être réalisée à tout instant en fonction de l'évolution de l'activité, de l'environnement, ou de changements d'organisation de direction pouvant entraîner une identification différente des risques.

Les différentes cartographies des risques sont présentées et commentées auprès de la Direction Générale et du Comité d'Audit.

Une analyse du traitement des risques est ensuite réalisée permettant de choisir les plans d'actions les plus adaptés pour le Groupe PHARMAGEST. Ainsi, pour maintenir les risques dans des limites acceptables pour les directions, il peut être pris comme mesure la réduction, le transfert, la suppression ou l'acceptation du risque. Au regard du traitement identifié pour chaque risque, un processus de contrôle est mis en place.

Procédures internes

Le Groupe PHARMAGEST a mis en place un manuel de procédures internes. Ce manuel de procédures est mis à la disposition de l'ensemble du personnel, avec notion de droit d'accès en vue de sa mise en œuvre. Ce manuel a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'activité et permettre notamment de décrire :

- Les étapes dans l'exécution des activités principales du Groupe PHARMAGEST ;
- Les conditions de réalisation des opérations ;
- Les attributions dévolues aux différents préposés à chaque étape d'exécution des opérations ;
- Les outils mis à la disposition des intervenants ;
- Les contrôles à effectuer pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations (autocontrôle, contrôle hiérarchique, audits interne et externe, ...).

Le manuel des procédures ne se limite pas aux seules procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières (cycle d'exploitation, cycle d'investissement, cycle de financement, cycle de trésorerie, ...) ou extra financières (RSE) et contient les différents processus identifiés par le Groupe PHARMAGEST comme :

- Les achats et services logistiques ;
- Les ventes, l'activité commerciale et le marketing ;
- Le service clients (installation, formation, assistance téléphonique, service après-vente) ;

- La sécurité des systèmes d'informations et des réseaux ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La protection des actifs (marques, programmes, ...).

La Direction Administrative et Financière s'assure du respect des procédures internes en s'appuyant sur les contrôles existants au travers des procédures mises en place, mais aussi sur des contrôles inopinés en fonction des dérives budgétaires observées.

Les différents contrôles réalisés sur l'exercice 2021 n'ont pas détecté de dérives et/ou anomalies significatives.

Processus d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne s'appuie sur un processus d'amélioration permanent qui vise à poursuivre l'identification de nouveaux risques, les évaluer, mesurer l'adéquation du système de contrôle en vigueur pour maîtriser ces risques, mettre en place les améliorations qui semblent nécessaires puis en suivre l'efficacité.

Pour 2021, les principales actions ont été les suivantes :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'information ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque clients et financier sur les filiales ;
- Revue des conventions intragroupe ;
- Évaluation et gestion des risques des nouvelles sociétés intégrées ou créées ;
- Renforcement des dispositifs de lutte contre la corruption (SAPIN 2) ;
- Mise en œuvre des audits internes de certification ISO 27001.

Ainsi, sur l'exercice 2022, les principales actions suivantes seront menées :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'information ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque clients et financier sur les filiales ;
- Revue de la cartographie des risques ;
- Évaluation et gestion des risques des nouvelles sociétés intégrées ou créées ;
- Renforcement des dispositifs de lutte contre la corruption (SAPIN 2) ;
- Poursuite des audits internes de certification ISO 27001.

Le Groupe PHARMAGEST poursuit sa démarche progressive visant à adapter son dispositif de gestion de contrôle interne au cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne proposé par l'AMF, afin de continuer à travailler sur la gestion des risques, des process et des activités de contrôle et de surveillance permanente.

Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière des actionnaires est assurée sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière. Le Conseil d'Administration via son Comité d'Audit assure le contrôle permanent de l'information financière et des procédures liées à son élaboration.

Pour leur contrôle, le Comité d'Audit ainsi que le Conseil d'Administration s'appuient sur les analyses fournies par le Contrôle de Gestion et l'Audit Interne.

Les procédures d'élaboration des comptes consolidés reposent essentiellement sur :

- La recherche de l'harmonisation des règles et méthodes ;
- Les informations permanentes sur l'actualité comptable et l'évolution des normes IFRS au travers de la documentation comptable et financière et des différentes réunions thématiques de MiddleNext et de l'AMF ;
- L'utilisation d'un outil de consolidation comptable dédié ;
- L'audit des principales variations et opérations sur les différentes sociétés du Groupe PHARMAGEST afin d'appréhender les différents retraitements.

Les comptes consolidés sont réalisés trimestriellement et soumis au Conseil d'Administration.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

La régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels de PHARMAGEST INTERACTIVE, du Groupe PHARMAGEST et des informations transmises aux actionnaires sont soumises à la certification des comptes annuels par deux Commissaires aux Comptes qui rendent compte des conclusions de leur mission de certification des comptes au Comité d'Audit.

2.2. Analyse des risques et utilisation des instruments financiers

En application des articles L. 225-100-1 et L. 22-10-35 du Code de commerce, les principaux risques et incertitudes présentés ci-après sont ceux jugés, selon la Direction du Groupe PHARMAGEST, comme de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ou significatifs au regard de l'activité et/ou du développement de l'entreprise.

Risques stratégiques du Groupe PHARMAGEST

- Risques liés aux croissances externes et au développement international résultant de difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe PHARMAGEST ;
- Risques liés à la supervision des projets stratégiques du Groupe qui sont complexes à coordonner se traduisant par une mauvaise allocation des ressources, ou une incompréhension de la stratégie, des objectifs, et des ambitions de l'entreprise.

Risques opérationnels inhérents aux activités

- Risques liés à la sécurité des données informatiques (systèmes d'information et réseaux) pouvant entraîner : la perte ou l'altération de données, l'indisponibilité des données, ou encore la divulgation d'informations confidentielles ou erronées et profiter à des sociétés concurrentes ou nuire à l'image de l'entreprise ;
- Risques sanitaires liés à une épidémie ou pandémie entraînant une diminution de l'activité du Groupe ;
- Risques de pénuries ou de ruptures de stocks pouvant générer des augmentations tarifaires et un ralentissement des activités du Groupe.

Risques industriels et environnementaux

Le Groupe PHARMAGEST n'ayant pas d'activité industrielle n'est pas particulièrement exposé à des risques industriels, environnementaux ou des risques liés aux effets du changement climatique (Cf. Déclaration de Performance Extra-Financière figurant dans le présent rapport de gestion). Toutefois les risques identifiés sont les suivants :

- Risques liés à l'effectivité du positionnement de « Citoyen de la Santé et du Bien-être » du fait d'incohérences entre la stratégie du Groupe PHARMAGEST et les produits et solutions commercialisés ;
- Risques liés à la perte d'attractivité sociale de l'entreprise ayant pour effet une augmentation du turnover et la perte de compétences clés.

Risques réglementaires et juridiques

Le Groupe PHARMAGEST, pour son activité principale d'édition de logiciels de gestion d'officine, n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières pour l'exploitation de cette activité. Toutefois, certaines composantes réglementaires ou juridiques font l'objet d'un suivi particulier :

- Environnement économique – risques indirects liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe PHARMAGEST ;
- Risques liés aux agréments et certifications et particulièrement à la non-obtention ou la perte d'agréments ou de certifications (HDS, SESAM-Vitale, ISO 27001, NF 525, ISO 18295-1, Addendum) ;
- Risques liés à une protection de la propriété intellectuelle inadaptée aux marchés du Groupe PHARMAGEST.

Le Groupe PHARMAGEST ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui le placerait en situation de risque juridique.

PHARMAGEST INTERACTIVE détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumise à des dispositions fiscales particulières.



Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe PHARMAGEST a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe PHARMAGEST.

Risques financiers

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ses risques financiers et considère ne pas être particulièrement exposé à des risques de cette nature. Le Groupe PHARMAGEST s'est doté d'une charte de placements encadrant ses investissements financiers et a mis en place une organisation et des outils visant à optimiser la gestion et la sécurisation de ses flux de trésorerie.

3. Actionnariat de la société

3.1. Autorisation de rachat d'actions par PHARMAGEST INTERACTIVE

Bilan du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 29 juin 2021, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément notamment aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de l'opération.

Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du 29 juin 2021 et prendra fin le 28 décembre 2022.

Au 31 décembre 2021, PHARMAGEST INTERACTIVE détient des actions propres, directement ou indirectement :

- 1 590 dans le cadre de contrats de liquidité ;
- 33 233 dans le cadre du plan de stock-options ;
- 119 585 dans le cadre de programmes de rachat d'actions ;

soit un total de 154 408 actions correspondant à 1,02% du capital social actuel.

En 2021, dans le cadre du contrat de liquidité, 90 196 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 97,24 € et 90 305 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 97,60 €.

PHARMAGEST INTERACTIVE dispose de 100% du contrat de liquidité actuel.

Le Conseil d'Administration vous rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2021 pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Le bilan de ce programme du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 est :

- Achats : 84 417 actions au prix moyen de 90,35 € ;
- Ventes : 86 121 actions au prix moyen de 90,77 €.

Au 31 mars 2022, la société détient 171 650 de ses actions, directement ou indirectement.

Renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions

Il est proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur sont les suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou du Groupe PHARMAGEST, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 du Code de commerce.

Il a paru souhaitable au Conseil d'Administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait se substituer à celui mis en place par l'Assemblée Générale du 29 juin 2021, mais à compter du 28 juin 2022. L'Assemblée permettrait alors à PHARMAGEST INTERACTIVE de poursuivre son processus d'achat de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre maximum de 1 517 412 actions.

Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou du Groupe PHARMAGEST, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 du Code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée maximum de 18 mois, soit jusqu'au 27 décembre 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire aura à conférer au Conseil d'Administration les pouvoirs pour déterminer les conditions et les modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum).

3.2. Détention du capital social au 31 décembre 2021

3.2.1. Informations sur les détenteurs du capital ou droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement, à la date de clôture de l'exercice social, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Nom	Pourcentage de détention
MARQUE VERTE SANTE	+ de 50% et inférieur à 66,66%
LA COOPERATIVE WELCOOP	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%

Aucune action de PHARMAGEST INTERACTIVE n'est détenue par PHARMAGEST INTERACTIVE (hors actions propres) ni par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

À la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

3.2.2. Informations sur les opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Par application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, il est précisé, qu'au cours de l'exercice écoulé, la SC DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH, détenue principalement par M. Thierry CHAPUSOT, a cédé l'intégralité de ses actions de PHARMAGEST INTERACTIVE visée par l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier. Cette opération a fait l'objet d'une déclaration à l'AMF (courrier reçu le 19/02/2021).



3.2.3. État de la participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2021, date de clôture du dernier exercice, la détention d'actions tant par le personnel de PHARMAGEST INTERACTIVE que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce est inférieure à 3%.

3.3. Options d'achat d'actions

3.3.1. Options d'achat d'actions au profit des salariés

En application des articles L. 225-177 à L. 225-186 et L. 22-10-56 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options d'achats d'actions à concurrence d'un nombre maximum d'actions représentant 10% du capital social, soit un nombre d'actions de 303 482. Par suite de la division de la valeur nominale de l'action décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2015, le nombre d'options maximum d'actions est de 1 517 410.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 5 décembre 2014, a arrêté le règlement de ce plan d'options d'achats d'actions qui a fait l'objet d'une communication aux personnes bénéficiaires par lettre en date du 15 janvier 2015.

Au cours de l'exercice 2021, 10 873 actions ont été attribuées au titre de la levée des stock-options.

Par application de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 et L. 22-10-56 du Code de commerce.

3.3.2. Options d'achat d'actions au profit des dirigeants mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 de la société PHARMAGEST INTERACTIVE a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place au sein de PHARMAGEST INTERACTIVE et/ou de ses filiales (c'est-à-dire dont 50 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par PHARMAGEST INTERACTIVE) un plan d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions visées aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

Chaque bénéficiaire a été informé personnellement par le Conseil d'Administration du nombre d'actions qu'il peut acquérir, le prix d'acquisition et la période pendant laquelle cette option peut être exercée.

Au cours de l'exercice 2020, 45 000 options d'achat d'actions ont été attribuées.

Par application de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

4. Informations sociales et environnementales

Pour plus de lisibilité, cette partie est développée dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) annexée au présent rapport (articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce).

5. Informations diverses

5.1. Prêts inter-entreprises

Néant.

5.2. Informations sur les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que PHARMAGEST INTERACTIVE a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des charges constituant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit Code pour un montant global de 122 569 € et qui ont donné lieu à un impôt de 32 480 €.

5.3. Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est présenté, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de PHARMAGEST INTERACTIVE au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en €)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions ordinaires	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
• Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	108 630 561	103 202 187	102 926 290	97 740 759	91 422 775
Résultat avant impôts, participation, dotations	35 618 945	30 617 861	26 773 334	25 657 777	23 347 042
Impôts sur les bénéfices	3 024 342	5 960 943	6 690 214	5 831 882	5 517 520
Participation des salariés	2 362 528	2 094 436	2 053 722	1 517 497	1 694 523
Résultat après impôts, participation et dotations	27 664 737	18 092 063	17 953 104	16 683 081	13 920 141
Résultat distribué décidé par l'Assemblée Générale ⁽¹⁾	15 932 831	14 415 419	13 656 713	12 898 006	11 380 593
Par action résultat après impôts et avant dotations	2,00	1,49	1,19	1,20	1,06
Par action résultat après impôts et dotations	1,82	1,19	1,18	1,10	0,92
Dividende attribué à chaque action ⁽¹⁾	1,05	0,95	0,90	0,85	0,75
Effectif moyen des salariés de l'exercice	776	754	738	709	672
Montant de la masse salariale	30 345 269	28 455 950	28 151 569	26 990 379	24 237 655
Cotisations sociales et avantages sociaux	14 654 833	13 561 351	13 085 233	13 039 797	11 418 753

⁽¹⁾ Proposition relative à l'exercice clos le 31 décembre 2021 soumise à l'Assemblée Générale du 28 juin 2022.

6. Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice que propose le Conseil d'Administration est conforme à la loi ainsi qu'aux dispositions statutaires.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 27 664 736,90 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	27 664 736,90 €
Report à nouveau	62 669 971,15 €
À la disposition des actionnaires	90 334 708,05 €
Dividende (1,05 € par action)	15 932 831,25 €
Le solde, soit : est affecté au compte « report à nouveau ».	74 401 876,80 €

Les capitaux propres s'élèveront, y compris les subventions d'investissements nettes d'amortissements, à 97 974 891,25 €.

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 4 juillet 2022 auprès de la banque BNP PARIBAS chargée de la gestion des titres.

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2018	0,85 €	0,85 €	0,85 €
31/12/2019	0,90 €	0,90 €	0,90 €
31/12/2020	0,95 €	0,95 €	0,95 €

7. Autres points présentés à l'Assemblée

7.1. Suivi des mandats d'Administrateurs

Nous vous informons qu'aucun mandat d'Administrateur n'arrive à expiration.

7.2. Conventions réglementées

Nous vous informons de la conclusion de deux conventions nouvelles et d'une convention réglementée antérieurement autorisée et approuvée et qui s'est poursuivie en 2021.

Ces opérations dûment autorisées par votre Conseil d'Administration vous sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

7.3. Rémunérations allouées aux membres du Conseil

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des rémunérations allouées aux Administrateurs que nous vous proposons de fixer à 82 000 € pour l'année 2022.



Nous allons maintenant vous présenter la partie 4 de ce rapport, à savoir la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), établi en application des articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 et suivants ainsi que le rapport sur ces informations sociétales et environnementales émis par la société RSM, désignée en qualité d'Organisme Tiers Indépendant par le Directeur Général.

Puis, nous vous présenterons :

- Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prescrit par l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes établis par la société « BATT AUDIT » et la société « DELOITTE & ASSOCIÉS », nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

À l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

Le Conseil d'Administration.

21.2.2. La Déclaration de Performance Extra-Financière

**PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT-CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY**

**DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2022**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives (dite Loi WARSMANN) et de son décret d'application du 24 avril 2012, nous vous proposons la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) du Groupe PHARMAGEST. Ce rapport fait partie intégrante du rapport de gestion dont il constitue une annexe.

La déclaration traite des principaux enjeux sociaux, environnementaux, sociétaux, de lutte contre la corruption et de respect des Droits de l'Homme du Groupe PHARMAGEST.

Les informations contenues dans cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) du Groupe PHARMAGEST ont été élaborées, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2021 ou ceux des années antérieures, sur la base de contributions du réseau interne. La déclaration est placée sous la supervision de la Direction Générale. La liste des indicateurs a été définie :

- Conformément à l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises, qui a modifié la nature des informations sociales, environnementales et sociétales que les sociétés doivent présenter ;
- Au regard des enjeux significatifs pour le Groupe PHARMAGEST ;
- En s'appuyant sur le décret français n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale et plus particulièrement sur les articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce.

La DPEF a été vérifiée par un Organisme Tiers Indépendant qui a émis un rapport comprenant une attestation relative à la présence des informations requises et un avis motivé sur la sincérité des informations, ci-annexé.

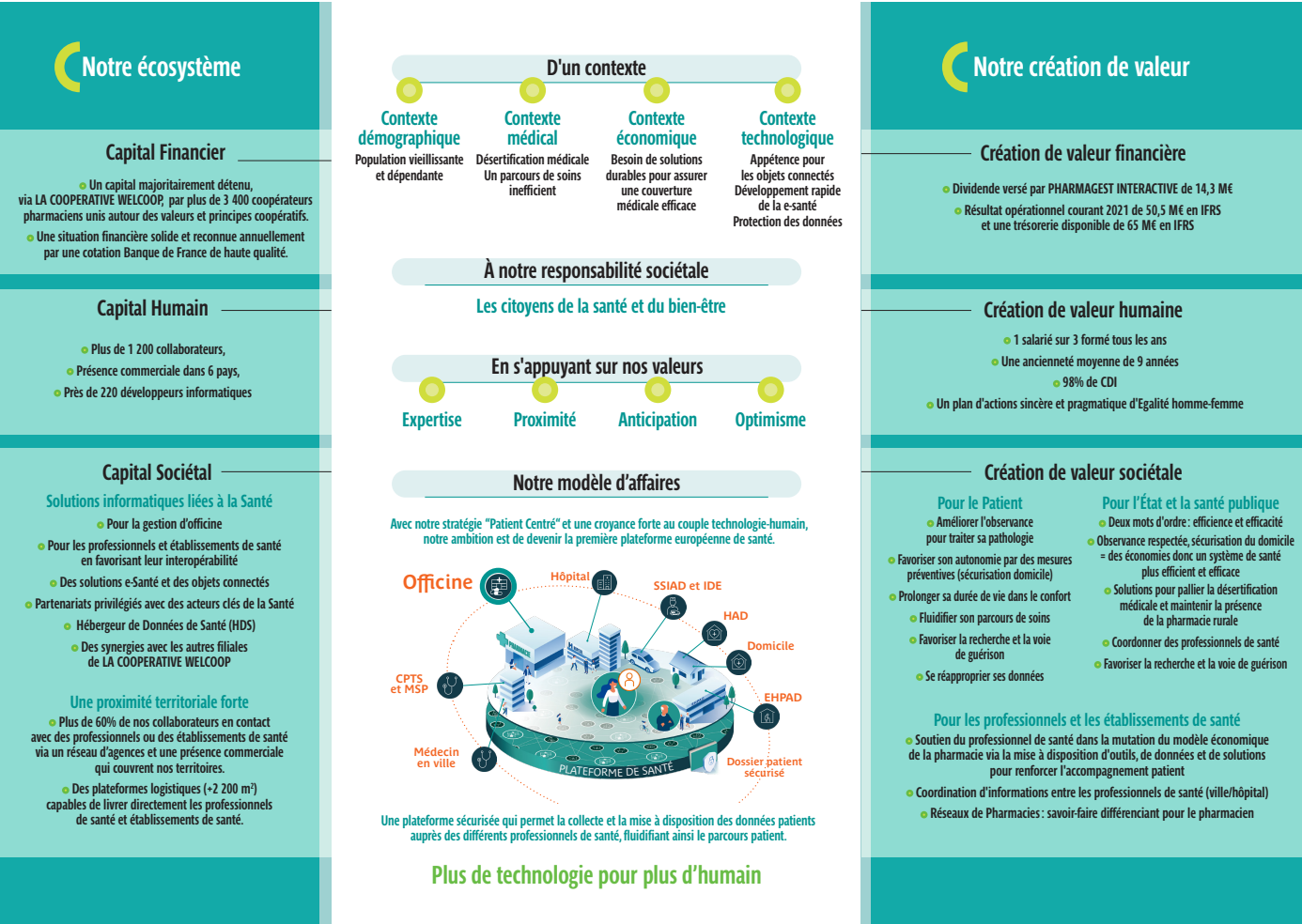
Le Groupe PHARMAGEST, sous l'impulsion de LA COOPERATIVE WELCOOP et avec l'assistance d'un cabinet spécialisé, a initié fin 2021, pour un démarrage des groupes de travail sur début 2022, la construction d'une démarche RSE pour chaque activité du Groupe afin de décliner, pour ces dernières, un modèle d'affaires, des enjeux et une grille de matérialité permettant de définir des objectifs propres (et indicateurs clés) en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Cette démarche favorisera la pertinence et l'engagement des différentes parties prenantes au regard de la diversité des activités de la coopérative.

Ces travaux devraient être finalisés fin 2022.



1. Contexte et modèle d'affaires



3. Nos objectifs et indicateurs extra-financiers

3.1. Social : l'Humain au cœur de notre développement

Une seule ambition anime les collaborateurs, les coopérateurs et les pharmaciens propriétaires de LA COOPERATIVE WELCOOP : la santé. Au même titre que l'ensemble des filiales de LA COOPERATIVE WELCOOP, le Groupe PHARMAGEST s'inscrit dans la culture des « Citoyens de la Santé et du Bien-être » qui dépasse tout ce qui existe dans le monde du travail traditionnel au profit du plus grand nombre.

Fier d'appartenir à un modèle alternatif réconciliant l'économique et l'humain, le Groupe PHARMAGEST se doit d'être fidèle à son ADN et d'incarner la volonté de transformer le monde de la santé. Être Citoyens de la Santé et du Bien-être dépasse de loin une simple signature, cela rappelle à chacun de ses membres qu'il est engagé dans une ambition noble au service de tous.

Ainsi, l'Humain constitue le principal capital du Groupe PHARMAGEST. Il revêt une importance significative dans la création de valeur du Groupe.

Attirer les talents et renforcer les compétences

Attirer et intégrer les talents

Notre vision du recrutement

Devenir un « Citoyen de la Santé et du Bien-être » demande une expertise pour répondre aux enjeux de la stratégie de LA COOPERATIVE WELCOOP mais aussi des qualités humaines fortes.

Pour le Groupe PHARMAGEST, pas de clonage, pas d'élitisme mais une sélection rigoureuse de personnalités partageant sa culture d'entreprise. Ainsi, le Groupe PHARMAGEST accueille dans ses équipes, des collaborateurs aux profils, parcours, formations très différents les uns des autres mais tous fédérés autour de ses valeurs.

Ce brassage de compétences et de personnalités est une vraie richesse pour le Groupe PHARMAGEST et pour ses clients.

Depuis 2019, le Groupe PHARMAGEST est doté d'un pôle Attractivité, Recrutement et Développement de Talents composé de 4 personnes, en charge d'accompagner la stratégie du Groupe en matière d'emplois et d'attractivité par une internalisation ainsi qu'une meilleure maîtrise des recrutements.

Les solutions pour attirer des talents

Pour attirer les nouveaux talents, le Groupe PHARMAGEST distingue deux axes principaux : la cooptation et le renforcement de sa visibilité.

Le Réseau des Citoyens : la démarche de cooptation de nouveaux collaborateurs

Le Groupe PHARMAGEST a régulièrement recours à la cooptation, une démarche participative permettant à ses collaborateurs de recommander des personnes de leur réseau pour des postes à pourvoir au sein du Groupe WELCOOP.

En effet, la conviction du Groupe PHARMAGEST est que le recrutement est l'affaire de tous et que ses collaborateurs sont ses meilleurs Ambassadeurs auprès de potentiels candidats.

À ce titre, le Groupe PHARMAGEST place la démarche de cooptation « Le Réseau des Citoyens » au centre de sa politique de recrutement et communique mensuellement l'ensemble des offres disponibles à tous ses collaborateurs.

Ainsi, au titre de 2021, le Groupe PHARMAGEST dénombre 75 CV reçus ayant permis 17 recrutements contre 67 CV reçus et ayant permis 10 recrutements en 2020.

Renforcer sa visibilité

Améliorer la présence digitale « recrutement »

Le Groupe PHARMAGEST continue de développer sa marque employeur en accentuant sa présence sur les réseaux sociaux (via LinkedIn, Facebook, et Instagram). Cinq axes forts sont à l'honneur des publications :

- le rayonnement de sa culture d'entreprise ;
- la mise en avant de ses collaborateurs, de ses métiers, et de ses entités ;
- des conseils candidats pour les accompagner dans leurs recherches d'emploi, de stage ou d'alternance (sujet de plus en plus prégnant au regard notamment de la crise sanitaire et des difficultés rencontrées par certains candidats) ;
- sa présence lors de forums étudiants ;
- la diffusion de ses offres d'emploi.

Des relations écoles pragmatiques

Depuis plusieurs années, le Groupe PHARMAGEST noue des relations avec des écoles qui sont en lien avec des métiers stratégiques et sous tension (commercial, informatique, ...) avec à la clé, des partenariats, des stages et alternances proposés à des étudiants partageant ses valeurs d'Optimisme, d'Anticipation, d'Expertise et de Proximité.

L'objectif est avant tout de leur proposer des missions et projets riches, polyvalents et professionnalisants. Encadrés par des « tuteurs » engagés à leurs côtés, l'idée est de pouvoir leur proposer, au maximum, une embauche à la fin de leur cursus de formation.

En 2021, la politique « stages et alternances » s'est davantage structurée grâce à une équipe dédiée. À noter que le contexte sanitaire 2021 a certes modifié le format des forums étudiants au profit de salons virtuels mais n'a aucunement limité la participation du Groupe.

Être présent à des événements professionnels de grande renommée

Pour attirer l'attention d'experts, le Groupe PHARMAGEST prend régulièrement part à d'importants événements professionnels du monde de la santé et de la technologie afin d'asseoir sa notoriété.

À titre d'exemple, le Groupe participe à des HACKATHONS, événements au cours desquels des équipes de développement du monde entier travaillent sur un sujet de programmation dans un laps de temps limité. À ce titre, lors du GOOGLE HASH CODE 2021, une équipe de développement de PHARMAGEST INTERACTIVE s'est classée 72^{ème} en France et s'est hissée 820^{ème} au classement mondial (sur plus de 9 000 équipes). Ces événements permettent de mettre en avant la grande compétence des équipes de développement du Groupe.

À noter que le contexte sanitaire 2021 a entraîné le report ou l'annulation de certains événements.

Faire vivre une expérience positive aux candidats

Dans un contexte où la guerre des talents fait rage, les sites de notation d'entreprise se multiplient, où le volume de recrutement augmente, le Groupe PHARMAGEST a la volonté de rendre « l'expérience candidat » la plus riche et respectueuse possible.

Chaque candidat homme ou femme, qu'il soit prétendant à un stage, une alternance, un CDD, un CDI, pour un poste cadre ou non, doit bénéficier du même accueil, des mêmes marques d'attention de la part du Groupe. Ainsi, les échanges sont réguliers et systématiques avec les candidats tout au long du processus de recrutement.

Le Groupe PHARMAGEST a également pris le soin de constituer, à l'attention de ses managers, un « Kit d'expérience candidat » (composé d'un guide et d'une vidéo), reprenant l'ensemble de ses engagements vis-à-vis des candidats afin de leur faire vivre une expérience différente.

Apporter un soin particulier à l'intégration

En plus d'assimiler un très grand nombre d'informations nouvelles, un nouveau collaborateur doit trouver sa place dans une nouvelle équipe et s'adapter à une nouvelle culture. Une phase d'intégration mal gérée peut avoir un effet très négatif en termes d'image et de bien-être des collaborateurs.

Il est donc essentiel de respecter, dès le début de la relation, une phase d'acculturation et d'intégration opérationnelle, véritable investissement pour l'avenir tant pour le collaborateur que pour l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle le Groupe PHARMAGEST dispose d'un « Kit d'Intégration Culturelle et Opérationnelle » composé d'un guide et d'une vidéo, pour accompagner chaque manager dans l'intégration de ses nouveaux collaborateurs.

Le kit balise les 6 premiers mois d'arrivée à travers la mise en place d'étapes opérationnelles et de rituels culturels comme : l'envoi d'un mot de bienvenue avant l'arrivée, la remise de produits « Groupe » le Jour J, la réalisation d'un rapport d'étonnement par le collaborateur après quelques mois de présence, ...

Cette démarche permet à la fois d'uniformiser le parcours d'intégration pour l'ensemble des entités du Groupe PHARMAGEST, de transmettre la culture d'entreprise, de développer le sentiment d'appartenance et la fidélité à l'entreprise et de permettre aux nouveaux collaborateurs d'être à leur tour des ambassadeurs.

Développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs

La gestion des compétences

Le Groupe PHARMAGEST s'attache à mettre en œuvre une gestion des compétences outillée et digitale en rapport avec sa vision moyen long terme de ses besoins tenant compte des aspirations des collaborateurs dans le cadre de plans de carrières basés sur un co-investissement.

Assurer un suivi individualisé des collaborateurs

L'essentiel des filiales françaises du Groupe PHARMAGEST dispose d'une plateforme dédiée aux Entretiens Annuels et Professionnels « e-EA » qui, pour intégrer les particularités de ses valeurs et de sa culture d'entreprise, a été conçue par ses propres équipes.

Cette généralisation constitue une réelle avancée en matière d'évaluation de la compétence et de la performance, de co-construction de l'avenir et d'intégration de la dimension culturelle du Groupe.

Le Groupe PHARMAGEST est attaché au développement professionnel de ses collaborateurs. Favoriser la promotion ainsi que l'évolution de carrière de tous les collaborateurs, quel que soit leur niveau de formation, est une priorité de la démarche sociale du Groupe PHARMAGEST et un enjeu au regard de sa stratégie.

Pour ce faire, le Groupe PHARMAGEST met en place des plans de développement des compétences, via la formation interne / externe, le coaching, le tutorat, ... en cohérence avec sa vision stratégique, culturelle et sociale. Les axes prioritaires définis portent sur :

- Le management : montée en compétences des managers en poste dans le pilotage de leurs équipes, accompagnement des nouveaux managers dans leur prise de fonctions avec l'acquisition des techniques managériales et communicationnelles ;
- La gestion de projets à tous les niveaux (contributeurs clés, chefs de projet et sponsors) ;
- L'amélioration des compétences linguistiques en lien avec la stratégie de développement à l'international ;
- Le développement commercial : accompagnement des forces commerciales pour gagner en efficacité, pour maîtriser les techniques de ventes, intégration des nouveaux commerciaux et des nouvelles équipes Observance et Chargés de Robotisation et d'Équipement Digital ;
- Les compétences techniques et informatiques : accompagnement des équipes R&D ainsi que des services clients dans l'adaptation de leurs compétences aux évolutions organisationnelles et technologiques, certifications métiers ;
- La qualité et la sécurité au travail : accompagnement au déploiement des plans d'amélioration continue dans les domaines de la qualité et de la sécurité (formation SST, projet SMS – RGPD – RSSI) ;
- La reconnaissance et la valorisation des actions de transfert de compétences : formation présentielle, formation à distance, e-learning, développement des communautés d'apprentissage, tutorat, webinars, ...
- Le développement des compétences transversales telles que la gestion de priorités, la gestion du temps, la gestion du stress ou encore la communication par le recours à la formation, au coaching individuel ou collectif.

Les actions de développement des compétences s'appuient sur une variété de dispositifs, et notamment :

- La formation externe principalement axée sur le développement des salariés en matière de management, techniques de vente, développement et sécurité informatique (nouvelles technologies, agilité, infrastructures, hébergement) et maîtrise de la langue anglaise ;
- La formation interne orientée vers la connaissance métiers ainsi que celle des produits et services apportés à nos clients. Ces formations peuvent être supportées par des modules d'e-learning (via notre solution interne : Mon Campus) qui ont pour objectifs de former et d'informer l'ensemble des collaborateurs sur différents aspects métiers, réglementaires, culturels, ...

Par ailleurs, toutes les filiales du Groupe PHARMAGEST remplissent leurs obligations légales en matière de formation.

Bilan annuel de formation	Année	Nombre de collaborateurs formés	Nombre total d'heures de formations	Dont formations internes	Dont formations externes
Groupe PHARMAGEST	2021	330	5 613	2 664	2 949
	2020	323	4 678	2 165	2 513

Des outils au profit des collaborateurs pour mutualiser les connaissances et renforcer les synergies

LA COOPERATIVE WELCOOP a mis en place au profit de l'ensemble de ses filiales (dont le Groupe PHARMAGEST) :

- Des séminaires inter sociétés favorisant l'innovation, le partage d'idées et la mise en œuvre de projets transverses ;
- Des « Managériales » : événement réunissant l'intégralité des cadres dirigeants et les managers de proximité favorisant la réflexion et l'appropriation de la stratégie, des projets transverses, des résultats obtenus et des axes d'améliorations possibles. Cet événement permet également de mettre en relief la stratégie et la culture du Groupe et de permettre aux managers de les diffuser sur leurs activités respectives afin de donnant aux équipes du sens à l'action ;
- La construction de la « Maison des Citoyens de la Santé et du Bien-être », nouveau siège du Groupe, qui regroupe physiquement des salariés provenant de différentes activités, connectée avec l'ensemble des sites et des filiales, favorisant ainsi la mutualisation des connaissances, le renforcement des synergies, le partage de la culture d'entreprise ;
- Une chaine de télévision « WELCOOP Channel » qui, via les réseaux sociaux, permet en interne, de mettre en lumière les talents, les innovations, les initiatives, les « métiers » de la coopérative, et également de faire intervenir des experts reconnus dans leurs domaines et recueillir leurs visions sur les enjeux sociétaux, économiques, de santé, ...

Être un employeur responsable

Favoriser la Santé et la Sécurité

Santé et bien-être des collaborateurs

Convaincu des bienfaits du sport en entreprise afin de lutter contre la sédentarité, favoriser le bien-être au travail et renforcer la cohésion, le Groupe PHARMAGEST a pleinement intégré à la construction de son nouveau siège des surfaces réservées à une salle de sport à destination des collaborateurs. L'animation de cette salle de sport (via des cours collectifs orientés sport et bien-être) a été confiée à une association sportive interne, WELSPORT, composée de collaborateurs motivés et bénévoles. Après un démarrage des cours en octobre 2020, les activités ont été stoppées, rattrapées par la situation sanitaire.

Des activités ont toutefois continué d'être proposées à l'attention de tous les salariés du Groupe, avec des cours de sport à distance, des challenges sportifs (dont une sortie course avec le champion français de marche, Yohan DINIZ), ou encore des ateliers gestes et postures, sophrologie, alimentation, ..., en collaboration avec le service des Ressources Humaines et de la Communication. Enfin les activités de la salle de sport ont pu reprendre à partir de septembre 2021.

Par ailleurs, l'association WELSPORT, qui s'est affiliée à la Fédération Française du Sport en Entreprise (FFSE), envisage toujours, portée par la dynamique pendant la crise sanitaire, de prolonger cet élan à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Sécurité des collaborateurs

Le Groupe PHARMAGEST met en œuvre une politique de santé et de sécurité des salariés depuis plusieurs années et l'intègre dans l'ensemble de ses activités. Il veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place de mesures de sécurité.

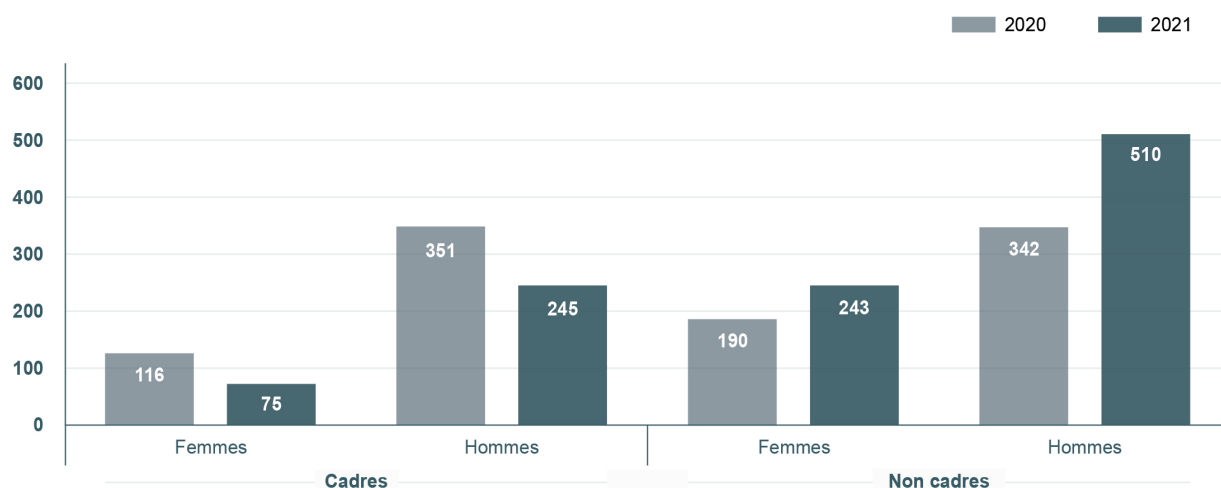
Dans le cadre de cette politique, le Groupe PHARMAGEST procède, depuis 2015, à l'amélioration continue de son Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail.

Pour asseoir cette politique, un comité de pilotage lié à la sécurité se réunit trimestriellement, composé des responsables sécurité des différentes filiales du Groupe et d'experts externes accompagnant le Groupe dans sa démarche.

Promouvoir l'égalité de traitement Femmes-Hommes

L'effectif du Groupe PHARMAGEST au 31 décembre 2021 est de **1 204** salariés (**1 190** salariés en Équivalent Temps Plein – ETP) contre 1 121 salariés (1 099 salariés en Équivalent Temps Plein – ETP) en 2020.

Pour les entités françaises du Groupe PHARMAGEST, les effectifs se répartissent entre les non cadres (regroupant les employés, techniciens, agents de maîtrise et techniciens supérieurs) et les cadres.



Pour les sociétés étrangères, pour lesquelles les notions cadres et non cadres n'existent pas, les effectifs sont constitués de 40 femmes et 91 hommes contre respectivement 37 femmes et 85 hommes en 2020 (information pro forma).

Le Groupe PHARMAGEST compte 358 collaboratrices qui représentent 29,73% de l'effectif total du Groupe. La part des effectifs féminins est stable comparée aux 343 femmes (soit 30,60% de l'effectif total) en 2020. Ce taux est dans la norme du secteur d'activité (informatique, Recherche et Développement).

L'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est de 89/100 en 2021 contre 86/100 en 2020 sur le périmètre de l'UES PHARMAGEST.

Plan d'actions égalité femmes-hommes

Convaincu que la mixité et la diversité constituent une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique, le Groupe a décidé de mettre en œuvre un plan d'actions égalité femmes-hommes qui intègre des objectifs de moyens et de résultats.

Les actions ainsi définies ont trait à :

- L'accès à l'emploi :
 - Processus de recrutement neutre et égalitaire pour lutter contre les stéréotypes de genre et la discrimination à l'embauche en raison du sexe. Plus largement, les équipes en charge des recrutements sont formées pour lutter contre toute forme de discrimination (genre, orientation sexuelle, religion, ethnie, origine sociale, etc.) ;
 - Garantie du respect de la mixité dans les recrutements ;
 - Favoriser l'accès aux femmes à des postes à responsabilité et à des métiers techniques historiquement masculins. Quand le Groupe externalise ses recrutements, il est notamment exigé des cabinets de recrutement un nombre égal de CV hommes et femmes.
- La formation :
 - Garantir que la proportion d'hommes et de femmes formés correspond à leur répartition dans l'effectif ;



- Équilibre vie privée – vie professionnelle et prise en compte de contraintes familiales et d'éventuels aménagements du temps de travail, formations locales ou régionales privilégiées, absence de départs en formation le dimanche soir, développement des formations e-learning, mise en place de formations spécifiques pour le retour à l'emploi, etc.
- La rémunération et évolution professionnelle :
 - Rémunération basée sur les compétences, l'expérience, le niveau de responsabilités, les résultats et l'expertise dans la fonction occupée ;
 - Veiller à ce que des écarts de rémunération ne se créent en raison d'événements personnels. À cet effet, les services des Ressources Humaines ont initié en 2021 une analyse qui s'assure de l'absence d'écarts entre les salariés d'un même service, chacun étant comparé individuellement à ses pairs, selon son expérience, son ancienneté et ses performances ;
 - Possibilité de neutraliser l'impact du temps partiel sur les futures pensions de retraite ;
 - Évolutions promotionnelles uniquement basées sur les compétences exercées et les résultats obtenus, etc.
- L'équilibre vie privée / vie professionnelle :
 - Aménagement et organisation du temps de travail (lorsque cela est possible), privilégier les réunions à distance et pendant les heures de travail, horaires aménagés, télétravail ;
 - S'engager à ce que des congés liés à la parentalité ne puissent constituer un frein à l'évolution de carrière, etc. ;
 - Dispositions spécifiques aux femmes enceintes (télétravail, réduction du temps de travail et assimilation des absences pour se rendre aux examens médicaux obligatoires comme temps de travail effectif) ;
 - Congés et contraintes familiales (4 jours d'absence rémunérés pour enfant malade ou hospitalisé, aménagement d'horaires lors des rentrées scolaires) ;
 - Rémunération du temps dédié à l'allaitement ou l'expression du lait sur le lieu de travail et mise à disposition dès que nécessaire d'une pièce / d'un bureau dédié à l'allaitement ou à l'expression du lait ;
 - Réaffirmation du droit à la déconnexion des outils numériques ;
 - Lutte contre le harcèlement au travail et les agissements sexistes au travail (formation des managers sur le sujet, sensibilisation du personnel par des communications). Des procédures de lancement d'alertes ont été mises en place.
- La mobilité professionnelle.

Ce plan d'actions réaffirme les engagements du Groupe et formalise de nouveaux engagements concrets (mesures préventives et correctives) en faveur de la diversité et de la mixité à l'embauche, mais également tout au long du parcours professionnel (en termes d'évolution professionnelle, de rémunération, d'articulation des temps de vie professionnelle / personnelle, etc.), en vue de prévenir et de corriger progressivement toute inégalité qui serait identifiée.

Renforcer les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

L'intégration de collaborateurs en situation de handicap fait partie intégrante, depuis de nombreuses années, de la politique du Groupe en faveur de la diversité, au-delà des aspects purement financiers et des « quotas » légaux.

De par son positionnement d'entreprise de Santé Citoyenne, le Groupe PHARMAGEST souhaite « structurer » sa politique de recrutement en faveur des personnes présentant un handicap et en faire une de ses priorités dans le cadre de sa politique sociale.

Le Groupe PHARMAGEST perpétue les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

- Le développement des partenariats avec l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) et la Médecine du travail pour une meilleure prise en compte des aménagements nécessaires des postes de travail des collaborateurs handicapés. À titre d'exemple, la Direction des Ressources Humaines a défini avec la CSSCT une norme de mobilier et un type de fauteuil adaptés aux problématiques des salariés concernés. En cas d'aménagement de poste, le Groupe PHARMAGEST s'appuie sur les compétences d'un ergonome du travail et recourt à des fournisseurs spécialisés pour l'achat du matériel ;
- Une partie de l'activité de gestion des incidents réseaux et téléphonie est confiée à une société de sous-traitance agréée pour l'insertion de travailleurs handicapés. Cette activité représente une unité de travail ;
- Localement, des fournitures sont commandées à la fédération des aveugles.

En complément des précédentes mesures, PHARMAGEST INTERACTIVE, en partenariat avec l'AGEFIPH et avec l'appui du cabinet JLO Conseil, dispose d'un projet global visant à auditer l'entreprise, réaliser un diagnostic exhaustif, proposer des plans d'actions en matière de sensibilisation, recrutement, formation, adaptation de postes, ... et formaliser les bases d'un accord d'entreprise concrétisant une véritable politique « handicap » au sein du Groupe. L'objectif étant, in fine, d'en étendre la portée à l'ensemble des entités de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis 2020, le Groupe a intégré les contraintes des postes dans les fiches de poste puis dans les annonces (déplacements, travail sur écran, horaires, port de charges, etc.).

En 2022, le Groupe maintiendra ses efforts pour :

- Sensibiliser l'ensemble des managers et collaborateurs sur le sujet du handicap, en levant les éventuels freins ;
- Prendre contact avec les principaux acteurs du handicap (AGEFIPH, Cap Emploi, Sameth, CRP de Mulhouse...) pour constituer un réseau de « sachant » capables d'appréhender l'ensemble des enjeux lié à cette thématique ;
- Identifier comment les écoles partenaires du Groupe abordent le sujet et quelles seraient les actions communes à entreprendre en faveur du handicap et l'accueil de stagiaires handicapés notamment sur les métiers en tension ;
- Utiliser la cooptation pour communiquer sur le fait que le Groupe encourage vivement les cooptations de travailleurs handicapés.

Lutter contre la précarité

Les activités du Groupe PHARMAGEST nécessitent par nature un personnel bien formé ayant une connaissance approfondie des métiers, mais aussi de l'environnement professionnel et légal des clients. Ces critères expliquent le faible taux de contrats précaires :

Typologie de contrat	Nombre		Pourcentage	
	2021	2020	2021	2020
Contrats à Durées Indéterminées (CDI)	1 178	1 104	97,94%	98,48%
Contrats à Durées Déterminées (CDD)	26	17	2,06%	1,52%

En complément, le Groupe dénombrait 11 contrats de professionnalisation (CPR) et d'apprentissage (CAP) contre 14 en 2020.

Le taux de CDI est de **98,22%** pour les hommes et de **96,94%** pour les femmes. Il était de **99,36%** pour les hommes et de **96,50%** pour les femmes l'exercice précédent.

L'ancienneté moyenne est de **9 ans**, en recul d'un an par rapport à l'année précédente.

Le Groupe PHARMAGEST peut avoir recours à des intérimaires en cas de variations d'activités (exemples : activités logistiques ou remplacements temporaires).

3.2. Environnement : une démarche de réduction de l’empreinte environnementale des produits et solutions

« L'environnement est la clé d'une meilleure santé » (déclaration de l'OMS lors de la Conférence ministérielle santé et environnement de 1999). C'est donc naturellement, afin de vivre dans un monde plus durable et propice à une meilleure santé, qu'au regard de ses différentes activités, le Groupe PHARMAGEST recherche à réduire ses impacts directs sur l'environnement et travaille de plus en plus sur ses impacts indirects.

Minimiser la production de Gaz à Effet de Serre et réduire la consommation d'énergies

Superviser et agir contre les principaux facteurs d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES)

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une première revue de sa production de gaz à effet de serre directs (scope 1) et indirects (scopes 2 et 3), intégrant dans sa réflexion les activités amont et aval.

Scopes ⁽¹⁾ - En Tonnes Équivalentes de CO ₂	2021	2020
Scope 1 - Émissions directes de l'entreprise	678	663
Scope 2 - Émissions indirectes de l'entreprise liées à la consommation d'énergies	143	128
Scope 3 - Autres émissions indirectes ⁽²⁾	2 004	1 790
Estimation totale des Gaz à Effet de Serre	2 826	2 581

⁽¹⁾ Les principales hypothèses et méthodologies retenues pour chacun des trois scopes sont explicitées dans la note méthodologique.
⁽²⁾ Compte tenu de la difficulté d'appréhender l'ensemble des gaz à effet de serre indirects (scope 3), cette information revêt un caractère potentiellement incertain.

Les principaux lieux de production de GES sont situés à 87% en France, 4% en Italie et 5% en Belgique et Luxembourg.

Dans le prolongement de sa démarche RSE, le Groupe PHARMAGEST s'engage à initier un bilan carbone en 2022 avec l'assistance d'un cabinet indépendant.

Les gaz à effet de serre identifiés concernent les postes d'émissions ci-après.

Mobilité des collaborateurs

La recherche de proximité avec les professionnels de santé et les patients oblige les entités du Groupe PHARMAGEST à disposer d'une flotte de véhicules (utilitaires et de tourisme) conséquentes.

Ainsi, avec près de **540** véhicules et **14,3** millions de kilomètres parcourus sur l'année 2021, les véhicules représentent une source importante d'émission de gaz à effet de serre pour le Groupe. À titre de comparaison, le Groupe comptait près de 540 véhicules en 2020 qui avaient parcourus 12,8 millions de kilomètres.

Afin de minimiser les impacts environnementaux, réglementaires (contraintes associées à l'évolution des normes techniques sur les véhicules et des réglementations associées) et économiques (évolution à la hausse du coût des carburants, des véhicules et de la fiscalité), le Groupe PHARMAGEST a initié plusieurs plans d'actions répartis en deux axes stratégiques :

- **L'optimisation de la flotte véhicules qui prône un verdissement raisonné et progressif de la flotte du Groupe avec pour objectif d'intégrer l'usage des conducteurs et ainsi permettre un panachage technologique plus pertinent :**
 - Démarche permanente visant à renouveler fréquemment le parc automobile (ancienneté moyenne inférieure à 3 ans) permettant de sélectionner des véhicules toujours plus performants en émission de CO₂ ;
 - Favoriser la transition énergétique via l'évolution des processus de gestion de flotte intégrant des profils conducteurs selon les typologies de trajets effectués. Aussi, au regard des typologies de trajets observées (longs trajets sur de courtes périodes), des technologies actuelles en matière d'autonomie des batteries et du parc existant de bornes de recharges électriques, les moteurs thermiques restent pour l'instant privilégiés.

Néanmoins, les difficultés importantes des constructeurs automobiles en 2021, avec la pénurie des composants amenant des retards significatifs, voire des arrêts de livraisons, ont différé les travaux associés à ce plan d'actions dont les premiers effets devraient être perçus seulement à partir de 2022.

PHARMAGEST INTERACTIVE s'inscrit dans la Loi d'Orientation Mobilité (LOM) qui concerne les entreprises gérant un parc de plus de cent véhicules. Cette loi a pour objectif d'effectuer une transition énergétique et porte notamment sur les renouvellements (en flux et non en stock) des véhicules. Les objectifs de renouvellement de la Loi LOM sont :

- En 2022, les véhicules à faibles émissions devront constituer 10% du parc automobile de l'entreprise.
- En 2024, 20% des véhicules du parc devront être à faibles émissions.
- En 2027, 35 % des véhicules du parc devront être à faibles émissions.
- En 2030, l'entreprise devra comptabiliser 50 % de véhicules à faibles émissions.

Les véhicules à faibles émissions de moins de 3,5 tonnes sont les voitures particulières ou camionnettes dont les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) sont inférieures ou égales à 60 grammes par kilomètre (véhicules électriques ou hybrides rechargeables). Ainsi, PHARMAGEST INTERACTIVE entend verdir son parc, dès 2022, en faisant l'acquisition des véhicules électriques ou des hybrides rechargeables.

- **Le recours aux technologies et solutions alternatives pour réduire les kilomètres parcourus :**
 - Le recours prioritaire au train par rapport à l'avion quand la distance le permet et plus globalement au transport en commun pour les déplacements professionnels ;
 - Le recours aux nouvelles technologies et en particulier celles permettant les réunions à distance. À ce titre, la crise sanitaire a permis de conforter cette orientation du Groupe qui s'est avérée être une véritable force dans le déploiement du télétravail pour ses collaborateurs et une opportunité pour contourner les difficultés d'accès aux professionnels de santé et repenser les contacts commerciaux et opérationnels (assistance, formation...) via le recours à la visioconférence.

En complément, le Groupe PHARMAGEST est sensible à l'empreinte carbone générée par ses salariés ne disposant pas d'un véhicule dans le cadre de ses différents trajets professionnels (y compris déplacements domicile-travail). Ainsi, sur le Technopôle de NANCY-BRABOIS qui concentre de nombreux salariés et qui accueille le siège du Groupe, le Groupe PHARMAGEST a adhéré au Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) favorisant le covoiturage et améliorant les transports publics.

Consommation d'énergies liées aux bâtiments

La consommation d'énergie en lien avec le chauffage ou le refroidissement des bâtiments constitue un des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre indirects du Groupe. Aussi conformément à la législation française (Loi ELAN), le Groupe PHARMAGEST vise à réduire ses consommations énergétiques pour tous les bâtiments de plus 1 000 m² dans lesquels il a des locaux. Les objectifs de réduction fixés par la loi en valeurs relatives sont de -40% d'ici 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 comparés à une année de référence entre 2010 et 2020. Les objectifs peuvent également être fixés en fonction de la consommation énergétique des bâtiments nouveaux de leur catégorie.

Transporteurs

Au cœur de la gestion des flux logistiques entre ses sites, ses plateformes logistiques et ses clients, le transport des produits est un vecteur stratégique de la qualité des services du Groupe.

Conscient que le transport est une source importante d'émission de gaz à effet de serre et de polluants, le Groupe PHARMAGEST s'est engagé dans une démarche visant à maîtriser l'impact environnemental de ses activités et à lutter contre le changement climatique au travers des principales actions suivantes :

- Favoriser des fournisseurs nationaux ou du moins, réduire les intermédiaires sur ses importations ;
- Intégrer une démarche RSE dans les appels d'offres de transporteurs ;
- Privilégier le bateau pour ses importations directes d'Asie et favoriser le rail pour l'approche jusqu'à ses plateformes logistiques ;
- Optimiser les livraisons vers, ou depuis, les agences et les plateformes logistiques.

Néanmoins, depuis le début de pandémie, une grande partie de ces plans d'actions a été rattrapée par la brutalité et l'urgence de la situation sanitaire puis ensuite par la forte dynamique de la reprise économique impactant les disponibilités et choix de transports.

Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage

Appliquer des mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, de valorisation et d'élimination des déchets

Les principes de l'économie circulaire

L'économie circulaire est à la croisée des enjeux environnementaux et économiques et propose un nouveau modèle de société qui utilise et optimise les stocks et les flux de matières, d'énergie et de déchets et vise ainsi à l'efficacité de l'utilisation des ressources.

L'économie circulaire repose sur plusieurs principes :

- L'éco-conception : prendre en compte les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception ;
- L'écologie industrielle et territoriale : mettre en place un mode d'organisation industrielle sur un même territoire caractérisé par une gestion optimisée des stocks et des flux de matières, de l'énergie et des services ;
- L'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien ;
- Le réemploi : remettre dans le circuit économique des produits qui ne correspondent plus aux besoins premiers du consommateur ;
- La réutilisation : réutiliser certains déchets ou certaines parties du déchet encore en état de fonctionnement dans l'élaboration de nouveaux produits ;
- La réparation : trouver une deuxième vie aux biens en panne ;
- Le recyclage : réutiliser les matières issues des déchets.

L'économie circulaire appliquée au Groupe PHARMAGEST

Le Groupe a mis en place un processus de récupération du matériel de ses clients aux termes de leurs contrats. De ce fait, la principale catégorie de déchets générés par l'activité du Groupe PHARMAGEST, en plus des déchets industriels banals (DIB), est constituée de matériels informatiques.



Une partie du matériel récupéré peut être réparée en SAV, faire l'objet de réutilisation auprès des usines partenaires du Groupe, ou encore être cédée à des brokers pour réemploi.

La partie non recyclée sur le plan économique est donnée pour destruction à des prestataires spécialisés dans le traitement de déchets de la catégorie DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Les quantités de ces déchets ont évolué comme suit :

En tonnes	2021	2020	2019	Variation 2020 - 2021
DEEE recyclés	25,85	23,25	27,72	11,22%

Taxinomie verte

Cadre réglementaire

L'Union Européenne (UE) a publié le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit règlement « Taxinomie ») relatif à l'établissement d'un cadre visant à promouvoir les investissements durables au sein de l'UE.

En fin d'année 2021, seules les activités susceptibles d'apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux au regard des deux premiers objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique sont décrites. Elles seront étendues aux quatre autres objectifs environnementaux (à savoir : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et le rétablissement de la biodiversité) courant 2022 avec obligation de publication au titre des opérations de l'exercice 2023.

Les Annexes I & II des Actes Délégués Climat fournissent les définitions des activités éligibles, y compris les codes de la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne (NACE) correspondants, ainsi que les critères techniques permettant de les qualifier comme effectivement durables. En conséquence, les activités qui ne répondent pas à ces définitions sont considérées comme non définies dans le cadre de référence (en tant que telles « non éligibles »).

Les exigences de publication des indicateurs clés de performance au titre de l'exercice 2021 concernent uniquement « l'éligibilité » de tout ou partie des activités du Groupe PHARMAGEST pour mettre en évidence la proportion de son chiffre d'affaires, dépenses d'investissements (CAPEX) et dépenses d'exploitation (OPEX) éligibles résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques définies comme durables dans les Annexes I & II des Actes Délégués Climat.

Principales hypothèses

Au regard du cadre réglementaire, le Groupe PHARMAGEST a effectué une revue de l'ensemble des activités de ses Divisions, filiale par filiale sur la base des codes NACE et les descriptions des activités éligibles.

Ainsi, le Groupe PHARMAGEST estime que ses activités d'éditeur de logiciels et d'hébergeur de données de santé sont susceptibles d'être concernées par les catégories 8.1 « Traitement de données, hébergement et activité connexes » des Annexes I et II des Actes Délégués Climat ainsi que la catégorie 8.2 « Programmation, conseil et autres activités informatiques » de l'Annexe II.

Les informations financières utilisées pour cette analyse sont issues des systèmes d'information du Groupe PHARMAGEST (suivi des investissements et frais généraux, consolidation).

Chiffre d'affaires (CA)

Le Groupe PHARMAGEST intègre dans son analyse tous les types de chiffres d'affaires en lien avec ses activités d'éditeur de logiciel et d'hébergeur de données. Cela recouvre la distribution de logiciels et leurs offres annexes, la maintenance informatique et les abonnements liés aux logiciels, la production de données statistiques, ainsi que l'usage des plateformes de financement développées par le Groupe PHARMAGEST permettant de faciliter le pilotage multi-bailleurs. Du fait de l'absence d'éligibilité, le chiffre d'affaires lié à la distribution de matériels informatiques, l'installation et la formation des utilisateurs est exclu.

Au titre de l'appendice A de l'Annexe II portant sur l'adaptation aux changements climatiques, seules les entités démontrant qu'une évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité a été réalisée et qu'un plan de dépenses a été établi pour mettre en œuvre des solutions d'adaptation qui réduisent les risques climatiques physiques les plus importants de l'activité, peuvent être considérées comme habilitantes et intégrées dans le chiffre d'affaires éligible. Faute d'une telle évaluation et dans la mesure où le

Chiffre d'Affaires du Groupe PHARMAGEST se rattache exclusivement à la catégorie 8.2 de l'Annexe II (non habilitante et non éligible), les activités du Groupe ne sont pas concernées et le pourcentage de CA éligible est nul.

Dépenses d'investissements (CAPEX)

Le dénominateur des CAPEX comprend l'acquisition d'immobilisations corporelles (IAS 16) et d'immobilisations incorporelles (IAS 38), les contrats de locations (IFRS 16), ainsi que les acquisitions liées à des regroupements d'entreprises (IFRS 3). Le total de ces investissements s'élève à 10 424 K€.

Au numérateur, les investissements éligibles correspondent :

- à la location de véhicules (activité 6.5 - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires) pour un montant de 751 K€ ;
- aux nouveaux baux de bâtiments (activité 7.7 - Acquisition et propriété de bâtiments) pour un montant de 2 380 K€.

Ainsi, au titre de 2021, le pourcentage de CAPEX éligibles est de 30%.

Dépenses d'exploitation (OPEX)

Le dénominateur comprend les coûts directs non inscrits à l'actif qui concernent la recherche-développement, la rénovation des bâtiments, les contrats de location à court terme, l'entretien et la réparation, et toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels par l'entreprise ou par le tiers auprès de qui ces activités sont externalisées, qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner. Ces coûts au dénominateur s'élèvent à 1 954 K€.

Le Groupe estime que les derniers engagements en termes de charges issues des investissements antérieurs à l'exercice répondent à la définition d'activité économique éligible à la taxinomie (activités 6.5 - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires, 7.3 - Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique). Ils représentent principalement les charges d'entretien de la flotte automobile et de l'ensemble des sites du Groupe pour un montant global de 1 042 K€, soit approximativement 53% des OPEX.

Les ratios d'éligibilité de 2021 ne présagent pas des ratios d'alignement qui seront publiés au titre de 2022.

3.3. Sociétal : un groupe engagé en faveur des systèmes de santé et des territoires

Le Groupe PHARMAGEST est engagé dans un dialogue constant avec l'ensemble des parties prenantes qui, au-delà des employés et clients, s'étend à ses « actionnaires », fournisseurs et sous-traitants, patients, ou encore associations dans un objectif permanent de loyauté des pratiques et d'amélioration continue des systèmes de santé.

Sécuriser les données de l'entreprise des clients et de leurs patients

Les principales mesures de sécurités réseau

En tant qu'entreprise axée vers le numérique, le Groupe PHARMAGEST collecte et détient un volume important de données sensibles.

Des intrusions de tiers dans les systèmes informatiques du Groupe pourraient porter atteinte à son bon fonctionnement. Aussi pour se prémunir de toute forme de paralysie des systèmes, de vol ou de perte de données, d'exposition à un chantage (ransomware...), d'atteinte à la réputation, ou encore d'un préjudice commercial, le Groupe PHARMAGEST a mis en place un dispositif articulé autour de 3 architectures totalement cloisonnées :

- une pour ses besoins internes,
- une pour ses offres clients (activités de gestions),
- une pour ses clients des services d'Hébergement de Données de Santé à caractère personnel.

Chaque architecture dispose de ses propres moyens de sécurité éprouvés. Les services sont hébergés sur deux sites distants et sur des serveurs redondés.

Le Groupe PHARMAGEST est doté d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de sauvegarde et d'archivage ainsi que d'un plan de reprise d'activité pour les services estimés les plus critiques.

Ces risques sont suivis mensuellement par la Direction du Groupe dans le cadre d'un Comité sécurité dédié à la cyber-sécurité.

Salles serveurs

Le Groupe PHARMAGEST dispose de deux Datacenters. Ces Datacenters ont pour vocation d'héberger les données de santé de ses clients et une partie des services propres au bon fonctionnement du Groupe. Il est précisé que la surface totale de ces salles serveurs n'excède pas 165 m².

Différentes pistes de réflexion visant à mieux évaluer et réduire les consommations électriques des Datacenters sont à l'étude. À titre d'exemples, la mise en place de capteurs dédiés, la virtualisation de serveurs et/ou le renouvellement d'une partie de l'infrastructure permettraient de diminuer la part d'émissions de GES par serveur.

RGPD

Face aux enjeux liés aux données personnelles, le Groupe PHARMAGEST a mis en place un dispositif de respect de la conformité en matière de protection des données, piloté par le DPO (Délégué à la Protection des Données). Dans le cadre de ses fonctions, le DPO dispose de moyens tels que l'aide d'avocats spécialisés ou encore d'informations issues de l'association AFCDP dont PHARMAGEST INTERACTIVE est membre.

Au-delà du respect de la conformité réglementaire, la démarche de protection des données au sein du Groupe PHARMAGEST vise à maîtriser les traitements des réclamations des données, garantir une qualité de traitement dans ces réclamations et déclarer les incidents de violation de données personnelles à une autorité de contrôle comme la CNIL pour la France.

Toute personne qui laisse ses coordonnées au Groupe peut saisir le DPO via l'adresse électronique affichée sur le site internet de l'entreprise.

Développer l'esprit coopératif

Esprit coopératif

Le Groupe PHARMAGEST en tant que filiale du Groupe WELCOOP s'inscrit pleinement dans les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) dont le fonctionnement interne et les activités sont basés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

L'enjeu sociétal est dans l'ADN de la coopérative qui, par ses principes et valeurs, unit coopérateurs et collaborateurs dans une ambition commune dans l'intérêt du patient et l'avenir de la santé.

La gouvernance de LA COOPERATIVE WELCOOP est fondée sur une gestion démocratique et participative avec un Directoire composé de fonctions opérationnelles et un Conseil de Surveillance composé de coopérateurs.

L'équité est aussi une valeur forte entre les coopérateurs car chaque associé a droit à une voix quelle que soit la quotité de capital détenue. Le droit de vote est attribué suivant le principe : un coopérateur = une voix.

Si l'activité de la coopérative s'exerce directement et indirectement via ses filiales qui disposent d'un statut juridique autonome, l'ensemble forme un « Groupe coopératif » qui, bien que n'ayant pas de personnalité juridique propre, forme un ensemble qui porte et partage les valeurs de la coopérative.

Ainsi, en devenant propriétaire de ses outils de production, en participant aux décisions du Groupe, à la construction des produits et services de demain et en tirant bénéfice des résultats de la coopérative (via la distribution d'un dividende coopératif calculé en fonction de l'activité réalisée directement et/ou indirectement avec le groupe), c'est l'ensemble du système coopératif qui est au bénéfice du coopérateur.

Cet esprit coopératif peut s'illustrer par différents exemples :

- Dans une position de partenaire et de solidarité auprès de ses coopérateurs mais plus globalement avec l'ensemble des professionnels de santé. Ainsi en 2020, en pleine crise sanitaire, LA COOPERATIVE WELCOOP a mis en place une chaîne de solidarité permettant (à l'annonce de la fin de la dotation de masques chirurgicaux aux Professionnels de Santé Libéraux par l'État) à ces derniers de bénéficier de masques chirurgicaux de type IIR à prix coûtant approvisionnés par LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales et distribués par les pharmaciens. Et de nouveau en 2021, en accompagnant les pharmaciens dès les premiers jours dans la mise en place de la vaccination COVID avec le déploiement du service pandaLAB agenda, gratuit sur l'année 2021.
- Dans une recherche de proximité dans la définition de ses axes stratégiques en intégrant ses coopérateurs mais aussi, et de plus en plus, l'ensemble des professionnels de santé. Ainsi, après avoir, pendant de nombreuses années, organisé des WELCOOP Days permettant d'échanger avec des pharmaciens d'officine (coopérateurs ou non) sur des thématiques d'actualités ou stratégiques pour la profession, LA COOPERATIVE WELCOOP a lancé depuis 2020 une émission mensuelle, WELCOOP CHANNEL, qui a pour but de diffuser auprès de tout public, plus particulièrement les professionnels de santé et les collaborateurs de la coopérative, une variété de reportages, interviews et connaissances dans le domaine de la Santé et de l'Innovation. Le programme de chaque émission est riche et varié, comprenant entre autres des interviews d'experts apportant leur point de vue sur des sujets stratégiques du monde de la santé et des témoignages sur les activités de la coopérative et comment LA COOPERATIVE WELCOOP souhaite répondre aux enjeux de demain du monde de la santé. Chaque rubrique apporte une véritable dimension humaine à l'information médicale et ainsi introduit la notion de Citoyen de la Santé et du Bien-être, si importante pour LA COOPERATIVE WELCOOP.

Nouveaux associés de LA COOPERATIVE WELCOOP : C'est 1 pharmacie par jour qui rejoint la coopérative !

Année	2021	2020	2019
Nombre de nouveaux coopérateurs	252	297	275



Améliorer l'efficacité du système de santé

Proposer des produits et services au bénéfice du système de santé et des patients

Grâce à ses différents métiers et à son modèle d'affaires, le Groupe PHARMAGEST peut légitimement affirmer qu'il est l'une des rares organisations à disposer d'une vision globale du monde de la santé en vie réelle. C'est pourquoi, grâce à sa vision à long terme, il porte l'ambition d'une action structurante et durable pour tout l'écosystème de la santé. La pérennité de sa stratégie repose sur sa volonté de répondre positivement à ces deux questions concernant tout ce qu'il entreprend :

- Est-ce bénéfique pour le patient ?
- Améliore-t-on l'efficacité du système de santé ?

« Être Citoyen de la Santé et du Bien-être », c'est agir dans l'intérêt des patients et l'avenir de la santé, et l'activité de nos différents métiers en sont déjà les premières preuves :

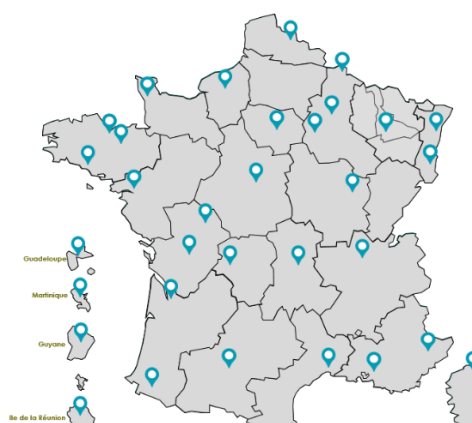
- L'activité d'édition de solutions informatiques pour la pharmacie met à la disposition du pharmacien et de son équipe :
 - Une suite logicielle avec mise à jour régulière et des services lui permettant d'assurer, en toute sécurité, la délivrance des médicaments,
 - Des bases de données permettant de fournir des conseils (voyages, vaccinations, etc.),
 - Des outils de formation (e-learning).
- L'activité d'édition de solutions informatiques pour les Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux, permet avec ses logiciels d'améliorer la prise en charge des personnes dépendantes ou fragiles.
- L'activité d'édition de solutions informatiques pour les médecins libéraux généralistes et spécialistes, avec ses logiciels qui permettent une gestion efficace des dossiers médicaux patients et d'aide à la prescription.
- Les activités de solutions e-Santé contribuent à l'évolution des systèmes de Santé :
 - À travers la mise en place d'observatoires santé ou d'enquêtes de prévention et de dépistage. L'ensemble des contenus mis à disposition des pharmaciens et patients par PHARMAGEST INTERACTIVE est contrôlé par un pharmacien responsable,
 - À travers ses logiciels et produits, permettant le maintien à domicile des personnes âgées, malades chroniques, et contribuant à un meilleur niveau de santé par une meilleure observance.
- Le développement par le Groupe PHARMAGEST d'une Passerelle Numérique de Santé permettant de fluidifier les flux d'information entre les différents systèmes d'information métiers des professionnels de santé libéraux et des établissements de santé et donc optimiser l'offre de soins via la coordination ville-hôpital.

Et plus globalement en associant pleinement la technologie et l'humain pour l'ensemble de ses activités dans la création de la première plateforme européenne de santé aux fins d'optimiser le bénéfice patient.

Favoriser les circuits courts, l'implantation locale et minimiser les intermédiaires

L'impact territorial, économique et social en matière d'emploi et de développement régional

Par sa recherche de proximité avec ses clients, les professionnels de santé et les patients, le Groupe PHARMAGEST cherche à couvrir le plus possible ses territoires. Cette stratégie repose essentiellement sur le développement d'agences, son maillage logistique, et sa présence commerciale.



L'impact territorial économique et social du Groupe PHARMAGEST est donc multiple :

- Le Groupe PHARMAGEST favorise le recrutement local ;
- Le Groupe PHARMAGEST privilégie le recours à des entreprises régionales pour ses différents prestataires ;
- Le Groupe PHARMAGEST est acteur engagé contre la désertification médicale au travers de ses différentes solutions (dont la téléconsultation et la téléassistance) et en favorisant le pharmacien comme le coordinateur de santé.

Répartition géographique : la proximité d'une présence nationale

Les effectifs se répartissent géographiquement comme suit :

Pays	2021	2020
France	89,1 %	89,1 %
Italie	5,7 %	4,9 %
Belgique	3,3 %	3,6 %
Ile Maurice	0,9 %	1,4 %
Royaume-Uni	0,5 %	0,5 %
Luxembourg	0,2 %	0,3 %
Allemagne	0,2 %	0,2 %

Être un partenaire responsable

Les fournisseurs et sous-traitants

Le Groupe PHARMAGEST intègre de plus en plus dans les critères de sélection de ses partenaires, fournisseurs et prestataires, des engagements partagés sur les problématiques environnementales, sociales et éthiques.

Ces actions se définissent principalement par :

- Une réduction des intermédiaires pour renforcer la transparence et la traçabilité ;
- Des clauses contractuelles (ex : protection des données personnelles et anti-corruption) et audits internes sur sites des fournisseurs ;
- Une information régulière des politiques RSE mises en place par les tiers.

Afin de renforcer ce positionnement, le Groupe PHARMAGEST, dans le cadre de ses travaux sur la construction d'une démarche RSE par activité, travaillera sur la mise en place d'une Charte d'Achats Groupe pour une relation client-fournisseur profitable et responsable.

Dons et mécénats

De par ses activités et ambitions pour le système de santé, le Groupe PHARMAGEST cherche à renforcer ses relations avec les associations de patients.

Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST est un acteur soucieux d'être un partenaire reconnu et de proximité en soutenant le milieu associatif local de par ses actions dans la préservation du patrimoine, le développement des activités culturelles, sportives et humanitaires.

À titre d'exemple, PHARMAGEST INTERACTIVE est membre fondateur du « Club des Mécènes du patrimoine de Meurthe-et-Moselle ». La Fondation du Patrimoine œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration.

PHARMAGEST INTERACTIVE a permis à l'ensemble de ses collaborateurs de participer en 2021 à une collecte de don du sang soit en se rendant à la collecte organisée au siège du Groupe soit dans un centre de l'EFS pour les collaborateurs en régions.

Plus récemment, devant la tragédie que vivent les Ukrainiens, LA COOPÉRATIVE WELCOOP s'est mobilisée dès le début du conflit pour participer à ce grand élan d'entraide international.

Tous les laboratoires de la coopérative ont répondu présents et WELCOOP LOGISTIQUE a préparé une vingtaine de palettes et 6 tonnes de produits qui ont été acheminées à la frontière ukrainienne en collaboration avec la Protection Civile de Meurthe-et-Moselle, CRISTERS a préparé des antibiotiques et des antalgiques, LABORATOIRE MARQUE VERTE, des compresses, des pansements compressifs, de la dermocosmétique, D'MEDICA des sets de soins, des devices médicaux, OBJECTIF PHARMA des biberons, des médicaments OTC, des produits bébés, PHARMALAB des médicaments princeps.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Bien que n'étant pas un acteur du secteur de l'agroalimentaire et de la distribution, le Groupe PHARMAGEST est très sensibilisé en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, pour illustration, en octobre 2014, la société PHARMAGEST INTERACTIVE, en partenariat avec d'autres entreprises lorraines, a mis en place un fonds de dotation intitulé « MESA Mirabelle » visant à faciliter l'aide des entreprises de toutes tailles à la Banque Alimentaire.

Accompagnement des start-ups

Marqué par l'empreinte de son histoire et de ses ambitions, le Groupe PHARMAGEST a toujours promu l'entrepreneuriat et la créativité en accompagnant des start-ups.

Cette collaboration a pris plusieurs formes :

- Le sponsoring et mentoring dans une démarche d'écoute et de bienveillance pour les dirigeants des start-ups ;
- La mise en place de partenariats, voire la prise de contrôle de start-ups, pour accélérer leur développement tout en se souciant de l'identité et de la liberté propre de la start-up ;
- Le soutien à « l'intrapreneuriat » de ses salariés.

3.4. Droits de l'Homme

Respecter et faire respecter les Droits de l'Homme et de l'OIT au sein du Groupe

Mettre en œuvre les principes des Droits de l'Homme et de l'OIT

Le Groupe PHARMAGEST est quasi exclusivement présent en France et en Europe et applique le droit en vigueur dans ces différents pays.

Le Groupe reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT, ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales.

Ainsi, le Groupe PHARMAGEST s'interdit toute mesure visant à réduire la liberté d'opinion, d'expression, d'association, de négociation collective, de manifestation, ou de pensée. Le Groupe PHARMAGEST n'applique aucune forme de discriminations telles qu'en matière d'emploi et de profession, de religion, ou de sexe. Aucune filiale du Groupe n'a recours au travail forcé ou obligatoire ou au travail des enfants.

Focus entités hors UE : Ile Maurice

L'activité de cette filiale qui est l'édition de logiciels nécessite un niveau élevé de formation et exclut toute forme de travail d'enfants. Par ailleurs, associée pleinement aux activités de développement informatique du Groupe, cette société est totalement intégrée au mode de fonctionnement des entités françaises, que ce soit sur des aspects de gestion du personnel, juridiques, financiers et stratégiques.

3.5. Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

Prévenir les risques de corruption et d'évasion fiscale dans le Groupe

Mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre la corruption

Le Groupe PHARMAGEST est doté d'un dispositif de lutte anti-corruption conformément aux dispositions de la loi SAPIN 2. Ce dispositif prévoit la mise en place de :

- Un code de conduite, disponible sur le site internet de LA COOPERATIVE WELCOOP ;
- Un dispositif d'alerte interne accessible depuis le site internet de LA COOPERATIVE WELCOOP ;
- Une cartographie des risques qui identifie, analyse et hiérarchise les risques d'exposition de la société ;
- Des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires ;
- Des procédures de contrôle comptable, internes ou externes, pour éviter de masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence ;
- Un dispositif de formation destiné aux cadres et personnels les plus exposés aux risques de corruption et trafic d'influence ;
- Des sanctions disciplinaires en cas de violation du code de conduite de la société ;
- Un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

Le Groupe PHARMAGEST est attentif à ce phénomène et intègre dans son dispositif SAPIN 2 l'ensemble de ses filiales. Le Groupe effectue un suivi régulier du classement de transparency.org sur la perception de la corruption des pays dans le monde. Les résultats des pays dans lesquels le Groupe est présent ou à des partenaires significatifs sont les suivants :

Pays	Score de 0 (très forte corruption) à 100 (très faible corruption)		Rang mondial	
	2021	2020	2021	2020
France	71	69	22/180	23/180
Belgique	73	76	18/180	15/180
Luxembourg	81	80	9/180	9/180
Italie	56	53	42/180	52/180
Irlande	74	72	13/180	20/180
Royaume-Uni	78	77	11/180	11/180
Allemagne	80	80	10/180	9/180
Ile Maurice	54	53	49/180	52/180
Chine, Hong Kong	45	42	66/180	78/180

L'essentiel de l'activité du Groupe PHARMAGEST se trouve en France ou en Europe ce qui l'expose moins à des risques de corruption.

Mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre l'évasion fiscale

Le Groupe veille au respect des règles applicables dans l'ensemble des pays dans lesquels il est implanté, y compris les règles visant à lutter contre l'évasion fiscale.

Aucune entité du Groupe n'est localisée dans un pays mentionné sur la liste française ou sur la liste européenne des juridictions fiscales non-coopératives (ex. la liste « noire » publiée par le Conseil de l'Union européenne).



4. Méthodologie, périmètre et définitions des indicateurs

Conformément aux recommandations du rapport de l'AMF sur l'information publiée par les sociétés cotées en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale paru le 5 novembre 2013, le Groupe PHARMAGEST présente les éléments facilitant la compréhension des informations communiquées dans le présent rapport.

4.1. Note méthodologique

Les processus de collecte, de validation et de consolidation des informations sociales, environnementales et sociétales sont placés sous la supervision de la Direction Générale du Groupe PHARMAGEST et plus particulièrement sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Administrative et Financière. Cette revue contribue à l'amélioration continue des procédures internes de collecte des données.

Dans la mesure du possible, des contrôles sont effectués sur les données par les responsables de chaque donnée. Les contrôles menés peuvent prendre différentes formes : contrôle de cohérence, demandes de preuves pour les informations qualitatives, audits internes, tests de détails. Un contrôle plus global est également effectué lors de la consolidation des données.

4.2. Périmètre

Les données quantitatives ou qualitatives fournies dans la Déclaration de Performance Extra-Financière sont principalement définies selon les deux périmètres ci-après :

- Groupe PHARMAGEST qui regroupe les entités suivantes : PHARMAGEST INTERACTIVE, EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING (EHLS), APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES (ADI), AXIGATE, DICSIT INFORMATIQUE, HEALTHLEASE, KAPELSE, MALTA INFORMATIQUE, NANCEO, NOVIA SEARCH, NOVIA TEK, SCI HUOBREGA, CAREMEDS, HDM, MULTIMEDS, PHARMAGEST LUXEMBOURG, PHARMAGEST BELGIUM, PHARMAGEST ITALIA, I-MEDS, INTERNATIONAL CROSS TALK (ICT), MALTA BELGIUM, SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA, PHARMAGEST SERVIZI, BGM INFORMATIQUE, PROKOV EDITIONS.
- Groupe WELCOOP : qui inclut les entités du Groupe PHARMAGEST ainsi que LA COOPERATIVE WELCOOP, CRISTERS, D'MEDICA, DMS, WELCOOP LOGISTIQUE, GLOBAL SANTE, INVESTIPHARM BELGIUM, INVESTIPHARM FRANCE, LABORATOIRE MARQUE VERTE, MARQUE VERTE SANTE, OBJECTIF PHARMA, PHARMA LAB, PHARMA LAB INTERNATIONAL, PHARNAT CREATIONS, WELCOOP SOLUTION PRODUITS.

Ne sont pas incluses dans le périmètre du Groupe PHARMAGEST :

- Les sociétés mises en équivalence (GROUPE DOMEDIC, PHARMATHEK) ou non consolidées financièrement par le Groupe PHARMAGEST (EMBLEEMA) dont le pourcentage de détention est strictement inférieur à 50%.

En cas d'indisponibilité de l'information pour une ou plusieurs des entités, la mention de la réduction de périmètre est stipulée à la suite de ce dernier (exemple : Groupe PHARMAGEST hors ADI).

Les sociétés ayant intégré ou étant sorties du périmètre comparé à l'exercice 2020 sont :

- Entrées : PHARMAGEST SERVIZI, BGM INFORMATIQUE, PROKOV EDITIONS, ASCA INFORMATIQUE, SEAA et PANDALAB.
- Sorties :
 - Au sein du Groupe PHARMAGEST : SAILENDRA, DIATELIC,
 - Au sein du Groupe WELCOOP : ALPHA FINANCE REPARTITION, SOFAREX.

Lorsque de nouvelles sociétés sont intégrées dans le périmètre de la DPEF en année 1 les données communiquées en N-1 restent inchangées. Dans le cas particulier d'une nouvelle société qui impacterait au-delà de 20% les indicateurs produits, une information pro forma est donnée au titre de l'année N-1.

4.3. Indicateurs

Les données en **gras, italique et violet** correspondent aux Indicateurs Clés de Performance (ICP) vérifiés par l'Organisme Tiers Indépendant (OTI).



Dans le cadre de la construction de ses indicateurs, le Groupe PHARMAGEST a retenu les définitions et méthodes de calculs spécifiques. Ne sont mentionnés ci-après que les indicateurs pour lesquels des explications complémentaires à la DPEF sont nécessaires :

- **CV reçus** : Cumul des CV transmis par des collaborateurs du Groupe WELCOOP en rapport avec des offres d'emplois disponibles au sein du Groupe WELCOOP ;
- **CV recrutés** : Cumul des effectifs physiques recrutés (tous types de contrats) suite à une cooptation ;
- **Nombre d'heures de formation** : Sont comptabilisées dans cet indicateur toutes les heures de formation liées au plan de formation et réalisées au cours de l'exercice, que la formation soit interne ou externe.
Une formation est considérée en tant que telle dès lors que les critères suivants sont regroupés pour une formation externe et lorsque les deux derniers critères listés sont regroupés dans le cas d'une formation interne :
 - L'organisme de formation possède un numéro d'agrément,
 - L'organisme de formation fournit une convention de formation,
 - L'organisme de formation fournit un programme de formation,
 - L'organisme fournit une attestation de présence pour justifier de la présence du collaborateur.
- **Effectif total** : Ensemble des salariés en CDI et CDD, temps partiels, contrats de professionnalisation et d'apprentissage, soit l'ensemble des personnes physiques présentes au 31 décembre. Sont exclus tous les autres types de contrats (stage, intérim) et les mandataires sociaux ;
- **ETP** : Équivalent Temps Plein au 31 décembre ;
- **Effectif total par type de contrat, statut et sexe** : Détail de l'effectif total par sexe et par statut. Deux statuts (ou assimilés) sont utilisés au sein du Groupe PHARMAGEST : non cadres (Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise (AM) et Technicien supérieur (TS)) et cadres ;
- **Proportion de femmes dans le Groupe** : Rapport entre l'effectif féminin total et l'effectif total (tous les statuts et tous les contrats confondus) ;
- **Taux de CDI** : Ratios au 31 décembre :
 - Effectifs titulaires d'un CDI divisés par l'effectif total,
 - Nombre de femmes titulaires d'un CDI divisé par le nombre total de femmes,
 - Nombre d'hommes titulaires d'un CDI divisé par le nombre total d'hommes.
- **Ancienneté moyenne** : L'ancienneté est calculée à partir de la date du premier contrat retraitée de la période d'absence entre les contrats. Les périodes de stages, d'alternance et de CDD ayant donné lieu à un CDI sont donc comptabilisées dans le calcul de l'ancienneté. L'ancienneté moyenne est la moyenne de l'ancienneté de chaque salarié comptabilisé dans l'effectif au 31 décembre ;
- **Économie circulaire** : Économie fondée sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, sur la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, sur une réutilisation, sur un recyclage ou, à défaut, sur une valorisation des déchets (art. L. 110-1-1 du C. énergie, issu de la loi du 17-8-2015) ;
- **Calcul des gaz à effet de serre** :
 - **SCOPE 1** : Émissions directes de GES provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel incluant :
 - Les gaz à effet de serre pour la flotte véhicules détenue par le Groupe PHARMAGEST, sont calculés sur la base d'un facteur de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), pour les véhicules de fonctions - Gazole de 0,15 kgCO₂ / km ;
 - Les gaz à effet de serre pour les transports sur ventes sont calculés selon la méthode des ratios monétaires avec l'hypothèse de l'ADEME de 560 kgCO₂ / K€ HT.
 - **SCOPE 2** : Émissions à énergies indirectes associées à l'achat ou la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour des activités de l'organisation :
 - Consommation d'électricité en kWh du Groupe PHARMAGEST. Cette donnée ne comprend pas les agences ou filiales pour lesquelles les consommations électriques sont intégrées aux charges et ne sont pas communiquées par le propriétaire (soit moins de 10% des surfaces totales occupées par le Groupe PHARMAGEST). Les kWh sont convertis par un facteur de conversion (ADEME) de 0,041 kgCO₂ / kWh ;
 - Consommation de gaz en kWh du Groupe PHARMAGEST multipliée par le facteur ADEME de 0,214 kgCO₂ / kWh. Lorsque cette donnée a été communiquée en m³ le facteur de conversion de 10 kWh / m³ est appliqué.
 - **SCOPE 3** : Autres émissions indirectes produites indirectement par les activités de l'organisation.
 - Le calcul des émissions liées au SCOPE 3 revêt un caractère potentiellement incertain et ne se prétend pas exhaustif. Cet indicateur est constitué des déplacements des salariés en train ou en avion, des transports de marchandises amont et aval, et des véhicules en location dont les sources, modalités de traitements et hypothèses utilisées sont les suivantes :
 - Les gaz à effet de serre pour la flotte véhicules louée par le Groupe PHARMAGEST, sont calculés sur la base d'un facteur de l'ADEME, pour les véhicules de fonctions - Gazole de 0,15 kgCO₂ / km ;



- Les gaz à effet de serre pour les transports sur achats sont calculés selon la méthode des ratios monétaires avec pour hypothèse de l'ADEME de 560 kgCO₂ / K€ HT ;
- Les gaz à effet de serre pour le train et l'avion sont transmis directement par les prestataires de voyages de PHARMAGEST INTERACTIVE.

L'ensemble des données est exprimé en Tonnes équivalent de CO₂.

- **Nombre de véhicules** : Cumul des véhicules de fonctions loués ou appartenant à l'une des filiales du Groupe PHARMAGEST. Sont exclus les véhicules personnels pour lesquels les collaborateurs du Groupe perçoivent des indemnités kilométriques. Donnée arrondie à la dizaine la plus proche ;
- **Nombre de kilomètres parcourus en voiture** : Suivi du nombre de kilomètres parcourus par les personnes utilisant une voiture de fonction. Donnée exprimée en millions de kilomètres ;
- **Transport** : Livraison de biens et de marchandises depuis les plateformes logistiques et/ou les agences vers les utilisateurs finaux. L'entreprise a recours à des transporteurs spécialisés ;
- **DEEE** : Quantité en tonnes des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques collectés et récupérés par des prestataires spécialisés pour leur destruction ;
- **Nombre de nouveaux coopérateurs** : Cumul des nouveaux coopérateurs associés ayant souscrit à LA COOPERATIVE WELCOOP au cours de l'exercice ;
- **Répartition géographique de l'effectif total dans le monde** : La répartition géographique de l'effectif total par pays. Les effectifs du Groupe PHARMAGEST sont présents dans 7 pays : la France, l'Italie, la Belgique, l'Ile Maurice, le Luxembourg, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Du fait de l'absence de risque au regard des activités du Groupe PHARMAGEST, aucune politique n'a été mise en œuvre pour :

- lutter contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable ;
- lutter contre l'évasion fiscale.

21.3. Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant, sur la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière figurant dans le rapport de gestion du Groupe (exercice clos le 31 décembre 2021)

À l'assemblée générale de la société Pharmagest Interactive,

En notre qualité de professionnel de l'expertise-comptable, désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie ») de votre société (ci-après « entité ») et accrédité par le COFRAC (Comité d'Accréditation Français ; Accréditation COFRAC Inspection, n°3_1594, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations de nature historique ou extrapolée de la déclaration de performance extra-financière consolidée, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données publiques externes utilisées (ex : les facteurs d'émission de gaz à effet de serre, les trajectoires climatiques sectorielles, ...). Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration (ex : le périmètre de reporting, les extrapolations effectuées sur les consommations d'énergie, les gaz à effet de serre scope 3 reportés...).

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant désigné

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.



Dispositions réglementaires

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission selon le programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nos travaux sont réalisés en respectant un programme de vérification et les exigences spécifiées associées relatives à la vérification.

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices choisies aléatoirement au sein du Groupe Pharmagest qui couvre 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre janvier 2022 et avril 2022 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 10 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 27/04/2022

L'organisme tiers indépendant
RSM Paris

Martine LECONTE
Directrice département RSE
Associée

Annexe 1 : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives et quantitatives (dont indicateurs clés de performance) :

Risques et Enjeux	Indicateurs Quantitatifs	Données qualitatives testées
Modèle d'affaires	Indicateur : Nombre de coopérateurs	/
<u>Risque</u> : Perte d'attractivité Enjeux : - Attirer les talents et renforcer les compétences - Être un employeur responsable - Développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs	<u>ICP</u> : - Nombre de salariés formés (formations internes et externes) - Nombre d'heures de formation (formations internes et externes) - Effectifs physiques au 31/12/2021 - Effectifs ETP au 31/12/2021 - Effectif total par sexe et statut - Répartition effectifs par type de contrat et sexe - Ancienneté moyenne	- Le Groupe place la démarche de cooptation « Le réseau des Citoyens » au centre de sa politique de recrutement et communique mensuellement l'ensemble des offres disponibles à ses collaborateurs - Il dispose ainsi d'un kit d'intégration Culturelle et Opérationnelle composé d'un guide et d'une vidéo pour accompagner les managers dans l'intégration des collaborateurs - Le Groupe met en œuvre une gestion des compétences outillée et digitale en rapport avec sa vision moyen long terme - Un comité de pilotage lié à la sécurité se réunit trimestriellement composé des responsables sécurités des différentes filiales du Groupe et d'experts externes
<u>Risque</u> : Effectivité du positionnement de "citoyens de la santé et du bien-être" Enjeux : - Minimiser la production de gaz à effet de serre et réduire la consommation d'énergies - Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage - Développer l'esprit coopératif - Favoriser les circuits courts, l'implantation locale et minimiser les intermédiaires - Être un partenaire responsable - Respecter et faire respecter les Droits de l'Homme et de l'OIT au sein du groupe - Prévenir les risques de corruption dans le Groupe	<u>ICP</u> : - Nombre de véhicules - Nombre de kms parcourus - Recyclage DEEE (EHLS) - Nombre de nouveaux coopérateurs - Répartition des effectifs physiques Monde/Europe/France	- Une partie du matériel peut être réparée en SAV, réutilisée dans les usines partenaires ou cédées à des brokers pour réemploi - Accompagnement des pharmaciens pour la mise en place de la vaccination COVID en déployant le service « pandaLAB Rendez-vous » - Le groupe Pharmagest couvre le plus possible ses territoires - Le train est majoritairement utilisé lorsque possible ainsi que plus globalement les transports en commun - Des clauses contractuelles sur la protection RGPD et audits internes sur sites des fournisseurs - Aucune forme de discrimination telle qu'en matière d'emploi et de profession, de religion ou de sexe, est appliquée - Le Groupe est doté d'un dispositif de lutte anti-corruption conformément aux dispositions de la loi Sapin 2

21.4. Rapport sur le gouvernement d’entreprise

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT-CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE À
L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous présente le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui est joint au rapport de gestion.

1. Code de Gouvernance

Dans sa séance du 25 mars 2010, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé d'adopter comme code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, le code MiddleNext de décembre 2009, révisé en septembre 2021, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

Le code MiddleNext, disponible sur le site de MiddleNext (<https://www.middlenext.com>), contient des recommandations à appliquer et des points de vigilance dévolus au Conseil d'Administration pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance. Dans sa version de 2021, le code MiddleNext rappelle et insiste sur une approche responsable de la gouvernance d'entreprise : « une gouvernance vivante, incarnée doit être porteuse d'un projet ajusté à la réalité de chaque entreprise pour lui donner les moyens d'être performante et compétitive ».

N°	Intitulé de la recommandation	Statut	Paragraphe(s)
R1	Déontologie des « membres du Conseil »	Appliquée	2.5 et 2.11
R2	Conflits d'intérêts	Appliquée	2.12
R3	Composition du Conseil, présence de membres indépendants	Appliquée	2.7
R4	Information des « membres du Conseil »	Appliquée	3.2
R5	Formation des « membres du Conseil » ⁽¹⁾	Appliquée	3.3
R6	Organisation des réunions du Conseil et des comités	Appliquée	3.4
R7	Mise en place des comités	Appliquée	3.6
R8	Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE ⁽¹⁾	Appliquée	3.6
R9	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Appliquée	3.1
R10	Choix de chaque « membre du Conseil »	Appliquée	2.13
R11	Durée des mandats des membres du Conseil	Appliquée	2.10
R12	Rémunération des « membres du Conseil » au titre de leur mandat	Appliquée	4.1
R13	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Adaptée	3.5
R14	Relation avec les « actionnaires »	Appliquée	2.14
R15	Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise ⁽¹⁾	Appliquée	2.6.4
R16	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Appliquée	4.2.2
R17	Préparation de la succession des « dirigeants »	Appliquée	2.2
R18	Cumul contrat de travail et mandat social	Appliquée	4.2.3
R19	Indemnités de départ	Appliquée	4.2.3
R20	Régimes de retraite supplémentaires	Appliquée	4.2.3
R21	Stock-options et attributions gratuites d'actions	Adaptée	4.2.2
R22	Revue des points de vigilance	Appliquée	1

⁽¹⁾ Nouvelle recommandation issue de la révision du code MiddleNext en septembre 2021.



Conformément à la recommandation R22, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE a pris connaissance des points de vigilance et les revoit régulièrement.

2. Le Conseil d'Administration

2.1. Mode d'exercice de la Direction Générale avec précision des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Le mode de direction adopté est celui d'une société à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Ni les statuts, ni le règlement intérieur, ne contiennent de limitations de pouvoirs du Directeur Général et le Conseil d'Administration n'a pas, au cours de l'exercice, décidé de limitations de pouvoirs au Directeur Général.

2.2. Succession des dirigeants

La dissociation des fonctions entre le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général, assisté au 31 décembre 2021 de deux Directeurs Généraux Délégués, répond favorablement au souci de pérennité de l'entreprise soulevé par la recommandation R17 du code MiddleNext. Le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge opportun, mettre en œuvre toutes actions complémentaires telles que la mise en place d'un comité spécialisé ou le renforcement de ses plans de reprise et de continuité d'activité.

2.3. Composition du Conseil d'Administration et des comités

2.3.1. Composition du Conseil

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration était composé de douze Administrateurs de nationalité française dont trois membres indépendants.

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et fonctions	Administrateur Indépendant	Année de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Comité d'Audit	Expertise et expérience apportées
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i>	Non	2002 (Adm.) 2010 (PCA)	31/12/2025	/	Président du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Directeur Général Administrateur</i>	Non	2009 (Adm.) 2010 (DG)	31/12/2026 (Adm.) 31/12/2025 (DG)	/	Développement national et international du Groupe
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	Non	2010 (DGD) 2013 (Adm.)	31/12/2025 (DGD) 31/12/2026 (Adm.)	/	Développement national et international de la Division Pharmacie
Monsieur Grégoire DE ROTALIER <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	Non	2020 (DGD) 2020 (Adm.)	31/12/2025 (DGD) 31/12/2025 (Adm.)	/	Développement national et international de la Division ESMS
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	Non	2002	31/12/2025	Membre	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Marie-Louise LIGER <i>Administrateur Indépendant</i>	Oui	2015	31/12/2026	Présidente	Expertise comptable
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	Non	2011	31/12/2025	Membre	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Anne LHOTE <i>Administrateur</i>	Non	2011	31/12/2022	/	Expertise de la finance et de la comptabilité
Madame Sophie MAYEUX <i>Administrateur Indépendant</i>	Oui	2012	31/12/2023	/	Communication
Madame Céline GRIS <i>Administrateur Indépendant</i>	Oui	2017	31/12/2022	/	Développement à l'international et communication
Madame Émilie LECOMTE <i>Administrateur</i>	Non	2017	31/12/2022	/	Connaissance de l'activité de Pharmacien
LA COOPERATIVE WELCOOP <i>Représentée par Monsieur Hugues MOREAUX, Administrateur</i>	Non	2002	31/12/2025	/	Connaissance de l'activité de Pharmacien

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

2.3.2. Parcours professionnels et expertises des Administrateurs

Monsieur Thierry CHAPUSOT : Né le 29 avril 1959 à NANCY (54).
Ingénieur de formation (ESSTIN) et titulaire d'un DESS en Génie Biomédical obtenu en 1982.
Thierry CHAPUSOT débute sa carrière en 1983 en tant qu'Ingénieur Designer micro-électronique dans la société TEXET Corporation à DALLAS, USA.
De retour en France, il fonde en 1986 la société CP Informatique à DIJON, spécialisée dans l'informatisation des pharmaciens.
En 1996, il donne une nouvelle impulsion à sa carrière dans cette même activité en créant avec Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE la société PHARMAGEST INTERACTIVE dont il occupa la fonction de Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009.
En 1998, PHARMAGEST INTERACTIVE s'adosse à LA COOPERATIVE WELCOOP.
Depuis 2006 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP.
Depuis 2008 : Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE.
Depuis 2010 : Président du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE et Président du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Monsieur Dominique PAUTRAT : Né le 2 mars 1965 à NEVERS (58).

Brevet de Technicien Supérieur en informatique.

1987 : Commercial chez CP Informatique de DIJON (aujourd'hui intégrée à PHARMAGEST INTERACTIVE).

1990 - 1999 : Crée et dirige CP Informatique Centre (aujourd'hui intégrée à PHARMAGEST INTERACTIVE).

2000 - 2007 : Crée et dirige l'activité Laboratoires de PHARMAGEST INTERACTIVE.

De 2008 à 2009 : Directeur Général Délégué non Administrateur en charge de l'activité Pharmacie France de PHARMAGEST INTERACTIVE.

2009 : Directeur Général Délégué et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis 2010 : Directeur Général et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis 2013 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE.

Monsieur Denis SUPPLISSON : Né le 19 mars 1969 à LUÇON (85).

Débute en 1991 chez un revendeur de la solution PHARMAGEST en tant que Responsable Technique.

Poursuit sa carrière en tant que Responsable du Service Clients de la Région Centre.

2002 : Directeur du Service Clients National.

2010 : Directeur de l'activité Pharmacie France.

Novembre 2010 : Directeur Général Délégué non Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis 2013 : Directeur Général Délégué et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE et Directeur de la Division Solutions Pharmacie Europe.

Monsieur Grégoire DE ROTALIER : Né le 16 août 1970 à NANCY (54).

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce IEA PARIS en 1993.

1994 - 1998 : Intègre ROUSSEAU INFORMATIQUE en tant qu'Ingénieur Commercial logiciels de gestion.

1998 - 2004 : Directeur Régional de PHARMAGEST INTERACTIVE dans la Région Grand-Est puis Sud-Ouest.

2004 - 2007 : Directeur Commercial de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis 2007 : Dirigeant de MALTA INFORMATIQUE, puis Directeur de la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux.

Depuis 2020 : Directeur Général Délégué et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Monsieur Daniel ANTOINE : Né le 26 mars 1952 à BLAMONT (54).

Pharmacien diplômé de la faculté de NANCY en 1977.

De 1978 à 2018 : Installé en qualité de pharmacien d'officine à CHARMES (88).

De 1996 à 2018 : Président du Syndicat des Pharmaciens des Vosges (adhérent FSPF).

De 2001 à 2010 : Membre du Conseil d'Administration de la FSPF.

Vice-Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

De 2008 à 2010 : Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

À compter du 1^{er} janvier 2011, représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP, membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Madame Marie-Louise LIGER (Administrateur Indépendant) : Née le 24 janvier 1952 à BAGNEUX (92).

Diplômée de l'Institut Commercial de Nancy en 1973.

De 1979 à 2012 : Expert-comptable et Commissaire aux Comptes (Gérante associée au sein du cabinet d'expertise comptable SECEF) jusqu'au 31/12/2012 – Honoraire depuis le 01/01/2013.

Depuis 1982 : Expert judiciaire, agréée par la Cour d'Appel de NANCY, inscrite depuis 2005 sur la liste nationale de la Cour de Cassation. Depuis 2015, expert auprès de la Cour Administrative d'Appel de NANCY. Depuis 2017, médiatrice auprès de la Cour d'Appel de NANCY.

De 1994 à 1996 : Conseiller Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Lorraine.

Depuis 1996 : Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie des Experts Judiciaires auprès de la Cour d'Appel de NANCY - Fonction de Trésorier puis de Présidente de 2003 à 2006 – Présidente d'honneur depuis 2007.

De 1999 à 2015 : Présidente de la Compagnie des Experts-Comptables Judiciaires, section NANCY-METZ.

De 2005 à 2015 : Membre du Conseil d'Administration du Conseil National des Experts de Justice (Trésorier de 2007 à 2015) et Trésorier du Centre de Médiation Inter-Entreprises de Moselle (CMIM).

De 2007 à 2012 : Membre de la Commission HLM et CIL à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Depuis le 26 juin 2015 : Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE et membre du Comité d'Audit, dont elle assure la Présidence depuis le 1^{er} juillet 2015.

Monsieur François JACQUEL : Né le 26 décembre 1958 à PERPIGNAN (66).

Pharmacien diplômé de la faculté de NANCY en 1985.

Diplôme Universitaire de pharmacie vétérinaire en 1998 à la faculté de LYON.

De 1987 à 1988 : Pharmacien commercial à la CERP NANCY.

De 1989 à 1991 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

De 1992 à 1994 : Directeur de Liège Pharma, filiale du Groupe CERP LORRAINE en Belgique.

De 1995 à 2001 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

De 2001 à 2013 : Pharmacien titulaire à MUSSY-SUR-SEINE (10).

Depuis 2014 : Pharmacien titulaire en exercice à VENDEUVRE SUR BARSE (10).

Depuis 2011 : Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis 2011 : Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Madame Anne LHOTE : Née le 12 août 1968 à LAXOU (54).

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences Techniques Comptables et Financières.

De 1991 à 1996 : Collaboratrice dans un cabinet régional d'expertise comptable.

En 1997 : Obtention du diplôme d'expertise comptable.

De 1997 à 2003 : Expert-comptable, associée cogérante d'un cabinet de taille régionale, en charge notamment du dossier LA COOPERATIVE WELCOOP.

En 2003 : Intègre LA COOPERATIVE WELCOOP en tant que Directeur Administratif et Financier.

Depuis avril 2017, elle occupe au sein de l'entité la fonction de Secrétaire Générale.

Depuis 2005 : Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE.

Depuis 2010 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis 2011 : Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Madame Sophie MAYEUX (Administrateur Indépendant) : Née le 28 juin 1957 à REIMS (51).

Titulaire d'un DESS « CAAE » (Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises - équivalent Master 2 en 2022) de l'Institut d'Administration des Entreprises (NANCY) obtenu en 1983.

Création en 1981, sous forme de profession libérale, de l'agence de conseil en communication d'entreprise, Stratégies d'Information et de Communication - Sdic Conseil, à NANCY. Cette activité se poursuit à ce jour.

Dans ce cadre, depuis 1988 : Conception, organisation et animation des « Rencontres Matinales de l'Excelsior » à NANCY, puis des « Rencontres Matinales du Flo » à METZ.

D'octobre 1995 à octobre 2000 : Gérante Directrice de la publication Est Eco, filiale du groupe l'Est Républicain.

De novembre 2000 à avril 2001 : Chargée de mission pour le compte du groupe l'Est Républicain.

Adjointe au Maire de NANCY depuis mars 2001, Conseillère Municipale depuis 2021.

2011 - 2021 : Conseillère Départementale de Meurthe-et-Moselle (Canton de Nancy 1).

Depuis 2002 : Membre de l'Association « Femmes Débats et Société – FDS ».

Membre du Cercle Économique Lorrain.

Lauréate 2014 des Trophées des « Femmes de l'Économie ».

2016 : Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Depuis 2012 : Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Madame Céline GRIS (Administrateur Indépendant) : Née le 14 juillet 1977 à TOURS (37).

1997 - 2000 : Diplômée EFAP Image – École des attachés de presse et des métiers de la communication.

1999 - 2000 : Chargée de communication et attachée technico-commerciale dans une entreprise parisienne (organisation d'événements B to B).

2000 - 2003 : Chargée de communication, partenariats et relations de presse dans une entreprise parisienne (vente de vins sur Internet).

2004 - 2005 : Chargée de projet – communication événementielle pour une mairie bretonne.

2005 - 2010 : Chargée de communication au sein de l'entreprise familiale GRIS DÉCOUPAGE.

2010 - 2011 : Attachée de direction de l'entreprise familiale.

2012 : Directeur Général dans l'entreprise familiale.

2015 - 2016 : Master Droit Économie Gestion, spécialité management des PME et des ETI internationales.

Depuis 2017 : Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis 2018 : Présidente dans l'entreprise familiale.



Madame Émilie LECOMTE : Née le 15 novembre 1978 à NANCY (54).

Docteur en Pharmacie diplômée de la faculté de NANCY en 2004.

2005 : Création de la société PHARMACIE LECOMTE – DALLA COSTA (Pharmacie Patton) à HETTANGE GRANDE dont elle est gérante.

Depuis 2014 : Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis 2017 : Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis 2018 : Titulaire d'un siège à la CPL de Moselle - Membre du bureau de la FSPF de Moselle.

Depuis 2021 : Élu(e) aux URPS Pharmaciens Grand-Est.

Monsieur Hugues MOREAUX : Né le 10 juin 1953 à BORDEAUX (33).

Docteur en Pharmacie, Pharmacien d'officine, diplômé de la faculté de BORDEAUX, installé à CAPBRETON (40) depuis 1987.

Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens (CROP) d'Aquitaine jusqu'en 2010.

Depuis 2011 : Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis 2011 : Président du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE, puis à compter du 1^{er} janvier 2011 représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

2.4. Variations dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2021

La composition du Conseil au 31/12/2021 est inchangée par rapport à celle au 31/12/2020.

2.5. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social

Conformément à la recommandation R1 du code MiddleNext, les Administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de deux autres mandats dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société.

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT-CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2022
LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX
DANS TOUTES LES SOCIÉTÉS EN 2021
(Article L.225-37-4 du Code de commerce)



SOCIÉTÉS	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Denis SUPPLISSON	Grégoire DE ROTALIER	Daniel ANTOINE
* PHARMAGEST INTERACTIVE (SA) société cotée	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur	Administrateur
* LA COOPERATIVE WELCOOP (SA)	Président du Directoire titulaire d'un contrat de travail	Membre du Directoire			Vice-Président du Conseil de Surveillance
* MARQUE VERTE SANTE (SA)	Président du Directoire	Membre du Directoire			Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, membre du Conseil de Surveillance
* EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE			
* A.D.I. APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES (SA)		Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur et Président Directeur Général à compter du 26/02/2021		
* DIATELIC (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE jusqu'au 05/01/2021			
* PHARMAGEST LUXEMBOURG (SA) (LUXEMBOURG)		Président du Conseil d'Administration	Administrateur Délégué		
* HDM (LTD) (ILE MAURICE)		Directeur			
* PHARMAGEST BELGIUM (SRL) (BELGIQUE)			Gérant		
* INVESTIPHARM FRANCE (SA)					Administrateur
* GROUPE DOMEDIC (INC.) (CANADA)		Administrateur			
* SOFAREX (SA) (BELGIQUE)					
* INVESTIPHARM BELGIUM (SA) (BELGIQUE)					
* PHARMALAB INTERNATIONAL (LTD) (HONG KONG)					
* CAREMEDS (LTD) (GRANDE BRETAGNE)			Director	Director	



Hugues MOREAUX	François JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX	Marie-Louise LIGER	Émilie LECOMTE	Céline GRIS
Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP	Administrateur	Administrateur	Administrateur Indépendant	Administrateur Indépendant	Administrateur	Administrateur Indépendant
Président du Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Directoire titulaire d'un contrat de travail			Membre du Conseil de Surveillance	
Président du Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Directoire				
Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP		Président du Conseil d'Administration				
		Administrateur Délégué jusqu'au 29/09/2021				
		Administrateur Délégué				
		Director				



SOCIÉTÉS	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Denis SUPPLISSON	Grégoire DE ROTALIER	Daniel ANTOINE
* MULTIMEDS (LTD) (IRLANDE)			Director	Director	
* BGM INFORMATIQUE (SAS)			Président à compter du 30/09/2021		
* ALPHA FINANCE REPARTITION (SA) (BELGIQUE)					
* LABORATOIRE MARQUE VERTE (SA)	Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP	Président du Conseil d'Administration			
* D' MEDICA (SA)	Administrateur				
* OBJECTIF PHARMA (SA)	Président du Directoire				Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 09/06/2021
HENRI POINCARÉ (SA d'économie mixte)	Administrateur représentant le comité des actionnaires minoritaires jusqu'au 28/06/2021				
* KAPELSE (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE			
SC DE L'ERMITAGE ST JOSEPH	Gérant				
* SCI HUOBREGA		Gérant			
SCI JADD					Gérant
PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT (SA) société cotée	Administrateur				
SCI MESSIRE JACQUES		Gérant			
SOCIETE CIVILE CHANOINE JACOB		Gérant			
SCI DU FRONTON					
SCI JAMERAI	Gérant				
SARL DUVAL DE VITRIMONT	Gérant				
* PHARMAGEST ITALIA (ITALIE)		Membre du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration		
HAMPIAUX SAS	Président				
SCI ZOZIME	Gérant				
SCI BROTHER&SISTERS	Gérant				

[illegible]

SOCIÉTÉS	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Denis SUPPLISSON	Grégoire DE ROTALIER	Daniel ANTOINE
SELARL FRANCOIS JACQUEL					
SCI LA CRAPAUDINE					
PHARMACIE LECOMTE - DALLA COSTA (SELARL)					
SARL LECOMTE - DALLA COSTA (SPFPL)					
SELARL PHARMACIE DES AMMONITES					
SCI LEDCMEGE					
SCI FAMICAVI					
GRIS DECOUPAGE (SAS)					
GRIS GROUP (SAS)					
SOCIETE CIVILE ESKARCEL					
*ASCA INFORMATIQUE					
* MALTA INFORMATIQUE (SAS)				Président titulaire d'un contrat de travail	
* AXIGATE (SAS)				Président	
* DEVELOPPEMENT INGENIERIE & CONCEPTION DE SYSTEMES D'INFORMATION EN INFORMATIQUE (SAS)				Président	
* MALTA BELGIUM (SA)				Administrateur	
* PANDALAB (SAS)				Président du Comité stratégique	
SCI DE ROTALIER				Gérant	
SCI DES AUGUSTINES				Gérant	
SCI CHAUMET				Gérant	
DOMAINE CHAPUSOT (Société Civile d'Exploitation Agricole)	Gérant				
* SVEMU INFORMATICA FARMACEUTICA SRL (ITALIE)			Président du Conseil d'Administration		
SODEL (SAS)					

* Sociétés faisant partie du « GROUPE WELCOOP »



Hugues MOREAUX	François JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX	Marie-Louise LIGER	Émilie LECOMTE	Céline GRIS
	Gérant					
	Gérant					
					Gérant	
					Gérant	
					Associé Investisseur	
					Gérant	
					Gérant	
						Présidente jusqu'au 30/06/2021 puis Représentant le Président, GRIS GROUP
						Président
						Gérant
		Président				
						Administrateur indépendant

2.6. Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10,2° du Code de commerce, le Conseil s'interroge sur l'équilibre souhaitable de sa composition et celui de ses comités au regard notamment de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle et la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

2.6.1. Objectifs

Le Conseil considère que pour atteindre un bon équilibre, il doit être composé de membres présentant des profils diversifiés notamment en ce qui concerne l'âge, l'ancienneté (connaissance historique de la société), les qualifications et expériences professionnelles, le caractère d'indépendance de l'Administrateur et la mixité au sein du Conseil (représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil et des comités).

2.6.2. Modalités de mise en œuvre et résultats

Âge et ancienneté des Administrateurs

Les statuts prévoient que les Administrateurs ne peuvent être âgés de plus de 75 ans. Le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de 75 ans. Le Directeur Général doit être âgé de moins de 65 ans.

Un équilibre générationnel est recherché au-delà de ces limites statutaires.

Les Administrateurs ont entre 43 et 69 ans avec une moyenne d'âge de 57,8 ans.

Les pyramides d'âge et d'ancienneté s'établissent comme suit :

Nombre d'Administrateurs par tranche d'âge :

- 60 à 69 ans : 6
- 50 à 59 ans : 4
- 40 à 49 ans : 2

Nombre d'Administrateurs par niveau d'ancienneté :

- 12 ans et plus : 3
- De 7 à 12 ans : 5
- De 1 à 6 ans : 4

L'ancienneté moyenne au 31 décembre 2021 est de 10,3 ans.

Le Conseil estime que sa composition est équilibrée entre les Administrateurs ayant une connaissance historique de la société et du Groupe et les Administrateurs entrés plus récemment. La politique générationnelle sera menée dans le temps.

Qualifications et expériences professionnelles

Le Conseil veille à ce que les qualifications et expériences professionnelles des Administrateurs soient complémentaires et diverses : Administrateurs ayant une connaissance du Groupe, Administrateurs ayant une connaissance du métier de pharmacien, Administrateurs ayant des compétences financières et comptables, du développement à l'international ou de la communication.

En outre, tous les Administrateurs ont un socle commun : soucieux de l'intérêt de la société, l'Administrateur apporte au Conseil d'Administration la qualité de son jugement, son éthique, son ouverture à l'innovation et à l'international, sa vision stratégique. Il a la connaissance du fonctionnement des instances de gouvernance et est soumis au respect des règles en matière de situation de conflits d'intérêts (voir paragraphes 2.11 et 2.12).

Le tableau visé au 2.3 présente l'expertise et l'expérience apportées par chaque Administrateur.

Le Conseil estime que le socle commun décrit ci-avant, la pluralité des qualifications et des expériences professionnelles des Administrateurs sont conformes à la politique de diversité.

Parité – Représentation équilibrée des femmes, des hommes et diversité

Le Conseil veille à ce que l'obligation de mixité au sein du Conseil d'Administration imposée par les articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce soit respectée. Au 31 décembre 2021, la part de membres féminins composant le Conseil d'Administration était de 41,7%. À ce jour, le quota est toujours supérieur à 40%.

Le Conseil estime que le pourcentage de 40% (atteint depuis 2017) correspond à une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Le Comité d'Audit, composé de trois membres, est présidée par un membre de sexe féminin (voir paragraphe 3.5.2 ci-après).

Administrateurs Indépendants

Voir le paragraphe 2.7 ci-après.

2.6.3. Politique de non-discrimination et représentation des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes

La Direction, convaincue que la mixité et la diversité constituent une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique, a décidé de mettre en œuvre un plan d'actions égalité femmes-hommes qui intègre des objectifs de moyens et de résultats. Ces points sont développés dans le rapport sur la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Le Comité de Direction Financier et Social

Ce comité comprend six membres dont un membre féminin.

Mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité

On compte 17% de femmes au sein des 10% de postes à plus forte responsabilité de PHARMAGEST INTERACTIVE.

La Direction continue à appliquer sa politique de non-discrimination et de mixité dans l'objectif de faire évoluer à la hausse ce pourcentage au fil du temps.

2.6.4. Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise

Le Conseil s'assure, conformément à la recommandation R15, que la politique de diversité et d'équité de l'entreprise est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique. Aussi, un travail d'analyse de l'écart de rémunération entre femmes et hommes a été diligenté en 2021 par le Conseil et a abouti à des revalorisations de salaires.

2.7. Administrateurs Indépendants

La notion d'administrateur indépendant telle qu'énoncée dans la recommandation R3 du code MiddleNext est remplie par chacun des administrateurs indépendants. Ces critères sont les suivants :

- Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

La qualité d'indépendant s'apprécie lors de la première nomination de l'Administrateur et chaque année au moment de la rédaction et l'approbation du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'Administration compte en son sein trois Administrateurs indépendants (cf. Tableau de composition du Conseil et des comités ci-dessus). Le code MiddleNext recommande la présence au minimum de deux Administrateurs indépendants.

2.8. Désignation par les salariés de membres du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, la société n'est pas soumise à l'obligation de désigner des administrateurs représentant les salariés en qualité de la filiale indirecte de LA COOPERATIVE WELCOOP elle-même soumise à cette obligation.

2.9. Désignation par l'Assemblée de membres du Conseil représentant les salariés actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-23 du Code de commerce, le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil en application des dispositions de l'article L. 225-102 établit que les actions détenues par le personnel de la société ainsi que par le personnel de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 représentent moins de 3 % du capital social ; l'Assemblée Générale n'a donc pas à élire d'administrateurs parmi les salariés actionnaires.

2.10. Durée des mandats des membres du Conseil – Nombre d'actions minimum à détenir

La durée du mandat des Administrateurs est de 6 ans.

Conformément à la recommandation R11 du code MiddleNext, le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de la société, dans les limites fixées par la loi. Cette durée des mandats de six années est de nature à favoriser l'expérience des Administrateurs sur la connaissance de la société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décisions.

Afin de garantir la stabilité du Conseil d'Administration, le renouvellement des Administrateurs est échelonné dans le temps.

Conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action au nominatif.

2.11. Règles de déontologie des membres du Conseil

En conformité avec la recommandation R1 du code MiddleNext, chaque Administrateur a reçu une information sur les dispositifs de gouvernance et les responsabilités lui incombant.

Le Conseil d'Administration fera évoluer son règlement intérieur pour l'adapter à la nouvelle rédaction de la recommandation de MiddleNext visant à s'assurer que chaque Administrateur respecte les règles de déontologie suivantes :

- Être exemplaire et avoir à tout moment un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;
- Avant d'accepter ses fonctions, l'Administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des règles légales et notamment celles relatives au cumul des mandats, des statuts, du règlement intérieur et des compléments que chaque Conseil peut lui avoir apporté ;
- Bien qu'étant lui-même actionnaire, l'Administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la société ;
- L'Administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts éventuel (client, fournisseur, concurrent, consultant) ou avéré (autres mandats) le concernant et doit s'abstenir de voter, de participer à la délibération correspondante et à l'extrême, démissionner. L'absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe ;
- L'Administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives, il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de deux autres mandats d'Administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe ;
- L'Administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil et, le cas échéant, aux comités auxquels il appartient ;
- L'Administrateur a l'obligation de s'informer. À cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil ;

- S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'Administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel à l'égard des tiers qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes. Il s'y engage formellement en apposant sa signature sur le règlement du conseil ;
- L'Administrateur respecte les prescriptions légales et réglementaires en vigueur en matière de déclaration des transactions et de période d'abstention d'intervention sur titre de la société. L'Administrateur doit :
 - S'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés y compris les dérivés sur lesquels (et dans la mesure où) il dispose, du fait de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques ;
 - Déclarer les transactions effectuées sur les titres de la société, en application des prescriptions légales et réglementaires.
- Enfin, sauf circonstances exceptionnelles, les Administrateurs doivent assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.12. Conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE considère avoir un rôle essentiel dans le traitement des conflits d'intérêts, avérés ou potentiels, et veille à ce que les décisions des dirigeants soient prises dans l'intérêt social de la société.

En conformité avec la recommandation R2 et respectant l'ensemble de la réglementation concernant les conventions réglementées et les conventions courantes conclues à des conditions normales, le Conseil d'Administration est amené à examiner annuellement ces conventions ainsi que les éventuels conflits d'intérêts pouvant exister entre les devoirs, à l'égard de PHARMAGEST INTERACTIVE, de ses membres et de leurs intérêts privés.

Par application du règlement intérieur du Conseil d'Administration, tout Administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote, voire ne pas participer aux délibérations et à l'extrême, de démissionner.

Dans le cadre de sa vigilance, le Conseil s'emploie à améliorer les procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts et peut, s'il le juge opportun, recourir à une expertise indépendante.

Dans cette optique, le Conseil et ses comités spécialisés sont également attentifs aux risques de conflits d'intérêts issus du choix des prestataires sollicités par les instances dirigeantes dans la préparation des décisions stratégiques (conseils, agences de notations, banques, experts du droit ou du chiffre). En ce qui concerne les commissaires aux comptes, hormis les attestations ainsi que les services rendus en application des textes légaux ou réglementaires, les services autres que la certification des comptes (SACC) sont confiés à un cabinet différent de celui du commissaire aux comptes de l'entreprise.

En 2021, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE n'a détecté aucun conflit d'intérêts même potentiel à l'égard de PHARMAGEST INTERACTIVE entre les devoirs des mandataires sociaux et leurs intérêts privés.

2.13. Choix des Administrateurs

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société, en raison de leurs compétences et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société, dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité qui est attendu d'eux.

Les compétences exécutives, financières et sectorielles dont disposent les Administrateurs de la société, ainsi que leurs expériences variées, sont autant d'atouts complémentaires pour la qualité des délibérations du Conseil d'Administration.

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque Administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est tenue à la disposition des actionnaires conformément à la recommandation R10 du code MiddleNext sur le site Internet de PHARMAGEST INTERACTIVE (<https://pharmagest.com>) dans la rubrique dédiée à la Gouvernance d'Entreprise au sein de l'espace Finance.

La nomination de chaque Administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.

2.14. Relation avec les actionnaires

Outre LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE, PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas d'autres actionnaires significatifs. Conformément à la recommandation R14, les dirigeants du Groupe PHARMAGEST bénéficient de moments d'échanges, hors Assemblée Générale, avec les actionnaires significatifs ou non et veillent au respect de l'égalité d'information

des actionnaires. Par ailleurs, les dirigeants s'attachent au travers de l'organisation de l'Assemblée Générale à ce que ladite Assemblée soit matériellement accessible à tous.

Au-delà des dispositions légales le Conseil porte une attention particulière aux votes négatifs en analysant, entre autres, comment s'est exprimée la majorité des minoritaires. Le cas échéant, le Conseil s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer ce qui a pu susciter des votes négatifs en vue de l'Assemblée Générale suivante et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.1. Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration s'est doté, depuis le 16 juin 2011, d'un règlement intérieur qui précise :

- Les règles de composition du Conseil d'Administration ainsi que les critères d'indépendance de ses membres ;
- Le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration et les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ;
- La nature des devoirs des Administrateurs et les règles de déontologie auxquels ils sont soumis ;
- Les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- Les règles de détermination de la rémunération des membres du Comité d'Audit.

En conformité avec la recommandation R9 du code MiddleNext, le règlement intérieur du Conseil d'Administration intègre les rubriques suivantes :

- La définition du rôle des éventuels comités spécialisés mis en place ;
- Les modalités de protection des dirigeants sociaux : assurances Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS) ;
- Les évolutions au titre du code de déontologie.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public et publié sur le site Internet de PHARMAGEST INTERACTIVE (<https://pharmagest.com>) dans l'espace Finance, rubrique Gouvernance d'entreprise.

3.2. Informations des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration ont évalué qu'ils recevaient une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission. Pour leur permettre de préparer utilement les réunions, le Président s'est efforcé de leur communiquer les documents et informations nécessaires dans un délai approprié avant les séances.

En outre, les Administrateurs sont régulièrement informés, dans un délai jugé suffisant, entre les réunions lorsque l'actualité de la société le justifie, conformément à la recommandation R4 du code MiddleNext.

3.3. Formation des membres du Conseil

Conscient que la multiplication et la complexité des textes s'appliquant aux entreprises requièrent une veille et une mise à niveau régulière des connaissances et des compétences de la part des Administrateurs, le Conseil étudiera en 2022 l'opportunité de la mise en place d'un plan de formation triennal adapté aux spécificités de l'entreprise destiné aux membres du Conseil, salariés ou non. Ce plan, conforme à la nouvelle recommandation R5 du code MiddleNext, prendrait en compte les équivalences acquises par l'expérience.

Il est précisé qu'un Administrateur peut déjà, à sa demande, bénéficier d'une formation spécifique afin de renforcer ses connaissances liées à sa fonction d'Administrateur.

En 2021, les membres du Conseil ont bénéficié d'une formation sur leurs obligations en tant qu'Administrateurs, avec un focus particulier sur les enjeux liés à la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale des sociétés.

3.4. Réunions du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunion, quorum, information des Administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la société. Ces dispositions ont été reprises et complétées par le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent (art. L. 225-35, alinéa 1 du Code de commerce).

En outre, conformément au règlement intérieur, le Conseil d'Administration peut être amené à saisir l'Assemblée des actionnaires si l'opération concerne une part prépondérante des actifs ou activités du Groupe PHARMAGEST.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre fois par an, respectant en cela la recommandation R6 du code MiddleNext.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Social et Économique ont été convoqués dans les délais suffisants leur laissant la possibilité d'assister à ces réunions et les documents nécessaires à la bonne tenue du Conseil d'Administration leur ont été communiqués.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la société l'a exigé.

À l'issue de chaque séance est établi un procès-verbal du Conseil qui mentionne les questions soulevées et les réserves éventuelles émises. L'approbation du procès-verbal est effectuée au cours du Conseil suivant.

En 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois dans l'année dont 2 réunions de travail. Le taux de participation de l'ensemble des Administrateurs a été de 86%. La participation par date de réunion est détaillée dans le tableau suivant :

Date de réunion	Nature de la réunion	Nombre de participants		Taux de participation (présents et représentés)
		Présents	Présents et Représentés	
26/03/2021	Conseil d'Administration	9	11	92%
29/06/2021	Réunion de travail	10	10	83%
	Conseil d'Administration	10	11	92%
24/09/2021	Conseil d'Administration	9	10	83%
03/12/2021	Réunion de travail	9	9	75%
	Conseil d'Administration	10	11	92%

Les réunions de travail ont permis de présenter aux membres du Conseil les différents projets de produits et services développés par la société et ses filiales.

Les réunions du Conseil d'Administration ont abordé le suivi de la gestion courante et les orientations du Groupe sur des points significatifs. Lors de chaque Conseil, le Président du Conseil d'Administration a présenté le suivi des affaires en cours. Les points principaux débattus au cours des quatre Conseils ont été les suivants :

- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Examen des comptes semestriels et du rapport semestriel, des situations trimestrielles et des documents de gestion prévisionnelle,
- Examen régulier de la situation financière du Groupe et des projets d'investissements et de croissance externe,
- Examen des mandats de la Direction Générale (renouvellement et nomination),
- Préparation de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire : fixation de l'ordre du jour et convocation, proposition d'affectation du résultat, examen des mandats des Administrateurs (renouvellement et nomination), examen des mandats des Commissaires aux Comptes, point sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans le cadre des dispositions du « say-on-pay », proposition du montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil et de leur répartition, préparation et arrêté du rapport de gestion, de la déclaration de performance extra-financière, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du texte des résolutions,
- Fixation de la valeur de l'action dans le cadre du programme de rachat d'actions,
- Définition des orientations stratégiques pour information et consultation du Comité Social et Économique,

- Examen annuel des conventions réglementées et évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales,
- Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

3.5. Évaluation du Conseil

Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE a adapté la recommandation R13 du code MiddleNext et procède à une autoévaluation formalisée (questionnaires) tous les 3 ans.

Régulièrement, le Président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement et les éventuels dysfonctionnements du Conseil d'Administration, sans nécessiter une mise à l'ordre du jour. Lorsque des points ont été soulevés lors d'un Conseil d'Administration, le procès-verbal de la réunion fait état du débat. Dans le cas contraire, la question est oralement posée par le Président afin de s'assurer qu'aucun point de dysfonctionnement n'a été reconnu.

La dernière évaluation formalisée a été réalisée en décembre 2019 par le biais d'un questionnaire nominatif adressé à chaque Administrateur. La prochaine interviendra au plus tard en décembre 2022.

3.6. Mise en place des comités

3.6.1. Principes

Conformément à la recommandation R7 du code MiddleNext, nous vous rendons compte du choix du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE en matière de comités spécialisés.

Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE, considère que la complexité réglementaire, la structure et la taille de l'entreprise nécessitent, courant 2022, la mise en place de comités spécialisés ad hoc complémentaires tels qu'un Comité des Rémunérations adossé au Comité d'Audit et un Comité Stratégique et RSE.

3.6.2. Le Comité d'Audit et des Rémunérations

Comité d'Audit

Au regard de la réglementation applicable, PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé de mettre en place un Comité d'Audit depuis 2006.

La définition des principales missions du Comité d'Audit et leurs mises en œuvre sont conformes au rapport final sur le Comité d'Audit émis le 22 juillet 2010 par l'AMF.

En 2021, le Comité d'Audit, dont les membres sont nommés par le Conseil d'Administration, était ainsi constitué :

- Madame Marie-Louise LIGER, Administrateur Indépendant ;
- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur.

Madame Marie-Louise LIGER, Administrateur Indépendant au regard des critères du code MiddleNext, présentant des compétences particulières en matière financière et comptable, préside le Comité d'Audit depuis le 1^{er} juillet 2015. Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, le mandat de Madame LIGER a été renouvelé le 29 juin 2021 pour une durée de 3 années.

Le secrétariat des travaux du Comité d'Audit est assuré par la Présidente du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2021. Le taux de participation a été de 92%.

Le règlement intérieur du Comité d'Audit a été élaboré et approuvé en 2008. Ses dispositions ont été intégrées dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, lors du Conseil d'Administration du 16 juin 2011.

Les principales missions du Comité d'Audit sont le suivi :

- Du processus de l'élaboration de l'information comptable et financière ;

- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes annuels et le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- De l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

De plus, le Conseil d'Administration, pour les fonctions qui lui incombent, peut confier au Comité d'Audit toute autre mission qu'il juge opportune.

Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit :

- Ne se limite pas aux seuls aspects financiers et comptables et couvre l'ensemble des domaines de l'entreprise. Il lui appartient de s'assurer qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière ;
- Doit inclure dans son champ d'examen les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable (y compris l'information de l'annexe des comptes) et les risques identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion de risques mis en place par la Direction Générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes.

Ainsi, sur les bases des recommandations du rapport du Groupe de travail de l'AMF, le Comité d'Audit :

- Réalise des revues trimestrielles, semestrielles et annuelles des comptes en collaboration avec la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes permettant de s'interroger sur la correcte traduction comptable des événements importants ou des opérations complexes ;
- Revoit en amont la publication du Document d'Enregistrement Universel et du rapport semestriel ;
- S'assure de l'adéquation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques avec le cadre de référence du contrôle interne : *Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites émis par l'AMF* ;
- Sollicite l'intervention des Commissaires aux Comptes lors des réunions du Comité d'Audit ;
- Demande chaque année aux Commissaires aux Comptes une déclaration d'indépendance ;
- Suit la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission et tient compte, le cas échéant, des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- Approuve, le cas échéant, la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;
- Émet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- Rend compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toutes difficultés.

Les principaux sujets traités par le Comité d'Audit au cours de l'année 2021 ont été les suivants :

- Examen de l'information financière trimestrielle, semestrielle et annuelle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Suivi de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères ;
- Analyse des prises de participation de filiales ;
- Étude, sur présentation par les membres de la Direction Générale, des projets de croissance et des principaux contrats ;
- Révision de l'Audit Interne ;
- Suivi des plans d'actions prioritaires sur les aspects technologiques ;
- Examen des procédures concernant les conventions courantes.

Les informations ayant pu être fournies oralement lors de ses réunions, le Conseil d'Administration a été informé de l'activité du Comité d'Audit par la remise au Président et au Directeur Général d'un compte rendu à chacune des réunions.

Outre les missions récurrentes (information financière, conclusions et indépendance des Commissaires aux Comptes), les principaux sujets qui seront abordés au cours de l'exercice 2022 sont résumés ci-après :

- Examen de l'information financière trimestrielle, semestrielle et annuelle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Examen de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères présentes au début de l'exercice, ainsi que celles qui entreront dans le périmètre du Groupe PHARMAGEST au cours dudit exercice ;
- Examen des conventions courantes.

Différents Comités « opérationnels » propres à l'activité de la société existent par ailleurs et rendent compte à la Direction Générale. Il est à noter que le Comité de Direction Financier et Social ou certains des membres de ce comité peuvent être directement sollicités par le Conseil d'Administration ou le Comité d'Audit pour traiter de thématiques spécifiques.

Comité des Rémunérations

Au titre de 2021, il n'existe pas de Comité des Rémunérations.

En 2022, le Conseil envisage d'élargir les compétences du Comité d'Audit et de lui adjoindre les missions et compétences de Comité des Rémunérations.

Le Comité des Rémunérations aura pour missions de :

- S'assurer que les rémunérations et leurs évolutions sont en cohérence avec les intérêts des actionnaires et la performance de la société. Les rémunérations doivent permettre de recruter, motiver et conserver les meilleurs dirigeants ;
- Faire des propositions ou recommandations au Conseil d'Administration par exemple quant à la mise en place d'une politique de rémunération globale (salaire de base, partie variable, plan d'options d'actions et/ou d'attributions d'actions gratuites, avantages divers, plan de retraite).

Par ailleurs, le Comité doit être informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non-mandataires sociaux et son rôle peut être élargi à la définition de la politique générale de rémunération des cadres dirigeants (y compris les retraites, les indemnités de fin de carrière ou de séparation, les avantages divers et les règles de participation à l'actionnariat dans les éventuelles augmentations de capital).

Afin de répondre à ces missions, le Comité d'Audit intégrera parmi ses membres Madame Anne LHOTE qui justifie à la fois de compétences particulières en matière financière, comptable et de contrôle légal des comptes ainsi que d'une bonne connaissance des sujets liés à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE.

3.6.3. Le Comité Stratégique et RSE

Au titre de 2021, il n'existe pas de Comité Stratégique ou RSE.

En application de la recommandation R8 du code MiddleNext, le Conseil mettra en place en 2022 un Comité spécialisé ayant pour objet d'étudier comment l'entreprise intègre les enjeux liés à la Responsabilité sociale, sociétale et environnementale des Entreprises (RSE) dans son mode de fonctionnement et dans sa stratégie.

Le Comité Stratégique aura pour missions de :

- Donner son avis au Conseil d'Administration sur les grandes orientations stratégiques de la Société et notamment sur les axes de développement, les opportunités de croissance externe ou de désinvestissements, les accords ou partenariats significatifs et les opérations sur le capital de la Société ;
- Suivre et analyser les évolutions de l'environnement concurrentiel.

Le Comité RSE vise à identifier les thématiques de la RSE les plus importantes pour l'entreprise et notamment distinguer les thématiques porteuses de risques de celles qui recèlent des opportunités.

Il examinera en lien avec la stratégie du Groupe, notamment :

- Le dialogue avec les parties prenantes ;
- Les principaux risques et opportunités en matière environnementale ;
- Les politiques sociales (en ce compris la politique d'égalité professionnelle) et principaux axes de transformations organisationnelles menés par le Groupe ;
- L'ensemble des informations publiées par le Groupe en matière sociétale et environnementale, en s'assurant en particulier que les vérifications adéquates ont été réalisées par un organisme tiers indépendant ;
- Les orientations principales et résultats de la politique de Responsabilité Sociale et Environnementale.

Les membres du Comité Stratégique et RSE sont :

- Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration ;
- Madame Céline GRIS, Administrateur Indépendant ;
- Madame Sophie MAYEUX, Administrateur Indépendant.

Le Comité Stratégique et RSE sera présidé par Monsieur Thierry CHAPUSOT, compte tenu de sa connaissance du Groupe, de son expertise notamment en matière de croissance externe, et de sa volonté d'animer le Comité Stratégique et RSE pour placer la responsabilité sociale et environnementale au cœur des réflexions du Conseil d'Administration qu'il préside comme axe majeur de la stratégie du Groupe.



Par sa composition, le Comité se veut équilibré pour évaluer les enjeux à court, moyen et long terme de PHARMAGEST INTERACTIVE. Le Conseil d'Administration estime que les gages d'indépendance du Comité sont suffisants compte tenu de la présence de deux Administrateurs indépendants et du fait que Monsieur Thierry CHAPUSOT a fait valoir ses droits à la retraite en tant que salarié à compter du 30 avril 2022.

3.7. Procédure d'évaluation par le Conseil d'Administration des conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales

Conformément aux articles L. 225-39 et L. 22-10-12 du Code de commerce, le Conseil d'Administration du 27 mars 2020 a mis en place une procédure de revue annuelle par le Comité d'Audit des conventions courantes conclues à des conditions normales.

La procédure d'évaluation est mise en œuvre chaque année depuis cette date.

Le Comité se réunit annuellement pour cette revue et a pour mission :

- D'effectuer une revue des critères de détermination des conventions courantes conclues à des conditions normales, afin de s'assurer qu'ils sont toujours adaptés ;
- D'analyser plus particulièrement le caractère normal des conditions financières ;
- De soumettre à l'autorisation du Conseil d'Administration les conventions ne répondant plus auxdits critères.

Le Comité d'Audit peut recueillir l'avis du collège des Commissaires aux Comptes en cas de doutes sur la qualification d'une convention soumise à son évaluation.

La liste de l'ensemble des conventions revues par le Comité d'Audit ainsi que les résultats de l'évaluation et, le cas échéant, les propositions de révision des critères de ces conventions sont présentés chaque année au Conseil d'Administration qui se réunit à l'occasion de l'examen des comptes annuels.

4. Rémunération des mandataires sociaux

4.1. Politique de rémunération – Concernant les mandataires sociaux pris dans leur ensemble

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est établie par le Conseil d'Administration et fait l'objet d'une revue annuelle.

Elle a été établie suivant les recommandations du code MiddleNext.

4.1.1. Intérêt social et objectifs de la politique de rémunération

La politique de rémunération de PHARMAGEST INTERACTIVE vise à garantir la pérennité de la société en faisant converger les intérêts de l'ensemble de ses mandataires sociaux vers la bonne conduite de ses projets et de sa stratégie commerciale tout en préservant l'intérêt général des autres parties prenantes.

La politique de rémunération appliquée aux dirigeants mandataires sociaux, directement en lien avec la stratégie du Groupe, soutient son modèle de développement.

Elle favorise une croissance harmonieuse, régulière et pérenne, à la fois sur le court et le long terme.

La volonté constante du Conseil d'Administration est d'inciter la Direction Générale autant à maximiser la performance de chaque exercice qu'à en assurer la répétition et la régularité, année après année.

Ces objectifs sont appliqués rigoureusement par le Conseil d'Administration dans le cadre de ses travaux, aussi bien lors de l'élaboration de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux que pour les propositions de leurs montants respectifs de rémunération.

4.1.2. Processus de décision de la politique de rémunération

La politique de rémunération est établie et révisée par le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Il est précisé que le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ayant la qualité d'Administrateur ne participent pas aux délibérations et aux votes sur ces questions.

Elle est présentée aux actionnaires dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Sa mise en œuvre fait l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire chaque année et lors de chaque modification importante (**vote ex ante**).

En cas de refus d'approbation de la résolution, la politique de rémunération préalablement approuvée continue de s'appliquer.

Si aucune politique de rémunération n'a été précédemment approuvée, la rémunération est déterminée conformément à la rémunération attribuée au cours de l'exercice clos.

Si aucune rémunération n'a été attribuée au cours de l'exercice clos, la rémunération est déterminée conformément aux pratiques existantes au sein de la société.

Ce refus oblige le Conseil d'Administration à présenter à la prochaine Assemblée Générale une politique de rémunération révisée, indiquant de quelle façon ont été pris en compte le vote des actionnaires et, le cas échéant, les avis exprimés lors de l'assemblée.

Un second vote (**vote ex post**) porte sur les rémunérations attribuées ou perçues au cours de l'exercice clos. Il se divise en deux volets :

- Le **premier vote ex post** porte sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués aux dirigeants, à raison du mandat, au cours de l'exercice écoulé, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. L'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire doit statuer sur les informations relatives aux rémunérations de l'ensemble des mandataires sociaux.

Si le projet de résolution est rejeté, le Conseil d'Administration doit soumettre une politique de rémunération révisée à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale. En attendant le nouveau vote, les sommes versées aux Administrateurs sont suspendues.

Un nouveau vote négatif concernant la résolution sur la nouvelle politique de rémunération entraîne l'interdiction définitive de verser les rémunérations suspendues.

- Le **second vote ex post** porte sur les rémunérations individuelles de chaque dirigeant, au titre du mandat concerné.

L'Assemblée Générale Ordinaire statue sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé par des résolutions distinctes pour chaque mandataire social.

En cas de rejet de la résolution, les éléments fixes de rémunération restent acquis aux dirigeants mais les éléments de rémunération variables et exceptionnels ne peuvent pas leur être versés.

La prévention et la gestion des conflits d'intérêts en matière de rémunération suivent les bonnes pratiques et les règles de déontologie mentionnées aux 2.11 et 2.12 du présent rapport.

En 2021, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas constitué en son sein de Comité des Rémunérations.

En 2022, le Conseil a décidé d'élargir les compétences du Comité d'Audit et de lui adjoindre les missions de Comité des Rémunérations.

4.1.3. Modalités de prise en compte des salariés

Dans son processus de détermination et de révision, le Conseil d'Administration intègre les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société en s'attachant à ce que les évolutions de rémunérations des mandataires sociaux conservent un caractère raisonnable au regard de l'activité et en adéquation avec les performances de l'entreprise.



4.1.4. Méthode d'évaluation des critères de performances pour les rémunérations variables

Pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable, le Conseil d'Administration procède, une fois par an, à une revue individualisée des critères de performance, tous quantifiables.

4.1.5. Critères de répartition des sommes fixes annuelles allouées par l'Assemblée Générale aux Administrateurs

Les Administrateurs non dirigeants perçoivent la rémunération allouée aux membres du Conseil par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les principes de fixation des rémunérations allouées aux membres du Conseil, en conformité avec la recommandation R12 du code MiddleNext, sont les suivants :

- Les Administrateurs personnes physiques titulaires d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP ainsi que les Administrateurs personnes morales ne perçoivent pas de rémunération d'Administrateur.
- Les rémunérations allouées aux autres Administrateurs sont réparties suivant des critères tenant à l'éloignement géographique, à l'assiduité et au temps consacré par les Administrateurs à leurs fonctions.

Il est également tenu compte de la présence au Comité d'Audit et de la spécificité de la fonction au sein dudit Comité.

4.1.6. Modalités de modification de la politique de rémunération

Lorsque la politique de rémunération est modifiée, la description et l'exposé des motifs de toutes les modifications ainsi que la manière dont sont pris en compte les votes les plus récents des actionnaires et, le cas échéant, les avis exprimés lors de la dernière Assemblée Générale font l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration et d'une mention expresse dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise puis d'un projet de résolution spécifique soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas modifié sa politique de rémunération et considère, au regard des votes exprimés lors de la précédente Assemblée Générale que la politique de rémunération est adaptée à l'intérêt social de la société.

4.1.7. Modalités d'application de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nommés ou renouvelés

Les modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé sont identiques à celles applicables, mutatis mutandis, aux mandataires en fonction.

4.1.8. Dérogations à l'application de la politique de rémunération

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration peut déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société.

Cette dérogation ne peut résulter que d'une décision motivée du Conseil d'Administration à la majorité qualifiée des 2/3, après avis des Commissaires aux Comptes de la société.

Il peut être dérogé à tous les éléments de la politique de rémunération.

4.2. Politique de rémunération – Concernant les mandataires sociaux pris individuellement

4.2.1. Politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux non dirigeants

Au titre de l'exercice 2021

- Les Administrateurs personnes physiques n'ayant pas de rémunération au titre d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP perçoivent une rémunération à concurrence :
 - De 267 € par séance aux Administrateurs éloignés (nécessitant de s'absenter une journée complète). Cette disposition est applicable à Monsieur François JACQUEL.
 - De 151 € par séance aux Administrateurs géographiquement proches. Cette disposition est applicable à Monsieur Daniel ANTOINE, Madame Marie-Louise LIGER, Madame Sophie MAYEUX, Madame Émilie LECOMTE, Madame Céline GRIS.
- Les Administrateurs membres du Comité d'Audit perçoivent un montant annuel forfaitaire de 4 000 €. Madame Marie-Louise LIGER bénéficie d'une rémunération annuelle complémentaire de 10 000 € au titre de son mandat de Présidente du Comité d'Audit.

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil pour l'année 2021 ont été intégralement payées au 31 décembre 2021.

Au titre de l'exercice 2022

Compte tenu de la création d'un Comité Stratégique et RSE et de l'adjonction au Comité d'Audit des missions du Comité des Rémunérations, la politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux non dirigeants est modifiée ainsi qu'il suit :

- Les Administrateurs personnes physiques n'ayant pas de rémunération au titre d'un contrat de travail au sein de l'une des sociétés du Groupe WELCOOP perçoivent une rémunération à concurrence :
 - De 267 € par séance aux Administrateurs éloignés (nécessitant de s'absenter une journée complète). Cette disposition est applicable à Monsieur François JACQUEL.
 - De 151 € par séance aux Administrateurs géographiquement proches. Cette disposition est applicable à Monsieur Daniel ANTOINE, Madame Marie-Louise LIGER, Madame Sophie MAYEUX, Madame Émilie LECOMTE, Madame Céline GRIS.
- Les Administrateurs membres du Comité d'Audit et des Rémunérations percevront un montant annuel forfaitaire de 6 000 €. Cette disposition s'applique à Madame Marie-Louise LIGIER, Monsieur Daniel ANTOINE, Monsieur François JACQUEL. Madame Anne LHOTE bénéficiant par ailleurs d'un contrat de travail au sein du Groupe WELCOOP ne perçoit pas de rémunération d'Administrateur.
- Madame Marie-Louise LIGER bénéficie d'une rémunération annuelle complémentaire de 18 000 € au titre de son mandat de Présidente du Comité d'Audit et des Rémunérations.
- Les Administrateurs membres du Comité Stratégique et RSE percevront un montant annuel forfaitaire de 6 000 €. Cette disposition s'applique à Madame Céline GRIS, Madame Sophie MAYEUX et Monsieur Thierry CHAPUSOT.
- Monsieur Thierry CHAPUSOT bénéficie d'une rémunération annuelle complémentaire de 18 000 € au titre de son mandat de Président du Comité Stratégique et RSE.
- Le montant global des rémunérations allouées aux membres du Conseil pour l'année 2022, proposé à l'Assemblée Générale du 28 juin 2022, est porté à 82 000 €.

4.2.2. Politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux dirigeants, en raison du mandat concerné

Par application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est présenté la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que ladite rémunération est versée au titre du mandat social. Les personnes concernées sont :

- Le Président du Conseil d'Administration,
- Le Directeur Général,
- Le ou les Directeurs Généraux Délégués.

La rémunération versée au titre de ces mandats sociaux est constituée d'une seule rémunération fixe.



Conformément à la recommandation R16 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration détermine le niveau et les modalités de rémunération de ses mandataires sociaux dirigeants en se fondant sur les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Il est retenu une politique de stabilité des rémunérations fixes versées aux dirigeants mandataires sociaux pour leur mandat social.

Parce qu'ils en avaient été exclus lors du précédent plan de stock-options en 2014 et, dans une approche globale raisonnable qui tient compte à la fois de l'intérêt de l'entreprise, des pratiques de marché et de leurs performances au service du Groupe depuis plusieurs décennies, pour attirer et conserver des compétences fortes et des « dirigeants de qualité », l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 de la société PHARMAGEST INTERACTIVE a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un plan d'options d'achat d'actions permettant l'attribution au Directeur Général et aux deux Directeurs Généraux Délégués d'options d'achat d'actions de la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

Le Conseil d'Administration de la société, réuni le 4 décembre 2020, a ainsi attribué 15 000 options d'achat d'actions de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à :

- Monsieur Dominique PAUTRAT, entré dans le Groupe en 1988,
- Monsieur Denis SUPPLISSON, entré dans le Groupe en 1991,
- Monsieur Grégoire de ROTALIER, entré dans le Groupe en 1994.

Le prix d'exercice de l'option, fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce, ressort à 74,46 euros par action.

Le plan a une durée de 8 ans qui court à compter du 4 décembre 2020 et la levée des options ne pourra intervenir qu'à l'issue de la période d'acquisition d'une durée de quatre ans.

L'exercice des options est réservé aux bénéficiaires qui, au jour de l'exercice de la levée de l'option, auront conservé, sans interruption, leur qualité de mandataire social de la société, de ses filiales ou des sociétés contrôlant directement ou indirectement PHARMAGEST INTERACTIVE.

Les bénéficiaires ont l'obligation de conserver 10 % des actions issues des levées d'options d'achat d'actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le Conseil estime que le plan de stock-options est conforme à la recommandation R21 du code MiddleNext à savoir :

- Qu'il ne concentre pas à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options, étant rappelé que le plan de stock-options de 2014 excluait lesdits mandataires sociaux, et qu'ainsi le plan de stock-options de 2020 est venu compléter et rétablir l'équilibre global des stock-options consenties depuis 2014.
- Qu'il ne vise pas à attribuer des stock-options à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ. Au contraire, le plan de stock-options 2020 s'inscrit dans un projet de succession du Président du Conseil d'Administration et vise à s'attacher sur les moyen et long termes, trois hommes-clé qui construisent et développent le Groupe PHARMAGEST et ses résultats depuis plus de 20 ans.
- Que la durée du plan de 8 ans traduit l'intérêt à moyen et long terme de l'entreprise.

Les modalités d'attribution du plan sont définies dans le tableau 5 ci-après.

Politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants, au titre de leurs mandats sociaux, en 2021 :

- **Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration**
La rémunération de Monsieur Thierry CHAPUSOT, au titre de son mandat social de Président du Conseil d'Administration, a été fixée lors de sa nomination par décision du Conseil d'Administration du 5 novembre 2009, avec effet au 1^{er} janvier 2010, à 24 000 € bruts annuels.
- **Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général**
La rémunération de Monsieur Dominique PAUTRAT, au titre de son mandat social de Directeur Général, a été fixée lors de sa nomination par décision du Conseil d'Administration du 5 novembre 2009, avec effet au 1^{er} janvier 2010, à 24 000 € bruts annuels.
- **Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général Délégué**
La rémunération de Monsieur Denis SUPPLISSON, au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué, est fixée à 16 800 € bruts annuels depuis le 1^{er} janvier 2020 aux termes d'une décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2020.
- **Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué**
La rémunération de Monsieur Grégoire DE ROTALIER, au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué, est fixée à 16 800 € bruts annuels depuis le 1^{er} juillet 2020 aux termes d'une décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2020.

Politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants, au titre de leurs mandats sociaux, en 2022 :

- **Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration**
Conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022, aucune modification n'est intervenue jusqu'au 30 avril 2022, date à partir de laquelle Monsieur Thierry CHAPUSOT exercera ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à titre gratuit.
- **Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général jusqu'au 22 avril 2022**
Jusqu'au 22 avril 2022, date à laquelle Monsieur Dominique PAUTRAT a démissionné de ses fonctions de Directeur Général, aucune modification n'est intervenue.
- **Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général Délégué jusqu'au 22 avril 2022 puis Directeur Général**
Conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022,
 - jusqu'au 22 avril 2022, date à laquelle Monsieur Denis SUPPLISSON a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué, aucune modification n'est intervenue.
 - à compter du 23 avril 2022, la rémunération de Monsieur Denis SUPPLISSON au titre de son mandat social de Directeur Général, a été fixée, lors de sa nomination par décision du Conseil d'Administration, à 24 000 € bruts annuels.
- **Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué**
Conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022, le mandat de Monsieur Grégoire DE ROTALIER est renouvelé et sa rémunération au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué a été portée à 18 000 € bruts annuels.

4.2.3. Politique de rémunération appliquée aux mandataires sociaux dirigeants, en raison d'un cumul du mandat social avec un contrat de travail

Conformément aux recommandations R18 et R20 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration a apprécié l'opportunité et autorisé le cumul des contrats de travail à durée indéterminée de Messieurs Dominique PAUTRAT, Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER avec leurs mandats sociaux.

Cette décision est motivée au regard de l'ancienneté de ces dirigeants au sein de la société, des sociétés contrôlées et/ou contrôlantes, de l'antériorité de leurs contrats de travail lors de leurs nominations comme mandataires sociaux, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, des sociétés contrôlées et/ou contrôlantes et de la faible rémunération de leurs mandats eu égard aux risques encourus et à leurs responsabilités.

Outre la rémunération fixe précitée afférente au mandat social, conformément aux objectifs de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établie par le Conseil d'Administration, il est attribué au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués, une rémunération au titre du contrat de travail comprenant :

- **Une rémunération fixe**
La rémunération fixe doit être le reflet des responsabilités du mandataire social dirigeant, au titre de son contrat de travail, de son niveau d'expérience et de ses compétences.
Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.
Pour 2022, les contrats de travail des mandataires sociaux dirigeants évoluent ainsi qu'il suit :
 - Le contrat de travail de Monsieur Dominique PAUTRAT est transféré à LA COOPERATIVE WELCOOP à compter du 1^{er} mai 2022.
 - La rémunération annuelle fixe de Monsieur Denis SUPPLISSON, au titre de son contrat de travail de Directeur du Développement, est portée à 198 000 € bruts à compter du 1^{er} mai 2022.
 - La rémunération annuelle fixe de Monsieur Grégoire DE ROTALIER, au titre de son contrat de travail au sein de MALTA INFORMATIQUE, filiale de PHARMAGEST INTERACTIVE, est portée à 187 800 € bruts.
- **Un véhicule de fonction** moyennant décompte de l'avantage en nature correspondant.
- **Un régime de protection sociale complémentaire**
Le dirigeant mandataire social continue d'être assimilé à un cadre dirigeant lui permettant de continuer de bénéficier du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés de l'entreprise.
Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- **Un intéressement-participation** calculé selon les mêmes modalités que l'ensemble des salariés de la société.
Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.



- **Un régime de retraite supplémentaire (article 83 CGI)** souscrit auprès de AXA calculé au taux de 8% sur le salaire annuel brut limité à la tranche C.
Les montants figurent au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

- **Des indemnités de licenciement, de départ ou mise à la retraite, contrepartie pécuniaire de la clause de non-concurrence**

En cas de départ et selon les motifs de celui-ci, il ne sera versé au dirigeant mandataire social que les seules indemnités de licenciement, sauf faute grave ou lourde, ou de départ ou mise à la retraite dues au titre du contrat de travail à l'exclusion de toute indemnité due au titre du mandat social.

Ces indemnités, étant attachées uniquement à la rupture du contrat de travail et en stricte application de la Convention Collective Nationale SYNTEC et des accords collectifs applicables à l'ensemble des cadres de PHARMAGEST INTERACTIVE, sont dues en tout état de cause par application des règles d'ordre public du Droit du travail.

Elles ne sont soumises à aucune autre condition que celles prévues par la Convention Collective Nationale ou les accords susvisés.

En cas de cessation du contrat de travail, la contrepartie pécuniaire de la clause de non-concurrence serait versée au titre du contrat de travail, conformément aux dispositions de la Convention Collective Nationale SYNTEC, sauf si le dirigeant mandataire social était libéré de l'application de la clause.

Cette clause n'est pas applicable en cas de départ ou mise à la retraite : aucune indemnité de non-concurrence ne serait versée dans cette situation.

Une clause de non-concurrence rémunérée a été consentie au profit de Messieurs Dominique PAUTRAT et Grégoire DE ROTALIER, à savoir une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculé sur la base de la moyenne des salaires des 12 derniers mois.

Conformément à la recommandation R19 du code MiddleNext l'indemnité de départ possible n'excède pas deux ans de rémunérations (fixes et variables). Tout versement d'indemnités de départ lié au mandat est exclu.

- **Une rémunération variable annuelle**

La rémunération variable annuelle a pour objectif d'inciter les mandataires sociaux dirigeants, au titre de leurs contrats de travail, à atteindre les objectifs annuels de performance qui leur sont fixés par le Conseil d'Administration en cohérence avec la stratégie de l'entreprise.

Elle est fonction de critères précis d'évaluation de la performance déterminés en début d'année par le Conseil suivant les recommandations du Comité des Rémunérations, directement corrélés avec les indicateurs de performance de l'entreprise dans le cadre du périmètre de responsabilités associé aux bénéficiaires.

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-8 et R. 22-10-14 du Code de commerce et des recommandations du code Middlednext, la part variable de la rémunération des dirigeants doit être établie sur la base de critères financiers et non-financiers y compris relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

La rémunération variable annuelle ne peut excéder le montant de la rémunération fixe.

En 2021, les modalités définies dans le contrat de travail des dirigeants ont été appliquées. Les montants figurent dans les tableaux incorporés au paragraphe 4.5 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

En 2022, les modalités de la rémunération variable annuelle évoluent ainsi qu'il suit :

- La rémunération variable annuelle de Monsieur Denis SUPPLISSON, au titre de son contrat de travail, est portée à 60 000 € bruts.
- La rémunération variable annuelle de Monsieur Grégoire DE ROTALIER, au titre de son contrat de travail au sein de MALTA INFORMATIQUE, filiale de la Société, est portée à 50 000 € bruts.
- Les critères de performances sont liés, à concurrence de 85 %, sur la base du référentiel constitué du reporting interne aux normes 99.02 :
 - Pour Monsieur Denis SUPPLISSON : en fonction de l'objectif budgété sur le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) du Groupe PHARMAGEST (pouvant évoluer en fonction du taux d'atteinte de l'objectif de RCAI), et sur un objectif lié aux concrétisations de dossiers de croissances externes sur le périmètre du Groupe PHARMAGEST ;
 - Pour Monsieur Grégoire DE ROTALIER : en fonction de l'objectif budgété sur le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) de la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux pouvant évoluer en fonction du taux d'atteinte de l'objectif de RCAI.
- À concurrence de 15 %, en fonction de l'atteinte de l'objectif d'analyse de la politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise et de ses filiales et à la mise en œuvre de toutes mesures correctives pour veiller à l'équilibre femmes hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise et de ses filiales.

- Pour Monsieur Denis SUPPLISSON : en fonction de l'objectif dans les services R&D et Formateurs et Consultants du Groupe PHARMAGEST ;
- Pour Monsieur Grégoire DE ROTALIER : en fonction de l'objectif dans les services R&D et Formateurs et Consultants de la Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux.

• **Une rémunération de long terme « Long Term Bonus »**

Depuis la rémunération de long terme des mandataires sociaux dirigeants pour la période 2017-2020, il n'y a pas eu de nouvelle rémunération long terme autorisée au titre de l'exercice 2021.

En 2022, aucune rémunération de long terme des mandataires sociaux dirigeants n'est prévue.

• **Une rémunération exceptionnelle**

En cas d'événement particulier le justifiant, le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président, se réserve la possibilité de décider de verser, à un ou plusieurs mandataires sociaux dirigeants, une rémunération exceptionnelle, au titre de son contrat de travail. La proposition du Président doit être motivée.

Il n'y a pas eu de rémunération exceptionnelle attribuée aux mandataires sociaux dirigeants en 2021.

En conclusion, le Conseil d'Administration analyse et décide les différentes composantes de cette rémunération, élément par élément, puis de manière globale, afin d'obtenir les équilibres appropriés entre rémunération fixe et variable, à court et à long terme. À compter de 2022, le Comité des Rémunérations (instauré par délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2022) transmettra ses recommandations au Conseil d'Administration.

4.2.4. Durée des mandats et contrats de travail

La durée des mandats est :

• **Pour le Président du Conseil d'Administration :**

Monsieur Thierry CHAPUSOT est nommé Président du Conseil d'Administration pour une durée de son mandat d'Administrateur (6 ans) qui expirera en 2026, avec l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

• **Pour le Directeur Général :**

Monsieur Dominique PAUTRAT est nommé Directeur Général pour une durée du mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Thierry CHAPUSOT.

Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Monsieur PAUTRAT n'assumant pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages et intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Il est rappelé que Monsieur Dominique PAUTRAT a démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet au 22 avril 2022 et que, parallèlement, son contrat de travail est transféré à LA COOPERATIVE WELCOOP à compter du 1^{er} mai 2022.

• **Pour le ou les Directeurs Généraux Délégués :**

Messieurs Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER sont nommés Directeurs Généraux Délégués pour la durée du mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Thierry CHAPUSOT.

Ils sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur Général.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts.

Il est rappelé que Monsieur Denis SUPPLISSON a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué pour devenir Directeur Général à compter du 23 avril 2022.

Les contrats de travail de Messieurs SUPPLISSON et DE ROTALIER sont à durée indéterminée.

Les conditions de résiliation des contrats de travail sont conformes au Code du Travail.

• **Pour tous les autres Administrateurs :**

La durée du mandat est fixée à 6 ans. Chaque Administrateur est révocable à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

4.2.5. Engagements de la société

Les mandataires sociaux dirigeants ne bénéficient pas :

- D'engagements pris par la société (ou par une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle) correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, à l'exception des articles 83 du CGI et de la clause de non-concurrence dont bénéficient Messieurs Dominique PAUTRAT et Grégoire DE ROTALIER précités.
- De droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés aux articles L. 137-11 et L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale.

4.2.6. Engagements et droits conditionnels

La société n'attribue pas d'engagements et droits conditionnels.

4.3. Indemnités de non-concurrence

Lorsque la politique de rémunération prévoit des indemnités représentant la contrepartie d'une clause interdisant au bénéficiaire, après la cessation de ses fonctions dans la société, l'exercice d'une activité professionnelle concurrente portant atteinte aux intérêts de la société, leur versement est exclu dès lors que l'intéressé fait valoir ses droits à la retraite.

4.4. Publicité de la politique de rémunération

La politique de rémunération soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires, accompagnée de la date et du résultat du dernier vote de l'Assemblée Générale sur les résolutions mentionnées à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, est rendue publique sur le site internet de la société : <https://pharmagest.com>.

4.5. Rémunérations versées ou dues aux mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE

PHARMAGEST INTERACTIVE se conforme à la présentation standardisée de la rémunération des dirigeants proposée dans le cadre de la recommandation de l'AMF.

Les tableaux visent les rémunérations et les avantages de toute nature versés ou dus aux mandataires sociaux par la société et les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	2021	2020
CHAPUSOT Thierry - Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	24 000	24 000
TOTAL	24 000	24 000

	2021	2020
PAUTRAT Dominique - Directeur Général / Administrateur ^{(1) (2)}		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	272 956	345 167
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽³⁾	117 293	8 796
TOTAL	390 249	353 963

	2021	2020
SUPPLISSON Denis - Directeur Général Délégué / Administrateur ^{(1) (2)}		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	235 228	362 080
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽³⁾	117 293	8 796
TOTAL	352 521	370 876

	2021	2020
DE ROTALIER Grégoire - Directeur Général Délégué / Administrateur ^{(1) (2)}		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	280 108	361 536
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ⁽³⁾	117 293	8 796
TOTAL	397 401	370 332

⁽¹⁾ Messieurs Dominique PAUTRAT, Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER ont bénéficié d'un contrat « article 83 - PERE » pour lequel PHARMAGEST INTERACTIVE verse des cotisations de 8% calculées sur le salaire annuel brut limité à la tranche C. PHARMAGEST INTERACTIVE supporte et paye auprès de la compagnie « AXA » la totalité des cotisations dues à ce titre. Soit un montant total versé au titre de 2021 de :

- 24 072 € au profit de Monsieur Dominique PAUTRAT,
- 26 319 € au profit de Monsieur Denis SUPPLISSON,
- 23 216 € au profit de Monsieur Grégoire DE ROTALIER.

⁽²⁾ Il a été décidé d'allouer à Messieurs Dominique PAUTRAT, Denis SUPPLISSON, par autorisation du Conseil d'Administration du 29 mars 2018, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'objectif long terme (2017-2020), les objectifs étant liés pour Dominique PAUTRAT au business plan de l'activité du Groupe PHARMAGEST hors Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux et à la consolidation des business plans au niveau du Groupe WELCOOP, et pour Denis SUPPLISSON au business plan de l'activité de la Pharmacie Europe et au business plan de l'activité du Groupe PHARMAGEST, hors Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux. Monsieur Grégoire DE ROTALIER bénéficie également d'une prime d'objectif long terme (2017-2020), les objectifs étant liés au business plan de l'activité Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux du Groupe PHARMAGEST. Ces primes ont été versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée des quatre années, en 2021, étant précisé que le règlement a été assujéti à la présence des personnes intéressées dans leurs fonctions au moment du versement de la prime. Les primes ont été provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs de l'année considérée. Seules les rémunérations dues aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice et dont les montants ne sont pas susceptibles d'évolution sont renseignées quelle que soit la date de versement.

⁽³⁾ Cette valeur correspond à la valeur des options et instruments financiers lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2 sur la période d'acquisition suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 septembre 2020 de la société PHARMAGEST INTERACTIVE qui a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place ce plan d'options d'achat d'actions.

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

CHAPUSOT Thierry Président du Conseil d'Administration	2021		2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Mandat social ⁽¹⁾	24 000	24 000	24 000	24 000
TOTAL	24 000	24 000	24 000	24 000

PAUTRAT Dominique Directeur Général / Administrateur	2021		2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽²⁾	172 000	172 000	172 000	172 000
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	50 000	50 000	50 000	40 000
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	0	73 500	73 500	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social ⁽¹⁾	24 000	24 000	24 000	24 000
Intéressement participation	14 842	14 842	15 158	15 158
Prévoyance et frais de santé	6 715	6 715	5 110	5 110
Avantage en nature (véhicule)	5 399	5 399	5 399	5 399
TOTAL	272 956	346 456	345 167	261 667

SUPPLISSON Denis Directeur Général Délégué / Administrateur	2021		2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽²⁾	133 200	133 200	133 200	133 200
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	60 000	60 000	60 000	56 000
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	0	129 600	129 600	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social ⁽¹⁾	16 800	16 800	16 800	16 800
Intéressement participation	12 839	12 839	13 087	13 087
Prévoyance et frais de santé	6 998	6 998	4 565	4 565
Avantage en nature (véhicule)	5 391	6 188	4 828	4 031
TOTAL	235 228	365 625	362 080	227 683

DE ROTALIER Grégoire Directeur Général Délégué / Administrateur	2021		2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽²⁾	150 000	150 000	150 000	150 000
Rémunération variable annuelle ⁽³⁾	50 000	55 000	55 000	70 000
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	0	87 500	87 500	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Mandat social ⁽¹⁾	40 800	40 800	32 400	32 400
Intéressement participation	31 442	31 442	30 556	30 556
Prévoyance et frais de santé	5 442	5 442	3 941	3 941
Avantage en nature (véhicule)	2 424	2 424	2 139	2 139
TOTAL	280 108	372 608	361 536	289 036

⁽¹⁾ Au titre du vote « ex-post », il est précisé que les montants versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2021, au titre de leurs mandats sociaux, sont conformes aux décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2021 dans le cadre du vote « ex-ante ».

⁽²⁾ Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés ou les circonstances au regard desquelles ils ont été établis sont définis au paragraphe 4.2.3. La part des rémunérations variables versées, hors rémunérations variables pluriannuelles, de Messieurs Dominique PAUTRAT, Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER s'élèvent respectivement à 14%, 16% et 15% de leurs rémunérations totales au titre de l'exercice.

⁽³⁾ Les mécanismes de ces rémunérations sont décrits au paragraphe 4.2.3. Les montants dus au titre de la rémunération variable annuelle correspondent aux montants prévus pour l'atteinte de l'objectif à 100%. Les montants versés correspondent au montant calculé au regard du taux de réalisation de l'objectif.

⁽⁴⁾ Il est rappelé qu'il avait été décidé d'allouer à Messieurs Dominique PAUTRAT et Denis SUPPLISSON, par autorisation du Conseil d'Administration du 29 mars 2018, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'objectif long terme (2017-2020). Monsieur Grégoire DE ROTALIER bénéficie également d'une prime d'objectif long terme (2017-2020), les objectifs étant liés au business plan de l'activité Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux du Groupe PHARMAGEST. Ces primes ont été versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée des quatre années, en 2021, étant précisé que le règlement a été assujéti à la présence des personnes intéressées dans leurs fonctions. Les primes ont été provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs de l'année considérée.

PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas eu recours à la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable.

Tableau 3 : Tableau sur les rémunérations allouées aux membres du Conseil et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

MOREAUX Hugues - Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP	2021	2020
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0
ANTOINE Daniel	2021	2020
Rémunérations allouées au membre du Conseil	1 057	600
Comité d'Audit	4 000	4 000
TOTAL	5 057	4 600
LIGER Marie-Louise – Administrateur indépendant	2021	2020
Rémunérations allouées au membre du Conseil	906	600
Comité d'Audit	14 000	14 000
TOTAL	14 906	14 600
JACQUEL François	2021	2020
Rémunérations allouées au membre du Conseil	1 602	500
Comité d'Audit	4 000	4 000
TOTAL	5 602	4 500
LHOTE Anne	2021	2020
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0
MAYEUX Sophie – Administrateur indépendant	2021	2020
Rémunérations allouées au membre du Conseil	755	450
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	755	450
LECOMTE Émilie	2021	2020
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	150
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	150
GRIS Céline – Administrateur indépendant	2021	2020
Rémunérations allouées au membre du Conseil	151	300
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	151	300



Tableau 4 : Tableau sur les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Néant.

Tableau 5 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat	Plan n°1
Date d'Assemblée Générale Extraordinaire	25/09/2020
Date du Conseil d'Administration	04/12/2020
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	45 000
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	
• Les mandataires sociaux	
◦ PAUTRAT Dominique	15 000
◦ SUPPLISSON Denis	15 000
◦ DE ROTALIER Grégoire	15 000
Point de départ d'exercice des options	04/12/2024
Date d'expiration	03/12/2028
Prix de souscription ou d'achat	74,46 €
Modalité d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	/
Nombre d'actions souscrites au : 31/12/2021	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	45 000

Tableau 6 : Dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
CHAPUSOT Thierry								
Président du Conseil d'Administration								
Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Administrateur le 30/05/2002 puis Président du Conseil d'Administration le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010		X		X		X		X
Date fin de mandat : Exercice clos le 31/12/2025								
PAUTRAT Dominique								
Directeur Général Administrateur								
Date de début de mandat : Nommé Administrateur le 19/06/2009 et Directeur Général Administrateur le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010	X		X			X	X ⁽¹⁾	
Date fin de mandat : Exercice clos le 31/12/2026								
SUPPLISSON Denis								
Directeur Général Délégué Administrateur								
Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué non Administrateur le 09/11/2010 et ensuite Directeur Général Délégué Administrateur depuis le 01/01/2013	X		X			X		X
Date fin de mandat : Exercice clos le 31/12/2026								
DE ROTALIER Grégoire								
Directeur Général Délégué Administrateur								
Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué Administrateur le 01/07/2020	X ⁽²⁾		X			X	X ⁽¹⁾	
Date fin de mandat : Exercice clos le 31/12/2025								

⁽¹⁾ Clause de non-concurrence assortie d'une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculée sur la base de la moyenne de salaires des 12 derniers mois.

⁽²⁾ Contrat de travail rattaché à la filiale MALTA INFORMATIQUE.

PHARMAGEST INTERACTIVE a considéré que le maintien du contrat de travail de Messieurs Dominique PAUTRAT, Denis SUPPLISSON et Grégoire DE ROTALIER (ceux-ci étant titulaires d'un contrat de travail lors de leur nomination en qualité de mandataire social) est justifié au regard de leur ancienneté au sein de la société, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, et de la faible rémunération de leur mandat social eu égard aux risques réels encourus.



4.6. Informations au titre de l'article L. 22-10-9 du Code du commerce

	2021	2020	2019	2018	2017
Performances de la société					
Résultat net consolidé des activités poursuivies (en K€) ⁽¹⁾	41 150	32 666	28 972	27 038	24 290
Évolution des performances du Groupe PHARMAGEST ⁽¹⁾	25,97%	12,75%	7,15%	11,31%	13,17%
Président du Conseil d'Administration					
CHAPUSOT Thierry					
Rémunération (en €) ⁽²⁾	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	0%	0%	0%	0%	0%
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	0,62	0,62	0,63	0,66	0,67
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	0,75	0,77	0,77	0,79	0,81
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	1,29	1,30	1,31	1,33	1,35
Directeur Général					
PAUTRAT Dominique					
Rémunération (en €) ⁽²⁾	251 399	241 399	246 395	234 493	214 959
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	4,14%	-2,03%	5,08%	9,09%	2,87%
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	6,5	6,26	6,49	6,42	6,03
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	7,85	7,73	7,87	7,69	7,28
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	13,48	13,07	13,50	13,04	12,10
Directeurs Généraux Délégués					
SUPPLISSON Denis					
Rémunération (en €) ⁽²⁾	216 188	210 031	211 700	183 700	166 484
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	2,93%	-0,79%	15,24%	10,34%	6,07%
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	5,59	5,45	5,58	5,03	4,67
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	6,75	6,73	6,76	6,03	5,64
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	11,59	11,37	11,60	10,21	9,37
DE ROTALIER Grégoire ⁽⁵⁾					
Rémunération (en €) ⁽²⁾	248 224	254 539	218 279	NA	NA
Évolution annuelle de la rémunération ⁽²⁾	-2,48%	16,61%	NA	NA	NA
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la moyenne des rémunérations ⁽³⁾	6,42	6,60	5,75	NA	NA
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport à la médiane des rémunérations ⁽³⁾	7,75	8,16	5,97	NA	NA
Ratios de la rémunération des dirigeants par rapport au SMIC ⁽⁴⁾	13,31	13,78	11,96	NA	NA
Rémunération des salariés					
Évolution de la rémunération moyenne des salariés ⁽⁶⁾	0,37%	1,54%	3,86%	2,51%	3,55%

⁽¹⁾ Évolution des performances de la société basée sur l'évolution en pourcentage du résultat net consolidé des activités poursuivies (normes IFRS). Cet indicateur est jugé significatif parce qu'il reflète les performances tout en limitant l'impact des variations de périmètre.

⁽²⁾ La rémunération prise en compte correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice : part fixe, part variable versée en N au titre de N-1, part exceptionnelle, mandat social, avantages en nature. Hors intéressement, participation et variable pluriannuel afin de maintenir un périmètre comparable aux autres salariés.

⁽³⁾ Périmètre retenu : Le périmètre des salariés retenu correspond aux salariés de PHARMAGEST INTERACTIVE, présents toute l'année, hors mandataires sociaux, contrats d'apprentissage et de professionnalisation, correspondant à 706 salariés soit 81,06% des effectifs de l'entité. Ce périmètre est jugé suffisamment représentatif.

Modalité de calcul : Pour le calcul de la moyenne et de la médiane de la rémunération, ont été pris en compte au titre de la rémunération le salaire brut annuel régularisé en Équivalent de Temps Plein pour la partie correspondant au salaire de base, majoré des indemnités journalières

Sécurité Sociale et Prévoyance perçues et déduction faite des indemnités de départ en retraite. Les salariés pris en compte sont les salariés présents toute l'année, hors stagiaires, alternants et dirigeants mandataires sociaux.

La rémunération des dirigeants prise en compte correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice : part fixe, part variable versée en N au titre de N-1, part exceptionnelle, mandat social, avantages en nature. Intéressement, participation et variable pluriannuel non inclus. Pour les mandataires nommés en cours d'année, le mandat a été rétabli sur une base annuelle pour le calcul des ratios.

⁽⁴⁾ Calcul par rapport à un ETP en SMIC horaire.

⁽⁵⁾ Date de début de mandat de Monsieur Grégoire de ROTALIER : 01/07/2020.

⁽⁶⁾ Pour le calcul de la moyenne et de la médiane de la rémunération, ont été pris en compte au titre de la rémunération le salaire brut annuel régularisé en Équivalent de Temps Plein pour la partie correspondant au salaire de base, majoré des indemnités journalières Sécurité Sociale et Prévoyance perçues et déduction faite des indemnités de départ en retraite. Les salariés pris en compte sont les salariés présents toute l'année, hors stagiaires, alternants et dirigeants mandataires sociaux. Au titre de l'année 2020, les rémunérations ont été impactées par les périodes d'activité partielle (crise sanitaire COVID-19).

L'évolution des rémunérations et des ratios s'analyse à l'appui des variations de périmètre de l'exercice :

- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société DIATELIC à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des minoritaires de la société ADI portant sa participation à 100% ;
- Création de PHARMAGEST SERVIZI, société italienne, filiale à 100% de PHARMAGEST ITALIA, ayant pour activités le commerce de gros d'ordinateurs et de logiciels, le service informatique, le conseil en technologies informatiques et la réparation d'ordinateurs ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions d'un minoritaire de PHARMAGEST ITALIA portant sa participation de 82,5% à 86% ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des minoritaires de SAILENDRA, portant sa participation à 100% ;
- Rachat par PHARMAGEST INTERACTIVE des actions des fondateurs de BGM INFORMATIQUE, complété par un apport partiel d'actif d'ADI vers BGM INFORMATIQUE portant sa participation globale (directe et indirecte) à 89,97% ;
- Acquisition par PHARMAGEST INTERACTIVE de PROKOV EDITIONS, société française spécialisée dans l'édition de logiciels applicatifs destinés aux médecins ;
- Réalisation d'une Transmission Universelle de Patrimoine de la société SAILENDRA à la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

La rémunération totale des mandataires sociaux respecte la politique de rémunération adoptée et contribue aux performances à long terme de la société via la stabilisation de ses cadres dirigeants. Les critères de performance ont été appliqués conformément aux modalités prévues par la politique de rémunération.

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 22-10-9, la politique de rémunération a fait l'objet d'une revue au regard des votes de la dernière Assemblée Générale ordinaire. Au regard de la forte approbation des résolutions concernées, la politique a été reconduite.

PHARMAGEST INTERACTIVE ne constate ni écart ni dérogation par rapport à sa procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération.

4.7. Rémunérations versées aux mandataires sociaux des sociétés contrôlant PHARMAGEST INTERACTIVE

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

4.7.1. Rémunérations versées aux mandataires sociaux chez MARQUE VERTE SANTE, société mère de PHARMAGEST INTERACTIVE

Aucune rémunération de quelque sorte n'est versée aux mandataires sociaux de MARQUE VERTE SANTE. Les personnes concernées par un mandat de mandataire social chez MARQUE VERTE SANTE sont :

- CHAPUSOT Thierry – Président du Directoire ;
- PAUTRAT Dominique – Membre du Directoire ;
- LHOTE Anne – Membre du Directoire ;
- MOREAUX Hugues – Président du Conseil de Surveillance ;
- ANTOINE Daniel – Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP – Membre du Conseil de Surveillance.

4.7.2. Rémunérations versées aux mandataires sociaux chez LA COOPERATIVE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE

Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

CHAPUSOT Thierry - Président du Directoire ^{(1) (2)}	2021	2020
Rémunération fixe	275 000	275 000
Rémunération variable annuelle	80 000	65 000
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	300 000	0
Mandat social	54 000	54 000
Avantage en nature (véhicule)	8 424	7 995
TOTAL	717 424	401 995

PAUTRAT Dominique - Membre du Directoire	2021	2020
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable annuelle	0	0
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Mandat social	24 000	24 000
Avantage en nature (véhicule)	0	0
TOTAL	24 000	24 000

LHOTE Anne – Membre du Directoire ^{(1) (2)}	2021	2020
Rémunération fixe	170 000	170 000
Rémunération variable annuelle	56 800	48 400
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Mandat social	24 000	24 000
Avantage en nature (véhicule)	3 720	3 720
TOTAL	254 520	246 120

⁽¹⁾ Monsieur Thierry CHAPUSOT (depuis 2010) et Madame Anne LHOTE sont titulaires d'un contrat de travail et bénéficient d'un contrat « article 83 – PERE » au titre de LA COOPERATIVE WELCOOP qui supporte et paye en totalité auprès de la compagnie « AXA » des cotisations de 8% assises sur le total de leurs rémunérations dans la limite de la tranche C.

⁽²⁾ Concernant le montant de la rémunération variable pluriannuelle, il est rappelé qu'il avait été décidé d'allouer à Monsieur Thierry CHAPUSOT et Madame Anne LHOTE, par autorisation du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP du 30 mars 2018, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'engagement à long terme (2017-2020), les objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe WELCOOP sur quatre années.

Le Groupe PHARMAGEST souhaite ne pas rendre publics certains critères qualitatifs étant précisé que ces critères ont été préétablis et définis de manière précise mais ne sont pas divulgués pour des raisons de confidentialité.

Rémunérations allouées aux membres du Conseil et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

MOREAUX Hugues – Président du Conseil de Surveillance	2021	2020
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (mandat de Président)	113 784	113 784
TOTAL	113 784	113 784

ANTOINE Daniel – Vice-Président du Conseil de Surveillance	2021	2020
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	1 644	1 058
TOTAL	1 644	1 058

JACQUEL François – Membre du Conseil de Surveillance	2021	2020
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	1 543	787
TOTAL	1 543	787

LECOMTE Émilie – Membre du Conseil de Surveillance	2021	2020
Rémunérations allouées au membre du Conseil	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	267	314
TOTAL	267	314

5. Les conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

Par application des articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce, nous devons vous signaler les conventions (sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, selon le cas, le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués, l'un des Administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.



6. Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou les dispositions qui prévoient les modalités

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont précisées à l'article 20.3 des statuts et sont aussi régies par les articles R. 225-85 et R. 22-10-28 du Code de commerce.

7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application de l'article L. 22-10-11 (ex. L. 225-37-5 abrogé) du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique concernent la structure du capital telle qu'exposée dans le rapport de gestion.

8. Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée en cas d'augmentation de capital

Aucune délégation accordée par l'Assemblée Générale n'est actuellement en cours de validité.

21.5. Projet du texte des résolutions

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPÔLE DE NANCY BRABOIS
5 ALLÉE DE SAINT-CLOUD 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2022

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net de 27 664 736,90 € euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code qui s'élèvent à un montant global de 122 569 € et qui ont donné lieu à un impôt de 32 480 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Quitus aux Administrateurs et décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats et donne décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes.

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.



QUATRIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 27 664 736,90 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	27 664 736,90 €
Report à nouveau	62 669 971,15 €
À la disposition des actionnaires	90 334 708,05 €
Dividende (1,05 € par action)	15 932 831,25 €
Le solde, soit : est affecté au compte « report à nouveau ».	74 401 876,80 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 1,05 € par action.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 4 juillet 2022 auprès de la banque BNP PARIBAS chargée de la gestion des titres.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide que le montant correspondant aux actions auto-détenues à la date de mise en paiement de la distribution sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Il peut être imposable, sur option de l'actionnaire, au barème progressif. Dans ce dernier cas, le dividende est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Ce régime est applicable aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le dividende par action distribué au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2018	0,85 €	0,85 €	0,85 €
31/12/2019	0,90 €	0,90 €	0,90 €
31/12/2020	0,95 €	0,95 €	0,95 €

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements auxquelles les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont applicables, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RÉOLUTION

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2021, ou attribuée au titre du même exercice et mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce telles que présentées au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et relatives aux rémunérations de toutes natures versées ou attribuées à l'ensemble des mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2021 à Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'Administration, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2021 à Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2021 à Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général Délégué

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général Délégué, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2021 à Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué, tels que présentés au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison de son mandat à Monsieur Thierry CHAPUSOT, Président du Conseil d'administration.



DOUZIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général jusqu'au 22 avril 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison de son mandat à Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général jusqu'au 22 avril 2022.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général à compter du 23 avril 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison de son mandat à Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général à compter du 23 avril 2022.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général Délégué jusqu'au 22 avril 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison de son mandat à Monsieur Denis SUPPLISSON, Directeur Général Délégué jusqu'au 22 avril 2022.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Grégoire de ROTALIER, Directeur Général Délégué, pour 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et attribuable en raison de son mandat à Monsieur Grégoire DE ROTALIER, Directeur Général Délégué.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise établi en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des Administrateurs présentée au « Chapitre 4 – Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Fixation de la rémunération annuelle globale des Administrateurs pour 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de fixer à 82 000 € le montant de la rémunération versée aux Administrateurs au titre de leurs fonctions pour l'année 2022.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et les statuts, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce ainsi qu'au règlement européen n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil en date du 16 avril 2014, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'achat par PHARMAGEST INTERACTIVE de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre d'actions maximum de 1 517 412 actions.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide que le montant global maximum destiné au programme de rachat d'actions susvisé, hors frais, est fixé à 80 000 000 euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, et notamment par achat de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de division, de regroupement de titres et de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action. Plus généralement, le montant maximal de l'opération et le nombre maximal d'actions rachetées seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de :

- Mettre en œuvre la présente autorisation s'il le juge opportun ;
- Déterminer les conditions et modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum) ;
- Fixer et ajuster le nombre d'actions sur lequel portera le programme de rachat d'actions, ainsi que le prix maximum d'achat défini dans ce programme ;
- Effectuer par tout moyen d'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tout ordre de bourse ;
- Affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- Conclure tout accord notamment le contrat de liquidité, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tout organisme et notamment de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à l'article L. 22-10-64 du Code de commerce ;
- Et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'application de la présente résolution.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 27 décembre 2023 ; elle met fin et remplace à compter de ce jour toute autorisation antérieure de même objet.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'effectuer toutes formalités prévues par la loi.



21.6. Calendrier des prochaines publications

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2022	Le 12 mai 2022
Le chiffre d'affaires du premier semestre 2022	Le 3 août 2022
Les résultats semestriels 2022	Le 23 septembre 2022
Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2022	Le 9 novembre 2022
Le chiffre d'affaires annuel 2022	Le 3 février 2023
Les résultats annuels 2022	Au plus tard le 30 avril 2023



PHARMAGEST

Plus de technologie pour plus d'humain

5 Allée de Saint Cloud
54600 Villers-lès-Nancy

Tél. : 0820 90 81 00

www.pharmagest.com